UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

UN GROUPE À LA MESURE DE L'AVENIR : LA CONCEPTION DU DÉVELOPPEMENT NORDIQUE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES ET DES RESPONSABLES POLITIQUES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS AU COURS DU *PROJET DU SIÈCLE* (1971-1984)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE

À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

MATHIEU ROY

JUILLET 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

L'écriture d'un mémoire en temps de pandémie n'a certainement pas été un long fleuve tranquille. La majorité des chercheurs et chercheuses en histoire se sont vu bloquer l'accès aux bibliothèques et aux archives pour une durée indéterminée. Dieu merci, j'ai pu contourner cette impasse grâce à l'aide de Vanessa Petit, aux archives d'Hydro-Québec, dont le soutien technique m'a été des plus précieux. J'aimerais spécifiquement la remercier, tout comme l'appui obtenu par l'ensemble de son équipe. Dans cette optique, je souhaite aussi souligner le travail remarquable de Chantal Brassard, aux archives de la SDBJ à Matagami, qui m'a accueillie et épaulée dans ma recherche de documents. Merci également de m'avoir fait découvrir sa merveilleuse région. J'aimerais dédier mon mémoire à Marie, dont l'amour, la confiance et le soutien moral m'ont accompagné tous les jours pendant mon écriture, surtout lors des longues heures de confinement. Merci à mes parents, Jean et Hélène, qui se sont démontrés si chaleureux et à mes deux frères, Julien et Vincent, pour leurs encouragements. Je ne voudrais pas non plus oublier Alex, Fred, Simon, Étienne, Jérémie, Vincent et Emmanuelle, avec qui les pintes et les rires ont souvent adouci les longues heures de travail. Enfin, merci à Stéphane pour ses corrections, son aide et ses conseils qui m'ont permis de me pousser à mon meilleur. J'espère que ce mémoire, pour moi, est une ligne de départ.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES III
RÉSUMÉ IV
LISTE D'ABRÉVIATIONS VII
INTRODUCTION 1

Histoire régionale 3
Histoire des ressources naturelles 9
Histoire environnementale 16
Problématique 24
Organisation du mémoire et cadre conceptuel 29
Sources et méthodologie 34

CHAPITRE 1
LES PREMIERS JALONS D'UN NOUVEL ESPACE TERRITORIAL : PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTION DES PREMIÈRES INFRASTRUCTURES, 1971-1974
..... 37

1.1 La Baie-James dans le nouveau contexte énergétique, un projet moderne? 38
1.2 Le développement intégré du territoire 45
1.3 La mobilisation d'une nouvelle représentation de la nordicité 52
1.4 Explorations, cartographies et inventaires 59
1.5 Le déploiement des premières infrastructures 67
1.6 Conclusion 72

CHAPITRE 2
LA MISE EN FORME DU TERRITOIRE, 1975-1979
..... 73

2.1 La municipalisation du territoire 74
2.2 Les mines et la foresterie : des leviers pour l'industrialisation 87
2.3 La négociation environnementale comme épicentre du partage des rivières 95
2.4 Les sciences de l'environnement et l'écologie comme régulateurs du projet 101
2.5 Les représentations de la nordicité entre 1975 et 1979 : des facteurs d'unification 109
2.6 Conclusion 120

CHAPITRE 3
ABOUTISSEMENT ET RÉALISATION DU PROJET : LA GESTION DU TERRITOIRE DANS LE NOUVEL ESPACE RÉGIONAL DE LA BAIE-JAMES, 1979-1984
..... 122

3.1 Le tourisme et les floralies : une publicisation de l'environnement nordique 123
3.2 Les mesures d'atténuation des impacts : faire du territoire un lieu d'occupation ? 130
3.3 La SOTRAC, la SODAB et l'intégration des Autochtones aux institutions paraétatiques 140
3.6 Conclusion 155

CONCLUSION GÉNÉRALE 157

L'État, le développement et la nouvelle culture du territoire 157
Retour sur les objectifs du mémoire 162

Limites et portée de notre étude 169

BIBLIOGRAPHIE 174
ANNEXES 185

RÉSUMÉ

Le présent mémoire porte sur les paramètres de la mission de gestion économique, territoriale, sociale et environnementale que l'État québécois a confiée aux différentes composantes de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) au cours de la Phase 1 du *projet du siècle* (1971-84). Afin de dégager la stratégie de développement du territoire mise en œuvre par les dirigeants de la SDBJ, nous avons découpé le projet en trois périodes. Celle de lancement du projet (1971-74), de mise en forme du territoire (1975-79) et, finalement, d'aboutissement des travaux (1979-84). Nous avançons en premier lieu que le lancement du projet doit être compris au regard de la planification énergétique d'après-guerre, des théories développementales issues des hauts dirigeants des sociétés d'État de l'époque et de l'incorporation de l'expertise scientifique dans la structure gouvernementale. Nous démontrons ensuite comment l'État a mis en forme des territorialités variées à partir de la municipalisation, de l'industrialisation des rivières, de l'exploitation des ressources naturelles, du tourisme et des programmes environnementaux. De nouveaux usages territoriaux et représentations ont ainsi vu le jour, sous l'impulsion de la SDBJ et ses composantes. Finalement, nous abordons la façon dont les groupes de revendications ont été incorporés aux structures étatiques et comment le projet de la Baie-James se distingue des plans d'aménagement précédemment lancés par l'État québécois. L'ensemble de ces éléments nous permet de déceler le processus d'intégration des populations aux fronts pionniers, de comprendre comment l'État met en forme de nouvelles territorialités, de même que d'interroger le sens donné à la notion de développement dans le Québec de la Révolution tranquille (1959-1983).

Mots clés : 1971-1984, Société de Développement de la Baie-James (SDBJ), Société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ), Hydro-Québec, Projet de la Baie-James, Nord-du-Québec, Autochtones, Cris, Inuits, Naskapis, Convention de la Baie-James et du Nord québécois, Appropriation territoriale, territoire, territorialité, développement économique, Représentations, 20e siècle.

LISTE D'ABRÉVIATIONS

AQH : Archives d'Hydro-Québec

ASDBJ : Archives de la Société de développement de la Baie-James

BAEQ: Bureau d'aménagement de l'Est du Québec

CBJNQ : Convention de la Baie-James et du Nord québécois

EOL: Opinica-Eastmain-La Grande

HQ : Hydro-Québec

IQRC : Institut québécois de recherche sur la culture

MBJ : Municipalité de la Baie-James

NBR : Nottaway-Broadback-Rupert

ODEQ : Office de développement de l'Est du Québec

OPDQ : Office de planification et de développement du Québec

PLQ : Parti libéral du Québec

PQ : Parti Québécois

RCQ : Ralliement Créditiste du Québec

SDBJ : Société de développement de la Baie-James

SCNO : Société de Conservation du Nord-Ouest

SEBJ : Société d'énergie de la Baie-James

SODAB : Société de développement autochtone de la Baie-James

SOQUEM : Société québécoise d'exploitation minière

SOQUIP : Société québécoise d'exploitation pétrolière

SOTEL : Société de télécommunications de la Baie-James

SOTOUR : Société de tourisme de la Baie-James

SOTRAC : Société des travaux de correction du complexe La Grande

TVA : Tennessee Valley Authority

UN : Union Nationale

Aux travailleurs et travailleuses, aux habitants du Québec, aux Cris, Naskapis et Inuits qui ont vécu de près ou de loin le projet de la Baie-James.

« Le mot ‘’nordique’’ vient de ça : je suis passé par le monde pour trouver un mot assez vaste pour que le Québec y ait sa place ».

(L-E. Hamelin, 2014)

« On ne monte pas dans le Nord pour entendre du bruit mais bien pour avoir la paix » (R. Ducharme, L’Hiver de Force, 1973)

INTRODUCTION

Au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, des projets industriels majeurs voient le jour partout dans le monde afin de répondre aux besoins énergétiques de la société de consommation en émergence. On n'a qu'à penser au *Grand Plan pour la Transformation de la Nature* de Staline, au *Plan Marshall* ou aux travaux entourant le barrage d'Assouan, en Égypte, pour se convaincre de l'ampleur des transformations territoriales et géopolitiques que ces mégaprojets ont laissées au passage. Au Québec, de nouveaux projets miniers, forestiers, gaziers et hydroélectriques sont aussi lancés au cours de cette période, en bonne partie dans les régions septentrionales. Plusieurs régions ressources se développent et voient apparaitre, avec ces projets, de nouvelles infrastructures et institutions chargées de la planification et de l'administration territoriale. La Baie-James, vaste étendue couvrant près du quart de la superficie du Québec, n'échappe pas à ce courant. Cette zone administrative est aujourd'hui délimitée par le 55e parallèle au Nord, le 49e parallèle au Sud, la baie d'Hudson et la baie James à l'Ouest ainsi que les régions de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Mauricie au Sud-Est. D'un point de vue climatique, celle-ci se situe au Moyen Nord, dans les zones subarctiques. Les principales villes y étant implantées sont celles de Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson et Chapais alors que les principaux villages cris comprennent Chisasibi (Fort George), Eastmain, Waskaganish (Fort Rupert), Mistissini et Nemaska.

Alors peu connue et sujette au désintérêt des populations du Sud, cette contrée se transforme considérablement au cours des années 1970 et 1980 à la suite de l'annonce du projet de la Baie-James. Pour Robert Bourassa, premier ministre du Québec en 1971 : « Le développement de la Baie-James est la clé du progrès économique du

Québec, c'est la clé également de son progrès social et de sa stabilité politique : c'est l'avenir du Québec »[1]. Cette remarque traduit une volonté de faire du développement de ce territoire un symbole du savoir-faire technologique et de la modernité, de même qu'une grande réalisation visant à s'inscrire comme un étalon de réussite et de fierté pour des générations de Québécois[2]. Les paroles de Bourassa, devenues célèbres, témoignent de cette mémoire forte frappant toujours l'imaginaire des Québécois en ce qui concerne ses projets hydroélectriques. Au cours des décennies suivant ces déclarations, la Baie-James prit beaucoup de place dans les débats politiques au Québec. La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), en 1975, les débats environnementaux et les relations de travail accaparent une portion considérable de l'actualité des années 1970 et 1980. Tout cela se produit également dans un contexte national mouvementé où le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles est vu comme un moyen d'assurer l'émancipation économique du peuple québécois.

En 1971, dans la foulée de l'annonce de ce vaste projet d'exploitation des ressources, on dépose à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi visant la création de la Société de développement de la Baie-James (SDBJ). Selon l'article 4 de cette législation, la SDBJ a comme objectif de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles qui se trouvent sur le territoire, de veiller à son administration et son aménagement afin d'en favoriser la mise en valeur par elle-même, de protéger les milieux naturels et de prévenir la pollution[3]. Initialement, cinq grandes rivières forment le potentiel hydroélectrique à exploiter, soit la Nottaway, l'Eastmain, la Broadback, la Rupert et La Grande[4]. C'est ainsi que le gouvernement de l'époque

---

[1] *La Presse*, 1er mai 1971, dans Roger LACASSE, *Baie James une épopée; L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 120.

[2] Robert GAGNON et Yves GINGRAS, « La Baie James: De territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no 3, printemps 1999, p. 67-78.

[3] Projet de loi no. 50, Loi sur le développement de la région de la Baie James, 29e législature, 2e session (23 février 1971 - 24 décembre 1971) art. 4.

[4] Clermont DUGAS, *Les Régions Périphériques, Défi au Développement du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 117.

confie à cette nouvelle institution ce rôle jugé si fondamental et complexe d'administrer la Baie-James afin d'en faire ce symbole de « l'avenir du Québec ».

À cette fin, de nombreuses structures affiliées à la SDBJ voient le jour, comme la Société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ), en 1971, accompagnée de la Société de télécommunications de la Baie-James (SOTEL) et de la Municipalité de la Baie-James (MBJ). En 1973, on y ajoute la Société de tourisme de la Baie-James (SOTOUR) et en 1978, la Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB). À la suite de la création de la SDBJ, la région se transforme considérablement en raison des projets hydroélectriques, miniers, forestiers, des nouvelles institutions politiques et des nouveaux projets d'infrastructures qui y sont implantés. Le présent mémoire s'attarde au rôle de cette société d'État méconnue qu'est la SDBJ et de ses diverses filiales dans les mutations de l'espace nordique québécois. Comme la phase la plus intense de transformation territoriale s'échelonne de 1971 à 1984, mes recherches se concentrent principalement sur cette période charnière. Tout d'abord, nous verrons au regard de la production historiographique récente ayant abordé les relations entre société et territoire tant au Québec qu'en Amérique du Nord comment cet objet nous permet de faire avancer la connaissance entourant l'occupation territoriale et les liens développés entre nature, culture et institutions sociales. Pareillement, ce tour d'horizon de l'historiographie nous permettra d'expliquer le découpage de notre problématique.

Historiographie

La discussion historiographique qui suit s'intéresse à trois courants s'étant penchés sur l'appropriation et l'administration du territoire, soit l'histoire régionale, l'histoire du développement des ressources naturelles et l'histoire environnementale.

Histoire régionale

Grâce à l'action des différents paliers de gouvernement et de l'administration publique au cours des années 1960, le Québec a vu une montée de l'affirmation

culturelle, politique et économique de ses régions[5]. Dès lors, les historiens ont pris davantage compte de cette hétérogénéité dans leurs analyses. C'est ainsi que de nombreux intellectuels sont venus repenser les interactions entre la société québécoise et ses différentes périphéries[6]. Avec la montée de l'histoire régionale, les chercheurs commencent à s'intéresser de manière plus prononcée à des thèmes comme la colonisation agricole, la migration des familles, les activités forestières et minières des contrées nordiques comme l'Abitibi, la Côte-Nord, l'Est-du-Québec ou le Lac-Saint-Jean. La thématique du développement économique régional occupe une grande place chez les praticiens de cette histoire[7]. Grâce à l'impulsion de ce courant historiographique, ces délimitations se sont dotées d'une riche historiographie au cours des quarante dernières années.

À titre d'exemple caractéristique de cette mouvance, nous pouvons nous référer à l'œuvre de Gérard Bouchard *Quelques Arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971.* Pour Bouchard, cette étude vise à « rendre compte des modalités de peuplement et de formes collectives plus ou moins spécifiques qui lui [la société rurale] furent associées, à la fois comme matrices et comme résultantes d'une dynamique où l'environnement physique a joué un rôle à certains égards déterminant[8] ». Ce passage est représentatif de l'intérêt porté au territoire par cette historiographie. Celle-ci s'intéresse principalement au développement des fronts pionniers au XIXe et XXe siècle et se limite majoritairement à la zone de l'écoumène agricole, soit la partie habitée de ces lieux[9]. Notons que l'émergence de ce courant se

---

[5] Fernand HARVEY, *Les synthèses d'histoire régionale au Québec ; Le chantier sur l'histoire des régions du Québec*, Montréal, INRS-Urbanisation, culture, société, 2003, p. 351.
[6] *Ibid*., p. 351 et Marc RIOPEL, *L'historien et le milieu : réflexions sur l'application de l'histoire : la publication d'une synthèse historique sur le Témiscamingue*, thèse de PH. D (histoire), Université Laval, 2001, p. 40.
[7] *Ibid*., p. 32.
[8] Gérard BOUCHARD, *Quelques Arpents d'Amérique; Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971,* Montréal, Boréal, 1996, p. 8.
[9] Fernand HARVEY, « L'historiographie du Nord québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 35, no. 3, 1994, p. 386.

produit également dans un contexte de repositionnement de l'historiographie internationale et de l'apparition de l'histoire publique[10].

Bien que nous ne saurions rendre compte de l'ensemble de ces travaux étant donné leur ampleur, il importe de préciser que ceux-ci ont permis de jeter un nouvel éclairage sur le Nord québécois. Ces recherches ont révélé les particularités des régions périphériques du Pré-Nord, que l'histoire nationale avait quelque peu occultées, en misant sur l'étude des liens sociaux tissés dans les espaces régionaux. En outre, ce courant historiographique a voulu mettre en évidence ce qui est spécifique aux régions. Celui-ci favorise notamment une nouvelle spatialisation et de nouvelles échelles de connexion, tout en permettant aux individus de se situer par rapport à des ensembles plus grands[11]. Cette forme d'histoire fut proposée par ses instigateurs comme une manière de penser les rapports entre les êtres humains et le territoire qu'ils habitent. Dans cette optique, l'histoire régionale peut être considérée comme un moyen de forger l'appartenance identitaire à sa région[12]. Selon Joan Sangster, l'histoire locale et régionale a permis de mettre en lumière la culture dans des lieux précis, des catégories sociales autrefois marginalisées dans les travaux d'historiens, les formes d'organisations, la vie quotidienne des gens et la manière dont ils interagissent avec leur environnement immédiat[13].

L'attention pour l'étude de l'espace nordique s'est fait sentir en dehors de la discipline historique. Pour le sociologue Fernand Harvey, l'intérêt des historiens pour le Nord québécois est un phénomène assez récent. Celui-ci date des années 1980 et 1990 même si pourtant, les sociologues, les anthropologues et les géographes s'y intéressent depuis plus longtemps. Pour Harvey, les représentations symboliques du Nord commencent

---

[10] Marc RIOPEL, *op. cit.*, p. 32.
[11] Normand PERRON, « Le chantier des histoires régionales et la public history », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, no. 1, 2003, p. 28.
[12] *Ibid.*, p. 27.
[13] Joan SANGSTER, « L'évolution de l'histoire locale : de marginale à centrale », *Histoire Québec*, vol. 22, no. 2, 2016, p. 7-8.

quant à elles à être étudiées dès la fin des années 1970, alors que les spécialistes considèrent le développement et l'occupation du Nord comme un vaste mouvement de colonisation et s'intéressent au rôle culturel de la frontière[14]. Une des figures intellectuelles les plus marquantes ayant étudié le Nord québécois demeure à ce jour le géographe Louis-Edmond Hamelin, dont l'ouvrage *Nordicité canadienne* reste une référence incontournable[15]. Ses écrits ont principalement porté sur la distinction entre les zones nordiques, la spatialisation, l'environnement, les différents cadres naturels et l'appréhension du Nord dans le temps. On doit à Hamelin d'avoir ouvert la porte aux historiens à l'étude du Nord grâce à ses travaux rigoureux et novateurs et son approche historiciste faisant appel à de multiples disciplines dont la sociologie, l'anthropologie et l'histoire[16]. Ce dernier plaide en faveur d'une approche particulière pour traiter du Nord, qui prendrait plus en compte les réalités spatiales, anthropologiques, sociales, économiques et environnementales[17]. Dès les années 1980, l'historiographie sur le Nord du Québec et le territoire de la Baie-James s'insère dans cette approche interdisciplinaire prônée par Hamelin. Comparativement aux autres régions du Québec, il faudra attendre plus longtemps avant de voir des ouvrages en histoire régionale aborder le développement économique de la Baie-James, vu son occupation récente par les populations du Sud[18].

Ce stimulus envers l'histoire des régions est manifeste dans l'œuvre de Clermont Dugas, *Les régions périphériques, défis au développement du Québec*. En effet, l'auteur est un des premiers à intégrer l'étude de la Baie-James à celle du développement des ressources, tout comme aux interactions entre les zones périphériques et métropoles[19]. Dans cet ouvrage, le géographe de l'Université du Québec à Rimouski consacre une réflexion sur la spatialisation opérée par la SDBJ à

---

[14] Fernand HARVEY, *loc. cit.*, p. 380
[15] Louis-Edmond HAMELIN, *Nordicité canadienne*, 1re édition, Montréal, Hurtubise, 1979, 444 p.
[16] Fernand HARVEY, *loc. cit.*, p. 390.
[17] *Ibid.*, p. 390.
[18] Clermont DUGAS, *op. cit.*, p. 380-383.
[19] *Ibid.*, p.383.

la Baie-James, en plus du développement régional et des problèmes liés à celui-ci. Dugas y aborde une grande variété de thèmes tels que l'appartenance identitaire, les voies de communication ou les conditions de vie. Pour le chercheur, il semble que l'intérêt porté par les scientifiques sur les régions septentrionales dépend grandement du développement social et économique des territoires, puisque leurs analyses se limitent au front pionnier. Les recherches du Dugas furent les premières à se pencher sur les interactions entre le territoire de la Baie-James, ses structures de gouvernance et le sud du Québec. Selon lui, parmi toutes les régions périphériques, il s'agirait de celle dont le développement dépend le plus de l'extérieur. Contrairement aux autres régions éloignées du Québec, Dugas prétend que la Jamésie se démarque par l'activité maîtresse du territoire qui délimite le front pionnier : l'hydroélectricité[20].

Afin d'améliorer la connaissance de ces espaces régionaux au Québec, l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC) lança au cours des années 1980 un chantier sur les histoires régionales. Cette collection fit paraître 14 volumes entre 1980 et 2002[21]. À l'origine, le projet prévoyait une grille d'analyse commune comprenant les thèmes du peuplement, des activités économiques et sociales, de la vie religieuse, scolaire et artistique. Le vocabulaire et la mise en forme de ces ouvrages se devaient de rejoindre un vaste public[22]. Dans un collectif intitulé *Histoire du Nord-du-Québec* publié en 2012 par l'Institut national de la recherche scientifique, auquel l'IQRC s'est intégré, un chapitre est consacré à l'histoire régionale de la Jamésie. Étendant son analyse des années 1950 à 1990, l'auteur Réjean Girard y relate les débuts de l'industrie minière et forestière, les relations de travail, le lancement du projet de la Baie-James et ses conséquences sur les villes[23]. Ce spécialiste du Nord québécois y aborde également brièvement le développement des principales voies d'accès, comme la construction des

---

[20] *Ibid.*, p. 383.
[21] Fernand HARVEY, *op. cit.*, p. 2.
[22] *Ibid.*, p. 2.
[23] Réjean GIRARD, « L'arrivée des Jamésiens », dans Réjean Girard (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 237- 320.

routes, des aéroports, du chemin de fer, notamment des années 1960 à 1980, alors que son analyse se concentre sur les villes de Chibougamau, de Chapais, Lebel-sur-Quévillon et Matagami[24].

En somme, alors que les chercheurs en sociologie, géographie et anthropologie s'intéressent initialement aux représentations symboliques du Nord, à sa colonisation et au rôle culturel de la frontière, l'histoire régionale s'est par la suite penchée sur le vécu des régions dans leurs dimensions sociales, démographiques, économiques et culturelles [25] . Celle-ci fut d'abord abordée de manière identitaire, puis socioéconomique, notamment dans les travaux de l'IQRC. Elle permit également de repenser l'interaction entre les métropoles et les zones éloignées, sur laquelle l'histoire nationale n'avait pas insisté. Les travaux d'histoire régionale discutés ont mis en lumière la création des principales structures de gouvernance, comme en témoignent les œuvres de Dugas ou de Girard. Cependant, bien que la gestion territoriale s'opère toujours selon des visées étatiques répondant à des ensembles idéologiques, ceux-ci n'ont jamais été abordés comme des thèmes centraux de recherches. L'administration territoriale, voire la naissance d'un territoire administratif, s'explique en fonction de prérogatives supérieures dont l'étude améliorerait notre compréhension des transformations régionales. Comme la SDBJ et la SEBJ ont été conçues dans l'optique de mener à terme l'aménagement du territoire sous la bannière de l'État québécois, l'intérêt pour ces organismes nous offre une occasion propice pour pousser la réflexion sur les idéologies qui ont guidé la planification de la Baie-James. Par ailleurs, les travaux discutés n'ont pas pensé le projet de la Baie-James dans la continuité des plans de colonisation mis en œuvre dès les années 1940 et 1950. Le *projet du siècle* y est abordé de façon isolée ou rattaché à la longue démarche de déploiement de l'industrie hydroélectrique. Toutefois, cette initiative mérite d'être mise en relation avec les

[24] *Ibid.*, p. 312-316.
[25] Normand PERRON, *loc. cit.*, p. 27.

processus d'appropriation du territoire et de mise en place d'institutions de planification dans la longue durée.

Histoire des ressources naturelles

Une des principales contributions de l'histoire régionale est d'avoir accentué les recherches sur les ressources naturelles, précisément celle de l'exploitation minière, forestière et hydroélectrique. Une littérature considérable en histoire sociale et économique au Québec a touché à cette question[26]. Depuis les années 1970, l'historiographie sur l'exploitation des ressources naturelles s'affaire à mettre en évidence l'articulation entre pouvoir politique et territoire, de même que les aspects socioéconomiques de l'exploitation. À cet effet, un large pan de ce courant historiographique s'est consacré à l'exploitation des forêts. Conséquemment, plusieurs chercheurs se sont orientés vers ce domaine dans une perspective d'histoire sociale au cours des dernières décennies. À titre d'exemple, René Hardy et Normand Séguin ont abordé dans leurs études les thèmes de la gestion de la forêt par l'État, l'aménagement d'infrastructures, la transformation du bois, les conditions de vie des travailleurs sur les chantiers, le transport du bois et les rapports entre l'industrie et l'agriculture[27]. H.V Nelles, pour sa part, a planché sur le rôle de l'État à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle dans le secteur des mines, de l'hydroélectricité et de la foresterie. L'étude de ces secteurs fait ressortir leurs aspects politiques et économiques structurant les relations de pouvoir se développant sur les nouveaux fronts pionniers entre les populations, les compagnies privées et l'État[28]. En résumé, les écrits de ces auteurs

---

[26] Ce constat est partagé par Stéphane CASTONGUAY, *Le gouvernement des ressources naturelles; Sciences et territorialité de l'État québécois 1867-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, p. 8.

[27] René HARDY et Normand SÉGUIN, *Forêt et Société en Mauricie; la formation d'une région*, Québec, Septentrion, 1984, p. 7. Voir également Mark KUHLBERG, *One Hundred Rings and Counting: Forestry Education and Forestry in Toronto and Canada, 1907-2007*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 352 p.

[28] À cet effet, voir H.V NELLES, *Politics of development; Forests, Mines, and Hydro-Electric Power in Ontario, 1849-1941,* Montréal et Kingston, McGill's Queen University Press, 1974, 514 p., et Mark

permettent d'interroger l'approche du gouvernement face à la régulation de ces industries, l'évolution du processus d'exploitation des ressources, de mise en place d'infrastructures et l'ajustement du système politique à cette nouvelle responsabilité gouvernementale.

Dans cette même optique, de nombreux chercheurs se sont penchés sur le développement hydroélectrique au Québec. Ceux-ci ont abordé l'histoire de sa production, transport et distribution, tout comme ses conséquences économiques et les représentations qui ont émané du contrôle de la ressource, notamment par le biais d'Hydro-Québec[29]. En 1979 paraît un ouvrage phare pour les chercheurs s'intéressant à l'industrie hydroélectrique, *Québec un siècle d'électricité* de Clarence Hogue, André Bolduc et Daniel Larouche. Cet ouvrage relate les 100 premières années de développement électrique et hydroélectrique au Québec et le place dans le temps long. On y consacre un chapitre sur la Baie-James et le *Projet du siècle*. Axé sur le politique, il recense les différents chantiers de développement, en plus des divers organes composant la SDBJ et leurs mandats[30]. On retrouve les mêmes thèmes chez Roger Lacasse qui, dans *Baie James, une épopée, l'extraordinaire aventure des derniers pionniers*, ménage aussi une large part de son étude aux conditions de vie des travailleurs et aux ententes avec les Autochtones[31]. Ces deux ouvrages écrits par des journalistes demeurent néanmoins factuels et non-problématisés, quoique parmi les premiers à traiter du *Projet du siècle*. On doit attendre la décennie 90 avant qu'émerge une pensée plus analytique et critique envers le Projet de la Baie-James et le développement hydroélectrique au Québec.

KUHLBERG, *In the Power of the Government: The Rise and Fall of Newsprint in Ontario*, *1894-1932*, Toronto, University of Toronto Press, 2015, 424 p.

[29] Stéphane SAVARD et Martin PÂQUET, « Introduction : les enjeux énergétiques au Québec. Conflits et représentations », *Globe; Revue internationale d'études québécoises*, vol. 13, no. 2, 2010, p. 18.

[30] André BOLDUC, Clarence HOGUE et, Daniel LAROUCHE *Québec un siècle d'électricité*, Montréal, Libre Expression, 1979 p. 357.

[31] Roger LACASSE, *op. cit*., p. 364 à 374.

Certains chercheurs s'intéressant à l'exploitation hydroélectrique se sont de surcroit attardés à son impact sur l'environnement. C'est le cas d'un article coécrit par Robert Gagnon et Yves Gingras qui étudie le discours entourant la discipline scientifique, la nouvelle écologie et l'observation scientifique de la nature dans les projets hydroélectriques de la Baie-James comme produit d'un ensemble de facteurs sociopolitiques[32]. Cette démarche s'ancre dans celle de l'histoire des sciences, qui se focalise sur le contexte menant à l'acquisition des connaissances. Les deux collègues s'intéressent à la reconstruction du discours environnemental par le gouvernement, la SDBJ et la SEBJ, dont les préoccupations à cet effet n'étaient guère présentes, selon eux, lors de l'annonce du projet[33]. Cette étude, courte mais éclairante, est un bon point de départ pour comprendre comment le savoir scientifique a été mobilisé par les structures de gestion lors des grands projets hydroélectriques de la Baie-James. Elle nous renseigne également sur le contexte qui a rendu possible sa mobilisation.

Au tournant des années 2000, les historiens québécois portent un intérêt renouvelé à la question des représentations sociales issues des projets d'exploitation des ressources. En ce qui nous concerne, l'historien Stéphane Savard s'est particulièrement intéressé à l'articulation entre l'exploitation hydroélectrique, le rôle de l'État et l'identité québécoise dans son ouvrage *Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005*[34]. Savard relate comment au fil des décennies, pour se représenter les projets d'exploitation des ressources hydrauliques, l'appareil étatique a fait appel à un ensemble de symboles et à une mémoire reflétant les intérêts politiques du moment. Ces éléments ont sans aucun doute été un facteur important d'influence sur l'identité québécoise et le processus de modernisation de l'État[35]. Dans son ouvrage sur Hydro-Québec, Savard porte attention aux représentations issues du projet de *La Grande* pendant les années 1970. Selon lui,

---

[32] Robert GAGNON et Yves GINGRAS, *loc. cit*., p. 67. Voir également : Robert GAGNON, « La mobilisation des compétences : la protection de l'environnement à la baie James », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Maîtrise en histoire et sociopolitique des sciences, 1984, 172 p.
[33] Robert GAGNON et Yves GINGRAS*, loc. cit*., p. 76.
[34] Stéphane SAVARD, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 452 p.
[35] *Ibid*., p. 15-33.

la représentation de l'hydroélectricité comme énergie verte a ainsi facilité les projets de développement de la Baie-James pour lutter contre la pollution au détriment de l'avènement du nucléaire au cours des années 1970 et 1980[36]. On souhaitait alors instaurer un équilibre entre protection de l'environnement et développement économique de la province, dont le complexe de *La Grande* devient un des symboles[37].

Dans un autre ordre d'idées, l'historiographie sur les ressources naturelles s'est aussi intéressée à l'exploitation minière. Ce thème a principalement été exploré dans une perspective analytique des impacts sociaux sur les territoires exploités ou, comme l'a fait H.V Nelles, sur l'angle des politiques de l'État sur l'industrie. Au Québec, Pierre Paquette a dans cette lignée étudié les politiques minières de l'État québécois[38]. D'autres spécialistes en la matière se sont attardés à l'histoire sociale et environnementale des villes issues de l'industrie comme Asbestos ou Thetford Mines[39]. Bien que l'historiographie de la Baie-James ait davantage insisté sur l'essor de l'hydroélectricité durant la décennie 1970, des projets de développement minier ont eux aussi vu le jour dans la région au cours de cette période mouvementée. Dans son ouvrage *Des mines et des hommes. Histoire de l'industrie minière au Québec des origines à aujourd'hui*, l'historien Marc Vallières se penche sur l'émergence de la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), la Société québécoise d'exploitation pétrolière (SOQUIP) et la SDBJ, tout comme leurs conséquences sur l'extraction des ressources minérales. Le gouvernement québécois réserve à la SDBJ une énorme frange de territoire dont le potentiel minier est peu connu au Nord[40]. Vallières relate une partie des investissements, la remise en question dans la gestion du

---

[36] *Ibid.*, p. 99-103.
[37] *Ibid.*, p. 107.
[38] Pierre PAQUETTE, *Les mines du Québec, 1867-1975*, Québec, Éditions Carte Blanche, 2010, 372 p.
[39] C'est par exemple le cas de Jessica VAN HORSSEN , *A Town Called Asbestos: Environmental Contamination, Health and Resilience in a Resource Community*, UBC Press, Vancouver, 2016, 256 p.
[40] Marc VALLIÈRES, *Des mines et des hommes; Histoire de l'industrie minérale québécoise des origines à aujourd'hui*, Québec, Les Publications du Québec, 1989, p. 289.

secteur minier et la démobilisation de la SDBJ[41]. Il s'agit sensiblement du seul auteur ayant abordé l'exploitation minière dans le cadre du projet de la Baie-James.

Une branche distincte de l'historiographie des ressources naturelles s'est penchée sur la question des relations de pouvoir avec les Autochtones au cours des projets d'exploitation. Elle s'intéresse aux rapports de pouvoir entre le Québec et les Premières Nations lors du développement de la Baie-James et du Nord. À titre d'exemple représentatif de cette mouvance, cette relation est détaillée dans *Power Struggles, Hydro development and First Nations in Manitoba and Quebec*[42]. Dirigé par Steven Hoffman et Martin Thibault, ce collectif paru en 2008 compare l'évolution du cas québécois, entre autres, avec celui du Manitoba. On y interroge les différents traités signés avec les Premières Nations ainsi que leur impact sur ces communautés. Plusieurs chapitres abordent les conséquences de la CBJNQ, tout en se questionnant sur ses différences avec les partenariats formés dans le Nord manitobain et les enjeux de pouvoir y étant reliés dans les deux cas[43]. Dans son article « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique: Un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », Stéphane Savard poursuit les travaux de Thibault et Hoffman et cherche à retracer l'histoire du rapport de force qui se développe entre l'État québécois et les communautés autochtones touchées par les projets hydroélectriques et représentés par leurs porte-paroles respectifs[44]. Cette branche de l'historiographie nous permet de bien cerner l'insertion socioéconomique des populations autochtones à la société québécoise, tout comme le rapport d'influence entre les dirigeants politiques de l'État et ces communautés lors de l'annonce de projets

---

[41] *Ibid*., p. 256.
[42] Martin THIBAULT et Steven HOFFMAN (dir.), *Power Struggles; Hydro development and first nations in Manitoba and Quebec*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2008, 334 p.
[43] Voir: Romeo SAGANASH, « *Should the James Bay and Northern Quebec Agreement Serve as a Model Agreement for Other First Nations?* », dans Martin Thibault et Steven Hoffman (dir.), *op. cit*., p. 215-226.
[44] Stéphane SAVARD, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : Un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 39, no. 1-2, 2009, p. 47.

d'exploitation. Enfin, elle éclaire les rapports coloniaux qui sont à l'œuvre et comment ces derniers évoluent au fil de ces relations.

La chercheuse Caroline Desbiens s'est également intéressée aux relations avec les Premières Nations lors du projet de la Baie-James dans plusieurs publications, dont son livre *Puissance Nord; Territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*. La géographe fait ressortir la nouvelle ontologie de la terre qui a pris forme et les nouvelles représentations issues de ce mégaprojet d'exploitation naturelle dans l'imaginaire des Québécois. Cette analyse discursive aide à comprendre le rapport colonial qui s'est instauré à partir de ces projets d'exploitation du Nord au travers un ensemble de représentations ethnocentriques [45]. Pour elle, l'utilisation de la technoscience, soit la combinaison étroite des savoirs scientifiques et techniques comme moyens d'assurer un ordre social par la SDBJ et la SEBJ, a contribué à marginaliser les savoirs locaux aux profits de nouveaux centres d'interprétations à grande distance[46]. Dans son article « Un nouveau chemin vers les rapides », Desbiens fait valoir que l'histoire environnementale offre une approche critique permettant de mettre en exergue, dans une perspective comparative, les modes de production des deux cultures et la manière dont le travail nous lie à la nature[47]. Selon la chercheuse, cette approche aide aussi à archiver les repères cris perdus par la transformation physique du territoire. On peut derechef démontrer par cette démarche que les activités de transformations sont survenues dans une contrée déjà socialisée plutôt qu'un endroit vierge[48]. Les rapports de force que Desbiens révèle entre le pouvoir politique et

---

[45] Caroline DESBIENS, *Puissance Nord; territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec Presse de l'Université Laval2014, 318 p.
[46] *Ibid*., p. 178.
[47]Caroline DESBIENS, « Un nouveau chemin vers les rapides. Chisasibi/La Grande et les relations Nord-Sud au Québec », *Globe*; *Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no. 1, 2006, p. 190.
[48] *Ibid*., p. 191.

l'espace s'inscrivent dans la continuité des autres éléments traités par l'historiographie sur l'exploitation des ressources naturelles[49].

En somme, l'exploitation des ressources naturelles au Québec et à la Baie-James a fait l'objet d'une riche production historiographique abordant les rapports de pouvoir liés aux enjeux socioéconomiques. Ces recherches ont rendu compte de l'expansion de l'État en fonction des projets de développement, s'intéressant ainsi à de nouveaux secteurs d'intervention étatique. Au chapitre de l'aménagement, la plupart des travaux discutés évoquent les nouvelles formes de pouvoir issues de l'exploitation hydroélectrique et ses liens avec les populations autochtones. Cependant, comme le souligne Stéphane Castonguay, bien que l'histoire de l'exploitation des ressources se soit intéressée à l'État, c'est souvent en relatant des faits et gestes de certains grands acteurs ou chefs de file[50], ce qui est d'ailleurs régulièrement le cas pour l'historiographie sur la Baie-James. Ce faisant, il y aurait matière à étudier davantage la manière dont, concrètement, les activités technoscientifiques et les programmes de règlements ont influencé l'exploitation des ressources[51]. L'emploi des ressources naturelles par le personnel administratif, politique et technoscientifique est venu affecter le rythme de l'exploitation et le paysage des territoires aménagés, ce qui en fait un important révélateur des nouveaux usages territoriaux et des formes de régulations[52]. L'exploitation des ressources naturelles comme outil du gouvernement et objet de connaissance demande à être approfondie, notamment en ce qui a trait aux usages particuliers qui ont été faits de la nature et de l'environnement. L'industrialisation du territoire et l'apparition de nouvelles institutions de gouvernance

---

[49] Dans cette lignée, mentionnons également les ouvrages de Sean MCCUTCHEON, *Electric Rivers; The Story of the James Bay Project*, Montréal, Black Rose Books, 1991, 194 p. et James HORIG (dir.), *Social and Environmental Impacts of the James Bay Hydroelectric Project*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, 192 p.
[50] Stéphane CASTONGUAY, *Le gouvernement des ressources naturelles*, *op. cit.*, p. 5 et 8.
[51] *Ibid.*, p. 8.
[52] *Ibid.*, p. 8.

liées aux activités technoscientifiques issues des domaines miniers, forestiers, des sciences de l'environnement et de l'écologie réclament à cet égard d'être étudiées. L'adaptation et l'évolution des structures de l'État aux réalités des fronts pionniers méritent dans cet ordre d'idées une attention spécifique.

Histoire environnementale

L'histoire environnementale produite au cours des dernières décennies au Québec et ailleurs s'est intéressée à l'interaction entre la nature et les institutions sociales. Comme l'exploitation économique d'un territoire est toujours accompagnée de nouvelles structures, mais également de nouveaux modes d'appropriation de l'environnement, ce courant mérite pleinement d'être intégré à la discipline historique afin de faciliter notre compréhension des multiples facettes de l'aménagement territorial. Comme l'avance encore une fois l'historien Stéphane Castonguay, autant dans sa dimension matérielle que figurée, la nature est un lieu de luttes[53]. L'espace contraint les sociétés humaines, et la matière à la base des échanges économiques demeure malléable[54]. Les chercheurs qui ont emprunté cette approche ne se réclament pas nécessairement tous de l'histoire environnementale. Au Québec, la géographie historique s'est d'abord penchée sur cette relation entre société et environnement[55]. Le peuplement et l'occupation du territoire ont intéressé des chercheurs tels que Serge Courville, Jean-Claude Robert ou Normand Séguin, qui ont planché sur le développement socioéconomique des populations riveraines du fleuve Saint-Laurent dans *Le pays laurentien au XIXe siècle; Les morphologies de base*[56]. Cette recherche étant basée sur l'exploitation agricole et forestière, elle permet d'interpréter l'action

---

[53] Stéphane CASTONGUAY, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no. 1, 2006, p. 18.
[54] *Ibid.*, p. 18.
[55] *Ibid.*, p. 23.
[56] Serge COURVILLE, Jean-Claude ROBERT et Normand SÉGUIN, *Le pays Laurentien au XIXe siècle; Les morphologies de base*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, 171 p.

d'une société sur son territoire et de mieux comprendre le fleuve Saint-Laurent comme axe cardinal de la vie collective[57]. Ces spécialistes traitent de l'organisation de la vie en fonction de l'espace et décrivent le processus d'intégration des économies locales sur les fronts pionniers[58].

Plusieurs chercheurs se sont pour leur part concentrés sur la forêt comme ressource économique. Comme l'historiographie sur l'exploitation des ressources nous l'a démontré, bon nombre d'historiens ont traité les richesses naturelles comme l'épicentre du territoire habité et exploité. Certains ont délaissé la question spatiale au profit d'une histoire socioéconomique ayant pour noyau le monde du travail[59]. Des spécialistes de l'histoire sociale comme René Hardy et Normand Séguin ont été parmi les premiers à s'intéresser aux interactions société-environnement dans leur domaine. Ces deux chercheurs, dont nous avons abordé les travaux précédemment, examinent par exemple le symbolisme issu de la forêt dans *Forêts et Société en Mauricie*[60]. En alliant des éléments discursifs, sociaux et matériels, ces spécialistes mettent en lumière la façon dont les activités forestières ont permis de modeler un nouvel espace régional. Ils démontrent du fait même comment l'historiographie sur l'exploitation des ressources naturelles peut servir de socle pour les recherches en histoire environnementale[61].

Au Canada, Janet Foster a produit un travail marquant sur le mouvement de préservation dans *Working for Wildlife: The Beginning of Preservation in Canada*[62]. Foster s'intéresse dans cet ouvrage à l'émergence du discours de préservation, aux grandes figures y étant associées et aux programmes édifiés grâce à ceux-ci. L'intérêt pour le mouvement de préservation et de conservation fut le point de départ de plusieurs

---

[57] *Ibid.*, p. 1.
[58] *Ibid.*, p. 1.
[59] Stéphane CASTONGUAY, *loc. cit.*, p. 26.
[60] René HARDY et Normand SÉGUIN, *op. cit.*, p. 27.
[61] *Ibid.*, p. 8.
[62] Janet FOSTER, *Working for Wildlife: The Beginning of Preservation in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 300 p.

historiens autoproclamés de l'environnement[63]. Les études sur la forêt ont également abordé les formes de régulations sociales y étant associées et l'émergence de la foresterie scientifique, notamment à travers les recherches de Stéphane Castonguay[64]. En somme, l'ensemble de ces recherches sur la forêt portent sur l'interaction entre le monde de l'entreprise et celui du travail, à sa représentation, au mouvement de conservation, aux régulations sociales et à la naissance d'espaces régionaux grâce à l'industrie forestière. Les recherches dans ce domaine ont de ce fait pavé la voie à plusieurs études sur les interactions société-environnement dans le secteur des ressources naturelles touchant les thèmes de l'appropriation du territoire.

Le développement minier a également suscité de l'intérêt chez les historiens de l'environnement, compte tenu des fronts pionniers que celui-ci a contribué à ouvrir. La relation entre les entreprises minières et l'environnement a été étudiée aux États-Unis, notamment par Duane Smith dans *Mining America: The Industry and the Environment, 1800-1980*[65]. Tout comme l'exploitation minière, l'exploitation hydroélectrique fut beaucoup examinée en rapport avec l'État, ses politiques gouvernementales et ses impacts économiques sur les régions[66]. À cet effet, les études menées sur l'hydroélectricité au Québec ont rarement comme point central l'impact de cette forme de développement sur les usages des territoires transformés et exploités. On en retrouve cependant des éléments importants dans les publications de Savard et Desbiens traitant des rapports de force, notamment sur l'appropriation symbolique[67]. Néanmoins, ces recherches n'ont pas pour ambition d'aborder l'intégration des plans d'eau à l'appareil de production, de même que les conséquences des aménagements sur l'utilisation de l'espace, l'émergence de nouvelles territorialités et de liens sociaux avec la nature. Une

---

[63] Stéphane CASTONGUAY, *loc. cit*., p. 26.
[64] Stéphane CASTONGUAY, « Foresterie scientifique : l'État et la production d'une "forêt à pâte" au Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, no. 1-2, 2006, p. 61-93.
[65] Duane SMITH, *Mining America : The Industry and the Environment, 1800-1980,* Lawrence, University Press of Kansas, 1987, 210 p.
[66] Stéphane CASTONGUAY, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *loc. cit*., p. 30.
[67] Caroline DESBIENS, *op. cit*. et Stéphane SAVARD, *op. cit*.

seule exception : l'article « Concilier l'exploitation hydroélectrique et la protection du territoire : le cas de la Direction de l'environnement d'Hydro-Québec, 1970-1980 » de Stéphane Savard, paru dans *Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850*[68], qui aborde la prise de conscience environnementale par les dirigeants d'Hydro-Québec. La société d'État fonde le Comité de protection de l'environnement (CPE) en 1971, puis la Direction de l'environnement (DE) en 1973, influençant par la suite la conception et l'aménagement du territoire de la Baie-James[69]. Ces deux entités ont pour fonction de concilier développement économique et protection de l'environnement en rendant les projets hydroélectriques acceptables pour les opposants[70]. Savard aborde également les nouvelles orientations en matière de protection du territoire et d'environnement qui seront mises en œuvre par le CPE et la DE, ainsi que la diversification de leur composition au fil des années 1970[71]. Comme l'auteur l'atteste, les débats entourant l'aménagement, notamment les lignes de transport de la Baie-James, les relations avec les Autochtones et la participation citoyenne aux décisions se sont multipliées avec la création de ces organismes. Savard avance que de telles démarches démontrent une ouverture de la part d'Hydro-Québec envers une intégration des principes écologiques et de démocratie participative favorisant le vivre-ensemble et la recherche du bien commun[72]. Ces recherches illustrent la nouvelle forme de pensée environnementale émergeant au sein des administrateurs de l'État québécois à cette époque, qui se caractérise par le souhait d'atteindre un équilibre en matière de développement et préservation des écosystèmes. Celles-ci sont un bon point de départ pour prendre en compte les mesures de protection qui ont ensuite été appliquées et la gestion environnementale souhaitée sur les lieux des travaux hydroélectriques.

---

[68] Stéphane SAVARD, « Concilier l'exploitation hydroélectrique et la protection du territoire : le cas de la Direction de l'environnement d'Hydro-Québec, 1970-1980 », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 310-348.
[69] *Ibid.*, p. 312.
[70] *Ibid.*, p. 322-323.
[71] *Ibid.*, p. 328-331.
[72] *Ibid.*, p. 348.

L'histoire urbaine, pour sa part, a permis d'ouvrir des intérêts de recherches aux historiens de l'environnement. Cette spécialité a étendu l'étude des rivières au-delà des politiques gouvernementales et des modes de développement prônés par l'État. Au cours des deux dernières décennies, cette approche a approfondi des thèmes comme la pollution industrielle, de l'air, de l'eau et le façonnement des infrastructures urbaines comme les aqueducs ou les égouts, nous permettant de mieux comprendre les liens entre les zones densément peuplées et leur environnement[73]. Plusieurs travaux de chercheurs en histoire de l'environnement ont porté sur les dynamiques sociales et urbaines entretenues avec des cours d'eau aux rives populeuses comme le Rhin, l'Amazone, la Don ou le fleuve Columbia[74]. Par exemple, Michèle Dagenais a fait paraître en 2011 un ouvrage sur Montréal et l'eau où elle traite de cet élément sous ses diverses formes socioculturelles, en plus de son influence dans la production de l'espace montréalais. L'autrice y aborde des thématiques comme l'accès, les réglementations, les enjeux sanitaires, les loisirs et les débats publics qui entourent l'eau[75].

L'aspect de la négociation environnementale dans le cas du Saint-Laurent fut étudié par Daniel Macfarlane dans *Negotiating a River; Canada, the US, and the Creation of the St. Lawrence Seaway*[76]. Cet ouvrage se concentre sur les relations canado-américaines dans la création de la voie maritime du Saint-Laurent, notamment du canal Érié et de barrages hydroélectriques. Il permet de mettre en lumière comment une partie du bassin du Saint-Laurent a été modelée par des facteurs politiques, culturels, identitaires, environnementaux et comment les négociations entourant l'appropriation de l'environnement passe par la médiation de l'État[77]. Stéphane Castonguay et

---

[73] Stéphane CASTONGUAY, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *loc. cit*., p. 34.
[74] Michèle DAGENAIS, *Montréal et l'eau ; une histoire environnementale*, Montréal, éditions Boréal, 2011, p. 9.
[75] *Ibid*. p. 9.
[76] Daniel MACFARLANE, *Negotiating a River; Canada, the US and the creation of the St-Lawrence Seaway*, Vancouver, UBC Press, 2014, 356 p.
[77] *Ibid*., p. 14.

Matthew Evenden, quant à eux, réfléchissent aux interactions entre espaces urbains et rivières pour comprendre comment l'organisation de la ville répond aux défis environnementaux de ces formations géographiques, transforme et contrôle l'eau environnante[78]. Les deux chercheurs abordent la création de centrales hydroélectriques devant satisfaire les demandes énergétiques des villes en croissance, de même que le rapport entretenu entre les milieux urbains et cette forme de ressource[79]. Une grande recherche interdisciplinaire et internationale s'est ainsi faite sur l'urbanisation des rivières, empruntant à l'histoire, la géographie, les études urbaines et la sociologie. Cette branche de l'historiographie permet d'explorer l'évolution des multiples usages faits par les sociétés humaines des plans d'eau qui les entoure, que ce soit par l'accès par les populations à ceux-ci, leur emploi pour le transport, l'économie, les enjeux de pollution ou d'utilisation à des fins énergétiques. Au Québec, les historiens des rivières se sont épris pour des thèmes similaires. Notons à cet effet les contributions de David Massel pour le réseau fluvial du Saguenay[80], de René Hardy et Normand Séguin sur la Saint-Maurice[81], de Stéphane Castonguay et Hubert Samson sur la Saint-François[82] ou de Jamie Benidickson sur la rivière de l'Outaouais[83]. Ces travaux s'ajoutent aux préoccupations issues des études urbaines, mais ne se limitent guère aux transformations fluviales en milieux urbains.

Autant dans l'historiographie canadienne qu'américaine, les rivières ont traditionnellement été utilisées comme métaphores pour désigner l'avancée de la civilisation, avant qu'on ne mobilise leur aspect matériel pour expliquer le

---

[78] Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN (dir.), *Urban Rivers, Remaking Rivers, Cities and Space in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 2.
[79] *Ibid*., p. 80.
[80] David MASSEL, *Quebec Hydropolitics The Peribonka Concessions of the Second World War,* Montréal, McGill's Queen University Press, 2011, 264 p.
[81] René HARDY et Normand SÉGUIN, *op. cit*.
[82] Stéphane CASTONGUAY et Hubert SAMSON, « Science, utopie et production paysagère: industrialisation, décontamination et restauration de la rivière Saint-François au 20e siècle », *GéoCarrefour*, vol. 85, no. 3, 2010, p. 241-252.
[83] Voir par exemple Jamie BENIDICKSON, « Cleaning Up after the Log Drivers' Waltz : Finding the Ottawa River Watershed », *Les Cahiers de droit*, vol. 51, no. 3-4, 2010, p. 729–748.

développement national[84]. C'est ainsi que *la thèse laurentienne* a interprété la création du Canada à partir de facteurs environnementaux et économiques centrés sur le Saint-Laurent. Une bonne partie de l'historiographie américaine des années 1930 à 1960 s'est intéressée au rôle déterministe et central des multiples rivières dans la fondation de leur pays[85]. Des historiens canadiens ont fait évoluer cette approche économique des rivières pour ensuite analyser les possibilités que la technologie offre dans les différentes perspectives de développement hydraulique, les conflits politiques l'entourant, la manière dont la ressource fut gérée par l'État et les profits de son exploitation redistribués[86]. On peut penser ici à des ouvrages comme celui d'H.V Nelles, *Politics of development*[87], ou de John Dale, *Hydroelectricity and Industrial Development*[88]. Ces titres font ressortir comment le pouvoir des rivières peut être employé à travers le système socioéconomique[89]. Au fil du temps, on a de plus en plus incorporé le coût social et environnemental du développement des cours d'eau comme objet d'étude au sein de la discipline historique.

Les auteurs récents en histoire des rivières ont pour leur part insisté sur la relation changeante entre société et nature, soit sur la manière dont la nature se construit socialement. Parmi les historiens et historiennes qui ont écrit sur l'administration des rivières et leur utilisation à des fins énergétiques à la suite de l'après-guerre, nous retrouvons Elizabeth Grossman sur la construction des barrages[90]. Elle relate de façon engagée les décisions politiques et mesures gouvernementales entreprises dans une dizaine d'États américains pour démobiliser les barrages sur les plus grands cours d'eau. L'autrice étudie les rapports de force entre la société civile et le gouvernement,

---

[84] Christopher ARMSTRONG, Matthew EVENDEN et H.V NELLES, *The River Returns; An Environmental History of the Bow*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2009, p. 10.
[85] *Ibid*., p. 10-15.
[86] *Ibid*., p. 16.
[87] H.V NELLES*, op. cit.*
[88] John DALE, *Hydroelectricity and industrial development- Quebec, 1898-1940*, Massachusetts, Harvard University Press, 1957, 269 p.
[89] Christopher ARMSTRONG, Matthew EVENDEN et H.V NELLES, *op. cit*., p. 16.
[90] Elizabeth GROSSMAN, *Watershed: The Undamming of America,* Berkley, Counterpoint, 2002, 320 p.

en plus d'offrir une réflexion sur les conséquences de notre façon de jouir des bienfaits des rivières à partir de son propre vécu. Un autre ouvrage incontournable en histoire environnementale des rivières, *The River Returns; An Environnemental History of the Bow*, écrit par Christopher Armstrong, Matthew Evenden et H.V Nelles, sonde le passé de la rivière Bow en Colombie-Britannique. Pour les trois universitaires, les rivières méritent leur propre histoire et offrent un terrain idéal pour expliquer le rôle réciproque de la nature en histoire et de l'histoire sur la nature[91]. En étudiant la Bow, les chercheurs souhaitent faire éclater la frontière arbitraire entre nature et culture afin d'aborder les divers usages qui en ont été faits. Ceux-ci se penchent sur les multiples utilisations de la rivière ainsi que sur la façon dont la construction sociale de cette dernière évolua au fil du temps[92].

En somme, les historiens des fleuves et des rivières nous apprennent que ces cours d'eau sont autant sujets qu'objets de l'histoire. Ceux-ci jouissent d'une influence dans le développement des sociétés humaines, mais sont également influencés par leur parcours[93]. L'historiographie sur les rivières jette la lumière sur la manière dont celles-ci sont employées pour imposer de l'ordre et générer de la richesse, notamment à travers un processus de régulation initié par le pouvoir politique et le recours aux nouvelles technologies[94]. À cet effet, Tina Loo s'est penchée sur la multiplication des chantiers sur le fleuve Columbia entre les années 1960 et 1980 dans son article « An Environmental History of Progress: Damming the Peace and Columbia Rivers ». Selon la spécialiste, les historiens ont associé le développement des barrages à ce que l'anthropologue James C. Scott a appelé la « modernité avancée ». Cette idéologie se caractérise par la croyance d'une grande partie de la population dans les bénéfices produits par les grands projets financés par l'État, menés par une expertise scientifique

---

[91]Christopher ARMSTRONG, Matthew EVENDEN et H.V NELLES (dir.), *op. cit*., p. 7.
[92] *Ibid*., p. 22.
[93] Matthew EVENDEN, « Beyond the Organic Machine? New Approaches in River Historiography», *Environmental History*, vol. 23, no. 4, 2018, p. 703.
[94]Matthew EVENDEN, *Fish versus Power: An Environmental History of the Fraser Rive,* Cambridge, Angleterre, Cambridge University press, 2007, p. 1-3.

et une planification rationnelle. La clé de cette forme aboutie de la modernité repose donc sur cette volonté de transformer le monde biophysique afin d'améliorer les conditions de vie[95].

Somme toute, l'industrialisation, le rôle culturel des rivières, la régulation des cours d'eau et leur incorporation à l'appareil de production méritent d'être examinés davantage pour que l'on comprenne mieux la dialectique entre l'utilisation des rivières par les humains et leur rôle dans notre société. Tout comme les liens sociaux tissés avec les rivières, l'exploitation des ressources minières, hydroélectriques et forestières, quoiqu'étudiée dans sa dimension sociale, politique et économique, mériterait d'être analysée au chapitre de l'espace territorial qu'elle a permis de créer, de même que sur le plan des emplois de la nature qu'elle a occasionnés au Nord-du-Québec. Leur utilisation changeante au fil du temps révèle des stratégies de développement construites socialement que l'histoire environnementale gagnerait à étudier. De même, l'utilisation de l'environnement par les populations et institutions politiques peut nous renseigner sur les usages territoriaux. La négociation environnementale comme moyen d'incorporer les rivières et les autres éléments territoriaux à l'appareil de production reste également à approfondir dans l'historiographie. Ainsi, l'étude de la SDBJ, à qui l'on a confié l'aménagement de la Baie-James, nous permettrait d'enrichir la réflexion sur l'usage matériel et culturel qui a été fait du territoire dans cette portion du Nord.

Problématique

À la lumière de ce bilan sur l'historiographie régionale, environnementale et des ressources naturelles, plusieurs constats se dégagent. Tel que mentionné ultérieurement, l'histoire régionale a abordé l'évolution des diverses régions dans une optique d'abord identitaire, puis socioéconomique, ce qui a permis de jeter un nouveau

[95] Tina LOO et Meg STANLEY, « An Environmental History of Progress: Damming the Peace and Columbia Rivers», *Canadian Historical Review*, vol. 92, no. 3, 2011, p. 401.

regard sur les contrées périphériques jadis négligées par l'histoire nationale. L'étude de la SDBJ, chargée de l'aménagement global de la région de la Baie-James, vise à améliorer nos connaissances sur la réflexion planificatrice de l'État. De même, cet objet peut nous renseigner sur la façon dont le territoire de la Baie-James a été administré et gouverné au cours des années 1970 et 1980, et ce, en fonction de quelles prérogatives et idéologies. En outre, les analyses offertes par les nombreux chercheurs s'étant intéressés à l'exploitation des richesses naturelles au Québec et ailleurs ont bien démontré l'approche du gouvernement face à la régulation de ces industries. Alors que les activités technoscientifiques et les programmes de règlements sont venus influencer l'exploitation des ressources tout au long du projet de la Baie-James, leur étude en relation avec les objectifs de développement et la réflexion planificatrice entourant la Phase 1 permettrait de révéler la nouvelle spatialisation qui y voit le jour, tout comme les variations d'usages de la nature en découlant.

Par ailleurs, focaliser sur l'exploitation des ressources naturelles comme outil du gouvernement et objet de connaissance à la Baie-James autorise à mieux rendre compte du rôle de l'État dans la planification et la transformation de ce vaste territoire du Nord. Contrairement à l'histoire environnementale produite dans d'autres régions de l'Amérique du Nord, l'utilisation de la technoscience et des infrastructures dans la création d'espaces territoriaux — à l'instar de la relation culturelle entretenue avec la nature — a moins été étudiée au Québec. C'est sans compter les aires couvertes par les recherches mentionnées, qui s'éloignent du Moyen et Grand Nord québécois et, parallèlement, des enjeux y étant associés. Le rapport à l'environnement à la Baie-James, notamment la façon dont on a voulu exploiter non seulement les rivières, mais aussi les autres ressources naturelles, est un apport possible à l'histoire environnementale québécoise que fait ressortir l'étude du cas de la SDBJ. Les connaissances sur les modifications géophysiques causées autant par le savoir scientifique que l'arrivée de nouvelles échelles de connexion sur le territoire méritent d'être approfondies. À cet effet, le fait de revisiter la stratégie de développement des

ressources nous permet de repenser les liens entre les institutions étatiques, l'exploitation du territoire et les industries minières, forestières et hydroélectriques dans l'histoire récente du Québec. Dans le cas qui nous intéresse, le moyen, c'est-à-dire la SDBJ, est tout aussi crucial que l'objectif dans la mise en forme territoriale. Cet examen met en lumière la façon dont les responsables politiques et les dirigeants ont théorisé les modalités d'appropriation de l'espace par l'État, tout comme les récits au sein desquels ils se sont projetés.

De plus, bien que l'État québécois ait confié à la SDBJ l'aménagement global du territoire et qu'elle fasse souvent objet de mention, aucune étude exhaustive n'a été faite sur cette société d'État à qui on a mandaté un projet jugé à l'époque si décisif pour l'avenir du Québec. Ce faisant, l'étude de la SDBJ nous permet de revisiter les notions d'administration territoriale, ainsi que des liens sociaux, matériels et culturels entretenus avec l'environnement, tout cela dans un contexte sociopolitique précis de l'histoire québécoise. Rappelons également que la formation de cet espace régional en fait une des dernières régions colonisées du Québec, selon des prérogatives propres à une temporalité spécifique[96].

De surcroit, afin de mettre en exergue les éléments dûment nommés, notre objectif consiste à étudier la conception de la mission de gestion économique, territoriale, sociale et environnementale que l'État québécois a confiée aux différentes composantes de la SDBJ. Plus précisément, il s'agit d'analyser les caractéristiques de l'espace territorial que les administrateurs et responsables politiques ont voulu façonner, et ce, à partir de leur réflexion planificatrice, puis des actions posées par la société d'État. Globalement, nous nous penchons sur le rôle que l'institution a eu sur

[96] Dans l'historiographie, la colonisation réfère principalement aux programmes d'appropriation du territoire réalisés conjointement par l'Église catholique et l'État québécois avant les années 1960, alors que l'aménagement du territoire désigne le nouveau paradigme issu de la Révolution tranquille. Toutefois, nous utilisons parfois le concept de colonisation dans un sens plus large lorsque nous traitons des enjeux liés au colonialisme.

la planification de la Baie-James et du Nord québécois[97]. Ce faisant, nous étendons cette analyse aux différentes filiales de l'organisme. Tout d'abord, la SEBJ, filière énergétique de la SDBJ, a géré le transport de l'électricité, l'équipement de production et les services d'ingénierie[98]. Celle-ci devient rapidement autonome de la SDBJ et la majorité de son capital-action, tout comme une majorité de ses administrateurs, provient d'Hydro-Québec. La SOTEL s'est occupée de l'instauration de services de télécommunications et la MBJ a reçu comme mandat de constituer le territoire en municipalités. La SODAB et la SOTRAC ont été créées à la suite de la signature de la CBJNQ dans le but de favoriser la participation autochtone aux projets et de mettre en œuvre les travaux correcteurs. La SOTOUR dirigeait pour sa part les aménagements pour le tourisme[99]. Dans l'histoire du Québec, aucune autre structure paraétatique n'a été investie d'un mandat d'organisation aussi pluriel dans le domaine du développement régional.

Puisque nos recherches visent à définir la vision du développement mise de l'avant dans une perspective intégratrice des activités de l'État au Nord par les responsables politiques ainsi que les administrateurs de la SDBJ, il importe de clarifier qui sont ces derniers. Les « responsables » ou « représentants » politiques forment l'ensemble de la classe de dirigeants qui contribue à la planification du projet. Le premier ministre, les élus à la tête de ministères et les députés du parti au pouvoir en font partie. En revanche, nous entendons par le qualificatif d'« administrateurs » les membres du conseil d'administration (CA), les présidents des instances de la SDBJ et les hauts dirigeants directement engagés dans la création, puis la gestion de la société d'État et de ses

---

[97] Pour le bien de cette étude, nous utiliserons le toponyme « Baie-James » tel qu'employé par les acteurs à l'étude. Cela ne veut pas dire que nous encensons la vision que nous offrent les administrateurs de cet espace en construction. Nous constatons plutôt les limitations dû aux autres termes, tel que « baie James » qui ne réfère qu'au littoral. L'appellation « Jamésie » est parfois employée à des fins purement synonymiques.

[98] Site internet d'Hydro-Québec. Société d'Énergie de la Baie James; Profil, [en ligne], http ://www.hydroquebec.com/sebj/fr/profil.html (Page consultée le 5 mai 2019).

[99] Site Internet de la Société de Développement de la Baie James, [en ligne], http://www.sdbj.gouv.qc.ca/fr/societe/historique/ (Page consultée le 5 mai 2019).

organes. Il s'agit des acteurs qui ont planifié le projet, l'ont mené à terme et en ont traduit la vision étatique. Dans certaines portions de notre étude, cette définition s'étend aux responsables des relations publiques et journalistes des organes de communications de la SEBJ et SDBJ qui ont aidé à propager les nouvelles représentations du territoire. Ainsi, nous examinons comment les dirigeants de la SDBJ et ses filiales ont voulu employer le territoire, l'administrer, le construire et selon quelles mesures. Ce groupe d'administrateurs est composé en totalité d'hommes provenant du sud du Québec et exerçant des professions rationalistes, comme l'ingénierie et les sciences de la gestion. À ses débuts, la SDBJ est dirigée par Pierre Nadeau, économiste de formation, qui cède son poste un an plus tard à Charles Boulva, pratiquant la profession d'ingénieur. Les autres figures marquantes siégeant au CA de la SDBJ sont issues en majorité du domaine de l'ingénierie, dont Fred H. Ernst, qui prendra beaucoup de place dans la gestion de l'organisme[100]. Le conseil d'administration de la SEBJ, quant à lui, est guidé pendant la majeure partie de la décennie 1970 par Robert Boyd, lui aussi ingénieur. Le CA de la filiale énergétique est composé au départ de 5 membres dont 3 proviennent d'Hydro-Québec, qui en possède 51% des actions. Deux sont issus du CA de la SDBJ, soit le président accompagné d'un autre coordonnateur[101]. Cette représentation importante, jumelée au choix de l'activité hydroélectrique comme moteur économique sur le territoire, fait de la SEBJ la filiale la plus influente du projet. La MBJ, SOTOUR, SOTEL et SODAB sont dirigées en totalité, ou en majorité, par les mêmes administrateurs que la SDBJ sur leurs CA. Cela en fait des entités fort centralisées dont le pouvoir est exercé par quelques personnes dont la responsabilité ultime relève du gouvernement québécois. Cette structure fait de la SDBJ une créature hybride entre un modèle inspiré d'Hydro-Québec et l'entreprise privée, mandatée aussi pour mener à terme les facettes du développement connexes à l'hydroélectricité. Bien que les administrateurs et responsables politiques soient dotés d'une agentivité dans la

[100] Roger LACASSE, *op. cit.*, p. 168.
[101] *Ibid.*, p. 182.

planification du territoire, ne perdons pas de vue qu'ils traduisent des paradigmes et obéissent aux enjeux géopolitiques de leur temps. Pour le bien de cette étude, nous concentrons notre analyse sur la vision du développement sans nous pencher sur l'interactivité entre les actions de la SDBJ et le point de vue des populations locales sur les changements sociaux qui surviennent, ou les modifications géophysiques causées par celle-ci. Ces aspects mériteraient néanmoins une attention complémentaire.

Organisation du mémoire et cadre conceptuel

Pour mener à terme notre réflexion de manière englobante tout en évitant les répétitions, nous avons convenu qu'une délimitation chronologique est la meilleure option qui s'offre à nous. Comme notre balise temporelle s'échelonne de 1971 à 1984, nous avons choisi de la diviser en trois sous-périodes qui suivent de façon logique le rythme des travaux. La date de début et de tombée de notre étude correspond respectivement à l'annonce du projet par le gouvernement et à l'année d'inauguration de LG-4, dernier barrage majeur à être mis en service lors de la Phase 1. Nous ne souhaitons guère aborder la phase 2 du projet dans la même étude, puisque celle-ci relève de dynamiques politiques et économiques qui diffèrent trop de la temporalité que nous souhaitons étudier, soit celle de la Révolution tranquille. La première période de notre travail (chapitre 1) s'échelonne de 1971 à 1974. Celle-ci inclut la période de mise en place des premiers jalons d'un nouvel espace territorial par la création de la SDBJ et de la SEBJ, l'exploration, la prise de connaissance du territoire et l'érection des premières infrastructures. La deuxième période (chapitre 2), de 1975 à 1979, comprend la phase la plus active des travaux hydroélectriques, de leur commencement à l'inauguration de LG-2 en 1979. On voit s'opérer dans ce laps de temps une mise en forme quasi complète de l'espace à partir de l'action de la société d'État dans l'industrialisation, la municipalisation, par l'utilisation des sciences de l'environnement et l'avènement de nouvelles représentations du Nord. Enfin, la troisième période (chapitre 3), qui s'échelonne de 1979 jusqu'à la fin de la Phase 1 du

projet en 1984, voit l'abandon des visées de développement intégré du territoire, ce qui en fait une ère distincte. On y observe l'apparition d'une industrie touristique, de nouvelles façons de peupler le territoire, d'intégrer les autochtones à l'économie du sud, de restaurer et publiciser l'environnement.

Afin de bien rendre compte de notre problématique, nous nous penchons sur trois concepts choisis en fonction de nos objectifs de recherche. Le croisement entre ces trois éléments dans chacune des périodes données nous permet de faire ressortir la conception du développement qui prévalait à la SDBJ. Ceux-ci sont mis en relation avec les changements qui s'opèrent au sein de la société québécoise afin de mettre en évidence les transformations dans la façon de concevoir l'appropriation du territoire et de l'environnement.

En premier lieu, nous analysons la planification territoriale souhaitée et entreprise par la SDBJ. Pour Marc-Urbain Proulx, la planification relève de la philosophie des sciences, et plus particulièrement de « l'utilisation de la raison dans le cadre des actions à effectuer[102] ». Il s'agit, pour l'économiste, « d'un modèle articulé d'organisation sociale proposé à l'application [103]». La planification est généralement privilégiée comme modèle de base lorsqu'on parle de développement territorial et est toujours orientée vers des finalités particulières. Nous nous penchons donc sur cette articulation dans le cas de la SDBJ et sur les moyens disponibles, les objectifs et les idéologies qui guident cette organisation dès sa création. Nous examinons les formes de savoir et les systèmes de règlements qui résultent de la planification du territoire. Quant aux ressources naturelles, la planification vise essentiellement, toujours selon Proulx, « la création de conditions matérielles et immatérielles favorables au développement culturel, social et économique à long terme, en respectant l'environnement naturel[104] ».

---

[102] Marc-Urbain PROULX, « Quatre décennies de planification territoriale au Québec », texte paru dans Mario Gauthier, Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, chapitre 1, p. 2.
[103] *Ibid*., p. 2.
[104] *Ibid*., p. 3.

Selon Michel Sarra-Bournet, ce nouveau paradigme de gestion qu'on voit apparaitre au cours des années 1960 permet de faire converger, dans une rare unanimité, les demandes économiques vers l'État du Québec[105]. Le développement de l'économie devient dès lors au centre des objectifs étatiques. Au cours de cette période, on place les espoirs de planification entre les mains des experts, à qui l'on se fie pour assurer l'émancipation collective de la nation québécoise[106]. Cette attitude voit ainsi naître de nouvelles structures et façons de faire qu'il nous importe d'explorer. Dans cette même lignée, l'approche critique élaborée par le sociologue Jean-Jacques Simard dans *La longue marche des technocrates* nous sert ici de référence centrale pour comprendre le rôle des structures gouvernementales créées pour l'occasion [107].

Comme deuxième concept, nous souhaitons nous attarder à la façon dont les administrateurs ont voulu développer le territoire au cours de notre période. Nous nous penchons plus attentivement sur la notion de *développement* telle qu'appliquée par la SDBJ à travers sa gouvernance locale et régionale. Au cours du projet de la Baie-James, la socialisation du territoire s'est opérée à partir de ce concept central. Celui-ci est resté primordial au sein des structures et stratégies étudiées. En effet, la référence à l'idée de développement territorial, économique, régional, énergétique, autochtone, municipal, a été omniprésente chez les administrateurs de la SDBJ et les responsables politiques. Ceux-ci en ont assurément fait la pierre angulaire de la nouvelle culture allouée au territoire, soit celle d'un territoire *développé*. Tout au long du *projet du siècle*, ces derniers ont mobilisé cette notion comme horizon à atteindre. Étant un terme hautement polysémique, l'analyse de l'utilisation de cet élément par la SDBJ dans le cadre du projet de la Baie-James nous permet de nous questionner sur le sens donné à ce concept

---

[105] Michel SARRA-BOURNET, « La planification au Québec; Un paradigme de gestion hérité de la France? », dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 263.
[106] *Ibid*., p. 263.
[107] Jean-Jacques SIMARD, *La longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 200 p.

qui, selon le sociologue Fernand Dumont, réfère à ce qui est devenu « l'univers métasocial » et métahistorique de notre époque[108].

Mentionnons également que la notion de développement est pour Dumont intimement liée à celle de *production*[109]. Pour le sociologue, la ramification entre les deux concepts s'explique au travers du prisme de la « conscience historique moderne[110] ». Le progrès en forme la notion fondamentale, à laquelle on attribue le pouvoir de produire l'histoire et l'avenir[111]. Cette vision du monde a, pour l'intellectuel, « servi de cadre d'interprétation aux processus d'urbanisation et d'industrialisation[112] ». Dans cet univers, le changement est considéré comme un élément bon en soi, alors que le développement en forme la modalité d'action et prend figure dans la croissance économique[113]. Ainsi, l'idée de développement culturel, économique, social, autochtone ou énergétique procède à une « mise en place idéologique de la culture[114] ». Le développement du territoire opéré par les dirigeants de la SDBJ et la SEBJ doit ainsi être interprété comme un comportement culturel traduisant l'émergence d'un cadre précis d'interprétation du réel chez les administrateurs.

C'est à travers ce cadre que les administrateurs et responsables politiques ont pensé leur action sur le territoire. De ce fait, l'étude de sa modélisation nous réserve la faculté de le dévoiler. En faisant du concept de « développement » le titre de la nouvelle société mandatée pour organiser la Baie-James, on lui a conféré un rôle qui semble aller dans le sens prédéterminé de la phase de modernisation de la société québécoise qui s'opère à la même époque. Par ses actions, celle-ci traduit l'orientation donnée au concept de développement dans une temporalité spécifique de l'histoire du Québec, celle de la Révolution tranquille. Pour tout dire, la SDBJ exprime dans son discours et

---

[108] Fernand DUMONT, *Le Sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone, 1987, p. 22 et 36.
[109] *Ibid*., p. 31.
[110] *Ibid*., p. 32.
[111] *Ibid*., p. 34.
[112] *Ibid*., p. 35.
[113] *Ibid*., p. 36.
[114] *Ibid*., p. 37.

ses pratiques l'incarnation de ce nouvel univers métasocial dans les rapports entre les institutions et le territoire. En ce sens, l'aménagement consiste à ancrer une vision particulière du développement dans l'espace, ce à quoi s'affaire la SDBJ, qui est responsable de ces deux composantes. En misant sur le déploiement d'infrastructures, de dispositifs de terrain, de personnel et de structures paraétatiques qui s'acquièrent de l'acquisition de connaissances, l'État accroit ses capacités administratives sur un territoire et s'approprie l'espace[115]. Nous analysons en somme le rôle de la SDBJ dans l'industrialisation des rivières et comment l'organisme a souhaité employer le territoire. Cet angle d'analyse a pour but d'expliciter le rôle joué par l'organisation dans le façonnement de la région, à partir du discours et des pratiques liées à la notion de développement.

Enfin, comme troisième et dernier concept, nous examinons les représentations et symboles déployés par la SDBJ dans le cadre de l'administration de ce vaste territoire nordique, soit la manière dont les représentants de la SDBJ ont pensé le projet et l'ont instrumentalisé pour justifier des prises de position. Nous entendons par représentations « l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont *produites* et *partagées* par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné[116] ». Celles-ci permettent de comprendre comment un groupe oriente ses actions vis-à-vis de l'environnement, du politique et des autres enjeux. Comme nous le rappellent les autrices Lucie Sauvé et Catherine Garnier, s'intéressant aux questions de représentations sociales, l'étude de l'environnement fait nécessairement référence aux prises de décisions et au rapport au changement. Ce domaine s'avère donc incontournable pour saisir les filiations entre les individus, la collectivité et leur milieu puisque les stratégies de développement s'en dégagent[117]. L'étude des représentations

---

[115] Stéphane CASTONGUAY, *Le gouvernement des ressources naturelles…, op. cit*., p.7.

[116] Christian GUIMELLI, *La pensée sociale*, Paris, Presses universitaires de France, collection *Que sais-je?,* 1999, p. 63.

[117] Lucie SAUVÉ et Catherine GARNIER, « Une phénoménographie de l'environnement: réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse des représentations », dans Michel-Louis Rouquette et

nous permet de mieux comprendre la pensée sociale, soit la signification construite et partagée par les Québécois de l'époque de cet ambitieux projet[118]. Elles éclairent la façon dont on perçoit les identités et comment ces dernières interagissent avec la nouveauté[119]. La relation entre représentation et pratique aide également à distinguer les enjeux de pouvoirs relatifs au développement du territoire. Les symboles utilisés permettent ainsi de justifier une certaine vision de la société, qui à son tour nous permet d'étudier la volonté politique des instigateurs.

Desbiens et Savard ont déjà travaillé sur le symbolisme et les changements de paradigmes issus du projet *La Grande.* Tous deux ont étayés comment ce projet a été mobilisé par les populations du Sud afin de faire naître une image particulière de la réussite économique et d'un Québec soucieux de l'environnement[120]. Nous entendons poursuivre cette réflexion sur les représentations issues des transformations territoriales, notamment les projets d'exploitation de ressources, afin de comprendre le rôle culturel que les instances à l'étude ont attribué au territoire de la Baie-James et au Nord du Québec. Nous déterminerons de quelle manière la SDBJ a mobilisé la représentation d'un nouveau régime politique et culturel pour le Nord, dans le but de le mettre en place. L'illustration de ce régime se trouve à être fortement exploitée dans les prises de parole publiques des responsables politiques et des dirigeants de la société d'État, en plus d'être relayées par les organes de presse de cette dernière.

Sources et méthodologie

Notre analyse repose sur un corpus de sources qui n'a majoritairement jamais fait l'objet d'études par d'autres chercheurs. Afin de rendre compte de notre

---

Catherine Garnier, (dir.), *Représentations sociales et éducation*, Montréal, Éditions Nouvelles, 2000, p. 141.

[118] *Ibid*., p. 151.

[119] *Ibid*., p. 152.

[120] Caroline DESBIENS, *Puissance Nord…*, *op. cit*. et Stéphane SAVARD, *Hydro-Québec et l'État québécois*, *op. cit*.

problématique, nous avons fait appel à deux grands fonds d'archives, soit celui de la SDBJ à Matagami ainsi que celui d'Hydro-Québec à Montréal, où sont conservés les documents de la SEBJ.

Les procès-verbaux du CA de la SDBJ entre 1971 et 1984 – qui n'ont jamais fait l'objet d'une étude exhaustive des chercheurs – forment le corpus de sources principal du présent travail. Ils nous renseignent sur les différents projets de développement qui furent discutés et nous révèlent les débats, orientations, considérations et volontés des administrateurs. Par ailleurs, les rapports annuels de la SDBJ et de la SEBJ nous avisent eux aussi sur les orientations, interventions et positions de la société d'État et de sa filiale. Ils comprennent la composition des instances, les rapports financiers et un résumé des activités d'exploitation des ressources et de protection de l'environnement. Les procès-verbaux du CA et les rapports annuels de la SDBJ comportent également des comptes-rendus des actions des différents organes comme la SODAB ou la SOTEL. Les rapports annuels de la SODAB auxquels il est possible d'accéder sont de même un bon objet d'analyse, quoiqu'ils soient les seuls des autres filiales à notre disposition[121]. L'évolution des thèmes abordés dans ces documents révèle également des changements dans les orientations et la vision du développement territorial entre les années 1971 et 1984.

Ainsi, afin de bien saisir les conditions d'émergence de la SDBJ, tout comme ses mandats, nous avons étudié le projet de loi 50, qui devient la *Loi sur le développement de la région de la Baie-James* en 1971. À cet effet, l'étude des débats parlementaires entourant le projet de loi est autant nécessaire pour capter la vision initiale de la gestion et de la planification confiée à la SDBJ. Dans une démarche de compréhension de la conception partagée du territoire et des rapports de pouvoir entre l'État et les Autochtones, le texte de la CBJNQ a aussi fait l'objet d'une analyse. À cela, il faut

[121] Plusieurs documents que nous aurions aimé consulter étaient classifiés ou introuvables. Entre autres, plusieurs rapports annuels de la SODAB, la plupart de ceux de la MBJ et l'entièreté des procès-verbaux du Conseil d'administration de la SEBJ.

ajouter les trois ouvrages rédigés par Robert Bourassa, qui permettent de comprendre l'ambition derrière la création de la SDBJ et le développement de ce vaste territoire nordique. Ils nous éclairent aussi sur les raisons qui poussent les instigateurs à se doter d'une telle structure, alors que le développement de la Jamésie aurait pu être conféré à Hydro-Québec seule comme le réclamaient de nombreux intervenants.

Le journal *En Grande,* publié par la SEBJ et *Le Jamésien*[122], produit par la SDBJ, nous permettent de bien concevoir comment la société d'État agit et conçoit ses actions. Ceux-ci nous aident également à relever les différentes composantes mises en place pour gérer l'environnement, l'occupation du territoire, les activités technoscientifiques, les programmes de règlements, de même que les réalisations du point de vue de l'administration locale. Les conférences des présidents de la SDBJ et SEBJ contribuent quant à elles à démêler les orientations de l'organisme. Ces conférences – nous en avons dénombré une trentaine accessibles – ont été présentées devant des associations professionnelles, des ministères, des chambres de commerce ou des conseils régionaux. En plus des orientations générales des dirigeants, elles nous renseignent sur la participation des divers acteurs et sur les types de savoirs déployés lors du projet. Ces prises de parole nous éclairent aussi sur les représentations culturelles mobilisées pour s'approprier symboliquement le territoire. Enfin, notre analyse s'appuie sur diverses études et publications scientifiques qui critiquent le rôle de la SDBJ, comme celle du Conseil des sciences du Canada sous la supervision d'Éric Gourdeau, anciennement sous-ministre des Richesses naturelles. Ces documents offrent des perspectives nuancées sur les finalités mentionnées par le gouvernement lors de l'annonce des projets, de même que sur la discontinuité entre l'évocation des principes du développement et leur réalisation.

[122] Cette source ne doit pas être confondue avec le journal homonyme publié dès 1997 par Quebecor.

CHAPITRE 1

LES PREMIERS JALONS D'UN NOUVEL ESPACE TERRITORIAL : PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTION DES PREMIÈRES INFRASTRUCTURES, 1971-1974

Alors que le territoire de la Baie-James était resté reclus et désintéressé des populations du sud pendant des décennies, les nouvelles institutions créées pour planifier son aménagement dans les années 1970 ont complètement transformé sa dynamique d'intégration sociale, politique et économique au reste du Québec. Ce chapitre visite la planification initiale du projet au travers l'exploration, la prise de connaissance du territoire et les prérogatives premières des administrateurs et responsables politiques au cours des premières années de lancement. Nous verrons d'abord comment le choix de la Baie-James s'ancre dans les débats énergétiques de son temps. Ensuite, nous examinerons les théories développementales mises de l'avant dans le cadre du projet. Dans cette perspective, nous nous pencherons par la suite sur l'utilisation des premiers outils de prise de connaissance de l'espace à travers les premières explorations, les inventaires écologiques, la cartographie et, enfin, la mise en place des premières infrastructures.

1.1 La Baie-James dans le nouveau contexte énergétique, un projet moderne?

Coïncidant avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Trente Glorieuses (1945-1973) sont désignées comme une période de croissance économique soutenue qui a entraîné une hausse drastique de la demande énergétique en Occident[1]. Le Québec n'échappe guère à cette poussée, alors que les années 1960 sont bien sûr marquées en son sein par la prolifération des projets hydroélectriques[2]. En effet, la Phase 1 de la Baie-James s'ancre dans la planification énergétique tardive d'après-guerre, qui vise à pallier la forte croissance de la société de consommation. Au début des années 1970, certains acteurs remettent d'ores et déjà en question le choix du gouvernement québécois de miser sur une stratégie énergétique centrée sur l'hydroélectricité et proposent de favoriser l'option nucléaire[3]. Pour Bourassa et les administrateurs d'Hydro-Québec, le gouvernement n'a pas le choix, au début des années 1970, d'aller de l'avant avec ce vaste projet. Pour appuyer cette position, ceux-ci évoquent la hausse fulgurante de la demande en énergie[4]. En annonçant le *projet du siècle*, le gouvernement fait rapidement face à des critiques sur la rentabilité de sa décision et le manque de considération envers l'énergie nucléaire. Ces critiques sont à maintes reprises exprimées par les partis d'opposition de l'Assemblée nationale au cours des débats en Chambre à propos du projet de loi 50 sur le développement de la Baie-James. À cet égard, Gabriel Loubier, alors chef de l'Union nationale, évoque des rapports de la *Shawinigan Water and Power* de 1964 et d'Hydro-Québec en 1967 afin de souligner le coût plus avantageux des centrales nucléaires[5]. Le Parti québécois (PQ), également représenté dans l'opposition, argue que les centrales thermiques et autres sources

---

[1] Gérard BOISMENU, *Les Trente Glorieuses au Canada*, Montréal, Del Busso Éditeur, 2020, p. 16-17.
[2] Stéphane SAVARD, « L'énergie nucléaire au Québec : débats politiques et conflits de représentations, 1963-1996 », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 69, no. 3, 2016, p. 10.
[3] Les débats sur le projet de la Baie-James en sont un bon exemple. Voir : Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, le mardi 4 mai 1971 - Vol. 11 No. 32, questions et réponses-Études du projet de loi de la Baie-James en Commission. Voir aussi Stéphane SAVARD, *loc. cit*., p. 5-33.
[4] *Ibid*.
[5] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, le mercredi 7 juillet 1971 - Vol. 11 No. 70, Projet de loi no 50. Deuxième lecture.

d'énergie valent la peine d'être considérées et qu'elles sont même préférables au mégacomplexe de la Baie-James[6]. De nombreux parallèles avec les situations énergétiques d'ailleurs en Amérique du Nord sont tracés afin d'afficher les bienfaits que cette forme d'énergie a amenés dans les régions voisines du Québec.

Afin de justifier d'aller de l'avant avec l'exploitation de cette ressource, les administrateurs d'Hydro-Québec évoquent en commission parlementaire les dépassements de coûts aux États-Unis, l'absence de savoir-faire, d'études faites au Québec dans le domaine du nucléaire et les avantages de l'hydroélectricité sur le long terme. En opposition, la rareté du combustible, le manque d'eau lourde et la durée de vie des installations sont mentionnés par les dirigeants d'Hydro-Québec pour convaincre les députés de l'Assemblée nationale de sa supériorité sur les autres formes d'énergie[7]. Comme l'a démontré Stéphane Savard, l'énergie nucléaire a été associée de manière assez unanime dans les années 60 à des valeurs de modernité technologique. Pour l'historien, la filière atomique est associée à un « positivisme » et un « enthousiasme technologique »[8]. Dans cette optique, certains représentants politiques conçoivent le nucléaire comme une autre source de modernité pour le Québec au même titre que la ressource hydroélectrique[9]. Les querelles entourant la voie à suivre pour répondre aux besoins énergétiques dans les années 70 ont fait place à une accentuation des conflits politiques autour de la ressource[10], ce que témoignent les débats sur le projet de la Baie-James.

Lors des nombreuses conférences données par les porte-paroles de la SDBJ devant des chambres de commerce, associations professionnelles, étudiantes ou groupes d'investisseurs, ces derniers expriment régulièrement les bénéfices du projet par

---

[6] Voir *Ibid*., et Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, le mardi 11 mai 1971- Vol. 11 No. 36, Commission permanente des Richesses naturelles, Étude du projet de la Baie-James.
[7] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, le mercredi 7 juillet 1971 - Vol. 11 No. 70, Projet de loi no 50. Deuxième lecture.
[8] Stéphane SAVARD, *loc. cit*., p. 12-13.
[9] Il s'agit surtout du cas du PQ. *Ibid*., p. 15.
[10] *Ibid*., p. 10.

rapport aux autres options énergétiques. Sans surprise, les administrateurs demeurent aussi convaincus que le gouvernement Bourassa qu'il s'agit du choix à privilégier. De même, ces derniers vantent les avantages économiques du projet afin de rallier le public à cette initiative présentée comme controversée dans la sphère médiatique. Ces prises de parole permettent aux administrateurs de préciser ce qu'ils considèrent comme le rôle de leur institution. Pareillement, elles nous offrent des pistes sur la vision de la modernité et de l'économie dans laquelle elle s'ancre. En 1973, Fred Ernst, alors vice-président de la SDBJ, affirme lors de la douzième conférence annuelle de l'association des métallurgistes concevoir le rôle de la SDBJ comme celui d'un « incitateur économique », s'occupant des dépenses que les autres secteurs ne souhaitent guère assumer et ne se substituant point au gouvernement ou au privé. On se considère, en somme, comme des coordonnateurs du développement[11]. Pour Ernst, les retombées en emplois, en taxes et l'effet « multiplicateur keynésien » permettront au final « la relance économique et sociale du Québec ». Les nombreux investissements vont selon lui favoriser le déploiement de tout un réseau d'infrastructures, en plus de création d'emplois dans des domaines comme les mines, la foresterie, la chasse, la pêche, le tourisme et les communautés autochtones[12]. Tout en comparant la SDBJ à la *Tennessee Valley Authority* (TVA), dont le mandat était de planifier l'aménagement hydroélectrique au sud des États-Unis lors du *New Deal*, le vice-président affirme que la SDBJ a un mandat de profitabilité par rapport à l'exploitation des ressources naturelles, mais a également des mandats sans profitabilité comme la municipalisation du territoire, la protection de l'environnement ou la promotion de la sécurité publique[13]. De même, on justifie comme Bourassa le choix du projet par la demande en énergie qui double au Québec tous les neuf ans[14]. Le discours économique qu'Ernst développe lors de cette conférence comporte de nombreux éléments récurrents avec les autres

---

[11] Archives de la Société de développement de la Baie-James [ci-après ASDBJ], Fred ERNST, 28 août 1973, 12e conférence annuelle des métallurgistes, Manoir Castin.
[12] *Ibid*.
[13] *Ibid*.
[14] *Ibid*.

prises de parole des administrateurs et responsables politiques en faveur du projet. En plus de valoriser l'hydroélectricité comme une forme d'énergie plus économiquement et environnementalement rentable que le nucléaire, ces derniers affirment œuvrer pour une institution dont l'approche keynésienne a comme objectif de mener à la relance économique et sociale du Québec[15].

Afin que le méga complexe hydroélectrique de la Baie-James conduise le Québec vers sa relance, les dirigeants de la SDBJ en appellent à un projet basé sur la planification rationnelle, l'ordre et la rationalité scientifique. Sur ce point, les multiples prises de paroles des administrateurs de la SDBJ se révèlent encore une riche source d'information. Ces derniers réfèrent régulièrement à la science et à la technologie comme outils de planification et de salut économique des Québécois. Le président de la SDBJ, Pierre Nadeau, cette fois devant les étudiants du cégep de Jonquière en 1972, affirme dans un segment sur la philosophie de base du projet :

> Mais alors que, dans le passé, chacun s'installait et tirait laborieusement du sol, nourriture et minerais, sans coordination et sans plans, le territoire de la Baie-James constituera un exemple d'exploitation rationnelle, prudente, scientifique. […] Aujourd'hui toutefois, la conscience universelle comprend qu'il faut exploiter sans détruire et que l'action de l'homme doit être en même temps la consolidation d'un équilibre écologique[16].

L'idée de rupture avec un développement désorganisé est centrale dans les propos de Nadeau. Cette référence au caractère universel de l'action des planificateurs indique en effet que celle-ci s'ancre dans un contexte paradigmatique beaucoup plus large. Lors d'une autre allocution, cette fois-ci en 1974, Fred Ernst aborde les changements dans l'histoire économique récente du Québec devant le cercle des Alumni de la Fondation universitaire, à Bruxelles :

---

[15] À ce propos, rappelons que le projet de la Baie James s'inscrit dans la promesse électorale du Parti libéral de créer 100,000 emplois au début des années 1970. Cette promesse survient dans un contexte où la croissance économique ralentit au Québec et où un nombre considérable de baby-boomers arrivent sur le marché du travail.

[16] ASDBJ, Pierre NADEAU, 17 mars 1972, Conférence au Cégep de Jonquière.

> L'enseignement traditionnel s'est transformé. Aujourd'hui, il accorde la priorité au scientifique, à l'économique, au technique. Beaucoup plus de jeunes se tournent vers les sciences pures, ou appliquées, et vers les études commerciales. Le Québec cherche à se donner les savants, les administrateurs, les gestionnaires et les techniciens qui lui ont manqué dans le passé[17].

L'idée de rupture avec le passé teinte ici fortement les propos du vice-président de la SDBJ. En abordant la montée de la discipline scientifique et des professions se voulant rationalistes comme les techniciens, savants et administrateurs, Ernst décrit la transition s'opérant au Québec vers la modernité avancée, telle que conçue par James C. Scott. L'anthropologue définit cette idéologie comme une forte croyance envers le progrès scientifique et technologique, l'expansion de la production, la satisfaction croissante des besoins humains et la planification rationnelle de l'ordre social en fonction du progrès de la science[18]. En référant à la technoscience comme outil optimiste de prise de décision au cœur de la réflexion planificatrice, les dirigeants de la société d'État placent leur propre action dans cette nouvelle forme de la modernité, comme le fait la haute fonction publique dès les années 1960[19]. La planification s'avère dans cet ordre d'idées une activité nettement politique, qui s'arrime à cette pensée considérant la science et la technologie comme seuls outils planificateurs légitimes. Les métiers auxquels Ernst renvoie dans sa citation, soit les professions rationalistes, sont ceux qui portent cette vision du rôle de l'État[20]. Comme l'a mis en évidence Alexis Castonguay-Laplante dans ses recherches, le processus de redéploiement du pouvoir de l'État moderne s'appuie sur une reconfiguration du rapport pouvoir-savoir, qui a bien sûr eu des répercussions sur la gestion des projets hydroélectriques[21]. Ce passage

---

[17] ASDBJ, Fred ERNST, 21 octobre 1974, Conférence au cercle des Alumni de la Fondation universitaire.
[18] James C. SCOTT, *Seeing Like a State. How Certain Schemes to Improve Human Condition Have Failed*, Londres, Yale University Press, 1999, p. 4.
[19] Jean-Jacques SIMARD, *La Longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 31.
[20] *Ibid*., p. 4.
[21] Alexis CASTONGUAY-LAPLANTE, « Savoir et pouvoir au confluent du discours, des pratiques et de la matérialité : le développement du potentiel hydro-électrique et le processus de modernisation de l'État

initié à la fin du XIXe siècle de l'État prémoderne, dont la conception divine du savoir reste une composante majeure, vers un État moderne basé sur une sécularisation de la connaissance menant à la rationalisation de l'industrie des ressources naturelles a été étalé par l'historien de l'environnement Stéphane Castonguay [22]. Ce domaine d'intervention croissante de l'État au XXe siècle vit ainsi une rationalisation scientifique graduelle changeant la relation au territoire et aux objectifs de planification. Ainsi, le projet politique de la Baie-James, qui se rapporte à la modernité, ne peut être compris en dehors du paradigme scientifique, car c'est ce dernier qui lui permet de se déployer[23].

Selon le modèle de planification territoriale élaboré par John Friedman et repris par l'économiste québécois Marc-Urbain Proulx, la planification radicale « renvoie à la profonde transformation structurelle du territoire à planifier en s'appuyant sur certaines valeurs et finalités choisies collectivement[24] ». Cette forme de planification s'appuie généralement sur des idées subversives qui cherchent à changer la réalité sociale, politique et économique dans laquelle nous nous retrouvons. Selon cette perspective, les changements sociaux doivent se produire avec une forte mobilisation afin de faire reculer les éléments plus conservateurs de la société[25]. Comme le projet de la Baie-James a été théorisé, promu et appliqué par l'État québécois et ses structures, cette forme de planification n'a guère été mise en application au cours de la période qui nous intéresse. De surcroit, c'est plutôt une forme de planification allocatrice qui a été

---

du Québec » mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Maîtrise en Sociologie, 2019, p. 19-20.

[22] Voir Stéphane Castonguay, *Le gouvernement des ressources naturelles; Sciences et territorialité de l'État québécois 1867-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, p. 1-13. et Alexis CASTONGUAY-LAPLANTE, *op. cit*., p. 19-20 et 23.

[23] Alexis CASTONGUAY-LAPLANTE, *op. cit*., p. 22.

[24] Marc-Urbain PROULX, « Quatre décennies de planification territoriale au Québec », texte paru dans Mario Gauthier, Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Presses de l'Université de Montréal, 2008, chapitre 1, p. 27. Voir : John FRIEDMANN, *Retracking America: A Theory of Transactive Planning*, New York, Anchor Press, 1973, 289 p. et John FRIEDMANN, *Planning in the Public Domain*, Princeton, Princeton University Press, 1987, 501 p.

[25]Marc-Urbain PROULX, *loc cit*., p. 27.

favorisée lors du lancement du projet. Cette forme de planification s'affirme comme étant typiquement fonctionnelle, c'est-à-dire qu'elle prétend gérer le réel[26]. Celle-ci a comme objectif de reproduire le système social déjà sous fonctionnement plutôt que d'en instaurer un nouveau. Cette approche contribue par conséquent à l'avènement et à la consolidation des bureaucraties. Pour Proulx, « la réflexion sur les valeurs, les finalités et les buts échappe généralement au processus qui se déploie à l'intérieur de normes acceptées à priori. On focalise plutôt sur les moyens concrets d'allouer de façon satisfaisante les ressources disponibles[27] ». Ainsi, en contexte de modernité avancée, les buts et valeurs intériorisées par les administrateurs du projet sont intégrés dans sa planification. Robert Bourassa en témoigne lorsque celui-ci affirme à propos de la création de la SDBJ en Chambre:

> Nous proposons donc à l'Assemblée nationale une loi visant à créer une société investie de pouvoirs étatiques et qui possède la souplesse de gestion que l'on reconnaît à d'autres agents de la vie économique. On lui confiera la responsabilité de planifier l'usage, la sauvegarde et le développement rationnel des ressources naturelles du bassin de la Baie-James, pour le progrès économique et social de tout le Nord-Ouest, région jusqu'ici trop souvent négligée par les gouvernants[28].

Cet extrait nous renseigne sur le contexte de création et le rôle de la SDBJ, qui est corolaire à la transition vers cette nouvelle forme de modernité. La croyance en la technoscience comme outil de gestion influe ainsi sur les quatre dimensions de la planification territoriale, soit la vision globale, le cadre d'orientation, les dynamiques d'interactions et les prises de décisions opérationnelles au sein de la SDBJ[29]. L'ensemble de ces sphères d'activités sont évoquées dans cette citation du premier ministre, qui cristallise cette façon d'organiser l'ordre social dans une nouvelle structure de gestion.

---

[26] *Ibid.*, p. 28.
[27] *Ibid.*, p. 28.
[28] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mardi 6 juillet 1971 - Vol. 11 No. 69, Projet de loi no. 50.
[29] Marc-Urbain PROULX, *loc. cit*, p. 28.

1.2 Le développement intégré du territoire

Comme pour l'ensemble des régions septentrionales du Québec, l'occupation graduelle de la Baie-James s'est faite à partir de plans d'interventions étatiques qui ont permis de voir naître de nouveaux pouvoirs politiques dans les régions périphériques. La mécanique du projet tire ainsi sa source d'un lent processus d'appropriation du territoire entamé dans la première moitié du XXe siècle. La marche vers le développement des ressources de la Baie-James relève ainsi d'une accumulation de façons de faire développées plusieurs décennies auparavant. Les années 1930 ont particulièrement transformé le nord-ouest du Québec, alors que le gouvernement et l'Église catholique voient dans la colonisation de la région une planche de salut pour les chômeurs[30]. Ces partenaires proposent entre autres les premiers plans majeurs de développement du territoire[31]. Les plans Gordon (1932-1935), Vautrin (1935-1937) et Roger-Auger (1937-1942) consolident pour leur part l'émergence d'une administration liée au territoire, tout comme un transfert des capacités d'agir de l'Église vers l'État[32]. Les projets d'exploitation hydroélectriques, tels que les complexes de Bersimis (1953-1959) et de Manic-Outardes (1959-1978) suivront la même logique de centralisation étatique. Qu'à cela ne tienne, ce processus de centralisation du développement régional atteint son paroxysme à la Baie-James avec la création de la SDBJ, un organisme où les multiples facettes du développement sont aussi centralisées entre les mains d'un nombre restreint d'administrateurs.

Dès l'annonce du projet par le gouvernement Bourassa, le premier ministre et économiste affirme vouloir en faire une initiative de développement intégré du territoire. Ce principe réfère à un projet s'appuyant sur de multiples secteurs d'activités

---

[30] Jean-Philippe BERNARD, « Crise, État et territoires : les programmes de colonisation et la consolidation du pouvoir politique sur le territoire abitibien, 1923-1939 », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 126.
[31] *Ibid*., p. 126.
[32] *Ibid*., p. 129.

afin de favoriser un développement total du territoire ne s'appuyant pas sur un seul domaine pour résoudre un problème unique. Le développement intégré désigne une approche généralement associée à l'intégration plurirégionale, la cohésion entre les secteurs, les facteurs de développement et le rassemblement des unités [33]. Conformément à ces principes, les responsables politiques souhaitent utiliser l'hydroélectricité comme ressource motrice et levier pour favoriser l'émergence d'autres secteurs d'activité. À cet effet, le premier ministre du Québec déclare en Chambre en juillet 1971 lors du débat sur le projet de loi 50:

> Car le projet de la Baie-James est plus qu'un projet purement hydro-électrique; il touche un vaste domaine: exploitation forestière, reboisement, développement minier, découvertes pétrolifères possibles, ouverture d'un vaste territoire à la pêche, au tourisme et la récréation des années soixante-dix et quatre-vingt et, ne l'oublions pas, un développement industriel considérable à moyen terme qui saura profiter non seulement aux citoyens du Nord-Ouest québécois, mais à toutes les régions[34].

Aux yeux du chef du Parti libéral du Québec (PLQ), le développement de la Baie-James dépasse le cadre d'exploitation d'une ressource exclusive. En plus des multiples secteurs économiques qui s'y développeraient parallèlement, celui-ci souhaite voir l'émergence d'un secteur secondaire à travers les industries et d'un secteur tertiaire par le biais du tourisme. Cette proposition détonne par rapport aux projets d'exploitation des ressources naturelles du Nord qui prévalaient depuis 1960. Ceux-ci étaient plutôt axés sur l'exploitation unique d'une ressource sans projet d'exploitation totale des richesses du territoire, ni volonté de faire émerger des industries et un secteur culturel dans les régions. Plutôt que de voir le Nord comme une zone uniquement orientée pour tirer des profits vers le Sud, cette proposition place le Nord dans une entreprise d'intégration économique, politique et culturelle au reste du Québec. Au cours des dernières décennies, Hydro-Québec avait déjà été utilisée pour faciliter

---

[33] F.Y.M. MALONGI MUSAMBI, *Conception du temps et développement intégré*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 19.

[34] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mardi 6 juillet 1971 - Vol. 11 No. 69, Projet de loi no 50.

l'industrialisation des régions septentrionales, notamment au cours des années 1950[35]. Néanmoins, la logique d'occupation du territoire et d'intégration des divers secteurs d'activités caractérisant la SDBJ n'avait jamais favorisé la création de structures paraétatiques spécifiquement dédiées à ces mandats. En parlant des fondements du projet, le premier ministre du Québec et plus ardent promoteur du projet dans l'espace public renchérit : « C'est la nature même du projet, les impératifs de la planification et du développement global du territoire qui imposent la nécessité d'une structure de gestion munie de l'autorité et des pouvoirs indispensables à la réalisation de cet immense projet[36]».

L'homme politique laisse ici peu de place à l'ambiguïté dans l'orientation qu'il exprime à l'égard du projet. Dans son premier livre sur la Baie-James, Robert Bourassa explique pourquoi les principes à la base de la création d'une nouvelle structure pour en gérer l'aboutissement dépendent de cet idéal de « prolongation des effets sur l'ensemble du territoire [37] ». Cette vision d'un organisme coordonnateur et d'incitateur au développement est abondamment présente dans les débats parlementaires, surtout lorsqu'on compare la SDBJ à la *Tennessee Valley Authority*[38]. Pour Bourassa, tout comme le projet de la TVA, celui de la Baie-James, coordonné par la SDBJ, doit être « le fer de lance de sa nouvelle économie et de la place qu'il [le Québec] doit occuper dans la Confédération canadienne et en Amérique du Nord [39]». L'économiste affirme qu'une ambition aussi grande ne peut se faire avec les méthodes d'autrefois. Le nouveau cadre administratif traduisant à ses yeux cet objectif se doit de le faire en minimisant les coûts, en maximisant les profits et l'efficacité pour le bien de l'ensemble de la collectivité[40]. Dans l'ensemble, l'objectif de la SDBJ n'est pas d'exécuter elle-

---

[35] Stéphane SAVARD, *Hydro-Québec et l'État Québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, p. 147 à 151.
[36] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mardi 6 juillet 1971 - Vol. 11 No. 69, Projet de loi no. 50.
[37] Robert BOURASSA, *La Baie-James*, Montréal, Éditions du jour, 1973, p. 79.
[38] On retrouve par exemple cette comparaison dans *Ibid.*, p. 77.
[39] *Ibid.*, p. 78.
[40] *Ibid.*, p. 78.

même les travaux assignés par son mandat, mais plutôt de concevoir, d'organiser et de contrôler en partenariat avec les autres structures gouvernementales et l'entreprise privée[41].

Cette référence fréquente des représentants politiques à la TVA est révélatrice, car au fil du temps, la société d'État américaine s'est imposée comme un symbole de modèle administratif positif, voire d'une action gouvernementale bénéfique pour le bien commun. C'est surtout comme symbole progressiste que la TVA tire sa puissance, excite les allégeances et les prises de positions[42]. Tout comme cette structure hiérarchisée de grande échelle, la SDBJ vise la centralisation dans tous les domaines de l'organisation humaine afin de faire croitre les responsabilités du gouvernement national aux dépens d'initiatives locales ou individuelles. Les différentes initiatives de développement territorial deviennent entre les mains de cette structure les objets de manipulation bureaucratique d'un organisme chargé de voir sa mission comme un tout. La référence à la TVA mousse la souscription à une structure administrative autonome qui détient le pouvoir gouvernemental sans mettre de côté l'initiative et la flexibilité de l'entreprise privée[43]. Comme cette dernière est également considérée comme un modèle de gestion participatif à l'écoute des différents acteurs, cette filiation permet aux planificateurs de déférer à la SDBJ une image de gestion saine. Tout compte fait, la comparaison entre les deux structures avalise l'idéal analogue de développement intégré du territoire.

Plus près de chez nous, un rapprochement avec l'expérience du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) vaut la peine d'être établi. Véritable symbole du technocratisme de la Révolution tranquille, cet organe controversé est devenu un symbole par excellence de la rationalisation de l'activité humaine qui s'opère au début

---

[41] *Ibid.*, p. 79.
[42] Philip SELZNICZ, *TVA and the grass roots; A study in the sociology of formal organization*, New York, Harper and Row, 1966, p. 19-20.
[43] *Ibid.*, p. 27.

des années 1960 dans la planification régionale[44]. Bien que le BAEQ se distingue de la SDBJ du fait qu'il n'œuvre pas dans les régions septentrionales, que son action est orientée vers des milieux et des populations différentes et qu'elle est dirigée vers la réalisation d'une enquête participative qui ne sert pas les mêmes mandats que la SDBJ, ces deux produits de la Révolution tranquille demeurent animés par une logique similaire de centralisation et de technocratisation. Le rapport final du BAEQ mène à la création de l'Office de développement de l'Est du Québec (ODEQ), en 1968, qui devient l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) en 1969. Le document propose de miser sur la réorganisation des collectivités, le tourisme, l'agriculture, les pêcheries et la foresterie[45]. Tout comme la SDBJ, ces organismes incarnent la tangente prise par le gouvernement québécois depuis les années 1960 dans le développement régional. Bien que cette comparaison ne soit pas exprimée par les responsables du projet de la Baie-James, elle témoigne du même idéal de centralisation des décisions dans les mains des experts à l'époque. Il s'agit également d'un autre cas de figure de la relation complexe qui émerge entre ceux-ci, le gouvernement et les groupes sociaux issus de la prise de parole citoyenne, aspects que nous traitons plus loin dans cette étude.

Lors de leurs allocutions, les dirigeants de la SDBJ mettent en évidence les caractéristiques de leur planification intégrée[46]. Sans surprise, la pierre angulaire du *projet du siècle* constitue l'exploitation des rivières. Lorsque l'intention d'aller de l'avant avec le complexe hydroélectrique est annoncée, les administrateurs ne savent guère s'ils favoriseront les rivières du nord ou du sud de la région. Alors que le projet est débattu à l'Assemblée nationale, les principaux relevés pour choisir les rivières à

---

[44] Dominique MORIN, « Le BAEQ, la légende et l'esprit du développement régional québécois », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *loc. cit.,* p. 263 à 309.

[45] James IAIN GOW, *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, p. 308-309.

[46] Pour le vice-président de la SDBJ, la Société doit embrasser le projet dans son ensemble plutôt que sous le seul domaine de l'énergie. Voir : ASDBJ, Fred ERNST, 24 novembre 1972, Conférence à l'école Polytechnique de Montréal. Il existe deux versions similaires de ce document.

être harnachées sont en cours de production afin qu'une décision soit prise en automne 1971[47]. Le vice-président de la SDBJ affirme avoir pris en compte l'optimisation économique du projet hydroélectrique, les conséquences sur l'écologie de la région et les conséquences sur l'exploitation forestière et minière avant d'arrêter le choix de la Phase 1 sur La Grande Rivière[48]. En commençant par les rivières du Nord, les formations géologiques les plus propices à l'exploitation et les forêts les plus rentables seraient selon lui préservées[49]. Parmi les différents secteurs d'exploitation évoqués, celui des mines fait l'objet d'une grande attention de la part des administrateurs. Cette ressource peut, selon ces derniers, favoriser la création de nouvelles villes et susciter du dynamisme économique[50]. Parmi les richesses minières du territoire, on compte notamment du zinc, du nickel, de l'amiante, de l'or, de l'argent et de l'uranium[51]. Afin de localiser et de permettre l'exploitation de ce type de ressources, des sommes considérables sont déployées par la SDBJ. Des partenariats avec l'entreprise privée sont lancés pour accomplir des études géomorphologiques. Après l'arrivée des premières voies de communication, on procède à l'inventaire systématique des richesses du sous-sol[52]. Avant d'avoir procédé aux relevés d'inventaires, on s'attend à ce que la valeur des minéraux qui seront découverts soit de la même échelle que celle des régions de Val-d'Or et Rouyn-Noranda ou de Matagami, Chibougamau et Joutel[53].

Dans ce même ordre d'idées, le secteur de la foresterie fait initialement l'objet de beaucoup d'attention de la part des membres du CA de la SDBJ. On réfère à ce domaine d'activité comme étant un des plus prometteurs. Bien que déjà présente sur le territoire, cette industrie pourrait être stimulée dans le sud de la région avec l'intensification des activités hydroélectriques. Dans les secteurs où la forêt est plus dense, son exploitation

---

[47] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mardi 22 juin 1971 - Vol. 11 No. 63. Projet de loi no. 50.
[48] ASDBJ, Fred ERNST, 24 novembre 1972, Conférence à l'école Polytechnique.
[49] ASDBJ, Fred ERNST, juin 1972, Conférence à l'Université d'Ontario.
[50] ASDBJ, Pierre NADEAU, mars 1972, Conférence au Cégep de Jonquière.
[51] *Ibid*.
[52] *Ibid*.
[53] ASDBJ, Fred ERNST, juin 1972, Conférence à l'Université d'Ontario.

favoriserait l'implantation de scieries et d'entreprises de transformation. Les administrateurs souhaitent stabiliser les approvisionnements des exploitations de pâtes, papiers et sciage déjà implantées dans le sud de la Jamésie. Les zones de coupe à être inondées seraient prioritairement favorisées[54].

Afin de garantir l'accès aux diverses ressources, le développement intégré comprend la conception et l'organisation d'un réseau de transport. Le transport aérien, ferroviaire, portuaire et routier est évoqué au cours des premières années du projet pour garantir la pénétration du territoire[55]. De même, la centralisation de la conception, réalisation et organisation d'un réseau de communications sont essentielles à la bonne marche du projet. L'opérationnalisation des travaux, tout comme l'approvisionnement en produits industriels, pétroliers et matériaux de construction est partie prenante des aspects du développement confiés à la SDBJ[56].

Quant à la volonté de voir s'installer des industries sur le territoire, les administrateurs en expriment le souhait à maintes reprises au cours des premières années du projet. Bien que certains opposants au projet la jugent irréaliste, cette voie continue d'être bien présente dans le discours des administrateurs, au moins jusqu'à la moitié des années 1970[57]. Cette orientation se retrouve ancrée dans le projet de loi 50 qui définit une des cinq responsabilités de la SDBJ qui va comme suit : « La promotion des activités économiques et industrielles, particulièrement dans le secteur des mines, des forêts et du tourisme [58] ». La stratégie est alors de miser sur la forte production énergétique pour attirer des industries énergivores sur le territoire, qui, à leur tour, créeront des emplois permanents [59]. En complémentarité avec la création d'un secteur industriel, les

---

[54] ASDBJ, Fred ERNST, août 1973, Conférence à la 12e Conférence annuelle des métallurgistes, au Manoir Castin.
[55] Robert BOURASSA, o*p. cit*., p. 80.
[56] *Ibid*., p. 80-81.
[57] Par exemple, Guy Joron, député du PQ, va qualifier cette vision du développement de «futuriste», «fantaisistes» et «paradisiaque». Assemblée nationale du Québec. 29e législature, 2e session, Le samedi 10 juillet 1971 - Vol. 11 No. 73. Projet de loi no. 50.
[58] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 7.
[59] ASDBJ, Fred ERNST, 20 mai 1975, Conférence au *Rotary Club*.

administrateurs souhaitent un secteur touristique organisé et attirant afin de développer une industrie culturelle. Ce rôle de promoteur s'additionne aux quatre autres rôles : 1) ériger un réseau intégré de transports et de communications; 2) planifier le développement humain du territoire, pendant et après la réalisation des aménagements hydroélectriques; 3) protéger l'environnement; 4) et, enfin, gérer le territoire constitué en municipalité[60]. Ce faisant, la vision du développement intégré comme conception moderne d'administration s'inscrit dans le processus d'intégration des principes de rationalité dans la gestion du territoire par l'État québécois. De même, cette conception favorise l'utilisation de la science comme centre de l'organisation sociopolitique et se répercute sur l'ensemble des aspects du développement.

1.3 La mobilisation d'une nouvelle représentation de la nordicité

Dans ses travaux sur Hydro-Québec, Stéphane Savard a démontré comment la promotion de la ressource hydroélectrique et sa maîtrise par l'État ont été associées à la promotion d'une nation émancipée et d'un État moderne[61]. Pour l'historien la représentation du Canadien français dominé par la nature revêche a cédé le pas au modèle du peuple dominant et contrôlant la nature de manière virile. Par la suite, on a vu émerger l'image d'un Québec vert soucieux de l'environnement à travers les représentations qu'on s'est fait du contrôle de la ressource hydroélectrique, notamment à la Baie-James[62]. Pour Caroline Desbiens, la logique du spectacle présente dans le déploiement des infrastructures hydroélectriques de la Jamésie a permis aux scientifiques, politiciens, travailleurs et visiteurs d'offrir de nouvelles échelles de connexion aux Québécois de la vallée laurentienne. Le projet de la Baie-James s'est, selon la géographe, inscrit dans une ontologie où l'expansion vers le Nord par le déploiement du complexe hydroélectrique favorise l'accession du Québec à la

---

[60] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 7.
[61] Stéphane SAVARD, *op. cit.,* p. 197-198.
[62] *Ibid*., 97-103.

modernité[63]. Pour leur part, les administrateurs de la SDBJ ont au cours des premières années de planification dépeint le Nord comme un territoire renouvelé, porteur d'émancipation et d'une transition vers un nouveau régime. Ceux-ci ont fait la promotion d'une nouvelle vision de la nordicité, c'est-à-dire la « référence à l'état perçu, réel, vécu et même inventé » du Nord, telle qu'avancée par le spécialiste Louis-Edmond Hamelin[64]. En outre, l'idée de développement du territoire s'est accompagnée en amont d'une nouvelle façon d'intégrer, de gérer et de vivre dans le Nord québécois. La région géographique est désormais représentée comme étant porteuse d'un nouveau régime politique et social s'inscrivant dans les changements institutionnels touchant l'ensemble de la société québécoise. À ce propos, il ne s'agit pas ici de mesurer l'impact de ce discours dans l'espace public, mais plutôt d'identifier la représentation que se sont faite les administrateurs de la Phase 1 à travers leurs réflexions planificatrices.

Pour Scott, la modernité avancée, par sa prétention à améliorer la condition humaine à partir du savoir scientifique, se veut en rupture par rapport aux autres formes de savoir issues du passé[65]. Cela implique une rupture profonde envers les traditions et les savoirs locaux déjà existants et un très fort accent sur l'avenir[66]. Les discours mis de l'avant par les représentants des États de la modernité avancée ont en commun de se placer dans une trame héroïque où l'État progresse vers un futur totalement novateur, voire à des utopies, chose à laquelle les promoteurs du projet de la Baie-James ne font guère exception[67]. Ces derniers, tout en faisant la promotion d'un nouveau régime pour le Nord, offrent une représentation du territoire nordique de la Baie-James comme une

---

[63] Caroline DESBIENS, *Puissance Nord; territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2014, p. 262.
[64] Louis-Edmond HAMELIN, « Nordicité », dans L'encyclopédie canadienne, [En ligne], https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nordicite, (page consultée le 16 octobre 2019).
[65] James C. SCOTT, *op. cit.,* p. 93.
[66] *Ibid*., p. 95.
[67] *Ibid*., p. 95.

région garante de l'avenir du Québec, de son émancipation économique, de son accession au stade de société moderne et à un nouveau régime sociopolitique.

En 1975, devant des étudiants des HEC, Fred Ernst qui occupe toujours le poste de vice-président de la SDBJ affirme que si ce projet de développement intégré arrivait à s'implanter, il ferait du Québec une des régions « les plus prospères du globe[68]». Le représentant du gouvernement voit cette ambition comme une façon d'amener les Québécois à rattraper les standards de vie de leurs voisins[69]. Celui-ci souhaite la construction sur une terre vierge d'infrastructures dignes « d'une région industrielle »[70]. On peut voir dans ces propos se dessiner la prétention des tenants de la modernité avancée à miser sur le déploiement des grands projets technologiques pour assurer la prospérité, le bien-être et l'émancipation collective. L'administrateur compare également l'envergure du projet à d'autres mégaprojets d'infrastructures représentatif de ce courant idéologique, comme le canal de Suez ou le tunnel de la Manche[71]. Dans ce même ordre d'idées, alors qu'il est en mission économique en Belgique, le porte-parole de la SDBJ va jusqu'à situer le projet de la Baie-James dans une échelle s'apparentant à la conquête spatiale : « Je vous ai parlé d'un projet de génie civil et électrique dont l'ampleur et le coût se comparent à n'importe quel autre projet dans l'histoire, sauf le débarquement sur la lune[72] ». Le président de la SDBJ Pierre Nadeau, devant la Délégation générale du Québec en France, avance qu'il s'agit d'un des « projets les plus audacieux jamais entrepris dans le monde[73] ». Cette comparaison permet de normaliser le projet de la Baie-James et l'orientation que le Québec prend à la même époque en démontrant qu'il s'agit de la même forme de modernité que celle préconisée ailleurs en Occident. Elle permet de démontrer que le Québec a un

---

[68] ASDBJ, Fred ERNST, 13 mars 1975, Conférence à HEC Montréal.
[69] *Ibid*.
[70] *Ibid*.
[71] *Ibid*.
[72] ASDBJ, Fred ERNST, 21 octobre 1974, Conférence au Cercle des Alumni de la fondation universitaire, Bruxelles.
[73] ASDBJ, Pierre NADEAU, 29 novembre 1971, Allocution à la Délégation générale du Québec en France.

cheminement normalisé et qu'il agit selon l'air du temps. À cet effet, Ernst renchérit et affirme lors de sa conférence à Bruxelles : « Tout ceci conçu, étudié, et déjà en voie de réalisation, par un peuple de seulement 6 millions d'hommes que l'histoire du développement économique et industriel semblait, il y a 25 ans, avoir ''laissé de côté''[74] ».

On sent dans cet extrait que le bon sens de l'histoire est associé au développement économique et industriel. Selon l'orateur, le Québec aurait été jusqu'à récemment laissé de côté par cette vision téléologique du progrès. L'économiste met en contraste le progrès matériel avec une conception du passé qui agit ici comme un repoussoir dont il faudrait s'émanciper pour faire progresser la société. Conformément à la représentation d'une société moderne et tournée vers le progrès économique et industriel, le vice-président qualifie quant à lui la Baie-James de « pays des possibles », au même titre que l'Amérique du Sud est « le pays de demain ». Selon lui, à la Baie-James, « [t]out y est possible et le sera longtemps [75] ». Jacques Gauthier, du département des relations publiques de la SDBJ, affirme devant la Caisse d'entraide économique de Roberval et Saint-Félicien, que « [l]'avenir économique du Québec en dépend[76] ». Dans la dernière phrase de son premier ouvrage, Bourassa abonde dans le même sens en concluant que : « La Baie-James, c'est la jeunesse à la conquête de son avenir[77] », inscrivant le projet dans une trame de nouveauté et de conquête d'un nouvel espace. Alors qu'il présente le projet de loi, le premier ministre affirme : « nous sommes fiers de présenter un tel projet de loi, parce que nous sommes conscients que la réussite de ce projet de loi coïncide avec l'avenir du Québec[78] ». L'amalgame entre

---

[74] ASDBJ, Fred ERNST, 21 octobre 1974, Conférence au Cercle des Alumni de la fondation universitaire, Bruxelles.
[75] *Ibid*.
[76] ASDBJ, Jacques GAUTHIER, 26 mai 1975, Conférence Caisse d'entraide économique de Roberval/St-Félicien,
[77] Robert BOURASSA, *op. cit*., p. 134.
[78] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mardi 6 juillet 1971 – Vol. 11 No. 69, Projet de loi no. 50 — Loi du développement de la région de la Baie-James.

la réussite du Québec passant par un projet moderne et novateur semble assez unanime chez les administrateurs prenant la parole publiquement.

À cet égard, cette vision du Nord s'intégrant pleinement au destin de la société québécoise dans une aventure moderne se conjugue à une nouvelle représentation de la vie et de l'habitation du Nord. Le président et économiste Pierre Nadeau évoque en 1972 à quelques reprises la possibilité de créer une éventuelle filiale de la SDBJ pour gérer la création de centres urbains, de même que le développement culturel[79]. Dans ce même ordre d'idées, lors des débats parlementaires sur le projet de loi 50, le député libéral d'Arthabaska et ministre des Richesses naturelles Jean-Gilles Massé soutient que :

> L'une des grandes préoccupations communes au ministère des Richesses naturelles et aux autres ministères des Ressources ayant à mettre en valeur des richesses essentielles épuisables comme les mines, les forêts ou le gibier, est en effet d'éviter l'apparition de villes fantômes ou d'activités sans lendemain qui laisseraient des plaies inguérissables comme le chômage ou un territoire dévasté par une exploitation irrationnelle de ses richesses[80].

En plus de prêcher pour un développement ordonné, le défenseur du projet associe les activités sans lendemain et les villes temporaires à un régime néfaste pour les populations nordiques. Ce faisant, il s'inscrit dans le même sens que les administrateurs de la SDBJ, tout en affirmant qu'il s'agit d'une préoccupation généralisée.

Le vice-président de la SDBJ va quant à lui qualifier le développement humain sur le territoire « d'intérêt vital[81] ». Tout en se défendant de ne pas être un marchand d'illusions et de faire preuve de réalisme, l'ingénieur de formation affirme vouloir mettre de l'avant des villes à caractère permanent et « peut-être de conception avant-gardiste où la vie serait intéressante », plutôt que de traditionnels camps de travailleurs

---

[79] ASDBJ, Pierre NADEAU, 24 février 1972, Conférence au Cercle Finance Placement.
[80] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le vendredi 9 juillet 1971- Vol. 11 No. 72, Projet de loi no. 50.
[81] ASDBJ, Fred ERNST, 24 novembre 1972, Conférence à l'école Polytechnique de Montréal.

où la vie n'est que temporaire[82]. Ce dernier souhaite que cette organisation des villes soit le « prélude d'un nouveau style de vie qui serait caractéristique du territoire[83] ». Il renchérit en annonçant que des études, portant sur des villes adaptées aux conditions de vie du territoire, ont été entamées en collaboration avec des firmes d'ingénieurs et le ministère fédéral des Affaires urbaines. Le conférencier poursuit en parlant pompeusement du type d'organisation des villes qui pourrait être déployé au Nord :

> La population de la ville serait relativement très jeune et on devrait tenir compte de ses désirs en déterminant le genre d'existence qui lui serait offert. La structure administrative de la ville pourrait être hautement démocratique. La vie y serait un mélange de travail rude et de récréation appropriée. Peut-être devrons-nous établir un régime spécial comportant par exemple 10 jours de travail suivis de 5 jours de congé, ce qui permettrait les évasions dans le territoire et de courts séjours dans le sud[84].

On remarque dans son intervention une volonté claire et assumée d'organiser les villes de manière différente de celle jusqu'alors répandue, où la vie nordique était représentée comme rude et temporaire. Lorsqu'on met cette représentation en contraste avec les structures créées pour l'occasion, il est toutefois difficile de ne pas voir dans cette vision d'une ville hautement démocratique, où les citoyens déterminent leurs désirs et leur genre d'existence, une contradiction avec la création de la Municipalité de la Baie-James (MBJ), qui gère l'ensemble du territoire en une seule municipalité à partir de Montréal. L'administrateur renchérit :

> Il faudrait peut-être aussi considérer certaines caractéristiques de la vie indienne, comme par exemple la flexibilité dans les heures de travail sans pour autant affecter le rendement ou encore des équipes de travail où les rôles soient interchangeables et les responsabilités soient réparties selon ces conditions particulières. En fait, il faut penser à préparer un nombre restreint de jeunes pour la vie dans le territoire et trouver dans les universités ou ailleurs les candidats intéressés à qui on fournirait l'occasion de faire l'expérience qui s'impose[85].

---

[82] *Ibid*.
[83] *Ibid*.
[84] *Ibid*.
[85] *Ibid*.

Le mode de vie qui est ici promu dans ces futures communautés poursuit la trajectoire vers une société de loisir et de plaisance apportée par les Trente Glorieuses[86]. On propose aux futurs ingénieurs une vision du travail et de la vie nordique qui serait innovatrice, plus compréhensive de leur réalité et mettant de l'avant des conditions de travail avantageuses. Cette vision s'avère encore une fois en rupture avec la manière dont la vie nordique est représentée au sein de la société. Certes, il ne s'agit pas de ce qu'il advint du mode d'organisation de la ville de Radisson ou des municipalités au cours de la décennie. Toutefois, cette représentation en dit long sur le mode de vie qu'on tente de projeter sur l'arrière-pays.

Au cours de cette même prise de parole, l'ingénieur cite l'ouvrage de sociologie-fiction d'Alvin Toffler, *Le Choc du futur*, démontrant qu'il donne une large place à l'innovation et à la nouveauté dans sa planification du projet. Pour le conférencier qui rapporte les propos du futurologue, il faut profiter de la volonté d'expérimenter des utopistes en les encourageant par « des subsides, la tolérance » et « le respect [87]», car « peut-être avons-nous l'occasion de prendre de tels risques dans le territoire de la Baie-James [88]».

Cette nouvelle façon d'envisager la planification du Nord chez les administrateurs contribue de manière inaliénable à alimenter la création du nouvel espace territorial à la Baie-James, tout comme au déploiement de l'appareil technocratique de l'État[89]. Ces utopies offrent un objectif mobilisateur, jumelé à une dimension transcendante octroyée au territoire pour faciliter l'achèvement des objectifs de planification. Les

---

[86] À cet effet, voir : Marie-France BARRETTE, « De Bersimis à La Grande: La vie des travailleurs dans les camps et les villes-ressources durant la construction des grands projets hydro-québécois », Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 2016, p. 81.

[87] Cité de Alvin Toffler dans ASDBJ, Fred ERNST, 24 novembre 1972, Conférence à l'école Polytechnique de Montréal.

[88] ASDBJ, Fred ERNST, 24 novembre 1972, Conférence à l'école Polytechnique de Montréal.

[89] Ce terme est ici utilisé au sens strict, c'est-à-dire un État dirigé par l'union de la classe dirigeante aux capacités industrielles et scientifiques. À cet effet, voir : Salvador JUAN, « Symboles, idéologies et conceptualisation de la technocratie naissante », dans Isabelle Grand, Salvador Juan et Julien Vignet (dir.), *La technocratie en France; une nouvelle classe dirigeante?*, France, Bord de l'eau, 2015, p. 18.

dirigeants de la régie gouvernementale et les responsables politiques voient en ce nouveau régime une possibilité d'établissement et de développement permanent s'inscrivant dans la longue durée. Ce développement aurait pour effet de rattacher un espace autrefois désintéressé des populations du sud à l'ensemble de la société québécoise. La référence à cette forme d'utopie développementale tend à démontrer un discours qui ne conçoit plus le Nord comme étant uniquement orienté vers les intérêts des grands centres, mais plutôt en un espace comportant des dynamiques et intérêts qui lui sont propres. Bien que cet idéal ne perdure pas jusqu'à la fin de la Phase 1, il nous permet de retracer l'univers métahistorique au sein duquel les administrateurs se projettent.

1.4 Explorations, cartographies et inventaires

Comme l'a théorisé Claude Raffestin, le territoire est généré par rapport à l'espace, qui parvient à ce stade à partir de la représentation. Selon le géographe, l'image est un modèle de construction de la réalité et par conséquent un instrument de pouvoir. Pour le dire sommairement, les représentations mobilisées par les administrateurs agissent donc comme une communication sociale qui assure la liaison entre les visées intentionnelles et les réalisations[90]. Selon cette perspective, on crée le territoire de la Baie-James en y projetant de l'énergie, du travail et de l'information afin de le socialiser et d'en faire un lieu de pouvoir[91]. Ce faisant, l'orientation que les administrateurs souhaitent donner à la Jamésie comme « terre de l'avenir » facilitant l'accession du Québec à la modernité se traduit par l'utilisation d'outils scientifiques modernes et rationnels pour administrer cette vaste zone du Nord. Dans cet ordre d'idées, la nouvelle socialisation du territoire initiée à la Baie-James à la suite du

---

[90] Claude RAFFESTIN, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Éditions LITEC, 1980, p. 130.
[91] *Ibid.*, p. 29.

lancement du projet se poursuit avec l'exploration, la cartographie et les inventaires territoriaux.

Puisque le rôle de la SDBJ et de la SEBJ consiste à orchestrer une planification d'ensemble, les deux structures aspirent dès leur création à réaliser une série d'inventaires pour connaitre l'emplacement, l'importance et la qualité des ressources[92]. Selon le *Rapport annuel* de la SDBJ de 1972, ces études permettent de définir les possibilités de développement économique ainsi que la mise en œuvre des choix les plus rentables[93]. C'est en 1918 qu'ont lieu les premières études sur le potentiel minier et forestier du territoire[94]. Par la suite, des équipes d'explorations montent dans la région entre 1956 et 1965 pour y effectuer divers relevés[95]. Il faut cependant attendre les années 1960 pour que le ministère des Richesses naturelles effectue les premières études sur le potentiel hydroélectrique des plans d'eau de la région. En 1962, les premières équipes d'experts établissent l'inventaire des eaux de surface des rivières du Québec septentrional. Ces résultats sont par la suite employés comme données de départ pour délimiter le complexe hydroélectrique de La Grande[96]. Les représentants du ministère s'affairent alors à cartographier de façon détaillée les rivières et cours d'eau du Nord[97]. Le rapport Finlayson, en 1964, consacre l'aboutissement de ces premières explorations. Le document passe en revue de façon précise le potentiel énergétique du Grand Nord[98]. À la suite de la parution de cette compilation, l'idée d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la région est tablettée. L'exploitation du potentiel énergétique du Labrador, dans le contexte entourant le projet *Churchill Falls*, s'avère alors plus séduisante. Entre 1965 et 1967, on rédige un rapport technique prévoyant des plans d'aménagement diversifiés pour les rivières Nottaway, Broadback

---

[92] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 15.
[93] *Ibid*., p.15.
[94] ASDBJ, Fred ERNST, 28 aout 1973, 12e Conférence annuelle des métallurgistes, Manoir Castin.
[95] Archives d'Hydro-Québec [ci-après AHQ], « Dix ans d'exploration », *En Grande*, vol. 3, no. 17, octobre 1976, p. 2.
[96] AHQ, « Une histoire d'eau », *En Grande*, vol. 11, no. 3, avril 1984, p. 11.
[97] AHQ, « Dix ans d'exploration », *En Grande*, *loc. cit*., p. 3.
[98] *Ibid*., p. 3.

et Rupert (NBR)[99]. Des équipes d'arpenteurs mesurent la superficie des terres en 1966, alors que des géologues procèdent à la photo d'interprétations géologiques en 1967. C'est au début des années 1970, lorsque la nécessité de trouver une nouvelle source d'énergie devint essentielle que le gouvernement du Québec décide d'actualiser ces études. Le 16 novembre 1970, le service des relevés techniques, la direction Projets de centrales et la Direction générale Génie d'Hydro-Québec reçoivent le mandat de préparer de nouvelles études géologiques, géotechniques et autres relevés techniques à être complétés pour l'été 1971[100]. Trois camps sont alors installés, avec un personnel de 250 personnes aux abords de la rivière Rupert, Nottaway et du lac Mistassini[101]. En novembre 1971, le choix des rivières à exploiter pour la Phase 1 du complexe n'est pas encore arrêté. La direction d'Hydro-Québec, et plus tard la SEBJ, doivent se positionner entre le complexe NBR, la rivière Nottoway ou La Grande Rivière à partir de maints scénarios.

Enfin, c'est en 1972 que les études attestent des avantages de La Grande Rivière face aux cours d'eau concurrents, puis en 1974 que la forme définitive du complexe est adoptée. Les études d'optimisation évoquaient à la base plusieurs dizaines de possibilités[102]. En plus des études sur la dérivation des rivières, les dirigeants d'Hydro-Québec considèrent aussi dans la balance les coûts de production de l'énergie[103]. À l'automne 1972, la SEBJ forme son propre chantier d'exploration. Cette nouvelle instance prend la relève d'Hydro-Québec dans le domaine de l'aménagement[104]. Le programme d'études et d'optimisation entamé en 1972 par la SEBJ permet en 1974 de proposer un échéancier de tous les projets sur La Grande Rivière[105]. Les zones à être inondées par les futurs barrages, tout comme les zones en périphérie des routes,

---

[99] *Ibid*. p. 2.
[100] *Hydro-Presse*, numéro de la mi-mars 1971, cité dans AHQ, « Dix ans d'exploration », *En Grande*, *loc. cit*., p. 2.
[101] AHQ, « Dix ans d'exploration », *En Grande*, *loc. cit*., p. 2.
[102] *Ibid*., p. 2.
[103] AHQ, *Rapport annuel SEBJ, 1972*, page inconnue.
[104] AHQ « Dix ans d'exploration », *En Grande*, *loc. cit*., p. 2.
[105] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p.16.

aéroports, digues, futur lac-réservoirs et autres infrastructures sont explorées en premier. Cette priorisation a pour but de déceler les gîtes minéraux plus rapidement[106].

Dès les premières initiatives d'exploration du territoire, le personnel scientifique commence à en prendre la mesure physique en procédant minutieusement à sa cartographie. La SDBJ engage des firmes afin de réaliser des cartes basses et thématiques du territoire à différentes échelles[107]. Plusieurs mandats d'inventaires, d'interprétations, de cartographies géologiques et physiques sont prévus afin de connaitre le potentiel minier. Celles-ci ont permis de démontrer une cinquantaine de zones propices à la minéralisation et de cibler d'éventuels gisements rentables. Ces découvertes permettent de surcroit de conclure des ententes d'exploration avec des entreprises minières[108]. La société d'État mandate plusieurs expertises dans le domaine du transport intermodal, de l'aménagement des villes, des aéroports et les impacts concernant les populations autochtones[109]. Ce travail d'inventaire débouche en 1973 sur un plan de développement du territoire qui, pour favoriser le développement intégré et l'accomplissement des divers objectifs, propose la formation et la consolidation de trois pôles urbains, soit Chibougamau, Matagami et Radisson/Fort George[110].

Afin de bien connaitre le potentiel minier de la région, on mandate plusieurs firmes pour réaliser des travaux géochimiques, de radiométrie, de télédétection et d'interprétation par photographies aériennes multispéciales. 26 partenaires commerciaux sont actifs en 1974 dans 18 projets conjoints, dont 13 dans la recherche de métaux usuels avec la SDBJ. La photographie aérienne occupe un rôle essentiel pour exécuter les travaux sur le terrain par les techniciens[111]. Ces travaux d'exploration et d'inventaires permettent la création de cartes géophysiques du territoire, en plus de

---

[106] ASDBJ, Procès-verbal, Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 24 mai 1973.
[107] ASDBJ, Procès-verbal, Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 27 septembre 1972.
[108] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 17.
[109] *Ibid*., p. 15.
[110] Nous reviendrons sur cet aspect essentiel dans le chapitre 2. ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 9
[111] ASDBJ, Pierre NADEAU, 29 novembre 1971, Allocution à la Délégation générale du Québec.

contribuer à la prospection de fer, de lithium et d'uranium, alors en demande sur les marchés mondiaux[112]. Ces initiatives permettent également entre 1971 et 1974 d'étudier la rentabilité des projets et les capacités de transport. Pour les administrateurs, ces découvertes ont un potentiel de déboucher sur des projets industriels majeurs pour la région. En plus de piloter ces travaux d'inventaires et de cartographies minières, la SDBJ entreprend également des études sur le potentiel forestier et touristique de la région[113]. L'étude comparative de l'aménagement forestier du secteur de La Grande Rivière, mise en parallèle avec la région du complexe NBR, a contribué à valider le choix de La Grande comme lieu initial d'exploitation. Les inventaires des écosystèmes forestiers permettent d'établir des plans d'exploitation avec le ministère des Terres et Forêts, ainsi qu'une stratégie de mise en valeur pour l'implantation prochaine d'industries[114].

Par ailleurs, la production territoriale au travers des activités technoscientifiques comprend également les activités d'inventaire[115]. De pair avec la cartographie, celle-ci permet d'assurer une fonction productive au territoire, conforme aux ressources qui y sont inventoriées[116]. Dans cet ordre d'idées, en 1972, la SDBJ reçoit le rapport conjoint réalisé par les gouvernements fédéraux et provinciaux sur les conséquences environnementales du développement hydroélectrique à la Baie-James. Ce document mène à la signature, le 28 novembre 1972, d'une entente entre le gouvernement fédéral et la SDBJ à propos des différents inventaires biophysiques à mener à terme. Cette convention est en vigueur jusqu'en mars 1976 et implique des investissements globalisant 3 millions de dollars[117]. En somme, la subdivision des travaux au sein de l'entente tripartite se fait avec la SDBJ comme principale responsable de la description des territoires, le gouvernement fédéral des eaux marines, de la sauvagine et de la

---

[112] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 9. Voir les cartes de l'Annexe A- Cartes de la SDBJ.
[113] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 15.
[114] *Ibid*., p.18.
[115] Stéphane CASTONGUAY, *op. cit*., p. 4.
[116] *Ibid*., p. 4.
[117] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 14.

climatologie, alors que la SEBJ concentre ses recherches sur les étendues d'eau douce. Tout au long des trois premières années, les trois tributaires de l'entente procèdent à la cartographie écologique de l'ensemble du territoire[118]. En plus de ces travaux d'inventaire, on initie entre autres des études sur l'utilisation des terres, la qualité de l'eau, la faune, la pêche en eaux intérieures, la végétation, la géomorphologie, l'océanographie, la climatologie et l'entomologie[119]. Les études sur la faune, notamment le castor, les caribous et les oiseaux migrateurs sont mises en branle au cours de l'année 1973[120].

Qui plus est, la SEBJ prend l'initiative d'accomplir des études archéologiques, ethnographiques et historiques sur les premiers peuples à avoir habité le territoire. Ces recherches sont réalisées en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles. L'utilisation de ces disciplines illustre l'emploi, quoique marginal, des sciences sociales dans le processus de la construction territoriale alors à l'œuvre. D'autres partenariats avec les ministères des Ressources naturelles et du Tourisme, Chasse et Pêche débouchent sur des travaux d'hydrométrie ou portant sur la qualité de l'eau et de la faune. En partenariat avec Environnement-Canada et les groupes autochtones, la SEBJ a pu réaliser une étude sur les poissons côtiers de la baie d'Hudson. De plus, la SEBJ entreprend une série d'études sur les poissons, les plantes aquatiques et les insectes. On a également étudié la migration du saumon sur la rivière Koksoak, la dynamique de la faune terrestre ainsi que le plancton et le benthos[121]. Ces études prennent part à l'instauration d'un réseau de surveillance écologique. Elles permettent de recenser dans les moindres détails le glissement des écosystèmes terrestres et

---

[118] *Ibid*., p.14.
[119] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 18.
[120] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 24.
[121] AHQ, « Environnement : Un été enrichissant », *En Grande*, vol. 1, no. 10, 16 septembre 1974, p. 8-9.

aquatiques lorsque sera effectuée la mise en eau des barrages plus tard au cours de la décennie[122].

Outre sa capacité à comptabiliser et inventorier, le travail d'inventaire suppose la circulation sur le territoire des nombreux représentants de l'État pour mener à terme leurs activités scientifiques. Ces professionnels sont dotés d'une autorité issue de leur expertise, qui accorde une fonction au territoire. Les travaux de recensement ont ainsi comme conséquence de faciliter l'occupation de la région, en plus de la démarquer en diverses zones à conserver ou à exploiter dépendamment des qualités recensées[123]. Grâce à une entente signée avec l'UQAM, la SEBJ met sur pied un programme pratique lié à la maîtrise en écologie où des étudiants viennent travailler dans un groupe de travail multidisciplinaire. En 1974, on prévoit embaucher 115 étudiants dont 30 en génie civil, 33 en biologie, 2 en commerce, 1 en information, 4 en médecine, 1 en droit et 44 cégepiens [124]. Ceux-ci réalisent des rapports sur l'environnement et les Premières Nations susceptibles d'être touchées par les barrages hydroélectriques. Ce programme sert de porte d'entrée vers une collaboration plus étroite avec les milieux universitaires. L'entreprise va aussi recevoir des étudiants de l'école Polytechnique de Montréal inscrits à la maîtrise en environnement afin de les faire participer aux activités du service d'environnement[125]. De même, la SEBJ finance un laboratoire écologique à l'Université de Montréal. Une entente est conclue avec le Centre d'études nordiques de l'Université Laval, qui agit comme conseiller dans le domaine de l'ichtyologie et avec l'Institut national de recherche scientifique de l'Université du Québec, lequel agit comme consultant en limnologie. Les universités québécoises vont ainsi désigner des

---

[122] AHQ, « Environnement : Analyse des impacts et interventions », *En Grande*, vol. 3, no. 6, mi-avril 1976, p.6. Globalement, ces éléments attestent la thèse de Gingras et Gagnon à l'effet que la Baie-James ait servit de laboratoire d'expérimentation pour la mise en place d'une structure de gestion stimulant la recherche scientifique et écologique. Voir : Robert GAGNON et Yves GINGRAS, « La Baie James: De territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no. 3, printemps 1999, p. 71 et 74.
[123] Stéphane CASTONGUAY, *op. cit*., p. 4.
[124]AHQ, « La SEBJ accueillera 115 étudiants cet été », *En Grande*, vol. 1, no. 5, 26 avril 1974, p. 10.
[125] *Ibid*., p. 10.

biologistes pour participer aux relevés et aux études sur le territoire[126]. Des centaines de jeunes professionnels issus du système scolaire québécois en pleine modernisation sont désormais formés dans les disciplines scientifiques et les sciences du territoire chaque année. Ceux-ci contribuent à transformer la Baie-James en espace planifié de manière rationnelle où des projets énergétiques voient le jour. Les étudiants contribuent ainsi à leur tour à façonner ce nouvel espace territorial selon le paradigme de la modernité avancée en émergence. La gestion des opérations des divers travaux d'inventaire écologique s'exerce à partir du camp du lac Nathalie, lieu de résidence temporaire du personnel œuvrant sur les études environnementales. Le campement est doté de deux laboratoires où on commence les examens, alors que d'autres analyses se font dans des lieux similaires, parfois en dehors du territoire. Au cours du seul été 1974, c'est 42 scientifiques, en plus des étudiants, qui passent la saison à la Baie-James pour compléter ces bilans[127]. À la suite de cette période de catalogage, les études d'impacts écologiques sont pilotées à partir du lac Hélène pendant l'ensemble des travaux de la Phase 1 de La Grande. Les administrateurs songent au début du projet à l'ériger en base permanente[128].

En somme, l'ensemble des représentations créées par l'entremise de la cartographie et de l'inventaire permettent de traduire le territoire autrefois abstrait et chaotique en objet rationnel. Celui-ci devient dès lors une construction de la réalité et, par conséquent, un objet de pouvoir. Par l'intermédiaire de la cartographie, on dégage un ensemble d'images possibles sur lesquelles va s'appuyer l'orientation donnée au territoire par les administrateurs et le personnel scientifique[129]. Ces travaux traduisent les visées intentionnelles des administrateurs qui souhaitent instaurer un nouveau système territorial pour organiser le champ de leur action. Ces systèmes visent ensuite

---

[126]AHQ, « Trois nominations », *En Grande*, vol. 1, no. 11, 15 octobre 1974, p. 7.
[127]AHQ, « Environnement : Un été enrichissant », *En Grande*, *loc. cit*., p. 8-9.
[128]AHQ, « Environnement : une nouvelle base, 18 programmes, un secteur de référence », *En Grande*, vol. 2, no. 8, aout 1975, p. 15.
[129] Claude RAFFESTIN, *op. cit*., p. 32-34.

l'instauration de modes de production où ils se déploient, dans ce cas-ci des industries hydroélectriques, minières, forestières, touristiques et de centres urbains[130]. Par conséquent, le processus de cartographie et d'inventaire permet d'illustrer un rapport changeant face à l'espace. Ces mécanismes permettent à la SDBJ d'assurer sa propriété sur les ressources pour les organiser et poursuivre son projet étatique. Bien plus qu'un modèle de représentation, la carte est davantage un modèle de ce qu'un acteur souhaite voir apparaitre sur le territoire. Elle permet de donner une unité et une cohérence à un lieu, tout en mettant en circulation un objet imaginé[131]. Le travail de cartographie et d'inventaire forme ainsi la première étape concrète du déploiement des visées étatiques et des objectifs d'occupation. Leur mise en œuvre mène par la suite au développement d'un réseau d'infrastructures majeur.

1.5 Le déploiement des premières infrastructures

Conformément à son mandat gouvernemental, la SDBJ est pourvue de la mission de « concevoir, réaliser et organiser un réseau de transports et de communications[132] ». En plus de décider le tracé des routes avec le ministère des Transports, l'organisme s'affaire à préparer les appels d'offres, donner les contrats d'élaboration, de construction et d'entretiens aux firmes spécialisées. Entre 1971 et 1974, des travaux routiers importants ont lieu afin de permettre la pénétration du territoire. Avant même que le projet de loi 50 ne soit officiellement voté à l'Assemblée nationale, Hydro-Québec mandate en mai 1971 une firme d'ingénierie pour la construction de la route. Les premiers arpenteurs, géologues, ingénieurs et travailleurs commencent à préparer le territoire pour la construction de la voie d'accès dès juin de la même année[133]. En 1972, la SDBJ crée son propre service d'ingénierie et reprend le

---

[130] *Ibid*., p. 32-34.
[131] Stéphane CASTONGUAY, *op. cit*., p. 4.
[132] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 7.
[133] Roger LACASSE, *Baie James une épopée; L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 246.

mandat d'Hydro-Québec d'entamer les infrastructures routières, dont la route entre Matagami et Fort George, les ponts et le réseau de télécommunications[134]. À l'époque, la route prend fin à Matagami, qu'on surnomme « la ville au bout de la route », et qui se situe à 630 km de La Grande Rivière[135]. Le réseau routier construit par la SDBJ doit relier Matagami à Fort George et au campement de LG-2, dont une partie des installations permanentes deviendront sous peu la ville de Radisson. Cette route est inaugurée en octobre 1974, bien que le revêtement en bitume ne soit complété qu'au cours des étés 1975 et 1976[136]. On prévoit également de relier la ville de Chibougamau au lac Mistassini, plus au nord de l'agglomération. On complète cette voie d'accès en 1973 et le ministère des Richesses naturelles entreprend sa prolongation jusqu'aux zones minières des lacs Troilus et Frotet[137].

Avant qu'un lien aérien permanent ne soit instauré entre les villes du sud et le campement de LG-2, beaucoup de matériel transige par la voie ferrée se rendant jusqu'à Matagami et par le port de Fort George[138]. Alors qu'on cherche des solutions pour faire transiter le plus facilement possible l'équipement, les administrateurs considèrent l'établissement d'un lien ferroviaire jusqu'à La Grande Rivière. Toutefois, cette solution est vite écartée en raison du manque de flexibilité de ce moyen de transport. De même, la courte période de navigation dans des eaux dégelées uniquement trois mois par année, en plus de la longueur du trajet, ne fait pas de l'option maritime une solution structurante[139]. Face à ces embûches, la décision est prise d'utiliser la route comme axe principal de transport. On instaure de surcroit une route d'hiver en attendant la complétion des ponts, afin de faire transiter un maximum de matériel et tirer avantage de la longue saison hivernale. En tout, 9 ponts de glace sont érigés sur cette voie d'accès temporaire entre 1972 et 1975. Cette route qui longe le tracé du chemin permanent

---

[134] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 15.
[135] Roger LACASSE, *op. cit.*, p. 243.
[136] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 13.
[137] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 11.
[138] AHQ, *Rapport annuel SEBJ, 1973*, p. 22.
[139] Roger LACASSE, *op. cit.*, p. 245.

permet de franchir les rivières gelées tout en gardant un contact continuel avec les chantiers. La SEBJ est pour sa part désignée responsable des routes sur les complexes hydroélectriques. La route du complexe hydroélectrique s'étend de la ville de Radisson jusqu'à LG-4. Celle-ci est complétée à l'hiver 1975[140]. Sur le réseau routier entre Matagami et LG-2, 12 ponts sont à construire au-dessus du même nombre de rivières. Au sein du complexe, le pont Sakami sera le premier ouvert pour compléter le réseau routier jusqu'à LG-3. D'autres se situent entre LG-4 et les ouvrages de détournement de la Caniapiscau, dont le pont Korvette, au-dessus de la rivière du même nom[141]. En matière de transport d'énergie, Hydro-Québec entame en 1971 son programme d'études sur la configuration du Réseau de transport de la Baie-James (RTBJ). Des études sont effectuées pour recenser les possibilités d'aménagement et même d'agrandir des lignes électriques d'ici l'an 2000[142].

La SDBJ amorce également en 1972 la construction de pistes d'atterrissage aux aéroports de Fort George et de LG-2. L'entreprise bitume également l'aérodrome déjà existant à Matagami au cours de cette année charnière d'édification du réseau d'infrastructures. Le recouvrement de la piste de LG-2, quant à lui, est complété en 1974[143]. La SDBJ en profite pour renouveler considérablement l'équipement de cet aéroport en prévision de l'accentuation de son achalandage. On construit ces pistes pour s'assurer que des avions de types Boeing 737 puissent s'y déposer[144]. Au printemps 1973, un pont aérien est désormais assuré entre le sud du Québec et le chantier de LG-2. Dès le 28 mai, la liaison de la compagnie Québecair prévoit des vols vers le chantier en faisant escale à Québec et Bagotville. La compagnie Nordair, quant à elle, fait escale à Val-d'Or et Matagami[145]. Au cours de la même année, le trafic

---

[140]AHQ, « La route atteindra LG 4 cet hiver », *En Grande*, vol. 2, no. 2, février 1975, p. 31.
[141] AHQ, « Routes du complexe : 15 ponts à construire…un de terminé », *En Grande*, vol. 2, no. 5, mai 1975, p. 7.
[142] *Le complexe hydroélectrique de La Grande Rivière. Réalisation de la première phase*, Montréal, 1987, SEBJ, p. 359.
[143] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 13.
[144] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 11.
[145] AHQ, « Une route longue, longue, longue… », *En Grande*, vol. 1, no. 4, 29 mars 1974, p. 4-5.

recensé à l'aéroport de Matagami est comparable à celui de l'aéroport de la ville d'Ottawa. Uniquement au cours l'année 1973, on y voit atterrir 11 000 avions et 45 000 passagers[146]. En attendant que la route du complexe hydroélectrique soit finalisée, on construit deux pistes d'atterrissage temporaires pour expédier du matériel à LG-3 et LG-4. La SEBJ et la SDBJ s'achètent par ailleurs leurs propres aéronefs afin d'acheminer le flux de personnel et de matériaux. Cette flotte comprend de gros Boeings 747 de marque Convair et un autre de type « Hercule »[147].

Qui plus est, un réseau temporaire de télécommunications appartenant à Hydro-Québec est rattaché en 1972 à celui de la Société de Télécommunications de la Baie-James (SOTEL). Cette filiale a pour mandat de mettre en place un réseau de télécommunications intégré. Au départ, celle-ci fait déjà partie d'une entente avec Bell Canada qui possède 49% des parts, alors que la SDBJ en possède 51%[148]. Dès 1973, SOTEL peut offrir un service téléphonique satisfaisant aux entrepreneurs et au grand public grâce à leur collaboration avec la firme *Téléphones du Grand Nord inc*. et à l'utilisation temporaire du réseau de micro-ondes, que la SEBJ fait construire pour sa propre utilisation[149]. En 1974, la SOTEL réalise l'implantation d'une centrale téléphonique de 600 lignes à Radisson et y rattache le réseau pour pouvoir communiquer avec le reste de l'Amérique du Nord. SOTEL offre également le service téléphonique aux différents chantiers à LG-2 et le long des routes encore en construction afin que les entrepreneurs puissent communiquer. La filiale instaure de même un système de radio mobile pour la SEBJ et pour les services de sécurité publique qui œuvrent sur le territoire[150]. La même année, SOTEL réussit à louer un réseau de transmission satellite pour projeter la télévision de Radio-Canada à LG-2. La liaison hertzienne entre Matagami et le campement est elle aussi assurée en 1974[151].

---

[146] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 11.
[147] AHQ, « Pont aérien entre LG2 et Duplanter », *En Grande*, vol. 4, no. 9, mai 1977, p. 5.
[148] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 11.
[149] *Ibid*.
[150] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 16.
[151] AHQ, « La télévision en direct à LG 2 », *En Grande*, vol. 1 no. 8, 15 juillet 1974, p. 3.

Le réseau de micro-ondes reliant Matagami à Fort George nécessite pour sa part la construction de 17 tours de transmission et autant de postes de relais espacés chacun d'une trentaine de miles[152].

La filiale de la SDBJ a aussi le mandat de connecter les différents chantiers du complexe hydroélectrique entre eux. Les campements de LG-3 et LG-4 sont branchés à l'ensemble du réseau dès l'été 1975. Douze circuits téléphoniques joignent directement le chantier LG-3 à la centrale téléphonique principale de LG-2 et au reste de la canalisation[153]. La route d'accès vers le campement de Caniapiscau, tout comme les campements routiers, est dorénavant reliée au réseau public[154]. En août 1975, on change le nom de la Société de Télécommunications de la Baie-James pour SOTEL inc., qui assure le relai de l'ancienne structure[155].

L'émergence d'un réseau de communications sophistiqué permet de donner accès aux travailleurs aux mêmes échelles de connexion que les populations du sud du Québec. Ce faisant, ce réseau contribue au prolongement des références culturelles, via la radio et la télévision, et permet d'assurer un lien social entre les habitants et le reste du territoire. Comme l'ont démontré les travaux de Susan Mann Trofimenkoff, l'émergence de ces médias est centrale dans le partage de références identitaires communes [156] . Le déploiement des infrastructures de transport et de télécommunications régule par ailleurs les pratiques d'exploitation des ressources et l'accès au territoire. Ces activités favorisent alors le prolongement des ambitions portées par les responsables politiques.

---

[152]AHQ, « Télécommunications : un nouveau réseau desservira le territoire », *En Grande*, vol. 1 no. 6, 20 mai 1974, p. 6.
[153]AHQ, « Le service téléphonique se rendra à LG4 cet été », *En Grande*, vol. 2, no. 4, mars 1975, p. 16-17.
[154] *Ibid*., p. 16-17.
[155] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ*, 1975, p. 20.
[156] Susan MANN TROFIMENKOFF, *Visions nationales : une histoire du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, p. 377-398.

1.6 Conclusion

Comme nous l'avons vu, l'ensemble des activités technoscientifiques visant le recensement du territoire ainsi que le déploiement d'infrastructures matérielles contribue à asseoir l'autorité et la légitimité de l'État québécois à la Baie-James. Les activités de cartographie et d'inventaire, pour leur part, permettent de transformer un espace autrefois vu comme chaotique en objet cohérent. Ces représentations traduisent les visées des responsables politiques, soit l'exploitation des ressources naturelles et la création d'un espace régional. Parallèlement à ce processus atteignant son apothéose entre 1971 et 1974, les administrateurs de la SDBJ veillent à la création d'infrastructures de transport et de télécommunications afin de favoriser la pénétration du territoire. Ceux-ci expriment à diverses reprises la volonté de faire de la Baie-James une terre d'avenir, de relance économique et de mise en marche du Québec porteuse d'un nouveau régime pour le Nord. Pour ce faire, au cours des premières années du projet, les responsables politiques et les dirigeants ont choisi d'aller de l'avant avec un développement intégré, qui vise à développer le secteur des ressources naturelles de façon complémentaire, en plus d'industries secondaires et tertiaires. Cette conception a pour ambition d'instaurer une planification rationnelle et cohérente, en plus de favoriser une utilisation maximale des ressources. Enfin, rappelons que cette démarche se déploie au cours de la transition que connait le Québec vers la modernité avancée, où la croyance en l'utilisation de la raison et de la technoscience s'impose face aux savoirs et organisations traditionnelles comme outil de planification de la société[157]. Se déclinant au sein de ce paradigme, les premières initiatives de prise de possession du territoire, tout comme les nouvelles représentations de la nordicité, contribuent à l'émergence d'un nouvel espace régional à la Baie-James.

---

[157] Alexis CASTONGUAY-LAPLANTE, *op., cit*. et Stéphane CASTONGUAY, *op., cit*.

CHAPITRE 2

LA MISE EN FORME DU TERRITOIRE, 1975-1979

Comme second segment d'analyse, nous nous concentrons sur le rôle central de la SDBJ dans la mise en forme territoriale de la nouvelle région administrative de la Baie-James. Entre 1975 et 1979, les activités s'intensifient et laissent place à de nouvelles formes de territorialités. Afin de bien comprendre ce processus de création de l'espace territorial par l'État, nous examinerons tout d'abord la municipalisation du territoire. Nous poursuivrons sur la création d'un espace minier et forestier, sur la négociation environnementale des rivières et sur l'influence des sciences de l'environnement et de l'écologie dans la mise en œuvre du projet. Enfin, nous conclurons notre analyse sur l'étude de la vision de la nordicité mise de l'avant par les administrateurs de la Phase 1 du complexe La Grande pour s'approprier symboliquement le territoire au cours de cette période. Ces éléments nous permettent de mieux concevoir comment les structures paraétatiques modifient leur approche développementaliste face à la montée des groupes de pression et aux critiques formulées envers leurs actions.

2.1 La municipalisation du territoire

Parmi les multiples mandats dont la SDBJ est investie, on retrouve celui de la gestion du territoire en municipalité[1]. C'est entre les années 1974 et 1979 que se met en branle la phase d'organisation municipale. Les gouvernants mettent sur pieds la Municipalité de la Baie James (MBJ) afin de constituer le territoire en une seule municipalité. À sa création, on prévoit la mise en place de nouveaux conseils locaux lorsque des agglomérations atteindront une population de 500 habitants permanents, excluant les municipalités et les réserves existantes[2]. Les villes déjà en place conservent la même autonomie et les mêmes modalités de fonctionnement qu'autrefois, mais pourront recevoir du soutien de la nouvelle structure. Ces dernières demeurent régies par leurs conseils municipaux locaux. Lors des débats parlementaires entourant la création de cette instance, certaines voix s'élèvent d'ores et déjà contre cette nouvelle instance politique. On reproche au projet de loi de soustraire le territoire aux ministères des Affaires municipales et des Richesses naturelles[3]. Gabriel Loubier, alors chef de l'Union nationale, va même jusqu'à qualifier cette nouvelle instance d'entreprise autoritaire et antidémocratique :

> En fait, M. le Président, vous vous rappelez un peu votre histoire, est-ce une nouvelle compagnie des Cent associés que l'on est en train de créer dans le Nouveau-Québec ? Est-ce ça, M. le Président, est-ce que le premier ministre veut imiter Louis XIII et Colbert, je pense, et revenir à ces conceptions féodales [4]?

---

[1] Archives de la Société de développement de la Baie-James [ci-après ASDBJ], *Rapport annuel SDBJ 1972*, p. 7 et Projet de loi no. 50, *Loi sur le développement de la région de la Baie-James*, 29e législature, 2e session, Art. 4.

[2] Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mercredi 23 juin 1971 - Vol. 11 N° 64, Projet de loi no. 50, Première lecture.
Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, le mercredi 7 juillet 1971 - Vol. 11 No. 70, Projet de loi no. 50. Deuxième lecture.

[3] Ces craintes proviennent notamment de l'Union nationale et du député Gabriel Loubier : Assemblée nationale du Québec, 29e législature, 2e session, Le mercredi 7 juillet 1971 - Vol. 11 No. 70, Projet de loi no. 50. Deuxième lecture.

[4] *Ibid*.

Malgré ce type de critiques véhémentes à répétitions, qui comprennent des comparaisons au totalitarisme et qui reprochent au gouvernement d'octroyer à la SDBJ un chèque en blanc pour constituer le territoire en municipalités, la MBJ est créée en 1972 conformément au projet de loi[5]. Celle-ci représente dès lors la plus grande municipalité d'Amérique du Nord, soit un sixième de la superficie totale du Québec. La municipalité jouit en plus d'une grande autonomie dans la gestion territoriale[6]. Les mêmes administrateurs que ceux réunis au sein du Conseil d'administration de la SDBJ la dirigent, ce qui fait que la synergie entre leurs activités, prises de position et actions est quasi totale[7]. Compte tenu des pouvoirs qui lui sont confiés, de la superficie qu'elle administre et du peu de proximité qu'elle entretient avec l'espace dont elle assure la gestion, le rôle de la MBJ s'apparente plus à celui d'un sous-ministère que d'une municipalité. Cette dernière chevauche et appuie les municipalités déjà existantes dans leurs initiatives, tout en créant d'autres municipalités et en comblant les besoins d'infrastructures. La municipalité relève d'un statut particulier au sein des instances de décisions municipales, qu'on justifie en raison de son éloignement et de son étendue. Plutôt que de voter des règlements, avis et résolutions au sein d'un conseil municipal, la MBJ soumet des ordonnances à être approuvées au lieutenant-gouverneur. Les services-conseils et services d'urbanisme, tout comme la direction, se trouvent également à Montréal plutôt que sur le territoire administré[8]. Cette dernière est composée de quatre services, soit l'administration centrale, l'urbanisme, la gestion locale et la sécurité publique, qui délimitent ses domaines d'activités[9]. À la lumière de ces éléments, on comprend mieux les remarques de Loubier sur le caractère autoritaire et centralisé de la nouvelle instance qui prévoit confier des pouvoirs exceptionnels aux administrateurs non élus. L'octroi de ces pouvoirs extraordinaires témoigne de la

---

[5] Des critiques sont véhémentes sont aussi exprimées de la part du chef du Ralliement Créditiste du Québec, Camille Samson. *Ibid*.
[6] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1975*, p. 3.
[7] ASDBJ, Procès-verbal, Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 7 juin 1973.
[8] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1975*, p. 3.
[9] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1978*, p. 8.

centralisation des pouvoirs décisionnels entre les mains d'un groupe restreint d'administrateurs pour assurer la bonne marche du projet.

Au départ, la MBJ administre les aéroports de Matagami et de Fort George et s'affaire à un plan de zonage du territoire. À l'automne 1972, celle-ci forme un comité de protection et de conservation chargé de lutter contre les incendies, veiller à la sécurité via un service de police et préserver la faune et la flore[10]. De plus, la MBJ s'affaire, au cours de ses premiers mois d'existence, à évaluer le potentiel de développement des régions de Villebois, Beaucanton et Val-Paradis, notamment en ce qui a trait à la foresterie[11]. Les services de gardiennage, de lutte aux incendies et de police sont regroupés en une seule entité, soit le Service de sécurité publique[12]. Avec l'arrivée des premiers travailleurs, les premières installations sanitaires se mettent en branle sous son impulsion[13].

La phase la plus intense d'implantation des services municipaux survient après 1974. L'établissement d'un parc modulaire de 230 maisons au futur emplacement de la ville de Radisson représente un point tournant dans la réalisation d'un nouveau pôle d'habitation permanent dans le Nord québécois[14]. Dès 1974, on installe sur les lieux de l'emplacement de la future ville les principaux services publics tels que les égouts, aqueducs, l'électricité et le téléphone[15]. L'année suivante, en bonne partie grâce à la complétion de la route, la ville prend forme et entreprend la construction d'un complexe administratif, communautaire et commercial. Cet édifice permet dès lors à la population de se procurer des biens de consommation, en plus de services communautaires, de sports et de loisirs[16]. L'implantation de ces nombreux services

---

[10] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1972*, p. 19.
[11]ASDBJ, Procès-verbal, Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 7 juin 1973.
[12] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1975*, p. 8.
[13] ASDBJ, Procès-verbal, Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 16 aout 1973.
[14] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 13.
[15] *Ibid*., p. 13.
[16] Voir ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 14 et le Rapport de recherche de Marie-France BARRETTE, « De Bersimis à La Grande: La vie des travailleurs dans les camps et les villes-ressources durant la

communautaires et sociaux a d'ailleurs été rondement relatée par les recherches de l'historienne Marie-France Barrette sur les conditions de vie des travailleurs des chantiers hydroélectriques[17]. En raison de l'ampleur qu'ont prise ces activités lors de la phase de construction des barrages, l'organisation spatiale de ce centre névralgique en a fortement été teintée. Un comité de gestion locale est instauré dans la ville au mois de décembre 1975, franchissant une étape de plus vers l'autonomie de la ville[18].

Conformément à sa loi lui permettant de créer des localités lorsqu'elles atteignent une population de 500 habitants, la SDBJ crée aussi deux nouvelles localités, Joutel et Rousseau, après avoir rencontré les habitants de ces deux endroits pour les informer d'une telle possibilité[19]. Un conseil local pour Joutel, alors une agglomération de 600 habitants en déclin démographique, a été nommée par la MBJ et mandatée sous ordonnance en juin 1975. Avec l'activité minière qui aura lieu dans la région, on prévoit que la ville qui a déjà compté 1200 habitants va reprendre du galon, notamment avec le projet de mine de cuivre *Selco*. Étudié par la SDBJ, ce dernier s'implanterait en périphérie de la zone habitée[20]. La création de la localité de Rousseau, quant à elle, survient en août 1975. Celle-ci prend en compte les deux paroisses de Beaucanton et Villebois. Des membres du conseil de ville sont par la suite élus. Tout comme dans la municipalité voisine, ces derniers ont commencé à voter sur des travaux publics et règlements locaux[21]. La petite ville de 1000 habitants vit principalement de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Dès les premières rencontres du conseil municipal, les citoyens réclament des investissements dans des services de loisirs, un secteur dans lequel la MBJ s'investit dans les agglomérations[22].

---

construction des grands projets hydro-québécois », Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 2016, 147 p.

[17] *Ibid*.

[18] AHQ, « La gestion locale de Radisson », *En Grande*, vol.3, no.4 mi-mars 1976, p. 5.

[19] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1975*, p. 4-5.

[20] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 63.

[21] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1975*, p. 4-5.

[22] *Ibid*., p. 5.

Qui plus est, un service de gestion locale dont la direction se retrouve à Matagami s'occupe de la représentation des citoyens et de l'établissement de localités dans le territoire[23]. Pour la MBJ, le développement intégré du secteur municipal doit se faire sur quatre axes différents, soit les municipalités enclavées, les agglomérations autochtones enclavées de la côte, les municipalités du sud du territoire et Radisson[24]. Ces quatre axes définissent l'approche globale de la MBJ par rapport à la municipalisation. En plus de vouloir développer de nouveaux pôles d'habitation permanents, la société d'État souhaite parfaire l'organisation et les services des agglomérations du territoire. Celle-ci souhaite faire du système municipal le lieu premier de représentation politique et de gestion des localités à long terme, en plus d'y rattraper le sous-développement dans les services. Cette approche découlant pour les Autochtones du nouveau régime émanant de la CBJNQ, sur laquelle nous reviendrons, n'est pas exempte de rapports de forces. À cet effet, les sources précédant 1975 démontrent peu de traces d'une volonté d'intégrer les Autochtones au projet. Cette présence évolue graduellement dans les documents étudiés.

La municipalité contribue également à la recherche de main d'œuvre à travers le « Programme emploi nouveau ». En collaboration avec le ministère du Travail et des Affaires municipales, ce programme permet d'améliorer les services municipaux, en particulier à Miquelon et Desmaraisville[25]. On publie des études internes sur le futur de l'agglomération de Radisson, sur le transport aérien et le futur des municipalités[26]. Dès 1977, la MBJ contribue à la construction de services d'aqueducs et d'égouts dans les villes de Rousseau et Val-Paradis et de dépotoirs dans les villes de Rousseau, Villebois, Val-Paradis, Joutel et Miquelon[27]. L'implication de la MBJ dans le domaine social et dans l'implantation d'infrastructures témoigne de l'approche multisectorielle

---

[23] *Ibid.*, p. 6.
[24] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1976*, p. 3.
[25] ASDBJ, *Rapport annuel MBJ, 1976*, p. 4.
[26] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1978*, p. 8.
[27] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 63 et *Rapport annuel SDBJ, 1979*, p. 12.

préconisée par la SDBJ au cours de sa période la plus intense d'activité. Cette évolution du secteur municipal permet en outre de favoriser la vitalité régionale qui, à son tour, profite aux divers secteurs d'exploitation. L'action de la MBJ, somme toute, permet l'implantation ou l'amélioration des services municipaux en Jamésie. Son action modifie ainsi les structures de gouvernance, les styles de vie et la configuration des diverses agglomérations. Néanmoins, l'émergence de deux nouvelles villes permanentes sur le territoire, soit celles de Radisson et de Chisasibi, issue du relogement de Fort George, nous renseigne davantage sur la planification municipale prisée par les administrateurs de l'époque. L'aménagement de ces deux localités mérite à coup sûr un éclairage approfondi.

En effet, ces deux villes qu'on voit germer dans le Moyen Nord ont été planifiées comme des banlieues de grandes villes américaines. Ces zones périphériques aux grandes villes répondent à un manque d'espace immédiat, mais demeurent contrôlées et dépendantes de ces dernières. À l'instar des banlieues, Chisasibi a été construite rapidement pour répondre à un problème spatial imminent, celui de l'érosion à Fort George. La ville de Radisson devait quant à elle répondre à l'arrivée rapide et massive de travailleurs. Alors que cette seconde agglomération était réservée aux cadres lors des travaux hydroélectriques, la petite ville devient celle des opérateurs du complexe après la réalisation des travaux. À Chisasibi comme à Radisson, l'organisation spatiale cadre avec la vocation de société de loisirs prônée par les administrateurs. Elles ont également toutes deux été façonnées par le même organisme, la SEBJ, pour répondre aux activités territoriales issues de l'exploitation hydroélectrique. À Radisson, les maisons unifamiliales sont disposées de façon circulaire en forme d'îlots et sont bordées de terrains gazonnés. Les zones d'habitation sont situées autour des écoles, du magasin général, de l'épicerie, du centre administratif, du poste de police, de la mairie, de l'hôtel, du centre récréatif avec piscine, salle de curling et cinéma, qui occupent une place centrale[28]. Ces services essentiels et de récréation, jumelés à la présence des

[28] Marie-France BARRETTE, *op. cit.*, p. 46.

familles des cadres, font en sorte de créer des milieux de vie familiaux et conviviaux plus agréables que les camps de travailleurs[29]. L'accès à des services similaires à ceux du sud du Québec, tout comme la centralité de ceux-ci dans l'aménagement urbain affermit la similitude avec la banlieue.

Malgré les accointances mentionnées entre Chisasibi et Radisson, la municipalisation du territoire qui s'opère au cours de cette période touche de manière tout autre les communautés autochtones des Québécois s'installant au Nord. Pour bien comprendre cette reconfiguration, un détour par les multiples ententes signées entre le gouvernement et les Autochtones lors de la Phase 1 est nécessaire. À la suite de l'injonction du juge Malouf qui cesse les travaux en 1973, les tribunaux obligent le gouvernement du Québec à s'entendre avec les communautés autochtones du territoire. La ratification de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975 et de la Convention du Nord-Est québécois en 1978 mène à de nouveaux régimes territoriaux. Ces changements permettent l'émergence d'une administration partagée et de nouvelles organisations locales. Les deux ententes donnent naissance à de nouvelles structures de gouvernance pour les Cris, Inuits et Naskapis du Nord-du-Québec. C'est à la suite de ces négociations que vont naître la Société de développement autochtone de la Baie-James (SODAB) et la Société des travaux de correction du complexe La Grande (SOTRAC), dont la création est annoncée en 1975 et mise en application en 1978.

Nombreux sont les travaux dans l'historiographie qui ont traité de la question des ententes avec les Autochtones dans le cadre de la Phase 1 du complexe. Les recherches effectuées dans le domaine englobent un nombre impressionnant de disciplines, passant du droit à la sociologie, l'anthropologie, la géographie et la science politique[30]. Ces

---

[29] *Ibid.*, p. 48-49.

[30] Voir par exemple: Alain GAGNON et Guy ROCHER, *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2002, 314 p., Richard SALISBURY, *A Homeland for the Cree: Regional Development in James Bay, 1971-1981*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1986, 172 p., Gary BOWERS et Sylvie VINCENT (dir.), *Baie James et Nord québécois ; 10 ans après*,

recherches ont englobé une foule de thèmes portant sur la modification des rapports de force lorsqu'un nouveau front pionnier s'ouvre à la colonisation. Les informations recueillies à travers mon corpus de sources tendent ainsi à confirmer ce que l'historiographie a démontré sur le sujet. D'une part, que l'action de l'État a contribué à marginaliser les savoirs locaux au profit d'un nouveau régime propre aux stratégies d'aménagement issues de la modernité, modifiant au passage l'organisation interne des collectivités autochtones. D'autre part, que les nouvelles infrastructures matérielles ont modifié les liens entretenus avec leur territoire ancestral. Or, la recomposition des milieux de vie par le nouveau cadre politique découlant de cette reconfiguration, notamment au travers de la municipalisation du territoire, et l'impact des filiales de la SDBJ dans leurs collectivités demeure un angle à explorer. De même, les programmes de règlements, les formes de cogestion territoriale et les régulations sociales qui ont été instaurées à partir de l'action de l'État québécois restent à préciser.

Certes, la CBJNQ prévoit pour les communautés autochtones leurs propres administrations locales, tout comme les autres municipalités du Québec. Les nouveaux organismes régionaux, quant à eux, exercent des fonctions municipales dans les régions situées en dehors des agglomérations[31]. Dans les districts peuplés d'Autochtones et de non-Autochtones, des représentants des Cris et de la Municipalité de la Baie-James constituent des instances conjointes intitulées Conseil de zone[32]. Vingt-et-une nouvelles municipalités voient le jour, desquelles treize traitent avec le ministère des Affaires municipales par l'intermédiaire de l'administration régionale de Kativik, une nouvelle structure de gestion municipale régionale[33]. Le développement de services publics se fait ainsi par l'entremise de cette nouvelle organisation et de la MBJ. Les

---

Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1988, 305 p. et Jean-Jacques SIMARD, « Développement et gouvernement autochtones : l'expérience de la Baie James et du Nord québécois », *Autodétermination dans les sociétés plurinationales,* no. 28, 1995, p. 71-85.

[31] Assemblée nationale du Québec, 30e législature, 3e session, Le mercredi 5 novembre 1975 - Vol. 16 No. 174, Commission permanente des richesses naturelles et des terres et forêts; Entente concernant les Cris et les Inuits de la baie James.

[32] Convention de la Baie-James et du Nord québécois, 1975, p. xiii.

[33] Celle-ci représente les inuits. *Ibid*., p. xiv.

composantes autrefois assumées par le gouvernement fédéral passent aux mains du gouvernement québécois, qui a désormais préséance sur la *Loi sur les Indiens*[34]. Lors de son allocution en Chambre, le ministre John Ciaccia présente le système municipal comme un lieu central pour l'autodétermination, la responsabilisation des collectivités et l'octroi de droits propres à la citoyenneté[35]. La nouvelle structure de gestion des localités devient de ce fait le lieu privilégié pour la représentation, la participation politique et, par extension, l'exercice de la démocratie libérale chez les Autochtones du territoire aux yeux de l'État québécois. Le système municipal contribue ainsi à fédérer les populations cries dispersées en plusieurs bandes en une société régionale où le pouvoir est partagé entre plusieurs paliers de gouvernement[36].

En 1978, trois projets de loi sont déposés à l'Assemblée nationale du Québec pour donner suite à la CBJNQ. Ceux-ci concernent les droits de chasse et de pêche, le régime des terres et le régime de la protection de l'environnement et du milieu social dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec[37]. Les projets de loi 28, 29 et 30 déposés par l'entremise du ministre péquiste Yves Duhaime visent à rendre compte des engagements de l'État québécois envers les populations de la Baie-James et du Grand Nord québécois. Tout d'abord, le projet de loi 28 accorde la primauté du principe de la conservation des espèces fauniques, en garantissant néanmoins le droit des Autochtones de pratiquer leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. En vertu du second projet de loi, la division des terres résultant de la convention est validée. Enfin, le troisième projet de loi a pour but d'adapter la Loi sur la qualité de l'environnement aux régions de la Baie-James et du Nord québécois. La

---

[34] Assemblée nationale du Québec, 30e législature, 3e session, Le mercredi 5 novembre 1975 – Vol. 16 No. 174, Commission permanente des richesses naturelles et des terres et forêts; Entente concernant les Cris et les Inuits de la baie James.
[35] *Ibid*.
[36] Nous empruntons le concept de « société régionale » à l'anthropologue Richard Salisbury. Voir Richard SALISBURY, *op. cit*., p. 8.
[37] Assemblée nationale du Québec, 31e législature, 3e session, Le mardi 14 novembre 1978 – Vol. 20 No. 75.

législation y introduit des dispositions particulières[38]. Le document prévoit la création d'un comité consultatif pour les régions séparées par le 55e parallèle et d'un comité où siègent Autochtones et administrateurs gouvernementaux pour conseiller le gouvernement en matière environnementale[39]. On met ainsi en place un comité d'évaluation, un comité d'examen et une commission de la qualité de l'environnement pour la région du Grand Nord québécois[40].

Une entente est également ratifiée avec les Naskapis de Schefferville le 31 janvier 1978, soit la Convention du Nord-Est québécois. Cette communauté de 400 habitants réside à 160 km du chantier de Caniapiscau et obtient la reconnaissance de leurs champs de compétences, droits ancestraux, des sommes compensatoires de neuf millions de dollars et un nouveau régime de terres en abandonnant leurs revendications territoriales. Les terres sont séparées selon les mêmes catégories de zonage stipulées par la CBJNQ[41]. L'entente prévoit des structures pour permettre aux Naskapis de participer à la protection de l'environnement – particulièrement celle des ressources fauniques – au sein d'un comité mixte. Une structure municipale est également installée, ainsi qu'une école dans leur langue[42].

---

[38] *Ibid*.
[39] *Ibid*.
[40] *Ibid*.
[41] Les types de terres sont divisées en trois catégories. Les terres de catégorie I sont administrées par le gouvernement fédéral pour les communautés cries et Inuits et représentent une superficie de 5500 km2. Le gouvernement du Québec y conserve ses droits sur le sous-sol. Sur les sous-catégories de type IA, le Québec conserve la propriété des terres, mais l'administration est transférée au gouvernement du Canada à l'usage exclusif des cris. Dans la sous-catégorie IB, la propriété collective est en revanche transférée du gouvernement du Québec à des corporations foncières cris qui les régies. Les terres de catégorie II sont des terres publiques pouvant être développées si on y remplace les parcelles touchées ou on y prévoit des indemnisations. Les cris y possèdent des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. Les terres de catégorie III forment les terres en haut du 55e parallèle où les cris ont droit exclusif de piégeage jumelés à des droits non exclusifs de chasse et de pêche. Ces terres publiques appartenant à l'État comprennent un régime de protection de l'environnement et des milieux sociaux. Voir Secrétariat aux Affaires Autochtones du Québec, « 1975, La Convention de la Baie-James et du Nord québécois», consultée le 30 juillet 2020, et AHQ, « Une entente avec les Naskapis », *En Grande*, vol. 5, no.2, début février 78, p. 3.
[42] AHQ, « Une entente avec les Naskapis », *En Grande*, *loc. cit*., p. 3.

Ainsi, de nouvelles catégories de terre permettant diverses activités partagées selon une logique de cogestion territoriale résultent de l'entente[43]. Le cadre juridique assuré par la CBJNQ permet ainsi au gouvernement québécois d'étendre ses filiales et ses actions administratives, d'exploitation des ressources et d'édifications d'infrastructures déjà entamées[44]. La délimitation du territoire en ces diverses zones permet de consacrer à la SDBJ ses droits d'exploration et d'exploitation des richesses naturelles[45]. Ces mesures contribuent à la compartimentation de l'espace entamée par les programmes d'inventaire et de cartographie qui visaient à lui octroyer une fonction productiviste. Le nouveau régime territorial fait en sorte que les terres de catégories I, qui comprennent les localités et leurs alentours immédiats, deviennent ainsi les lieux premiers d'exercice du pouvoir autochtone, alors que l'ancien système de réserves n'octroyait pas aux Premières Nations le contrôle sur ces agglomérations. De ce fait, l'organisation municipale devient un lieu de transformation des niveaux de vie et de développement territorial. Parmi les principales localités autochtones touchées par cette reconfiguration, nous prioriserons spécifiquement l'étude du cas de Chisasibi. Ce choix s'explique par l'implantation des services municipaux qui, dans le cas de cette agglomération, a été doublée d'une réorganisation spatiale totale, contrairement aux autres communautés. Cela en fait un cas d'espèce important pour la compréhension de la dynamique d'aménagement alors à l'œuvre.

Peu de temps après les deux ententes discutées est signée une autre convention, celle de Chisasibi, en avril 1978. Cette entente prévoit la relocalisation des Cris de Fort George, situés sur l'île des Gouverneurs à l'embouchure de La Grande Rivière. En collaboration avec la SEBJ, l'État québécois crée alors la Société de relocalisation de Chisasibi, chargée de coordonner la réinstallation des Cris à 9 kilomètres de là, dans la

---

[43] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 16.
[44] Assemblée nationale du Québec, 30e législature, 3e session, Le mercredi 5 novembre 1975 - Vol. 16, No. 174, Commission permanente des richesses naturelles et des terres et forêts; Entente concernant les Cris et les Inuits de la baie James.
[45] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 16.

ville du même nom. La ville à relocaliser comprend alors 200 maisons et environ 2000 habitants[46]. Cela en fait une des plus imposantes communautés autochtones du territoire. L'agglomération faisait office de poste de traite depuis 1803 et avait été fondée par la Compagnie du Nord-Ouest. Les Cris de cette région s'étaient sédentarisés vers la fin du XIXe siècle avec l'effondrement des populations caribous et de castors résultant des activités commerciales mercantilistes[47].

La SEBJ, qui s'assure alors de cette manœuvre, s'était engagée dans l'Entente paraphée en 1975 à enrayer l'érosion sur l'île des Gouverneurs. La société d'État s'engage à installer un réseau d'aqueducs et d'égouts, à électrifier le village et à relier l'île des Gouverneurs au réseau routier présent sur la terre ferme grâce à une route et un pont[48]. Le plan initial prévoyait d'effectuer ces changements dans le village déjà existant. Toutefois, cette décision est reconsidérée en raison de l'érosion qui s'accentue rapidement avec la construction des centrales en amont. La relocalisation s'est donc imposée comme étant un meilleur horizon à atteindre pour les populations y vivant. En plus de justifier cette décision par l'érosion naturelle, la SEBJ avance dans les pages d'*En Grande* que la totalité des études et avis scientifiques mis de l'avant abonde en ce sens, s'appuyant sur la science pour démontrer qu'il s'agissait selon eux de l'unique option possible[49]. Dans ce même ordre d'idées, on prétend que cette décision a été guidée chez les Cris par une volonté de « préserver leurs territoires de Chasse et Pêche et par le souci d'améliorer la qualité de leur niveau de vie[50] ». Marie Lessard, une des urbanistes pilotant cette relocalisation, renchérit en avançant que les femmes y ont vu une occasion de réaliser « un rêve depuis longtemps souhaité ». Elle affirme qu'elles y ont vu l'occasion de « troquer les sables de Fort George pour la verdure de Chisasibi,

---

[46] AHQ, « Relogés de Fort George à Chisasibi : Les Cris ont décidé de leur propre avenir », *En Grande*, vol. 6, no. 14, début août 1979, p. 10.
[47] AHQ, « Un nouveau village pour les Cris », *En Grande*, vol. 8, no. 16, début septembre 1981, p. 3.
[48] AHQ, « Un nouveau village pour les Cris », *En Grande*, *loc. cit*., et AHQ, « Relogés de Fort George à Chisasibi : Les Cris ont décidé de leur propre avenir », *En Grande*, *loc. cit*., p. 10.
[49] *Ibid*., p. 10.
[50] *Ibid*., p. 10.

sans compter l'aréna, la piscine et des équipements communautaires mieux adaptés à leurs besoins[51] ». On déploie ainsi dans les pages d'*En Grande* l'image d'une population en transition vers un nouveau mode de vie plus moderne, désormais en contact avec des services publics efficaces répondant aux prérogatives de la société de loisirs. Ce passage se fait selon la SEBJ par la relocalisation d'un village considéré comme vétuste à une organisation municipale basée sur une planification rationnelle et une prise en charge étatique de l'aménagement où l'acceptation d'un nouvel environnement se conjugue avec un nouveau mode de vie.

Pour recréer le village autochtone, on y calque le même type d'aménagement que celui de la banlieue des grandes villes nord-américaines, soit le même archétype que la SEBJ a produit à Radisson. *Daniel Arbour et Associés* est la firme d'urbanisme engagée par les Cris qui pilote le projet de 40 à 50 millions assumé à 80 % par la SEBJ[52]. Ceux-ci prennent en charge le transport des bâtiments, le choix des sites et le choix des voisins, l'aménagement paysager, la préservation des arbres et le respect des espèces indigènes[53]. Les urbanistes et architectes affirment avoir construit les résidences afin de les rendre plus fonctionnelles et rationnelles, pour accueillir chaque entité familiale et loger jusqu'à 20 personnes. Celles-ci sont assez semblables aux bungalows des villes du Sud et sont orientées de manière circulaire autour d'un centre commercial, de l'aréna, l'hôpital et l'école. Ces deux services publics ont pour leur part été réaménagés dans de nouvelles installations[54]. Les quartiers forment à leur tour des regroupements familiaux. Lors d'un salon sur l'habitation nordique organisé en 1982 par les universités québécoises à Radisson, on affirme avoir aménagé l'intérieur des maisons selon le mode de vie traditionnel et ne pas avoir mis de subdivisions entre les maisons afin de correspondre aux notions de propriété collective des Cris. Il en est de même pour l'aménagement des bâtiments relevant des services publics. La disposition

---

[51] *Ibid.*, p. 10.
[52] AHQ, « Un nouveau village pour les Cris », *En Grande*, *loc. cit.*, p. 10-11.
[53] *Ibid.*, p. 10.
[54] *Ibid.*, p. 11.

variable de bâtiments est favorisée afin d'éviter la monotonie[55]. À travers la mise en application de ce modèle et sa représentation émanant des canaux de communication de la SEBJ, la société d'État avance combiner la protection des traditions autochtones tout en leur permettant d'accéder à un mode vie moderne et de jouir de l'air du temps. Par l'urbanisation de la ville de Chisasibi, on peut ainsi voir se déployer une hybridation entre les savoirs des populations locales cries, préservés par la résistance, et ceux issus des structures imposant les formes de savoirs issus de la modernité[56]. Aux yeux des populations blanches, on tient compte des symboles et réalités culturelles autochtones dans l'aménagement de l'espace. Cette analyse de la planification de Chisasibi tend à confirmer l'attitude colonialiste des structures gouvernementales dépeinte par l'historiographie.

2.2 Les mines et la foresterie : des leviers pour l'industrialisation

Cela dit, de pair avec cette reconfiguration politique, l'action de la SDBJ demeure orientée vers la mise sur pied de programmes visant la transformation des ressources, l'industrialisation et l'exploitation du territoire, le tout dans une optique de consolidation du pouvoir de l'État sur le Nouveau-Québec. Ces démarches s'ancrent dans la continuité de la mise en place d'outils scientifiques au sein des structures de l'État entamée depuis la fin du XIXe siècle et décrite par Stéphane Castonguay dans *Le Gouvernement des ressources naturelles*[57]. L'État québécois, par son intervention technique et scientifique, consolide son pouvoir et modélise le territoire de la région selon ses préoccupations socioéconomiques du moment[58]. Dès la fin de la phase d'exploration et d'inventaire, de nombreux projets d'implantation d'industries sont

---

[55] AHQ, « Chisasibi : village autochtone modèle » et « LG 2 a eu son salon de l'habitation », *En Grande*, vol. 9, no.7, mi-avril 1982, p. 4.
[56] James C. Scott explique comment la résistance des populations locales, dans leur tentative de contourner l'ordre imposé par l'État, mène à des savoirs métissés. Voir James C. SCOTT, *Seeing like a state*, Londres, Yale University Press, 1999, p. 309 à 341.
[57] Stéphane CASTONGUAY, *op. cit*., p. 187.
[58] *Ibid*., p. 188-189.

étudiés, dans une étroite collaboration entre les dirigeants de la SDBJ et le milieu des affaires. Nous observerons comment les administrateurs ont tenté d'offrir une nouvelle fonction industrielle au territoire à partir des découvertes faites par les programmes de recension.

Pour les administrateurs de la SDBJ, le potentiel minier du territoire représente la deuxième plus grande force de développement économique après l'hydroélectricité. L'installation d'industries nécessite la présence d'infrastructures de transport, alors en construction, et d'une source d'énergie abondante à faible coût. Au cours de la décennie 1970, les administrateurs de la SDBJ affirment à maintes reprises leur volonté de voir la matière première transformée directement sur le territoire[59]. Entre 1975 et 1979, la Société poursuit ses programmes de recherches de minerais avec les mêmes priorités, soit les lacs et les zones à être inondées[60]. Grâce au succès de la phase d'inventaire des ressources, le vice-président de la SDBJ va jusqu'à qualifier le potentiel minier de la région d'illimité[61]. Ce potentiel minier commence alors à être connu et de nombreux investisseurs canadiens, japonais, français, américains et allemands qui s'intéressent aux découvertes qui y sont faites. Les représentants de la SDBJ contribuent à publiciser l'espace minier en création en prenant la parole devant des investisseurs lors d'événements ayant lieu au Canada et à l'international, comme en Ontario, en Grande-Bretagne, en Belgique ou au Japon[62]. Les dirigeants encouragent les représentants de la SDBJ à participer à ces rencontres d'envergure ou à s'inscrire dans des clubs privés pour faire connaître les projets miniers et forestiers[63]. Cette pratique divulgue une volonté d'assurer le développement en grande partie à partir de capitaux étrangers.

---

[59] C'est par exemple le cas du vice-président, Fred ERNST au club Rotary de St-Thérèse. Voir ASDBJ, Fred ERNST, 18 juin 1975, Conférence au Club Rotary- Sainte-Thérèse.
[60] Cela s'explique parce le fait que ce sont des zones déjà dégagées ou à être ensevelies.
[61] ASDBJ, Fred ERNST, 13 mars 1975, Conférence au HEC Montréal.
[62] À cet effet, les conférences des porte-paroles déjà mises en référence en témoignent.
[63] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 22 mars 1973.

Une fois l'accès au territoire garanti grâce au réseau d'infrastructures, beaucoup de temps et d'énergie sont investis pour la détermination minéralogique. Par la suite, des projets de partenariats sont élaborés avec des entreprises afin de mener à terme l'exploitation des gisements découverts. Afin de parachever ce mandat, les administrateurs créent une direction de l'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur de la SDBJ en 1974, de même qu'une direction des infrastructures et une autre des services financiers[64]. Les représentants scientifiques de l'État découvrent alors au gré des études de plus en plus poussées des gisements susceptibles d'exploitation commerciale[65]. 20 % des coûts reliés aux recherches de minerais sont alors investis dans des programmes que la SDBJ poursuit seule alors que le 80 % restant se fait dans des programmes conjoints avec l'entreprise privée[66]. Par le biais de ces ententes, les compagnies minières poursuivent et accentuent la mission de l'État dans la recherche et la mise en exploitation des gisements. Le secteur privé prend ainsi part aux démarches de l'État pour conférer une vocation industrielle au territoire.

Dès 1973, les grands travaux de prospection systématique de l'uranium dans la région sont entamés. Les relevés géochimiques et radiométriques démontrent un vaste réservoir d'uranium sous des formes primaires[67]. L'accroissement de la demande énergétique mondiale met en évidence la nécessité de trouver des gisements d'uranium pour satisfaire la demande de l'industrie nucléaire[68]. Lorsque le projet de la Baie-James est annoncé, les seules réserves d'uranium connues sont celles des monts Otish, où les activités d'exploration ont cessé depuis plusieurs années[69]. En guise d'exemple, pour mesurer l'ampleur de ce programme de prospection d'uranium, cette recherche à elle seule porte sur une superficie de 21 500 milles carrés en 1974. L'intérêt pour la

---

[64] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 5.
[65] *Ibid.*, p. 6.
[66] *Ibid.*, p. 6.
[67] ASDBJ, Fred ERNST, « Les ressources naturelles », texte soumis à l'édition spéciale annuelle de *Le Devoir* du 12 juillet 1977, p. 4.
[68] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 6.
[69] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1976*, p. 25.

recherche de ce métal rare occupe une place prépondérante au sein des programmes miniers de la SDBJ jusque dans les années 1980, en raison de la demande mondiale qui s'accentue. Les réserves de ce minéral sont comparées par les scientifiques à l'ampleur des gisements de la Forêt noire en Allemagne, de la Blind River en Ontario ou de la région de Beaverlodge en Saskatchewan[70].

À la suite de la phase de prospection, la SDBJ acquiert des intérêts sur des propriétés d'uranium de la région du lac Sakami et des monts Otish[71]. Plusieurs programmes de recherche sont lancés dans les environs de LG-3. L'exploitation de gisements sous-marins est envisagée si une quantité suffisante de minerais peut être exploitée[72]. La recherche de Lithium prendra une place similaire au sein de l'organisation. En 1975 et 1976, deux gisements sont trouvés aux abords de la rivière Eastmain ainsi que dans le sud du territoire. La SDBJ acquiert aussi des terrains où se trouve de l'or dans la région de Chibougamau[73]. L'ensemble des techniciens, ingénieurs, géologues, travailleurs et scientifiques qui parcourent des portions du territoire contribuent à en faire connaitre le potentiel d'exploitation. Les activités scientifiques permettent de donner une fonction sociale à la matière et d'octroyer de nouvelles significations à l'espace. Dans ce cas-ci, il s'agit de l'organiser en espace minier et éventuellement industriel. Grâce à leur travail et leurs découvertes sur le territoire, les représentants scientifiques influent à leur tour sur le travail de l'État en influençant ses orientations en matière de secteurs à exploiter et à prioriser, d'infrastructures à bâtir, de montants à investir, etc.[74] Ces derniers influencent, en outre, la façon dont l'État entrevoit son action dans l'exploitation des ressources.

En partenariat avec deux multinationales, la SDBJ fonde le groupe minier SES, mandaté de repérer de l'uranium. En plus de la SDBJ, ce regroupement est composé

---

[70] *Ibid.*, p. 25-26.
[71] *Ibid.*, p. 25-26.
[72] AHQ, « À la recherche d'uranium », *En Grande*, vol. 4, no.7 mi-avril 1977, p. 17.
[73] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 12.
[74] Stéphane CASTONGUAY, *op. cit.*, p. 68-69.

d'une filiale du Commissariat à l'énergie français, une société d'État du gouvernement français et d'une société de la couronne. Le territoire à explorer à ces fins est de 9000 milles carrés aux abords de La Grande Rivière et vise tout autant l'uranium que les autres métaux[75]. Avec la création de ce groupe minier, l'organisation va plus loin que la simple exploitation de minerais et s'oriente plus concrètement vers l'implantation d'industries secondaires. Dès la formation de l'organisation, ses dirigeants décident d'entamer des études sur la faisabilité d'une usine d'enrichissement d'uranium dans la région. Ce projet d'implantation d'usine est réalisé conjointement avec deux firmes et se voit donner l'appellation *Canadif*[76]. On prévoit alors que cette industrie pourrait voir le jour dans les années 1980[77]. Après avoir réalisé la première phase, soit l'étude de faisabilité, un rapport est acheminé au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, qui doivent se prononcer sur l'opportunité de voir cette usine dans le Nord-Ouest québécois[78].

Également propulsé par la prospection minière, un autre projet, celui de *Ferchibald*, est entamé rapidement après la phase d'inventaire. Celui-ci vise l'exploitation d'un gisement de fer considérable. En 1973, la SDBJ négocie avec la firme *Albanel minerals limited* une option d'achat de 51 % des parts de l'entreprise, qui possède des gisements de fer au lac Albanel, dans le sud-est du territoire[79]. Les intérêts de l'exploitation de trois propriétés voisines ont aussi été achetés par la SDBJ[80]. Un projet d'exploitation de mines de fer similaire, celui de *Feral*, est proposé dans la même région. Ces réserves sont alors connues depuis une vingtaine d'années au moment où la société d'État

---

[75]ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 11 et ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 17 octobre 1974.
[76] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 25 juillet 1974.
[77] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 22 mars 1974.
[78] Bien que ce projet n'ait finalement pas vu le jour, nous reviendrons plus loin sur les circonstances ayant mené à son abandon. ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 13 et ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 6 mars 1975.
[79] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 13 décembre 1973.
[80] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 10.

souhaite lancer cette exploitation. À la suite de cet achat, on s'adonne à un examen approfondi des gisements afin d'en relever la rentabilité de l'exploitation. Les résultats des analyses avancent qu'il serait possible d'exploiter le gisement à ciel ouvert pendant 25 à 30 ans[81]. Les administrateurs évaluent la possibilité de transporter la matière vers la région industrielle du Saguenay avant d'être acheminée vers des marchés extérieurs[82]. Alors qu'elle était envisageable au début des années 1970 en raison du prix du fer sur les marchés mondiaux, l'exploitation du gisement est réévaluée en 1977. Celui-ci est dès lors considéré comme étant réalisable dans la seconde moitié des années 1980, lorsque les prix mondiaux du minerai seront estimés favorables. Malgré tout, ce dernier requiert un vaste programme d'échantillonnage, de forage, d'études et de travaux métallurgiques. Dans la région de Matagami, la SDBJ participe à de nombreux programmes d'exploration avec le privé, de même qu'avec la société d'État SOQUEM. La SDBJ obtient d'ailleurs au moins 35 % d'intérêt dans plus de 9 projets d'exploitation minière, en plus d'une propriété dans un vaste gisement d'or de la région de Chibougamau[83]. On prévoit la remise en service d'un gisement d'or significatif en 1980[84].

Certes, ces maintes activités témoignent d'une vitalité du secteur minier au cours de cette période. Comme un des plus importants facteurs d'exploitation est le prix des métaux à l'échelle mondiale, on inventorie les sols et gisements selon une temporalité d'exploitation qui varie au fil des ans. Les programmes les plus ambitieux de dépistage d'uranium surviennent ainsi dans les années entourant l'escalade de la crise du pétrole[85]. Des travaux sont pareillement menés auprès des exploitations abandonnées afin de voir si elles peuvent être remises en exploitation[86].

---

[81] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 8.
[82] *Ibid*., p. 10.
[83] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1976*, p. 22.
[84] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1979*, p. 10.
[85] AHQ, « L'uranium à la Baie James, Quatre programmes d'exploration et des investissements de 5 000 000$ », *En Grande*, vol. 7, no.5, mi-mars 1980, p. 14.
[86] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1979*, p. 11.

La somme de ces démarches, jumelées à la mise en service d'infrastructures de transport, à la cartographie, aux inventaires et à l'ensemble des activités scientifiques du secteur des mines contribue à consolider l'espace minier du Nord-Ouest québécois résultant de l'occupation du Nouveau-Québec et du Moyen Nord dès les années 1920. L'aventure minière poursuit dans les années 1970 et 1980 une longue démarche de recension et d'exploitation déjà débutée en Abitibi, dans le Témiscamingue, au Lac-Saint-Jean, à Chibougamau et à Mistassini[87]. Tout comme en 1929 le service des mines de l'État québécois met en place sa division de géologie pour coordonner les explorations minières de l'époque, les services miniers de la SDBJ se positionnent comme administrateurs et coordonnateurs de l'espace minier en formation à la Baie-James[88]. L'action de la SDBJ s'ancre de surcroit dans la lente prise en charge des activités minières par l'État dans le Nord-du-Québec entamée au début du siècle. Par conséquent, le centre de l'industrie minière est poussé de plus en plus vers le Nord et contribue à accentuer l'idée qu'une colonisation minière s'effectue à l'époque. Alors que les chercheurs ont beaucoup misé sur l'hydroélectricité pour expliquer les modalités d'appropriation de l'espace au cours du *projet du siècle*, les mines et la foresterie ont également eu un rôle important à jouer comme agents d'expansion des pouvoirs de l'État[89].

Dans ce même ordre d'idées, la SDBJ contribue à l'exploitation des ressources forestières du territoire. En complémentarité avec les mines, ce domaine contribue à l'expansion des activités de l'État dans le Moyen Nord et à la diversification des activités productivistes. La création de la ville de Lebel-sur-Quévillon par la compagnie Domtar, en 1965, marque un pas important dans l'avènement de l'industrie forestière dans la région[90]. Dès sa création, la SDBJ recourt à la foresterie scientifique

---

[87] Stéphane CASTONGUAY, *op. cit.*, p. 60-61 et p. 64 à 75.
[88] *Ibid.*, p. 67-68.
[89] Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur la tournure de ces projets miniers.
[90] La configuration de la ville en forme d'arbre par la compagnie Domtar reflète bien comment l'exploitation des ressources naturelles configure de nouveaux milieux de vie et de nouvelles

comme outil de planification du territoire et de consolidation des industries. Contrairement à son activité dans le secteur minier, la société d'État mise dans ce secteur sur l'appui à des projets déjà existant au lieu de tenter d'amorcer de nouveaux projets. Le ministère des Terres et Forêts concède en 1974 une partie des réserves forestières du sud de Chibougamau à une compagnie privée pour repartir une usine de transformation dans la région de Trois-Rivières[91]. Toujours en collaboration avec ce ministère, la SDBJ s'affaire à définir le profil biophysique des forêts aux alentours de Chibougamau et à évaluer la matière ligneuse pour alimenter une éventuelle usine de transformation[92]. Jumelé à la concession d'autres terres dans la région du lac Mistassini, ce projet viendrait se joindre au réseau de vingt scieries de la compagnie Domtar implantée à Lebel-sur-Quévillon. Les compagnies forestières assurent le déboisement des terrains qui seront inondés par l'aménagement et le rehaussement du niveau de l'eau des rivières au Nord[93]. Les administrateurs souhaitent alors l'établissement d'un complexe pour une exploitation nouvelle de la forêt au nord de Chibougamau[94]. Les projections des études sur le sujet prévoient 350 000 cunits[95] supplémentaires par an si le projet est mis en branle[96].

De nombreuses études et expertises scientifiques sont commandées afin d'accroitre la production en récupérant les déchets de l'exploitation. La SDBJ collabore ainsi avec les compagnies locales afin de maximiser les retombées pour les moulins. Les investissements de la société d'État visent davantage la modernisation des équipements et leur expansion plutôt que l'implantation de nouveaux projets. En matière de récupération du bois des zones inondées, celle-ci se dote d'un plan d'action en 1979[97].

---

territorialités. À cet effet, voir : Réjean GIRARD, *Histoire de la Jamésie*, Lebel-sur-Quévillon, Mouvement Jeunesse Baie-James, 2012, p. 11.

[91] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 12.

[92] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1978*, p. 8.

[93] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 12.

[94] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 25 avril 1974.

[95] Unité de mesure équivalent à 100 pieds cubes de bois.

[96] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1974*, p. 11.

[97] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1979*, p. 10.

Ces démarches d'exploitation sont ainsi appuyées par l'État, qui souhaite contribuer à la localisation de la transformation de la ressource. De par son action pour stimuler les industries minières et forestières, la SDBJ a contribué à octroyer une fonction industrielle au territoire. Cette vocation s'ajoute à celle que la société d'État confère aux rivières du complexe à travers l'implantation d'un réseau sophistiqué d'infrastructures établi à la suite de négociations portant sur le partage de l'environnement.

2.3 La négociation environnementale comme épicentre du partage des rivières

La fonction productive consacrée au territoire par les responsables politiques lui est véritablement attribuée avec l'aménagement du réseau de barrages du complexe visant à tirer profit des rivières. Tel qu'abordé précédemment, les relevés et expertises ont permis aux dirigeants d'Hydro-Québec de choisir La Grande Rivière parmi des dizaines de choix à l'étude. À cet effet, les administrateurs du projet, en se fiant aux études d'optimisation du complexe qui aboutissent à sa forme définitive en 1974, définissent le rythme et les modalités d'exploitation des rivières. Les barrages de LG-2, LG-3 et LG-4 construits lors de la Phase 1 nécessitent la dérivation des rivières Eastmain, Opinica, Laforge et Caniapiscau et la création du mégaréservoir de Caniapiscau. Le niveau de cette immense étendue d'eau est contrôlé par des ouvrages régulateurs, notamment au lac Duplanter, à la rivière Fontanges et à Brisay. Comme l'explique Alexis Castonguay-Laplante dans le cadre de son mémoire, les activités technoscientifiques commandées par les dirigeants ont non seulement défini le choix des cours d'eau à exploiter, mais aussi les conditions par lesquelles elles l'ont été pendant les travaux. Les constructions matérielles permanentes des ouvrages hydroélectriques ont ainsi contribué à l'avènement du technoterritoire, soit le territoire comme produit de l'intervention humaine et du génie technoscientifique[98]. Par le biais

[98] Alexis CASTONGUAY-LAPLANTE, « Savoir et pouvoir au confluent du discours, des pratiques et de la matérialité : le développement du potentiel hydro-électrique et le processus de modernisation de l'État

des professions modernes du domaine des sciences et de l'ingénierie, de même qu'à travers le travail de construction, la SEBJ a mis en place des digues, turbines et barrages qui font encore aujourd'hui office de « machines et de représentations du progrès »[99]. Ces formes de technologies permettent de « capitaliser sur la nature au nom du progrès » et d'incorporer les rivières à un appareil de production sophistiqué fournissant de l'énergie à une vaste partie de la population du Québec[100]. Ultimement, la topographie et la morphologie des rivières ont déterminé le volume d'eau pouvant générer de l'énergie. Les recherches topographiques précédant la création de la SDBJ et l'annonce de la Phase 1 de La Grande ont produit des cartes détaillées et des études qui ont alimenté un schéma; celui d'une image sociale des rivières comme outils de production d'énergie[101]. Ces formes de représentations des rivières forment des arguments puissants pour transformer les paysages et la matière. Les conclusions de ces travaux scientifiques transmis aux instances décisionnelles donnent l'impression que le choix de l'emplacement des infrastructures est logique, naturel et y instaurent ainsi une signification[102].

Grâce à l'érection des nouvelles structures venant tirer avantage de leur forme physique, les rivières perdent l'unité que la nature leur conférait au profit de nouvelles formes de délimitation. Ces différentes subdivisions viennent offrir une nouvelle cohérence et de nouveaux attributs aux cours d'eau formant le complexe. Les instruments scientifiques et les mégastructures comme les barrages, les machines, les turbines, les galeries de dérivations, les digues, les réservoirs, les routes et les ponts

---

du Québec », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Maîtrise en Sociologie, 2019, p. 36.

[99] Cette expression est mise de l'avant par Tina Loo dans: Tina LOO et Stanley MEG, « An Environmental History of Progress: Damming the Peace and Columbia Rivers », *Canadian Historical Review*, vol. 92, no. 3, 2011, p. 400-401.

[100] Paul R. JOSEPHSON, *Industrialized Nature: Brute Force Technologies and the Transformation of the Nature World*, Washington DC, Island Press, 2002, 276 p., dans Tina LOO et Stanley MEG, *loc cit*., p. 400.

[101] Ces remarques s'appliquent à l'ensemble des rivières exploitées. Voir Tina LOO et Stanley MEG, *loc. cit*., p. 410.

[102] *Ibid*., p. 410.

amènent un régime de propriétés et de juridictions sur les rivières qui font office de nouveaux instruments de division[103]. Alors que les Premières Nations faisaient un usage de facto des rivières du complexe, l'autorité et le contrôle sur les plans d'eau se réorientent vers le gouvernement québécois et ses organes étatiques. Par son action sur les rivières, la SEBJ vient matériellement valider le pouvoir du gouvernement québécois sur les cours d'eau septentrionaux qui lui a été conféré par l'extension du Nouveau-Québec en 1912 et par la CBJNQ de 1975. À cet égard, l'appropriation et l'industrialisation des rivières constituent l'épicentre de la négociation environnementale qui débouche sur la CBJNQ. La volonté du gouvernement québécois de s'approprier les rivières à des fins industrielles définit les nouvelles conditions d'organisations sociales au sein du territoire, en plus des relations et rapports de force entre les peuples. Les habitants, Métropolitains comme Autochtones, sont amenés à concevoir autrement leur participation aux œuvres collectives alors que l'ensemble des nouvelles institutions qui sont introduites découlent de cette volonté de capitaliser sur la force des rivières. Les mesures d'atténuation des impacts, tout comme les segmentations qui sont octroyées, visent de surcroit à accepter cet objectif. Voilà pourquoi les modifications qui en résultent reconfigurent les liens triangulaires entre nature, peuples autochtones et arrière-pays de la société québécoise.

À cet effet, les conflits qui surviennent pour le contrôle sur l'autorité légitime des rivières commencent au sein de l'appareil juridique, par le biais de poursuites des Cris menant aux ententes de la Baie-James, pour ensuite passer par l'appareil bureaucratique et technocratique. En ce sens, le partage des rivières issu de la résistance des populations autochtones a métamorphosé ce que les chercheurs Matthew Evenden, H.V. Nelles et Christopher Armstrong ont nommé une « communauté d'usagers[104] », que nous interprétons comme une communauté formée de groupes humains tirant

---

[103] ARMSTRONG, Christopher, EVENDEN, Matthew et NELLES, H.V, *The River Returns; An Environmental History of the Bow*, *op. cit*., p. 325.

[104] *Ibid*., p. 357. Voir aussi Michèle DAGENAIS, *Montréal et l'eau ; une histoire environnementale*, Montréal, éditions Boréal, 2011, 306 p.

différents usages des mêmes plans d'eau. La nouvelle économie des rivières engendre des régulations sociales conformes à la nouvelle écologie locale suscitée par les activités hydroélectriques. Les travaux réalisés en amont touchent l'ensemble des activités des utilisateurs, alors que l'intervention humaine altère la nature géographique des rivières en les utilisant au travers des réservoirs, des turbines et du système d'approvisionnement municipal[105]. En pratique, c'est l'ensemble des caractéristiques de La Grande et de ses affluents qui sont altérées lors de la Phase 1 : son débit, sa végétation, sa vie aquatique, la qualité de l'eau, son niveau, ses paysages, etc[106]. De plus, la création de véritables « autoroutes de l'énergie » via le Réseau de transport de la Baie-James (RTBJ) s'avère être complémentaire au réseau d'infrastructures qui tirent l'énergie des rivières[107]. Tout comme les travaux hydroélectriques, la construction des lignes de transport d'énergie vient une fois de plus valider la posture d'indifférence initiale des administrateurs face aux Premières Nations. En effet, le peu d'égard initialement porté envers l'électrification de ces communautés alors que la ressource se trouvait à proximité de ces dernières, sur leur propre territoire, atteste d'un manque de considérations envers ces populations. Au même titre que les barrages, le réseau de transport vient modifier durablement le territoire et les paysages en y enracinant matériellement sa vocation hydroélectrique.

Qui plus est, la nouvelle utilisation de l'espace et de la nature qui résulte de l'avènement des barrages mène à la construction d'aménagements industriels, touristiques et écologiques. Cela dit, nous reviendrons postérieurement sur cette fonction de plaisance, puisqu'elle s'ancre davantage dans la temporalité étudiée dans le chapitre suivant. À coup sûr, la vocation environnementale et industrielle est rappelée dans les documents produits par la SEBJ, notamment dans son journal et ses rapports d'activités. Tel que

---

[105] Evenden, Armstrong et Nelles offrent des remarques similaires sur la rivière Bow. Voir : ARMSTRONG, Christopher, EVENDEN, Matthew et NELLES, H.V, *op. cit*., p. 364.
[106] *Ibid*., p. 364.
[107] La RTBJ a été réalisé sous la supervision d'HQ. Le réseau composé de 18 postes est d'une longueur totale de 5300 km. Celui-ci est composé de lignes de 735 Kv. Voir : *Le complexe hydroélectrique de La Grande Rivière; Réalisation de la première phase*, Montréal, 1987, SEBJ, p. 360.

mentionné, les négociations avec les populations autochtones permettent — en principe — de mettre de l'avant des mesures d'atténuation d'impacts transformant la rivière en une aire d'utilisation commune, issue du compromis entre les populations autochtones boréales et les Québécois provenant de la vallée laurentienne[108]. Notre corpus de sources étant essentiellement composé de documents étatiques, ceux-ci nous offrent une représentation consensuelle et positive du régime de cogestion et de partage du territoire implanté. Les documents étudiés occultent ainsi les rapports de force et les représentations conflictuelles. Bien que les travaux aient été ponctués de conflits touchant l'emplacement, l'ampleur et les impacts du complexe, ces sources excluent les orientations différentes que les Cris ont voulu donner au territoire. La négociation environnementale mise de l'avant par le gouvernement repose ainsi sur l'acceptation des prémisses du développement ébauchées par l'État québécois[109]. Les mesures d'atténuation mises de l'avant, l'élaboration des catégories de terres et les sommes monétaires avancées par le gouvernement sont autant d'éléments pour témoigner d'une aire partagée édifiée par l'État et dont les fondements restent infléchis.

Pour rendre compte de l'utilisation partagée de cette aire résultant de la négociation environnementale, la direction de l'ingénierie et les services d'environnement proposent une série de correctifs. Notons à cet effet les modifications sur l'évacuateur de crues de LG-4 et de la rivière Eastmain, le détournement de la rivière Laforge et la fermeture du réservoir de Caniapiscau pour satisfaire les demandes autochtones en matière de préservation des milieux naturels et des activités traditionnelles. Parmi les principales mesures, on compte également la relocalisation de la centrale de LG-1 afin de l'éloigner de la communauté de Fort George (Chisasibi). Des mesures afin

---

[108] Dix ans après la Convention, les intervenants, politiciens et experts reconnaissent que plusieurs objectifs quant à l'intégration des aspects environnementaux dans l'aménagement ont été atteints. Ceux-ci feront toutefois état de difficultés dans l'applicabilité des programmes. Voir : Gary BOWERS et Sylvie VINCENT (dir.). *Baie James et Nord québécois ; 10 ans après*, *op. cit*.

[109] Nous reviendrons sur les conflits occasionnés au début des années 1980 lorsqu'Hydro-Québec veut aller de l'avant avec la Phase 2 du projet. Les représentants autochtones considèrent alors qu'ils n'avaient pas eu le choix d'accepter l'Entente de 1975.

d'atténuer l'érosion sont prises afin de protéger les berges de l'île, même si la localité doit ultimement être déplacée. Des variantes d'aménagements ont aussi été faites sur la rivière Eastmain afin de garder un débit résiduel et réduire les impacts sur le piégeage[110]. Au sein des réservoirs du complexe, des frayères sont aménagées et on procède à des coupes sélectives du bois. La faune terrestre, pour sa part, est relocalisée avec la montée en eau du réservoir. Celle-ci comprend les castors, les orignaux, les ours et les caribous[111]. Enfin, à l'étape de l'ingénierie, on accepte de déplacer l'évacuateur de crues de LG-2 de façon à diminuer la sédimentation et l'érosion. Lorsqu'il est question de hausser le niveau d'eau du lac Sakami en raison du détournement de la rivière Eastmain, la SEBJ signe une convention complémentaire en juillet 1979 pour offrir des compensations à la communauté de Wemindji[112]. La filiale énergétique crée aussi une station de pompage au lac Désaulniers pour limiter les inondations[113].

Tout comme la Phase 1, les projets et travaux futurs vont devoir subir des études d'environnement et intégrer l'intervention des populations autochtones dans la structure décisionnelle. Celles-ci reçoivent des montants d'indemnisation, en plus de mesures sociales qui vont être mises de l'avant par la SODAB, comme l'approvisionnement en eau potable[114]. Les lieux de sépultures qui sont ensevelis par la hausse des eaux sont marqués et réaménagés ailleurs. C'est par exemple le cas du cimetière cri enseveli par le lit de La Grande Rivière. Un régime de chasse, pêche et piégeage est établi sur le territoire. Les habitants de Paint Hill et d'Eastmain affectés

---

[110] AHQ, « Pour sauver une culture : mieux vaut un choc brutal que l'exposition à une lente érosion », *En Grande*, vol. 2, no. 2, février 1975, p. 23.
[111] *Ibid*.
[112] *Le complexe hydroélectrique de La Grande Rivière; Réalisation de la première phase*, *op. cit*., p. 6.
[113] Roger LACASSE, *Baie James une épopée; L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 536.
[114] *Ibid*.

par les modifications aux lignes de piégeages et à la diminution du débit de la rivière Eastmain se voient donner des garanties de récoltes d'animaux et de poissons[115].

Complémentairement à l'implantation d'industries, ces mesures favorisent la création d'un nouveau régime territorial dont l'industrialisation et l'appropriation des rivières demeurent l'épicentre de la négociation environnementale. De même, comme nous le verrons, les sciences de l'environnement et la nouvelle vision de l'écologie contribuent à influencer le rythme et la gestion du projet. L'État québécois, via la SDBJ, va user des sciences de l'environnement et de la nouvelle écologie comme outils de résolution de conflits et de régulation des relations conflictuelles.

2.4 Les sciences de l'environnement et l'écologie comme régulateurs du projet

Quand on suit le cheminement des travaux, la période de 1975 à 1979 est marquée par la construction du réseau d'infrastructures hydroélectriques sur le territoire. La construction du complexe coïncide au Québec avec la montée en influence du mouvement écologiste. Pour Stéphane Savard, la mise sur pied d'un Comité de l'environnement au sein d'Hydro-Québec a contribué à promouvoir l'hydroélectricité comme énergie propre[116]. Par le fait même, le projet de la Baie-James s'arrime avec l'incorporation de pratiques environnementales dans les structures gouvernementales et dans les projets d'infrastructures à la même époque. Pour ce faire, la SDBJ et la SEBJ adoptent une posture conciliante et favorable à l'incorporation de principes environnementaux dans leur conduite. Les deux organismes se convertissent à cette conduite en réponse aux critiques dont ils ont été la cible lors de l'annonce du projet, lorsque ces aspects n'avaient guère été pris en compte[117].

---

[115] *Ibid*.

[116] Stéphane SAVARD, « Concilier l'exploitation hydroélectrique et la protection du territoire : le cas de la Direction de l'environnement d'Hydro-Québec, 1970-1980 », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 314-315.

[117] Face à la mobilisation et aux critiques provenant des groupes écologistes et de défense des Autochtones, la SDBJ a incorporé ses pratiques dans sa gestion. Ses agissements ne présageaient rien

Comme la société d'État affirme dans ses mandats se préoccuper de la protection de l'environnement, mais que sa nature même l'empêche évidemment d'envisager l'abandon du projet, le discours et les actions écologiques mises de l'avant obéissent à une logique d'atténuation des impacts. Cette posture parvient, grâce à l'incorporation des écologistes et autochtones à la structure étatique, à neutraliser la perspective d'opposition défendue par les groupes de pression au lancement du projet. C'est d'ailleurs en 1973 qu'Hydro-Québec, actionnaire principale de la SEBJ, met sur pieds sa Direction de l'environnement pour répondre aux revendications populaires dans la foulée du projet de la Baie-James[118]. Les groupes écologistes incarnent les nouvelles préoccupations issues des années 1960 pour l'impact des projets majeurs d'aménagement. Ces organisations expriment une sensibilité particulière envers le Nord, qu'ils considèrent comme un des derniers endroits vierges de la planète. Pour eux, la région représente l'occasion réaliste d'assurer la pureté de l'air, la salubrité des cours d'eau, la survie des espèces animales et végétales sur terre, tout comme l'équilibre d'un écosystème méconnu[119]. Ceux-ci s'allient objectivement aux revendications autochtones, qui forment à leurs yeux les usagers normaux et légitimes de cet environnement[120]. Toutefois, en raison de leur situation démographique, les environnementalistes résidant à Québec ou à Ottawa et connaissant mieux les instances de pouvoir sont davantage susceptibles d'influencer les structures politiques et administratives[121]. Grâce à leurs efforts, ceux-ci obtiennent l'attribution de sommes

---

de tel au début de son mandat. On lui reproche notamment la destruction d'écosystèmes vierges et des agissements colonialistes envers des populations dont les modes de vie et le territoire sera profondément transformé.

[118] La DE est créée à partir du Comité de protection de l'environnement d'Hydro-Québec, lui-même fondé en 1970. Voir Stéphane SAVARD, *loc. cit*., p. 312.

[119] Éric GOURDEAU, Pierre DANSEREAU, Louis-Edmond HAMELIN et Guy ROCHER, *Le processus décisionnel dans la conception et la réalisation du développement nordique du Québec. Un cas d'espèce : la Baie James,* Conseil des sciences du Canada, 1974, p. 49.

[120] *Ibid*., p. 49.

[121] *Ibid*., p. 49.

importantes pour les études d'impacts, qui seront réalisées dans le cadre de l'entente de 1972 de la SDBJ et la SEBJ avec Environnement-Canada[122].

Dans une conférence devant l'association canadienne de l'électricité à Winnipeg, Robert Boyd, président de la SEBJ, profite de sa tribune pour préciser la vision qu'offre son entreprise de la question environnementale. Sans surprise, ce dernier offre une vision plus modérée de l'écologie où les aspects environnementaux sont en compatibilité avec le développement économique et l'aménagement du territoire : « nous entendons protéger l'environnement en réconciliant les contraintes d'ordre technique, économique et d'environnement, le tout dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie dans le territoire[123] ». Selon le président, les écologistes ont leur mot à dire dans le projet et possèdent le même statut dans la planification que les ingénieurs[124]. Conformément aux propos de Boyd, on peut déduire que les mesures élaborées par la Direction environnement de l'entreprise visent à limiter les dégâts, à pallier les impacts négatifs et à assurer un équilibre entre développement économique, protection des milieux de vie et santé publique. Robert Boyd, tout comme ses partenaires de la SDBJ, offre une vision très positive et innovatrice de la place qu'occupe l'écologie au sein de l'entreprise, par opposition aux critiques lui étant adressées par le mouvement écologique. Voyons ainsi comment ce discours sur l'écologie s'est répercuté dans la forme, les agissements de la société d'État et dans la mise en place de nouvelles formes de régulations.

Les relations avec les Premières Nations conditionnent fortement les mesures environnementales mises de l'avant, car la plupart visent à atténuer les aspects négatifs pour les populations locales. Avec la ratification des Ententes de la Baie-James en 1975, on assiste à la multiplication des instances où les Autochtones participent à

---

[122] *Ibid*., p. 50.
[123] AHQ, « Transformation n'est pas synonyme de destruction », *En Grande*, vol.1, no. 11, 15 octobre 1974, p. 6.
[124] *Ibid*.

l'élaboration des lois et règlements environnementaux. Ceux-ci examinent entre autres les répercussions sur leur milieu social[125]. La SEBJ affirme d'ailleurs dans les pages du journal de sa compagnie qu'il s'agit des populations de références pour le projet et donc des gardiens de l'acceptabilité sociale[126]. Pareillement, c'est en 1975 que la SDBJ, en collaboration avec la MBJ, décide de créer un comité chargé d'élaborer un code de l'environnement dont les normes devront être appliquées à l'ensemble des travaux. Ce code, élaboré à partir des données de l'entente écologique, est rédigé en partenariat avec la SEBJ et sert de guide à l'ensemble des entrepreneurs œuvrant à la Baie-James[127]. Avec ses filiales, la SDBJ finance la création de la Société de Conservation du Nord-Ouest (SCNO), pour lutter contre les feux de forêt. Les avions de ce nouvel organisme accroissent la circulation sur le territoire. Les appareils font des rondes de surveillance entre Matagami et La Grande Rivière, puis jusqu'au réservoir de Caniapiscau qui se trouve dans les confins de leur rayon d'action[128]. Ce faisant, les programmes pour lutter contre les feux de forêt permettent la mise en place de programmes détaillés de surveillance de l'écosystème forestier.

L'entente signée en 1972 avec Environnement Canada arrivant à terme en 1975, la SDBJ et la SEBJ la renouvèlent afin de poursuivre les études déjà entamées. Les inventaires biophysiques sont d'abord poursuivis dans les régions de la baie d'Hudson et de la rivière Témiscamingue, puis des lacs Mistassini et Albanel afin de répondre aux besoins du projet *Feral*[129]. L'ensemble des données recueillies sont utilisées pour élargir les mesures d'atténuation des impacts qui suivront. Leur collecte a également pour objet de favoriser l'exploitation éventuelle des ressources de certains secteurs,

---

[125] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 17.
[126] Il faudra toutefois attendre la Paix des braves en 2002 pour qu'une véritable cogestion territoriale soit instaurée à la Baie-James, bien que cette question soit encore sujet à débat. Pour certains spécialistes, tels que Louis-Edmond Hamelin, la CBJNQ a été imposée par les Cours de justice. Voir : Louis-Edmond HAMELIN, « L'entièreté du Québec : le cas du Nord », *Cahiers de Géographie du Québec*, vo. 42, no. 115, 1998, p. 100, et AHQ, « Principaux impacts », *En Grande*, vol. 3, no. 1, 1975, p. 19.
[127] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 25.
[128] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 19.
[129] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 25.

dont le futur complexe hydroélectrique NBR. Leur utilisation a été profitable pour tracer les voies d'accès aux villages côtiers et les aires de forêt à préserver de la coupe[130]. Les observations ont transformé le tracé des routes minières au nord-ouest de Joutel en documentant les conséquences écologiques que pourrait avoir le projet minier *Feral*[131]. En raison de l'ampleur du projet minier, ce dernier reçoit beaucoup d'attention de la part des programmes environnementaux[132]. Des expertises sont commandées sur la géographie de son réseau hydrographique et sur la végétation de sa zone d'impact. On amorce un inventaire de la faune terrestre et avienne de la région et on analyse la qualité de l'eau dans les corridors de transport du minerai, ainsi qu'à l'emplacement de l'éventuel port en eau profonde sur le Saguenay[133]. Avec l'ensemble des données recueillies, la SDBJ déploie une banque de données considérable offrant une compréhension détaillée du territoire. À cet effet, elle crée une cartothèque pour regrouper près de 2500 cartes thématiques de divers domaines tels que l'hydrographie, l'archéologie, l'aménagement touristique, la géoscience, les réserves écologiques, les routes d'accès, les mines, les lignes de transmission hydroélectriques, la végétation, les feux de forêt, etc.[134].

Pour tout ce qui touche à l'aménagement des rivières, la SEBJ se dote d'un service d'environnement au sein de sa structure qui définit les règlements environnementaux internes. La Direction environnement de la SEBJ relève de la haute direction, qui doit intégrer ses points de vue dans les décisions d'ordres techniques et économiques[135]. Son comité d'experts en la matière est formé de personnel interne, de représentants autochtones, de consultants extérieurs[136] et d'employés d'Hydro-Québec. Ce comité

---

[130] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1976*, p. 20.
[131] *Ibid*., p. 20.
[132] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 27 juillet 1976.
[133] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 25.
[134] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 25.
[135] AHQ, « Une politique qui va plus loin que le simple respect des lois », *En Grande*, vol. 3, no.2 Février 1975, Dossier Environnement. Non-numéroté.
[136] Leur type de formation n'est pas précisé dans les sources consultées. On peut présager qu'il s'agit de scientifiques ou d'ingénieurs issus du domaine de l'environnement.

guide la Direction environnement et étudie ses propositions. Le fonctionnement permet à l'organisme de se targuer d'avant-gardisme en affirmant incorporer le point de vue écologique dans l'ensemble du processus, de la conception à la réalisation des travaux. Dans le journal *En Grande*, la société d'État se représente comme une entreprise faisant preuve d'innovation, autant dans la conception des projets que dans ses structures, ses mesures préventives et de correction[137]. En plus de rapports d'impacts sur l'ensemble des travaux du projet, l'entreprise nomme des responsables de la protection de l'environnement pour surveiller les travaux sur le terrain. Ceux-ci font office d'agents de sécurité et tentent de prévenir les conflits qui peuvent survenir entre les diverses activités de construction et celles d'environnement[138]. Parallèlement aux études, recommandations et rapports qu'elle produit, la Direction environnement instaure des stations de contrôle afin d'évaluer scientifiquement les effets des travaux.

Des projections sont aussi faites pour le déboisement des réservoirs, avec celui de Caniapiscau en tête de liste. Les facteurs naturels comme la glace, le vent et les vagues sont autant facteurs de déboisement naturels mis à profit. En usant de cette méthode, les troncs se ramassent à la surface des étendues d'eau. D'autres études sont commandées pour prévoir leur quantité, leur lieu d'accumulation et leur méthode de récupération[139]. Un programme visant à déterminer le niveau de toxine des poissons est instauré[140]. Une équipe d'écologistes met au point un programme qui touche la mise en eau du réservoir, la reconstitution d'écotones riverains, la renaturalisation des sites affectés et le suivi des milieux[141]. Par exemple, le lit des rivières asséchées fait l'objet

---

[137] *Ibid*.
[138] *Ibid*.
[139] AHQ, *Rapport annuel SEBJ, 1977*, p. 20.
[140] *Ibid*. Les planificateurs étaient déjà au courant des dangers de l'augmentation des taux de mercure pour les populations locales. Leur intérêt pour ces questions et la mise en place de programmes de surveillance restera limité jusqu'à la signature du James Bay Mercury Agreement en 1986. Voir : B.D ROEBUCK, « Elevated Mercury in Fish as a Result of the James Bay hydroelectric Development: Perception and Reality », dans James Horig (dir.), *Social and Environmental Impacts of the James Bay Hydroelectric Project*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's university press, 1999, p. 80-81.
[141] AHQ, *Rapport annuel SEBJ, 1978*, p. 30.

d'études pour en déterminer les impacts environnementaux[142]. La mise en eau du réservoir de LG-2 en 1979 demeure un des principaux points d'intérêt des scientifiques. On porte attention à la montée du front salin, en réglant le niveau de l'évacuateur afin de restituer un débit suffisant pour préserver les poissons, la flore et l'eau douce de la progression de l'eau salée[143].

Somme toute, l'incorporation de cette vision de l'écologie au sein de la société d'État apporte son lot de modifications au projet. Elle permet de le bonifier pour parfois limiter les impacts sur les Premières Nations et la préservation de leurs activités traditionnelles. En résumé, les actions restent orientées vers deux finalités précises dans le cadre de la réalisation du projet, soit la santé publique des communautés autochtones et la mise en œuvre de travaux hydroélectriques futurs. La somme de ces dispositions permet de mener à terme le projet plutôt que de l'annuler. Ces mesures ont ainsi modifié le rythme de l'exploitation, la façon dont le territoire a été aménagé et les orientations des structures de gestion. Au fur et à mesure que les critiques du projet se font entendre, les structures gouvernementales mettent en place des dispositifs pour canaliser et intégrer l'avis et les revendications des groupes de pression. Ce fonctionnement permet aux administrateurs d'insister sur l'aspect participatif et novateur de leur entreprise dans leurs communications. Les exemples d'adaptations dans les pratiques et la création de structures en sus pour répondre aux critiques témoignent de cette place accordée au principe de participation par l'État. Par conséquent, les administrateurs du projet allient « le pouvoir populaire » aux objectifs de planification au sein des appareils publics[144]. L'incorporation des mesures de participation mène à l'acceptation des modalités de la planification étatique en permettant aux populations de définir le rythme et la nature des changements[145]. Les mesures participatives constituent ainsi

---

[142] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 26 novembre 1979.
[143] ASDBJ, *Rapport annuel SEBJ, 1979*, p. 47.
[144] Jean-Jacques SIMARD, *La longue marche des technocrates*, *La Longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 60.
[145] *Ibid*., p. 60.

des éléments clés pour le déploiement des structures étatiques orientées vers l'exploitation des ressources naturelles à la Baie-James.

Ainsi, les pratiques de participation font à la fois office d'outils critiques et coercitifs et allient ces deux principes contradictoires[146]. D'abord, elles permettent de contester le rôle passif réservé aux citoyens dans les instances politiques en leur offrant une plus grande place. Elle incorpore de ce fait des solutions collectives au sein des instances politiques et reconnait des différences objectives entre les classes sociales qui ne détiennent pas les mêmes pouvoirs de représentations[147]. Toutefois, comme les critiques et solutions aux problèmes sont institutionnalisées, les instances gouvernantes décident des modalités d'incorporation des groupes et de leur pouvoir au sein des structures. Les différents groupes de pression se voient ainsi unifiés au sein de la même structure et orientés vers les objectifs de rationalité misant sur le savoir technoscientifique. En d'autres mots, la planification permet l'acceptation des paramètres émis par les planificateurs et leur incorporation au sein du cadre de l'aménagement rationnel[148]. Le sociologue Jean-Jacques Simard résume bien cette institutionnalisation de la contestation qui selon lui mène à « une médiation ultime […] partagée entre l'État — seul véritable agent collectif de pouvoir — et la science[149] ». Conséquemment, la création d'espaces canalisant les revendications des groupes de pression au sein de la SDBJ grâce à la participation s'avère être un élément clé du déploiement de l'État technocratique, du nouveau régime de gouvernance, du réseau d'institutions et des visées planificatrices à la Baie-James.

---

[146] *Ibid.*, p. 60.
[147] *Ibid.*, p. 61.
[148] *Ibid.*, p. 56 et 63.
[149] *Ibid.*, p. 61.

2.5 Les représentations de la nordicité entre 1975 et 1979 : des facteurs d'unification

En tant que prolongements de l'État, les structures paraétatiques ont un rôle primordial comme vecteur de représentations sociales. Ces organes contribuent dans leurs communications quotidiennes à propager les idéologies et les valeurs préconisées par l'État national. En ce sens, les discours présentés dans les canaux de communications des régies gouvernementales doivent être vus comme le prolongement des visées étatiques. Ceux-ci font office d'images sociales de ce que les administrateurs souhaitent propager pour justifier leurs interventions et leurs finalités au sein de la société québécoise. Nous avons déjà abordé comment, au cours des premières années de la Phase 1, les responsables politiques ont mobilisé une représentation du projet de la Baie-James s'apparentant à une aventure devant mener l'ensemble de la société québécoise vers la « modernité ». Tel qu'abrégé ultérieurement, ses promoteurs donnent au mégaprojet une portée symbolique et identitaire le plaçant dans une entreprise collective où il joue un rôle d'émancipateur pour la société québécoise, la transformant en une nation avant-gardiste, tournée vers le progrès technique, socioéconomique, ainsi que vers l'avenir[150].

Au cours de la phase d'activité la plus intense des travaux, entre 1975 et 1979, la SDBJ et la SEBJ poussent encore plus loin la mobilisation de ces symboles afin de stimuler l'appropriation du territoire. En effet, ceux-ci misent sur une représentation de l'occupation du Nord comme étant consentie, permanente et plaisante pour les habitants qui y migrent. Ces thèmes témoignent ainsi d'une évolution dans les représentations mobilisées lors de cet épisode du *projet du siècle* en fonction de l'avancement des objectifs de développement. Le journal *En Grande*, tout comme *Le Jamésien*, contribue à promouvoir auprès des travailleurs hydroélectriques une nouvelle perception de la vie en milieu nordique. Bien que *Le Jamésien* soit

---

[150] Voir Caroline DESBIENS, *Puissance Nord; territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2014, et Stéphane SAVARD, *loc. cit*.

principalement consulté par les employés de la SDBJ et que son lectorat se limitait probablement au cadre du personnel de la société d'État, on sait que la portée d'*En Grande* dépassait le simple cercle des travailleurs de la Baie-James. Dans le *Rapport annuel* de la SEBJ de 1974, on affirme qu'*En Grande* sert de liaison avec une centaine de médias d'information partout au Québec, principalement des radios et des journaux[151]. Selon le numéro d'août 1981, c'est en moyenne 21 500 exemplaires de ce bimensuel qui sont distribués en 1979, dont 7000 à des abonnés en dehors du complexe. Le numéro spécial sur LG-2, pour sa part, a été imprimé à 68 000 copies[152]. Il est de ce fait un important vecteur de représentations au sein de la société québécoise, de par son lectorat sur les chantiers, dans les foyers québécois et par son influence sur les nouvelles traitées dans les médias locaux et nationaux. La possession d'organes de presse permet aux sociétés d'État d'avoir une certaine emprise sur le discours propagé sur elles dans l'espace public. Les journalistes des deux médias sont composés essentiellement d'employés des communications de la SDBJ, SEBJ et d'Hydro-Québec.

Le Jamésien et *En Grande* mobilisent donc une vision de la nordicité, de la vie au Nord et de l'environnement qui contribue à concevoir l'espace territorial de la Baie-James. Dans le premier numéro d'*En Grande*, afin de justifier la création de ce médium de communication, le journal de la SEBJ affirme vouloir « créer un esprit d'équipe et une fierté nécessaire à la bonne marche du projet[153] ». Comme les employés sont très diversifiés et que le complexe s'étend sur « près de 3000 milles et Montréal, où on a le siège social, est à 600 milles du complexe », ce « véhicule de renseignements sur les diverses activités des chantiers[154] » contribue ainsi à assurer une cohésion dans les objectifs à atteindre, dans la façon de concevoir le projet et dans la communauté de destin qui s'affaire à voir naître le complexe. Ce rôle est d'autant plus important

---

[151] AHQ, *Rapport annuel SEBJ, 1974*, section *Relations internes*, page inconnue.
[152] AHQ, « Les objectifs du journal », *En Grande*, vol. 8, no. 150, Édition spéciale, août 1981, p. 5.
[153] AHQ, « Pourquoi un journal? », *En Grande*, vol. 1, no.1, décembre 1973, p. 2.
[154] *Ibid*., p. 2.

lorsqu'on considère qu'un nombre élevé de controverses sont venues modifier le rythme et la gestion du projet. Parmi les principales, on compte les conflits syndicaux dont le *Saccage de la Baie-James* survenu en mars 1974, les recours juridiques des Premières Nations et les critiques des écologistes. Suivant la même logique que les mesures de participation mises de l'avant par l'État pour combler les revendications des groupes de pression, les journaux dépeignent les groupes revendicateurs de façon positive, passive et conciliante. Les organes de presse jouent donc également un rôle de modérateurs des revendications sociales affectant les objectifs de développement de l'État. Les publications y incorporent des représentations constantes des groupes ayant modifié le rythme du projet. Dans ce même ordre d'idées, les journalistes d'*En Grande* et du *Jamésien* font aussi la promotion de la performance des structures étatiques fraîchement créées. Ceux-ci mettent au cœur des réalisations l'utilisation des méthodes technoscientifiques portées par l'État technocratique et ses régies gouvernementales. Les techniciens, ingénieurs, travailleurs et représentants scientifiques y occupent une grande place, tout comme les études qu'ils produisent et les étapes d'avancement du projet.

Plus encore, les deux périodiques à l'étude ont en commun, dans pratiquement chaque numéro, de publier des articles dressant le portrait d'employés exemplaires. Ces portraits précisent toujours à quel point les Néo-norois apprécient leur nouvelle vie sur les chantiers et dans les villes du Nord. Ils mettent l'accent sur ce qui caractérise ces villes, soit le froid, les paysages enneigés, les loisirs nordiques, la liberté accrue, l'absence de bouchons de circulation et autres aspects négatifs des milieux urbains du Sud. Les témoignages des Jamésiens que ces périodiques présentent sont toujours empreints d'un fort sentiment d'appartenance. Les journaux abordent régulièrement le goût de l'aventure et des défis chez les employés venant s'installer dans l'arrière-pays. De même, ils réfèrent incessamment à la figure des pionniers se frayant un chemin dans ces contrées inhospitalières, froides et désertes du Nord.

À titre d'exemples, dans le numéro d'*En Grande* de mars 1979, on apprend qu'à l'école Keyano à LG-4, l'absentéisme des professeurs est un des plus bas au Québec, que ceux-ci donnent 50 heures aux trois semaines pour les activités parascolaires, que la ration est d'un enseignant pour huit élèves et que 86 % des parents assistent aux comités de parents[155]. De telles statistiques permettent de déployer l'image d'une population qui ne vit pas un déficit de services ou de la précarité due à leur localisation au Nord. Les modes de vie dépeints embrassent la vie familiale alors que traditionnellement, la vie au Nord était très masculine. On présente la même situation au village des Mélèzes, dans un autre numéro, où on discute du taux de naissance très élevé dans l'agglomération au chantier EOL. Selon les résidents interrogés, l'endroit est formidable pour une vie de couple[156]. La plupart des employés affichés dans les pages d'*En Grande* élucident leur présence au Nord comme un choix qui les satisfait pleinement. Par exemple, dans cet article sur Rosaire Brisson, contremaître général en mécanique à l'emploi d'Hydro-Québec depuis plusieurs années, le cadre signifie à quel point il se sent bien dans le bois et serait incapable d'aller vivre en ville[157]. Cette confidence valorise les beautés forestières du territoire et contribue à en faire un lieu splendide dans l'imaginaire des lecteurs. En plus, elle rattache géographiquement le territoire au reste du Québec, dont la forêt et ses splendeurs demeurent un symbole biophysique qui frappe l'imaginaire.

Dans un article d'un autre numéro d'*En Grande* en 1978, le journal relate le parcours d'Arnold Chiasson, qui a travaillé toute sa vie durant pour Hydro-Québec. Ce dernier a choisi comme destination les exotiques îles caraïbes pour passer ses vacances d'hiver[158]. Le vieux routier raconte à quel point, lors de son séjour où il a goûté à la chaleur du Sud, il s'est ennuyé du Nord et des chantiers[159]. On met ainsi de l'avant les

---

[155] AHQ, « À Keyano une école pas comme les autres », *En Grande*, vol. 6, no. 5, mi-mars 1979, p. 26.
[156] AHQ, « L'enfant paraît souvent à EOL ! », *En Grande*, vol. 5, no. 3 mi-février 1978, p. 6.
[157] AHQ, « Heureux lorsqu'il est dans le bois », *En Grande*, vol. 5, no. 16, début septembre 1978, p. 21.
[158] AHQ, « Arnold Chiasson : Un vieux routier encore vert », *En Grande*, vol. 5, no.7, mi-avril 1978, p. 21.
[159] *Ibid*., p. 21.

chantiers comme des lieux plaisants, auxquels on s'attache à un point tel qu'on s'en ennuie même dans les endroits réputés comme paradisiaques. Dans un numéro distinct qui dresse le portrait des techniciens en arpentage et des bûcherons qui se plaisent de leurs métiers, on fait connaitre aux lecteurs comment ces employés ont appris à communiquer sans parler. Ceux-ci aiment le territoire où ils travaillent, comme en témoignent les paroles d'un des travailleurs qui avance qu'il « aime mieux les épinettes que les poteaux de téléphone[160] ». Par ailleurs, on met aussi l'accent sur les gens qui travaillent dans le secteur public ou les services en dehors des chantiers. C'est le cas de cette enseignante de mathématiques qui enseigne à Sakami et qui a autrefois enseigné en Afrique et chez les Innus. La femme hautement qualifiée marche 6 km par jour, activité à laquelle l'éducatrice prend plaisir[161]. Les journalistes présentent les populations comme s'adaptant au territoire, prenant plaisir à l'habiter et lui confère les mêmes vertus que les autres endroits exotiques. En conformité avec cette ligne éditoriale, les relais routiers ne sont plus illustrés comme de simples lieux d'arrêt, mais comme des « oasis de la taïga[162] ». Les très nombreuses activités sociales attestées dans les pages des quotidiens comme les scouts, les activités scolaires, le cinéma, le théâtre ou les festivités de la Saint-Jean permettent d'ailleurs d'illustrer ces agglomérations comme des lieux modernes, communautaires et de loisirs, comme l'attestent les travaux de Marie-France Barrette sur la vie des travailleurs[163].

Qui plus est, bien que le *Jamésien* a été actif des années 1981 à 1983, les représentations que celui-ci véhicule s'ancrent dans la continuité du journal de la SEBJ. Malgré sa portée bien plus limitée, les thèmes qu'il aborde nous permettent de voir comment la SDBJ met en forme sa propre action et tente de représenter la vie sur le territoire dont elle assume l'intendance. Tout comme le journal de sa société

---

[160] AHQ, « J'aime mieux les épinettes que les poteaux de téléphone », *En Grande*, vol. 5, no. 4, début mars 1978, p. 10.
[161] AHQ, « Elle marche 6 km par jour », *En Grande*, vol. 5, no. 2 début février 1978, p. 21.
[162] AHQ, « Les relais routiers : des oasis dans la taïga », *En Grande*, vol. 6, no. 1, janvier 1978, p. 22.
[163] Marie-France BARRETTE, *op. cit*.

homologue, les journalistes du *Jamésien* dépeignent plusieurs activités en lien avec les activités sociales locales et l'artisanat[164]. De nombreuses parutions traitent d'habitants qui s'adaptent et apprivoisent le territoire en développant un intérêt pour la faune locale ou une passion pour la peinture de paysages de la taïga[165]. Ces articles illustrent une vie culturelle et artisanale en émergence, basée sur les liens que tissent les populations avec leur nouveau milieu. On met en exergue les beautés du Nord, de sa faune, sa flore, ses paysages et les joies de son habitation. Dans une rubrique intitulée « Gens du pays », le magazine s'adonne à décrire ces nouveaux passe-temps entretenus par les employés et habitants en lien avec le territoire. Le nom de la rubrique, clin d'oeil évident à la chanson du poète Gilles Vigneault, réfère à ces gens du nord qui sont en train de prolonger le pays d'où ils viennent. Des poèmes et de la prose sont également publiés dans les pages de l'imprimé, ayant comme thème central le Nord, son territoire et ses merveilles. C'est le cas du texte publié par Camille Laverdière et de ses vers *Le pays prend chaleur*, dont les mots nous entretiennent sur le printemps, les fleurs sauvages, les animaux et les paysages[166]. Le poème *La percée vers le Nord*, pour sa part, s'étale sur cette terre de « volonté de vivre » et « de nos lendemains à conquérir [167] ». Pour n'en citer qu'un autre, dans ce même numéro, un poème aborde des thèmes comme la conquête de la terre, les grands explorateurs, l'évangélisation, la terre de Caïn, l'héroïsme, la route des épices, « le visage du commencement du monde » ou encore le visage à sculpter « dans le vif du devenir [168] ». Ces textes viennent s'ajouter aux

---

[164] ASDBJ, « Le vin du 10e est là… », *Le Jamésien*, vol. 1, no. 3, octobre 1981, p. 6, 7, 12. Voir aussi AHQ, « Les relais routiers : des oasis dans la taïga », *loc. cit.*, p. 22.

[165] ASDBJ, « Joyeux Noel et Bonne année », *Le Jamésien*, vol. 2, no. 3, décembre 1982, p. 17.

[166] ASDBJ, Camille LAVERDIÈRE, « 10 ans après », *Le Jamésien*, édition spéciale, décembre 1981, p. 10.
Extrait : « J'habite un pays sans cesse répété comme l'épinette noire la même toujours inchangée impossible impasse […] sans cesse renouvelé un pays vert d'humidité vert d'acidité […] j'y cherche repos auprès de ses andromèdes de ses pyroles et de ses ronces d'ambre […] ».

[167] ASDBJ, Auteur inconnu, « 10 ans après », *Le Jamésien*, *loc. cit*., p. 5.
Extrait : « terres de lointaines froidures, labourées, éventrés par les fleuves de glace d'un passé partout présent […] Terres de rochers, de sable et d'argile, drapées de grise calonie où palpite la minuscule corolle écarlate de la fleur de lichen […] Terre de volonté de vivre […] Terre à vif, sanglée sans sa nordicité comme un bastion de froidure […] ».

[168] L'auteur de ce poème est inconnu. ASDBJ, Auteur inconnu, « 10 ans après », *Le Jamésien*, *loc. cit*., p. 2.

blagues, anecdotes, caricatures, jeux de mots, photos d'employés, honneurs et chroniques dont les représentations analogues jonchent le fil de lecture de chaque numéro d'*En Grande* et du *Jamésien*[169].

En addition, les articles sur la faune, la flore, les travaux et les loisirs locaux permettent à leur tour aux habitants du territoire d'apprivoiser leur nouvel environnement. Ces derniers mettent en circulation des symboles du monde naturel propres au territoire et montrent des habitants développant une relation de proximité avec leur nouvel environnement. Dans un numéro sur les travaux au chantier de Caniapiscau, un article d'*En Grande* dresse le portrait de la drôle de relation que des employés ont développée sur le chantier avec un ours noir qu'ils vont même jusqu'à nourrir, chose à laquelle ils éprouvent un grand plaisir[170]. Dans chaque numéro du *Jamésien*, une section intitulée *Flora Jamésia* offre un coin sur la flore locale, comme les plantes insectivores[171]. Ce type de rubrique, tout comme celle, par exemple, sur la perdrix blanche et les façons de la cuisiner, permet aux habitants d'augmenter leur niveau de conscience du territoire du Moyen Nord et de la taïga[172]. Ces reportages d'*En Grande* et du *Jamésien* contribuent conséquemment à démontrer les utilisations puisées des contacts avec les éléments naturels.

L'utilisation de symboles, lorsque poussée à son paroxysme, est subséquemment employée pour rattacher le Nord aux références culturelles et aux mythes fondateurs du Sud du Québec. Dans un autre article sur les travailleurs du chantier de Caniapiscau, le journaliste d'*En Grande* brosse un portrait des « pionniers » allant travailler sur les chantiers après trois ans d'exploration, en les comparant aux personnages des belles histoires des pays d'en haut[173]. Cette comparaison permet de nourrir l'imaginaire des

---

[169] Voir Annexe B- Caricatures.
[170] AHQ, « Un ours! Un ours! », *En Grande*, vol. 4, no. 12, début juillet 1977, p. 14.
[171]ASDBJ, André LAPOINTE, « Bonnes vacances », *Le Jamésien*, vol. 1, no. 2, juin 1981, p. 12. Voir Annexe C- Chroniques du Jamésien.
[172] AHQ, « Je vous présente Lagopède (perdrix) », *En Grande*, vol. 5, no. 10, début juin 78, p. 28.
[173] AHQ, « Les pionniers du lac Pau: "Une histoire des pays d'en haut "», *En Grande*, vol. 5, no. 19 mi-octobre 1978, p. 13.

lecteurs en faisant appel à cette série télévisée. La programmation inspirée du roman de Claude-Henri Grignon *Un homme et son péché* est alors une des plus populaires du Québec[174]. Le parallèle avec ces personnages, connus du grand public, n'est pas anodin. Il permet de prolonger les représentations culturelles des habitants de la vallée laurentienne encore plus au nord. L'idéologie du curé Labelle, personnage central de la série dont l'ambition était de coloniser le Nord, se voit momentanément réinterprétée pour présenter la Baie-James comme le nouveau pays d'en haut, la frontière ultime de notre civilisation. Cette référence à l'extension de la civilisation, qui s'apparente au mythe de la frontière américaine où cette dernière incarnait au XIXe siècle l'avancement du front pionnier et de la civilisation vers l'Ouest, a été documentée par la géographe Caroline Desbiens[175]. Ces références ont comme effet d'illustrer le Nord comme un lieu qui est désormais habitable et même souhaitable d'habiter pour le bien de la nation.

Abordant dans le même sens que le symbolisme associé aux barrages et constructions humaines, l'ensemble des éléments évoqués témoignent d'une utilisation de la nature pour construire l'imaginaire social du nord dans l'imaginaire collectif. D'ailleurs, l'iconographie utilisée dans les pages de ces périodiques ne dément pas. Celle-ci exploite copieusement le nouvel environnement auquel les pionniers s'adaptent, à commencer par les vastes étendues d'eau, la faune, la flore, les loisirs et les paysages nordiques qui témoignent de l'aspect revêche du territoire. *En Grande* promeut d'ordre général la vision d'un territoire dont les transformations et l'amélioration de la qualité de vie sont intimement liées aux technologies. Ces articles mettent en contraste la différence entre les modes de vie du début de la décennie avec ceux vécus à la fin de la phase des travaux d'aménagement. Les institutions sanitaires, de santé publique, de loisirs, de services essentiels, de consumérisme et d'éducation y sont dépeintes comme étant tout aussi efficaces que dans l'ensemble du Québec. Le mode de vie des habitants

---

[174] Sophie IMBEAULT, *Une histoire de la télévision au Québec*, Montréal, Fides, 2020, p. 68.
[175] Caroline DESBIENS, *op. cit.*, p. 33-35 et 114.

du Nord est ainsi représenté comme étant pris en charge par des institutions modernes. À travers les nombreux articles, les motivations des travailleurs et habitants sont valorisées et conjuguées à une entreprise commune qui favorise une mission louable. Le flot d'informations des deux journaux permet de créer une communauté de destin dotée d'une conscience commune. Ce groupe se retrouve gratifié dans son rôle de contributeur au projet. Au surplus, les nouvelles représentations de la vie en milieu nordique se conjuguent aux objectifs de développement intégré du territoire en faisant la promotion de l'établissement d'institutions permanentes au Moyen-Nord. Les perspectives de croissance démographique y sont valorisées, afin de contribuer au développement des ressources naturelles. En ce sens, bien plus qu'une source de documentation sur la chronologie du projet et de ses nombreux programmes mis en branle, ces deux journaux participent au parachèvement des missions dont les administrateurs ont été pourvus par les responsables politiques. De la même façon, leur ligne éditoriale appuie l'orientation donnée au projet par l'État et ses structures en déploiement.

Parallèlement à ces représentations de la nordicité, les nombreuses cérémonies télévisées d'inauguration de barrages, dont celle de LG-2 qui a atteint près de deux millions de téléspectateurs[176] et les dossiers thématiques des grands quotidiens aident à nourrir d'images ce qui était l'inconnu géographique de la Baie-James dans l'imaginaire collectif des Québécois. Pour Desbiens, la logique du spectacle « comme relation sociale et vision du monde faisait partie intégrante du développement hydroélectrique » en se déployant comme un outil d'unification[177]. Le quotidien *La Presse*, dans sa couverture de l'inauguration du barrage LG-2, contribue au déploiement des mêmes représentations que les journaux des sociétés d'État. Le quotidien donne le ton en titrant en gros caractères « Un géant bon pour mille ans », en

[176] AHQ, « Des millions de téléspectateurs verront l'inauguration de LG2 », *En Grande*, vol. 6, no. 18, début octobre 1979, p. 3.
[177] Caroline DESBIENS, *op. cit.*, p. 231-232.

référant au barrage réalisé par la SEBJ et à la cérémonie inaugurale. Dans l'article en première page, on réfère à un « symbole de fierté » et un « exemple de démocratie »[178]. En conclusion du texte sur le lancement, on relate les propos de René Lévesque. Venu pour l'inauguration, le premier ministre s'étale sur l'importance de cet accomplissement pour la compétence, la technologie et la polyvalence de notre environnement. Il considère que le projet de la Baie-James représente la capacité des Québécois à élaborer une stratégie énergétique non polluante et à prendre en main leur propre destin. L'homme politique parle d'un grand jour pour « l'histoire du Québec », pour lequel s'ouvre une « nouvelle ère »[179]. De même, les articles réfèrent aux épinettes, à la taïga, au grand froid du territoire et au menu de l'événement composé de divers aliments produits en bonne partie à la Baie-James. Cette sélection est même affichée dans le journal. Par ailleurs, on offre dans le quotidien montréalais une plus grande place à la critique en présentant des travailleurs touchés par l'isolement, la monotonie et la révolte, quoiqu'empreints de fierté pour ce qu'ils ont accompli[180]. Malgré leur mécontentement, ceux-ci s'incluent tout de même dans cette trame héroïque et moderniste qui accompagne le projet. Ces derniers proclament qu'ils continueront de contribuer à la construction des barrages, puisqu'ils sont de « cette race d'homme », et que « vous ne pouvez pas changer cela plus que vous ne pouvez changer le cours de la Grande Rivière[181] ». La mention de cette nouvelle race est fort révélatrice puisqu'elle réfère à des changements dans la nature même de l'être humain dû aux structures mises en place, aux modifications territoriales et à la participation aux œuvres collectives.

Arborant en première page une photo de René Lévesque actionnant la centrale, *Le Devoir*, pour sa part, titre à la même date « La centrale de LG-2 un symbole de l'avenir

---

[178] Roger LEROUX, « Un géant bon pour mille ans », *La Presse*, Montréal, 29 octobre 1979, p. A1.
[179] René Lévesque, cité dans *Ibid*., p. A6.
[180] Huguette LAPRISE, « Juste le temps d'une valse dans la taïga », *La Presse*, Montréal, 29 octobre 1979, p. A8.
[181] *Ibid*., p. A8.

du Québec[182] ». En plus de témoigner la même fierté que Lévesque pour cet événement dépeint comme historique, l'ex-premier ministre Robert Bourassa, également présent à la cérémonie, affirme que ce qui l'intéresse désormais est la mise en valeur des autres ressources hydrauliques du territoire, soulignant qu'il ne s'agit que d'un début[183]. Le territoire, lui, est qualifié par le journaliste d'« un empire désertique », ou une « lointaine et inaccessible taïga[184] ». Le quotidien met de l'avant le rôle de la route, une des « plus longues et meilleures au Québec » et de toute une infrastructure sociale et économique qui permet l'exploration et l'exploitation minière[185]. Les images utilisées et la rhétorique des chroniqueurs sur la compétence et la technologie ne cessent de mettre en exergue le technoterritoire, produit de la science, du génie et de l'intervention humaine dépeint dans les recherches d'Alexis Castonguay-Laplante[186]. *Le Devoir* relate les chants tenus lors du concert intitulé « Québec, enfant d'eau » et les nombreux hommages rendus aux travailleurs, notamment par monsieur Lévesque qui remercie « le rôle de tous ces artisans qui ont amélioré les conditions de vie de tous les Québécois en installant au nord du nord de véritables pyramides[187] ». L'octroi du titre d'artisan aux travailleurs sans spécialisations qui sont allés travailler sur les chantiers par le premier ministre est significatif. Le métier d'artisan étant associé au contrôle des moyens de production et à la tradition, il permet de redonner de l'agentivité aux travailleurs qui sont allés œuvrer sur les chantiers et de rehausser le statut social de ceux qui sont dépeints comme de véritables hydropionniers.

Ces représentations se greffent aux nombreux articles des journaux de la SDBJ et de la SEBJ sur les activités et passe-temps locaux pour présenter les habitants, employés et

---

[182] Bernard DESCÔTEAUX, « La centrale de LG2 un symbole de l'avenir du Québec », *Le Devoir*, Montréal, 29 octobre 1979, p. A1.
[183] Robert Bourassa, cité dans Michel ROY, « L'énergie de la Baie-James », *Le Devoir*, Montréal, 29 octobre 1979, p. A4.
[184] *Ibid*., p. A4.
[185] *Ibid*., p. A4.
[186] Alexis CASTONGUAY-LAPLANTE, *op. cit*.
[187]Bernard DESCÔTEAUX, « La centrale de LG2 un symbole de l'avenir du Québec », *Le Devoir*, *op. cit*., p. A6.

travailleurs comme des artisans tissant une relation de proximité pouvant déboucher sur une habitation permanente du territoire. Les références au Nord et au contrôle du froid abondent, contribuant une fois de plus à faire vivre la région dans l'imaginaire géographique du peuple québécois. On voit comment, à partir de ces nombreux exemples, la nature et l'utilisation qui en est faite par l'État technocratique deviennent des éléments de mise en forme de la culture par les institutions paraétatiques, leurs journaux et les médias de masse du Québec.

2.6 Conclusion

Somme toute, la municipalisation du territoire s'est d'abord manifestée par une consolidation des services publics, des loisirs, de la représentativité et de la gestion des villes des non-Autochtones déjà existantes. À la suite de la CBJNQ, les pouvoirs municipaux sont devenus les lieux premiers d'organisation et de gestion des intérêts locaux chez les communautés autochtones aux yeux des responsables politiques. La ville de Chisasibi et celle de Radisson ont pour leur part été aménagées selon les modèles de la banlieue nord-américaine afin de répondre à un problème d'espace imminent. La municipalisation devient de ce fait une composante essentielle de l'appropriation du territoire par l'État québécois. Le cadre de gestion territoriale offert par la CBJNQ consacre la légitimité politico-juridique des activités technoscientifiques de la SDBJ et du gouvernement du Québec, en plus de faire naître de nouvelles formes d'aménagements territoriaux. Les industries minières et forestières, quant à elles, ont attribué une nouvelle fonction productiviste au territoire. Ces nouveaux venus ont contribué à voir naître à la Baie-James une gouvernance orientée vers l'exploitation des ressources, conformément à la conception développementaliste des administrateurs. Plusieurs ébauches de projets d'exploitation ont à cet effet été évoquées. De même, l'industrialisation des rivières résultant des négociations avec les Autochtones a reconfiguré la communauté d'usagers alors en place, tout en conférant une éthique écologique et une fonction industrielle aux rivières. L'incorporation des

discours écologiques, des sciences de l'environnement et des revendications autochtones au sein de la structure administrative démontre comment la participation est un élément clé pour l'acceptation du projet. Enfin, à travers ses canaux de communications, les sociétés d'État ont eu un rôle important dans la diffusion des discours et représentations. Plus encore, ces représentations aident à promouvoir une occupation du Nord positive, consentie et permanente afin d'en favoriser l'habitation pour la bonne marche du projet. Ces aspects témoignent de la consolidation d'une nouvelle structure technocratique dans le Nord québécois, dont l'orientation est guidée par l'utilisation du savoir technoscientifique en contexte de modernité avancée.

CHAPITRE 3

ABOUTISSEMENT ET RÉALISATION DU PROJET : LA GESTION DU TERRITOIRE DANS LE NOUVEL ESPACE RÉGIONAL DE LA BAIE-JAMES, 1979-1984

Après des années de travaux, la centrale LG-2 est inaugurée en grande pompe en 1979. Entre l'inauguration de la centrale la plus productive du complexe et la fin des activités de la Phase 1 en 1984, on voit poindre les centrales de LG-3 et LG-4 sur La Grande Rivière. Ce chapitre s'intéresse à la gestion du territoire dans le nouvel espace régional de la Baie-James au cours de cette période, caractérisé par un retrait progressif des structures chargées de l'aménagement du territoire et par l'abandon des objectifs de développement intégré. D'autres transformations majeures ont lieu dans la région au début des années 1980. Parmi celles-ci, on dénombre l'émergence d'un secteur tertiaire – le tourisme –, le façonnement d'un nouvel environnement à partir des mesures d'atténuation des impacts et l'intégration des Autochtones au nouveau régime socioéconomique. En dernier lieu, nous conclurons notre analyse sur une réflexion entourant la réorientation des objectifs de développement de la SDBJ à l'aube des années 1980.

3.1 Le tourisme et les floralies : une publicisation de l'environnement nordique

Conformément aux mandats qui lui ont été attribués, la SDBJ espère l'émergence d'un secteur culturel accompagnant les activités d'exploitation des ressources en Jamésie. Comme nous l'avons vu, la cérémonie d'inauguration de LG-2, conjuguée au symbolisme quotidien employé par les responsables politiques, les administrateurs du projet et les journaux ont contribué à nourrir d'images l'imaginaire collectif de la société québécoise. Le complexe étant dorénavant inscrit comme un symbole important dans l'imaginaire, le territoire apparait désormais comme un lieu de découvertes attrayantes empreint d'exotisme [1]. Dans cette même lignée, l'État québécois attribue au territoire au travers de la SDBJ une fonction de plaisance qui favorise le tourisme. De pair avec cette nouvelle vocation, la participation de la régie gouvernementale à l'exposition des floralies exprime une mise en forme de la nature à des fins de publicisation et d'appropriation de l'environnement nordique.

La vocation touristique que l'État souhaite consacrer au territoire débute avec la création timide, en 1973, d'une nouvelle branche de la SDBJ : la Société de tourisme de la Baie-James (SOTOUR). Sur le conseil d'administration composé des administrateurs de la SDBJ, un des postes est dédié à un représentant du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, dénotant la collaboration entre les actions de l'organisme et les visées planificatrices de l'État québécois[2]. Dès sa création, les dirigeants de SOTOUR élaborent des plans d'aménagements pour les lacs du territoire et leurs possibilités d'utilisation au cours de la décennie. On mandate aussi des expertises pour l'implantation de haltes routières, restaurants, installations de sports de plein air et de chasse[3]. À ses débuts, SOTOUR évalue la possibilité de mettre sur pied une agence de voyages pour favoriser la venue de visiteurs. Parallèlement, la filiale de la SDBJ

---

[1] Caroline DESBIENS *Puissance Nord; territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2014, p. 16 et 188.
[2] Archives de la Société de développement de la Baie-James [ci-après ASDBJ], Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 10 janvier 1975.
[3] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1973*, p. 19.

s'affaire à son commencement à rendre plus agréable la vie dans la région frontière en offrant certains services difficilement accessibles aux travailleurs.

Bien que l'organisme se voit à ses débuts confier des projets mineurs comme l'implantation de machines distributrices[4], la vente de bière ou de gérance de tavernes[5], les projets auxquels elle sera associée prennent de l'ampleur au fil du temps. SOTOUR comble d'abord les besoins vitaux des travailleurs avant de se concentrer sur la fourniture de services de restauration, de loisirs et de détente pour ces derniers et leurs familles. Une fois la ville de Radisson inaugurée en 1974, l'organisme se voit affecter la régie du casse-croûte et du restaurant du centre communautaire[6]. En devenant l'organe pourvoyeur de ces services, elle contribue à l'avènement d'une ville communautaire et de loisirs lors de la durée des travaux. Afin d'offrir du logement aux visiteurs et aux touristes des quatre coins du Québec, SOTOUR prend l'initiative d'établir un hôtel dans la ville de Radisson[7]. La filiale devient conséquemment l'employeuse de plusieurs résidants œuvrant dans le domaine des services.

En 1976, la route Matagami-LG-2-Fort George s'ouvre aux touristes grâce à SOTOUR. Ce lien permet de donner accès à un premier site de camping, celui de la rivière Waswanipi, le premier d'un vaste réseau. L'endroit est d'abord ouvert sur une base d'essai, alors que la filiale élabore des plans touristiques comprenant des expéditions en avion vers La Grande Rivière pour des voyages de pêche[8]. Les compagnies *Canadaplan* et *La Sarre Air Services* offrent dès 1977 la possibilité de participer à de telles excursions. L'action coordonnatrice de SOTOUR se fait de pair avec l'entreprise privée, qui se voit confier la gestion de la plupart des initiatives, une fois initiées par la société d'État. Son mandat, en bref, consiste très vaguement à développer le tourisme

---

[4] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1975*, p. 21.
[5] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, séance du 13 septembre 1973.
[6] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1976*, p. 20.
[7] *Ibid*., p. 20.
[8] *Ibid*., p. 20.

de « manière générale[9] ». L'inauguration de l'auberge de Radisson par la SOTOUR offre la possibilité de prise en charge de nombreux loisirs pour les touristes, en plus d'expéditions de chasse et pêche. La plupart de ces activités sont déjà accessibles pour les travailleurs du complexe, qui ont accès à une piscine, un sauna, des glaces de curling, des allées de quilles, des gymnases, terrains de tennis et salles d'entraînement, des ateliers de bricolage, un cinéma/théâtre, des montagnes de ski, etc. Son action contribue à offrir les mêmes services et loisirs qu'au sud du Québec pour les travailleurs et visiteurs. La Société de Tourisme comprend également une division restauration. Cette branche exploite de nombreux restaurants sur les chantiers, en plus de poursuivre la vente de produits du tabac et des collations qu'on retrouve dans son réseau de machines distributrices. À la fin de la décennie 1970, la gestion des tavernes sur de nombreux chantiers lui est concédée, tout comme deux « clubs Fémina [10]» et le club des cadres. Ces activités en font un acteur de taille dans la vie sociale sur le complexe[11].

Qui plus est, l'organisation de voyages guidés prend du galon avec l'inauguration de LG-2 en 1979. Ce secteur se profile comme une activité des plus prometteuses dans le domaine touristique. À cet effet, on étend les voyages guidés de centrales à LG-3 dès 1979. La création de pourvoiries fait de même partie des activités prisées par les administrateurs de SOTOUR. Toutefois, leur implantation se voit retardée par certaines dispositions de la CBJNQ. Le nouveau système de cogestion territoriale prévoit que dans les terres de catégories 3, où on souhaite ancrer ces installations, les Autochtones aient un droit de regard sur sept demandes de permis sur dix. Cette disposition mène au rejet de l'ensemble des réclamations de permis entre 1975 et 1979[12]. Malgré l'échec

---

[9] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 53.
[10] Il s'agit de clubs féminins où les femmes peuvent inviter un homme pour la soirée. Voir : Marie-France BARRETTE, « De Bersimis à La Grande: La vie des travailleurs dans les camps et les villes-ressources durant la construction des grands projets hydro-québécois », Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 2016, p. 102.
[11] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1977*, p. 53.
[12] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1979*, p. 10.

de ces projets, on voit poindre une association de chasse et pêche dans la région de LG-3 qui y construit un chalet grâce au travail concerté de la SEBJ et de bénévoles[13].

Le secteur touristique prend un essor plus considérable à partir de 1980. La croissance du tourisme hydroélectrique permet à la filiale touristique d'acquérir 34 % des actions d'Air Mistassini, une compagnie aérienne nouvellement formée et détenue par l'Administration régionale crie. SOTOUR met sur pieds une agence de voyages, dont elle possède 40 % des parts. En plus de cette acquisition, la filiale se voit ajouter en 1980 le mandat de développer le secteur touristique au nord du 50e parallèle, jusqu'à la baie d'Ungava, en dehors de la Baie-James. Un camp de chasse est acquis à la baie d'Hudson pour offrir des voyages de chasse à l'oie sur La Grosse Île[14]. Les administrateurs souhaitent implanter un nouveau plan touristique à la baie d'Ungava qui comprend la pêche au saumon, la chasse au caribou et la descente de rivières sur canots pneumatiques. Pour arriver à cette fin, SOTOUR négocie l'achat d'*Airgava*, une compagnie aérienne basée à Schefferville[15]. Bien que ce projet n'ait jamais vu le jour, il témoigne de la diversification des actions mises de l'avant par l'entreprise étatique, de l'expansion des activités de plaisance dans le Nord québécois et de la nouvelle vocation qu'on souhaite attribuer au territoire.

La SEBJ, pour sa part, organise des visites sur les chantiers qu'elle exploite. Dès 1979, l'entreprise entame l'érection de nombreux belvédères sur le complexe afin de permettre aux curieux de contempler ses réalisations. Elle inaugure peu de temps après son premier sentier écologique[16]. À LG-4, un belvédère nommé en l'honneur du responsable de l'environnement pour la SEBJ mène au mont Stéphane. Ce promontoire est instauré en vue d'aménager un circuit permanent[17]. L'ensemble des nouvelles

---

[13] Archives d'Hydro-Québec [ci-après AHQ], « Construction d'un chalet de pêche à LG 3, Une corvée d'amateurs », *En Grande*, vol. 7, no. 11 mi-juin 1980, p. 28.
[14] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1980*, p. 15.
[15] *Ibid*., p. 15.
[16] AHQ, « LG2 se refait une beauté », *En Grande*, vol. 7, no. 7 mi-avril 1980, p.7 et AHQ, « Premier sentier écologique », *En Grande*, vol. 7, no. 13, mi-juillet 1980, p. 31.
[17]AHQ, « Le Boulevard Lanouette », *En Grande*, vol. 10, no.2 février 1983, p. 16.

infrastructures touristiques viennent confirmer cette vocation en inscrivant dans les paysages l'orientation attribuée par l'organisme. Cet exemple en est un parmi tant d'autres de la façon dont les installations touristiques confèrent matériellement au territoire des attributs culturels en y inscrivant la vocation de plaisance durablement. De plus, ces structures contribuent à s'approprier symboliquement le territoire et à diffuser la culture grâce à la toponymie[18].

En partenariat avec la municipalité de la Baie-James, la SOTOUR poursuit l'aménagement de près de 70 sites de camping, de plages publiques, de camps scouts et de bases de plein air[19]. Au début des années 1980, le tourisme s'avère une activité si encouragée que les visites et repas sont aux frais de la SEBJ, qui ne réclame aux visiteurs que de débourser le prix du transport aérien[20]. Cette politique s'applique aux groupes totalisant une vingtaine de participants. Plusieurs groupes communautaires, dont les chambres de commerce régionales, clubs de Chevaliers de Colomb ou autres organismes de loisirs s'adonnent à ce type d'activités[21]. Qu'elles soient collectives ou individuelles, ces visites ont permis en 1980 à plusieurs dizaines de milliers de visiteurs de fouler le sol les chantiers[22]. Les expéditions comprennent notamment la distribution de matériel promotionnel et le tour des installations en compagnie d'un guide[23]. Grâce à ces visites, le symbolisme associé aux infrastructures hydroélectriques, de même que la vision plaisante et consentie de la nordicité promue par les périodiques de la SEBJ et la SDBJ sont renforcés auprès de touristes. Tout comme le contenu des visites, les brochures publicitaires distribuées font la promotion de conditions de vie avantageuses

---

[18] La question de la toponymie comme façon de s'approprier la terre est abordée par Caroline DESBIENS, *op. cit*., p. 236 et 277.
[19] ASDBJ, *Rapport Annuel SDBJ, 1983*, p. 53.
[20] AHQ, « La saison touristique approche; une journée à la Baie-James avec Rosa et Rosaire », *En Grande*, vol. 8, no.3, mi-février 1981, p. 12.
[21] *Ibid*., p. 12.
[22] Le rapport annuel de la SEBJ de 1980 avance le chiffre de 17 000 personnes alors que le journal *En Grande* suggère 70 000 personnes. Voir AHQ, « La saison touristique approche; une journée à la Baie-James avec Rosa et Rosaire », *En Grande*, *loc. cit*., p.13 et AHQ, *Rapport Annuel SEBJ, 1980*, p.60.
[23] AHQ, « La saison touristique approche; une journée à la Baie-James avec Rosa et Rosaire », *En Grande*, *loc. cit*., p.13.

pour les travailleurs, des salaires élevés et des vies comblées. Elles mettent aussi de l'avant la faune et la flore nordique, sans oublier les efforts effectués pour la sauvegarde de l'environnement[24]. Les documents promotionnels permettent de dépeindre ces lieux comme des endroits attrayants accessibles aux Québécois. En plus des excursions de citoyens lambdas, les visites officielles organisées pour les politiciens, notables, ou vedettes comme Mohamed Ali sont d'autant d'occasions de braquer les projecteurs sur l'environnement naturel ou transfiguré afin de le publiciser[25]. Ces visites médiatisées ne détonnent pas de ce qui se faisait à Manic-5, où des personnalités publiques notables comme Félix Leclerc ou Hergé ont fait des apparitions remarquées.

Qui plus est, la SEBJ pousse encore plus loin cette publicisation de l'environnement nordique lors de l'exposition des floralies de Montréal en 1980. Cette exposition florale d'envergure internationale a alors lieu pour la première fois en sol nord-américain. L'idée de mettre à contribution la nature des territoires nordiques québécois est issue directement de l'horticulteur en chef du Jardin botanique de Montréal, Pierre Bourque. Pour l'occasion, l'île Notre-Dame reçoit les floralies extérieures, alors que le vélodrome olympique est utilisé pour les plantes d'intérieur. Le service d'aménagement de la SEBJ est mis à sollicitation pour cette délicate opération qui débute un mois avant l'ouverture de l'exposition. En tout, 1200 cubes de tourbières sont recueillis dans la région de LG-2. Ces blocs d'un mètre cube sont congelés afin d'être transportés adéquatement. Les lieux de leur collecte sont quant à eux restaurés. Interrogé pour l'occasion, le responsable du déplacement de ces échantillons affirme : « on a appris à aimer la tourbière et les arbres rabougris ». Ce dernier renchérit : « avant aujourd'hui, on n'avait jamais réalisé à quel point ça pouvait être beau une tourbière[26] ». Le sentiment que cet employé évoque à la vue de ces paysages témoigne

---

[24] Bien que nous n'ayons pas eu accès à ces brochures, leur contenu est dûment relaté dans les pages *d'En Grande*; AHQ, « La saison touristique approche; une journée à la Baie-James avec Rosa et Rosaire », *En Grande*, *loc. cit*., p. 12-13.
[25] AHQ, « Muhammad Ali à LG2 », *En Grande*, vol. 10, no. 7, fin-juin 1983, p. 15.
[26] AHQ, « Une tourbière de la Baie James déménagée à l'Île Notre-Dame », *En Grande*, vol. 6, no.7, mi-avril 1979, p. 4.

des objectifs d'une telle opération, qui dépasse le simple loisir ou la plaisance. Dans leur nouvel environnement urbain, ces échantillons deviennent un outil de promotion de la nature nordique et de son environnement. La SEBJ propose, à travers cette participation, de mieux faire connaitre la flore de la Baie-James et de décrire les mesures qui sont entreprises pour protéger l'environnement[27]. Pour atteindre ces objectifs, une serre est érigée aux côtés d'un sentier naturel reconstitué. On recrée des arrangements floristiques représentant divers groupements végétaux typiques de la région et plus spécialement de l'écosystème de la taïga. Trois thèmes d'information sont présentés au public, soit la taïga de la Baie-James, les travaux du complexe et la protection de l'environnement[28].

Dans les pages *d'En Grande*, Pierre Bourque s'entretient longuement sur les différentes plantes présentes à la Baie-James, leur beauté et leur unicité. Le périodique insiste sur l'aspect éducatif de l'exposition et explique le processus de formation des tourbières, qui s'échelonne parfois sur des milliers d'années. On profite de la tribune pour discuter des études réalisées dans le cadre de la Phase 1 au sujet du soulèvement des tourbières, notamment au réservoir Cabonga près de la Vérandrye[29]. Une classification permettant de décrire par photo-interprétation et de cartographier chaque tourbière a été mise à profit pour en connaitre la densité, l'épaisseur, la composition et les possibilités de soulèvement[30]. L'exposition devient ainsi un lieu privilégié pour faire l'éducation populaire des programmes scientifiques mis en place par les structures étatiques. On y expose devant les millions de participants attendus en 1980 les moyens que prend la SEBJ pour réduire les impacts des travaux sur l'environnement. Ce faisant, on montre concrètement au grand public les travaux de renaturalisation des milieux touchés afin de contribuer à promouvoir le projet de la Baie-James comme un espace planifié

---

[27] AHQ, « La SEBJ aux Floralies internationales, La flore de la Baie James et la protection de l'environnement », *En Grande*, vol. 7, no. 4, début Mars 1980, p. 14.
[28] *Ibid*., p. 14.
[29] AHQ, « Une tourbière de la Baie James déménagée à l'Île Notre-Dame », *En Grande*, *loc. cit*., p. 6-7.
[30] *Ibid*., p. 6-7.

rationnellement et respectueux de l'environnement[31]. La visite remarquée de politiciens tels que Jacques Parizeau, Bernard Landry, Jacques-Yvan Morin et René Lévesque, sans compter la mention d'honneur décernée par les organisateurs de l'exposition, sont autant d'éléments contribuant à la médiatisation de ces idées et représentations[32].

En somme, les organisateurs mettent en circulation une mise en forme stéréotypée des écosystèmes du Nord au cours de cet événement touristique prisé. Comme le prétend la SEBJ, « on ne veut pas que protéger, mais aussi exalter la nature », dans ce « lieu de rencontre entre l'homme et la nature[33] ». Cette mise en scène contribue à faire connaitre aux visiteurs la région en utilisant la nature comme outil de connaissance, de promotion et de valorisation des projets hydroélectriques. On y démontre une société qui réussit à avoir accès à cet environnement à travers les infrastructures érigées pour générer de l'énergie et par l'utilisation du savoir scientifique. Jumelée aux activités touristiques, cette exposition prisée contribue à attribuer une cohésion au territoire en lui conférant une portée qui le relie à l'ensemble de la société québécoise. Cette vision développementaliste s'incarne autant dans une publicisation de la nature à des fins promotionnelles que dans une nouvelle forme d'appropriation du territoire par le biais du tourisme.

3.2 Les mesures d'atténuation des impacts : faire du territoire un lieu d'occupation ?

Une fois les ouvrages hydroélectriques du complexe aboutis, la SEBJ amplifie ses démarches pour pallier les effets négatifs sur l'environnement et restaurer les lieux aménagés. Cette reconstruction prend de l'ampleur dès le parachèvement de la centrale de LG-2 et se poursuit jusqu'au milieu des années 80. Le chantier de restauration mise

---

[31] AHQ, « Floralies internationales, Importante participation de la SEBJ », *En Grande*, vol. 7, no.2, février 1980, p. 19.
[32] AHQ, « Titre inconnu », numéro « Pleins feux sur NBR », *En Grande*, vol. 7, no. 11 mi-juin 1980, p. 8-9.
[33] AHQ, « Floralies internationales », *En Grande*, *loc. cit*., p. 19.

particulièrement sur les mesures de plantation afin de recréer des lieux agréables au regard pour les touristes et habitants du territoire. Aux abords de la centrale LG-2, environ 250 000 plants sont mis en terre. Les espèces végétales choisies pour l'occasion comptent notamment le pin gris, les saules et les aulnes crispés, qui colonisent les sols rocailleux comme les anciens bancs d'emprunt de Duncan. La plupart de ces plants sont issus de serres de divers endroits, mais proviennent de semences locales[34]. Le reboisement vise principalement à stimuler le tourisme, alors qu'on souhaite faire de LG-2 une destination prisée. Ces initiatives de correction sont conformes à la vocation de plaisance attribuée aux rivières du réseau. Sur l'ensemble du complexe, on prévoit que 8 millions de plants seront introduits. Une entente avec le Jardin botanique de Montréal est signée afin de permettre l'approvisionnement en semis de l'ordre de 200 000 par année entre 1980 et 1984[35]. Selon Michel Marceau, architecte paysagiste de la SEBJ de l'époque, « [c]'est la première fois au Québec qu'une production de plants s'effectue aussi intensivement aux fins de reboisement[36] ». L'ensemble de ces plantations permettent d'embellir la ville de Radisson, les pourtours des belvédères touristiques et les abords de l'évacuateur de crues. Le budget de reboisement, qui s'élève à 9 millions de dollars, en prévoit 4 uniquement pour le site de LG-2[37]. Lors de l'année de pointe de l'opération, en 1981, c'est 75 % du territoire directement affecté par les travaux hydroélectriques qui est réaménagé[38].

En plus des efforts du Jardin botanique mobilisés pour fournir des semis, le campement du lac Hélène, d'où les études écologiques de la SEBJ et la SDBJ sont pilotées, possède sa propre pépinière pour subvenir à la production. Les expériences, recherches et études qui y sont menées contribuent à raffermir la vocation expérimentatrice allouée au

---

[34] AHQ, « À LG2, on nettoie et on reboise », *En Grande*, vol. 6, no. 15, Mi-aout 1979, p. 10.
[35] AHQ, « LG2 se refait une beauté », *En Grande*, *loc. cit*., p.7.
[36] *Ibid*., p. 7.
[37] *Ibid*., p. 7.
[38] *Ibid*., p. 7.

territoire[39]. Les techniques de reboisement qui y sont élaborées ont pour but de répondre aux futures demandes des régions méridionales touchées par les aménagements hydroélectriques[40]. Ces mêmes mesures permettent de recréer l'habitat naturel des lièvres et des castors. De nombreux travaux correctifs sont compris dans les contrats de la SEBJ. Ces clauses touchent surtout ce qui a trait à la minimisation des effets de l'érosion en rétablissant les drainages naturels, à l'évacuation de tous déchets autant sur le sol que dans l'eau, et au rétablissement du sol organique prélevé au départ pour faciliter une croissance rapide de la végétation[41]. Le reboisement permet dans cette optique de protéger les berges et de lutter contre les écoulements de sédiments qui nuisent à la vie marine[42]. La SEBJ mise aussi sur la construction de seuils pour contrer les effets négatifs de la dérivation des rivières Eastmain et Opinica. Ces mesures visent ainsi à maintenir les niveaux d'eau voisins de ceux des conditions naturelles sur certains tronçons de rivières, en plus de restaurer les berges[43]. Des rampes d'accès sont déboisées, des couloirs de navigation et des zones de pêche pour l'exploitation des ressources piscicoles par les Autochtones y sont aménagés[44]. Après la fin des travaux, en 1985, on prévoit la fermeture et la restauration des dépotoirs du complexe et la renaturalisation de ces sites[45].

Établi sur le chantier EOL et à LG-2 depuis 1978, le réseau de surveillance écologique est prolongé jusqu'au chantier de Caniapiscau. Des zones de ces réservoirs susceptibles de fournir des renseignements sont sélectionnées pour y installer des stations d'échantillonnage aptes à collecter des données sur l'évolution des écosystèmes

---

[39] À cet effet, voir : Robert GAGNON et Yves GINGRAS. « La Baie James: De territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no. 3, 1999, p. 67-78.
[40] AHQ, « LG2 se refait une beauté », *En Grande*, *loc., cit*., p. 8.
[41] AHQ, « Des millions de dollars pour la protection de l'environnement », *En Grande*, vol. 7, no. 14, début août 1980, p. 22-23.
[42] AHQ, « LG2 se refait une beauté », *En Grande*, *loc., cit*., p. 7.
[43] AHQ, « révision des couts et réduction de 552 millions ». *En Grande*, vol. 8, no. 10 début juin 1981, p. 26.
[44] AHQ, « Des millions de dollars pour la protection de l'environnement », *En Grande*, *loc. cit*., p. 22-23.
[45] AHQ, « Bilan de l'évacuation », *En Grande*, vol. 7, no. 15, mi-aout 1980, p. 14.

aquatiques avant, pendant et après la mise à eau des réservoirs[46]. Ces installations facilitent l'instauration de mesures de correction et permettent de prédire les impacts sur les futures exploitations. En plus de ces stations de contrôle, des biologistes de la SEBJ et du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche entament en 1981 la deuxième phase d'une étude débutée en 1977 sur la population de caribous de l'ensemble hydrographique des lacs Caniapiscau et Delorme. Après la première phase d'inventaire, de distribution et d'étude des mœurs, la deuxième partie de cette étude vise spécifiquement à connaitre leur adaptation au changement[47].

Des expériences sur l'herbage au chantier de Caniapiscau portant sur la fétuque, le mil, le trèfle et le lotier tentent de déterminer parmi ces espèces lesquelles seraient les plus adéquates pour restaurer les sols. À l'emplacement de LG-3, on exerce un repérage télémétrique des castors grâce à la SOTRAC, afin de suivre leurs déplacements et éviter les noyades. Des trappeurs cris et leurs familles sont mis à contribution pour transférer ces bêtes à des endroits sécuritaires du complexe[48]. Par la suite, des efforts sont déployés pour le déboisement écologique des frayères et des analyses bactériologiques pour assurer la qualité des eaux. Pareillement, des contrats sont offerts pour le déboisement esthétique des zones de marnages, des voies de communication et des ouvrages de retenue[49]. On réaménage les abords des routes, qui sont semées au canon afin de maximiser le nombre de graines d'herbacées déployées[50].

Au sein même des réservoirs, un programme de déboisement et de destruction des débris est mis en œuvre. La majeure partie de l'opération est toutefois effectuée naturellement par la glaciation des eaux. Cette méthode occasionne de nombreux débris

---

[46] AHQ, « La surveillance écologique s'étend à Caniapiscau », *En Grande*, vol. 7, no. 16, début septembre 1980, p. 16-17.
[47] Nous reviendrons plus loin dans cette section sur la noyade des 10 000 caribous en 1984. AHQ, « Le futur réservoir de Caniapiscau : Un ''laboratoire'' pour étudier les mœurs des caribous », vol. 8, no. 7 mi-avril 1981, p. 11.
[48] AHQ, « Avec SOTRAC; Le dialogue précède l'action », *En Grande*, vol. 5, no. 1, janvier 1978, p. 12.
[49] AHQ, « La nature a conservé ses droits », *En Grande*, vol. 9, numéro spécial, juin 1982, p. 31.
[50] AHQ, « On sème au canon à LG 3 », *En Grande*, vol. 9, no. 18, début octobre 1982, p. 8.

flottants à la surface des réservoirs. Afin de se débarrasser de ces amas, on met en place des foyers flottants avec pour mission de récolter les nuisances, puis d'en disposer. Pour faciliter la tâche, la Direction environnement et Aménagement de la SDBJ déploie des satellites qui espionnent le comportement du réservoir par un projet de télédétection des débris. Selon les responsables, il s'agit d'une première au Québec et peut-être même en Amérique du Nord[51]. L'usage de ces outils à la fine pointe technologique est un exemple parmi d'autres de la rationalisation des formes de médiations entre l'État et le territoire propre à la modernité avancée et au déploiement du savoir technoscientifique par les institutions paraétatiques.

Conséquemment, la mise en œuvre de ces programmes atteste non seulement d'une occupation effective du territoire, mais également d'une capacité de modélisation du relief, de la biologie et de la qualité des eaux au travers des mesures de correction. Comme nous l'avons vu, les responsables du projet ont modélisé l'environnement en y inscrivant des infrastructures matérielles permanentes pour pouvoir, notamment, tirer l'énergie des rivières. En habitant de manière permanente le territoire, même par une population limitée, l'environnement naturel devient un objet de manipulation dépassant la simple inscription de structures hydroélectriques, de transport, de télécommunications ou d'habitation. En effet, la SEBJ et la SDBJ, au travers des programmes environnementaux qu'ils mettent en place, modifient consciemment les écosystèmes de la Baie-James afin de les rendre plus facilement habitables. Ces interventions des planificateurs reproduisent des comportements propres à toutes les sociétés humaines, qui modifient la nature pour en faciliter l'usage.

Cette logique de modélisation de la nature pour en faciliter concrètement l'habitation est décelable dans plusieurs autres mesures mises de l'avant par les administrateurs. Par exemple, parmi les espèces choisies pour la restauration des milieux naturels par la SOTRAC, on tente d'en implanter certaines provenant d'écosystèmes allogènes. On

[51]AHQ, « Des satellites espionnent le comportement du réservoir », *En Grande*, vol. 6, no. 12 début juillet 1979, p. 5.

dénote dans cette activité, aussi anodine soit-elle, une modification de l'environnement pour le rendre conforme aux objectifs de réaménagement soutenus par l'État. Rappelons que ceux-ci sont orientés vers l'esthétisme des paysages, la santé publique des Autochtones et un certain respect de leur milieu de vie. Parmi les autres mesures mises en œuvre à cet effet, on compte l'épandage de produits chimiques pour diminuer le nombre de moustiques et de mouches noires aux alentours de la ville de Radisson et sur les chantiers, afin de rendre ces lieux plus aisément habitables. Des campagnes de démoustification sont mises en place avec un souci d'opter pour la méthode la moins polluante possible[52]. En 1979, des spécialistes du groupe de recherche sur les insectes piqueurs (GRIP) de l'UQTR travaillent sur la lutte aux mouches noires sur le complexe EOL, considérée comme une espèce nuisible. Pour la première fois en milieu nordique et sur une grande échelle, un larvicide dans les cours d'eau est utilisé pour contrer l'éclosion de ces larves[53]. Alors que les infrastructures hydroélectriques transforment la nature pour en tirer de l'énergie, ces mesures visent pour leur part à modeler l'environnement pour en tirer avantage à des fins de peuplement.

Contrairement aux projets de colonisation des régions septentrionales qui ont eu lieu en Abitibi ou au Saguenay dans les décennies précédant les années 1960, celui de la Baie-James n'a pas mis de l'avant l'agriculture comme une activité centrale de développement[54]. Les terres peu propices à cette forme d'activité ont poussé l'État à miser sur des formes de savoirs techniques et scientifiques différents comme moyens d'assurer un contrôle effectif du territoire. Bien que le climat de la zone subarctique

---

[52] AHQ, « La mouche noire est prise en GRIP », *En Grande*, vol. 4, no. 11 mi-juin 1977, p. 3.

[53] AHQ, « Une première à EOL : Le GRIP s'en prend aux mouches noires », *En Grande*, vol. 6, no. 12, début juillet 1979, p. 10.

[54] Notons toutefois dans les années 1950 la tentative d'implantation d'un moulin à papier et d'un abattoir coopératif dans la région du lac Matagami. Cette proposition était accompagnée d'une volonté de colonisation agricole d'une partie des terres arables du bassin du lac Matagami et de la rivière Waswanipi jusqu'à la rivière Broadback. Cette idée est évoquée dans le *Mémoire sur l'opportunité sur(sic) l'établissement d'un abattoir coopératif dans le Nord-Ouest du Québec et d'un moulin à papier au lac Matagami*, Archives Nationales du Québec en Abitibi-Témiscamingue, cité dans Robert LAPLANTE, *L'expérience de Guyenne : Colonisation et coopération en Abitibi*, Guyenne, Corporation de développement de Guyenne, 1995, p. 407.

n'autorise guère d'offrir une vocation agricole à l'espace, on voit poindre des initiatives permettant de produire des denrées alimentaires et d'assumer une production locale dans certaines villes et chantiers de la Baie-James. Au chantier de Caniapiscau, un projet de serre coopérative réunissant 26 familles permet de produire plus de 2100 concombres, 460 kilos de tomates, des piments, du chou de Bruxelles, des fruits et des fines herbes au cours de la seule année 1979[55]. Une armature est conçue pour chauffer la serre à partir de la chaleur des huiles usées[56]. Ces projets sont notamment pilotés par des chercheurs du Centre de recherche sur le Moyen Nord de l'UQAC[57]. Les recherches accouchent d'un système pour réduire les écarts draconiens de température. Elles permettent de découvrir qu'une fois installées dans la taïga, les serres coûtent 10 fois moins d'énergie que les serres conventionnelles. Dans les pages d'*En Grande*, on suggère que si la Baie-James se peuplait, les résidents pourraient y cultiver leur jardin de façon économique, « dans ce qui sera alors devenu le pays de l'électricité [58] ».

Des initiatives similaires ont aussi vu le jour à l'école du village temporaire de Keyano et à Radisson. Dans la ville permanente nouvellement créée, 32 citoyens se sont réunis pour lancer un projet de culture maraichère à vocation collective. Le service d'Environnement de la SEBJ y contribue en fournissant une des serres en provenance du laboratoire écologique du lac Hélène[59]. Le ministère de l'Agriculture compte en 1982 subventionner l'initiative à la hauteur de 4500 $ et un agronome d'Hydro-Québec y offre ses conseils, ressources et services[60]. Pour sa part, la SDBJ encourage une initiative agricole dans le village de Villebois, où 6 acres de terrain ont été ensemencés

---

[55] AHQ, « Réalisation avant-gardiste à la serre de Caniapiscau », *En Grande*, vol. 6, no. 11 mi-juin 1979, p. 18.
[56] Grâce au succès de ce projet horticole, le concept est exporté sur le chantier de LG4 et avait déjà eu lieu à LG2. Voir *Ibid.*, p. 18.
[57] AHQ, « Dans la taïga : Une serre qui consomme 10 fois moins d'énergie », *En Grande*, vol. 6, no. 8 début mai 1979, p. 3.
[58] *Ibid.*, p. 3.
[59]AHQ, « De bonnes récoltes à Radisson », *En Grande*, vol. 9, no. 19, mi-octobre 1982, p. 25.
[60] À l'époque, on pense étendre le projet à une deuxième serre et écouler les surplus de la production sur le marché local. Voir : *Ibid.*, p. 25.

dans la ville. Géré par 29 actionnaires, ce projet a pour but de faire pousser des patates, tomates et concombres. En termes d'objectifs, ces derniers visent la production de 1500 sacs de pommes de terre[61]. La SDBJ offre alors l'encadrement technique, financier et administratif nécessaire et dédie une subvention pour cette industrie maraichère[62]. En collaboration avec les habitants du même village, la SDBJ tente d'instaurer des projets d'élevage avec la participation du ministère de l'Agriculture, qui procède à des analyses de sols pour évaluer les perspectives agricoles futures[63]. Les entrepreneurs prévoient même doubler leur production au cours de l'année 1982[64]. Quoique modestes, les initiatives alimentaires et agricoles témoignent de la diversification des usages territoriaux et de l'adaptation des populations à leur nouvel habitat au nord du 52e parallèle. Bien que celles-ci n'aient pas été structurantes pour l'implantation permanente de populations comme dans d'autres régions septentrionales, elles témoignent d'un rapport changeant à la terre. De cette manière, les communautés qui s'implantent s'approprient la terre au fur et à mesure que les projets hydroélectriques, miniers et forestiers se concrétisent. Par ces dispositions, les Norois interviennent activement pour configurer de nouveaux écosystèmes où ils peuvent vivre plus aisément. En revanche, les initiatives alimentaires ne sont intégrées que très marginalement aux autres sphères de développement.

Bien que d'ordre général, l'activité horticole soit accompagnée d'activités d'élevage, peu de ce type d'initiatives ont été expérimentés à la Baie-James au cours de notre période. Malgré quelques études sur l'élevage du caribou et du castor, les Sociétés de développement et d'énergie ont décidé de ne pas aller de l'avant avec de telles suggestions[65]. À ses débuts, le président de la SDBJ avait toutefois laissé entendre que l'élevage serait possiblement une activité étudiée. Dans un discours devant la Chambre

---

[61] ASDBJ, auteur inconnu, « Une nouvelle orientation pour le secteur de Villebois? *», Le Jamésien*, vol. 1, no. 3, Octobre 1981, p. 8.
[62] ASDBJ, Procès-verbal du Conseil d'administration de la SDBJ, 10 août 1981.
[63]ASDBJ, « Une nouvelle orientation pour le secteur de Villebois? », *Le Jamésien*, *loc. cit*., p. 8.
[64] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1981*, p. 14.
[65]AHQ, « La SOTRAC en 1983 », *En Grande*, vol. 11, no.6, juillet 1984, p. 4.

de commerce de Montréal en 1972, Pierre Nadeau affirme : « De plus, une fois défriché, le sol pourrait permettre une certaine culture en environnement contrôlé, s'inspirant, cependant, de l'Arctique plutôt que du climat tempéré. L'élevage par exemple du bœuf musqué pourrait offrir des perspectives intéressantes[66] ». À peine un mois plus tard, lors d'une conférence devant le Cercle finance-placement reprenant les mêmes propos, le passage se retrouvait biffé à la main de la feuille de l'économiste[67]. Il est possible de présumer que le dirigeant de la SDBJ a jugé cette idée irréaliste, ou ne cadrant pas dans les objectifs de développement dont est pourvu l'organisme. Recadrées dans leur époque, de telles propositions n'ont pourtant rien de farfelu. Des initiatives similaires avaient déjà été évoquées par le passé, dont le plan Colombo, dans le cadre du programme de développement du Commonwealth. Bien que jamais mis en application, la proposition avait dans ce cas-ci été faite au cours des années 1950 par le département des Affaires indiennes d'importer des yacks en provenance d'Inde afin de développer les communautés inuites du Nord-du-Québec[68]. Même abandonnée, l'évocation de cette activité économique à la Baie-James au début de la décennie témoigne de deux éléments importants lorsqu'on la met en contraste avec le développement du début des années 80. D'une part, on y décèle une volonté d'occuper et de développer le Nord de façon plus prononcée et diversifiée. On réalise avec le recul que cet objectif a graduellement été délaissé. D'autre part, on y repère un manque de connaissance des réalités sociales propres à la région. Dans cette même lignée, un exemple similaire atteste cette affirmation. Dix ans auparavant, le premier film émis pour renseigner les Autochtones de la teneur du projet, en 1971, diffusait des bisons

---

[66] ASDBJ, Pierre NADEAU, 18 janvier 1972, Conférence prononcée devant la chambre de commerce du district de Montréal, Hotel-Sheraton, Mont-Royal, p. 7.

[67] ASDBJ, Pierre NADEAU, 24 février 1972, Conférence donnée au Cercle finance placement, Hôtel du Vieux, St-Gabriel, p. 7.

[68] Cette idée applicable au projet de la Baie-James est avancée dans : David MEREN, « Commend me the Yak": The Colombo Plan, the Inuit of Ungava, and « Developing » Canada's North », *Histoire sociale/Social history*, vo. 50, no. 102, novembre 2017, p. 343-370.

dans les « plaines » de la Baie-James[69]. Pour David Meren, ce genre de proposition témoigne d'un stade avancé de colonialisme où la société coloniale souhaite garantir le contrôle du territoire pour les activités extractivistes[70]. Selon le chercheur, cette manifestation de la modernité avancée prétend s'ancrer dans un ordre socioéconomique plus concret et plus rationnel bénéficiant aux populations du territoire développé[71].

De même, cette évocation utopiste du Nord par le président de la SDBJ se distingue des actions de transformations de la nature énumérées dans ce chapitre, qui témoignent d'un transfert de l'utopie vers l'application d'idéologies. Une décennie après de telles propositions, les mesures de renaturalisation et de modélisation de l'environnement, les initiatives horticoles et l'implantation d'infrastructures permanentes laissent désormais paraître dans les sources étatiques un territoire adapté à la fois aux prérogatives du développement avancées par l'État technocratique et aux populations y habitant. Les documents étatiques présentent le territoire comme étant partagé plutôt qu'uniquement conquis, au fur et à mesure que les programmes de restauration prennent de l'ampleur. Alors qu'au cours de la phase de réalisation des ouvrages hydroélectriques les modifications à l'environnement visaient principalement la mise en place de structures pour produire de l'énergie, les actions entreprises au début des années 1980 aspirent de manière complémentaire à pallier les impacts négatifs des aménagements. Elles tendent de surcroit à rendre l'environnement de la région un lieu à la fois vivable pour les populations locales et agréable à occuper ou contempler pour les populations en provenance du sud. L'ensemble de ces modifications viennent ainsi, consciemment ou non, transformer durablement la région de la Baie-James et les liens sociaux tirés du territoire.

---

[69] Roger LACASSE, *Baie James une épopée; L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 518.
[70] David MEREN, *loc. cit*., p. 369.
[71] *Ibid*., p. 369.

3.3 La SOTRAC, la SODAB et l'intégration des Autochtones aux institutions paraétatiques

Par ailleurs, l'action de la SOTRAC comporte un volet social important, intimement lié aux objectifs de la CBJNQ. Tout comme la SODAB fondée simultanément en 1978, le conseil d'administration de SOTRAC est le premier à être composé de planificateurs à la fois autochtones et en provenance du Nord-du-Québec. Trois membres proviennent du Grand conseil cri alors que deux autres sont issus de la SEBJ[72]. Il s'agit des premiers postes décisionnels confiés à des planificateurs autochtones et même des habitants du Nord depuis le début du projet. Dès leur création, ces deux organismes contribuent à intégrer les Autochtones aux structures de l'État par le biais de projets socioéconomiques. Ces initiatives contribuent, en outre, à intégrer ces populations à l'économie du sud. Cette transition économique, tout comme les modifications dans les modes de vie des populations autochtones en découlant, n'aurait bien sûr pas été possible sans la création des structures issues de la CBJNQ. En tout, la SDBJ et SEBJ contribuent à près de 20 projets de loi qui assurent la mise en vigueur des engagements sociaux, politiques et économiques envers les communautés cries, inuites et naskapies au cours des années 1977 et 1978[73].

Cet esprit d'intégration économique se manifeste dès 1976 lorsque le contrat du déboisement du réservoir Desaulniers est adjugé au Grand conseil cri du Québec, qui le relègue à la *Cree Construction Compagny*[74]. Cette compagnie nouvellement mise sur pied pour former un personnel expérimenté permet aux Cris d'acquérir des techniques de construction et de déboisement. Près de 40 ouvriers de cette communauté contribuent aux travaux de ce réservoir[75]. En 1980, le déboisement esthétique du réservoir Caniapiscau est également confié à des Autochtones. Le groupe de 26

[72]AHQ, « Avec SOTRAC; Le dialogue précède l'action », *En Grande*, *loc. cit.*, p. 12.
[73] Bien qu'elle ne possède pas de pouvoir législatif, la Société d'État est consultée par le gouvernement pour l'élaboration de ces mesures législatives. Voir ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1982*, p. 11.
[74]AHQ, « Un contrat aux Cris », *En Grande*, vol. 3, no. 21, décembre 1976, p. 6.
[75] AHQ, « Quarante Cris déboisent à coups de bélier mécanique », *En Grande*, vol. 4, no. 2, début Février 1977, p. 10.

travailleurs qui s'y affaire est formé de Métis algonquins de Maniwaki et de Rapids-Lake, d'Algonquins du parc de la Vérandrye et des Naskapis de Schefferville. Ce groupe déboise en moyenne 4 acres par jour[76]. Ces mesures ont aussi pour objectif de faciliter l'accès aux réservoirs de LG-2, LG-3 et Caniapiscau aux populations locales. Les mesures de corrections vont aussi tabler sur une intégration spatiale des communautés. Dès 1983, la SOTRAC relie le village d'Eastmain à la route Matagami-LG-2-Chisasibi par le biais d'un chemin d'hiver, réclamé par les habitants du village fondé en 1723. Cette mesure permet l'approvisionnement de cette communauté, habituellement ravitaillée en avion. La construction d'une route permanente est alors en évaluation et sera décidée plus tard au courant des années 1980[77].

SOTRAC contribue aussi à l'implantation de plusieurs installations communautaires dans les villages cris du territoire. Celles-ci comprennent des pistes de motoneige pour se rendre sur les lieux de trappages dorénavant plus difficilement accessibles, l'amélioration du réseau routier et l'acheminement de l'électricité jusque dans certains villages[78]. Malgré ces mesures et les politiques d'embauche de la SDBJ stipulant que les travailleurs autochtones doivent être prioritairement engagés, peu d'entre eux vont s'affairer sur les chantiers hydroélectriques. Leur manque d'expérience et de formation professionnelle fait en sorte que sur les 14 000 travailleurs du complexe, ils sont seulement 255 travailleurs autochtones en 1975, 483 en 1978 et 219 en 1979, soit bien en dessous de leur poids démographique[79]. En 1985, des spécialistes feront aussi état d'un taux de chômage élevé chez les Inuits, d'un revenu moyen n'ayant guère

---

[76] AHQ, « Bilan de l'évacuation », *En Grande*, *loc. cit*., p. 15.
[77] AHQ, « titre inconnu », dans « Des boulons pour adultes », *En Grande*, vol. 10, no. 2, février 1983, p. 8.
[78]AHQ, « Des millions de dollars pour l'environnement », *En Grande*, vol. 7, no. 14, début août 1980, p. 22-23 et AHQ, « La SOTRAC en 1983 », *En Grande*, *loc. cit*., p. 4.
[79] Ces chiffres sont avancés par Huguette LAPRISE, « Des objectifs d'embauche difficiles à réaliser », *La Presse*, 20 octobre 1979, p. 9 cité dans Caroline DESBIENS, *op. cit*., p. 222.

augmenté et d'une percée peu encourageante sur le marché du travail. Selon Mark Gordon, meneur autochtone, la Convention n'a à cet effet pas rempli ses promesses[80].

Nonobstant cette faible participation sur les chantiers hydroélectriques, la SODAB connait une période d'activités importantes au cours des années 1980, qui contribue comme la SOTRAC à l'intégration des populations cries à l'économie du Sud. Autrefois désintéressée de ces populations, SDBJ voit dans les populations cries du territoire une nouvelle opportunité commerciale. Dans l'énumération des objectifs dans son *Rapport annuel de 1980*, l'organe de la SDBJ vise un rapprochement de la Société des cris de la Baie-James « et de son milieu d'intervention afin d'offrir à la population autochtone les services les plus adéquats et de mieux gérer ses activités dans la région[81] ». De même, SODAB vise l'« amélioration des relations […] par des contacts plus fréquents, de façon à renforcer l'image de la société auprès de ces derniers et de leur faire mieux percevoir les avantages dont ils peuvent bénéficier à travers elle[82] ». Elle poursuit en affirmant vouloir l'« établissement de relations étroites avec le milieu des affaires de Val-d'Or et des environs, plus particulièrement avec des promoteurs industriels et commerciaux susceptibles de devenir des partenaires de la SODAB, de façon à participer au dynamisme que connait actuellement la région dans plusieurs secteurs économiques[83] ». Pour la société d'État, il est clair que l'intégration des Autochtones passe par l'économie de services, le développement d'industries et la participation aux projets d'exploitation des ressources.

Par son action, celle-ci oriente l'économie autochtone vers celle du sud du Québec. Pour les administrateurs de la SODAB, ces objectifs ont concrètement pour but de déboucher sur un plan socioéconomique de développement des communautés cries et

---

[80] Gary BOWERS et Sylvie VINCENT (dir.), *Baie James et Nord québécois ; 10 ans après*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1988, p. 5.
[81] ASDBJ, *Rapport annuel SODAB, 1980*, p. 3.
[82] *Ibid.*, p. 3.
[83] *Ibid.*, p. 3.

de guider la SDBJ dans ses futures interventions[84]. Parmi les secteurs charnières auxquels s'affaire la SODAB, on compte l'amélioration des transports sur le territoire. On met à disposition des Cris des véhicules pour améliorer le transport des malades et des écoliers. L'autobus entre Chisasibi et l'aéroport de La Grande Rivière est confié par SODAB à un entrepreneur local cri. Dans cette même lignée, un service de transport quotidien a été établi par l'organisme entre Chibougamau et la baie du Poste, située à proximité de Mistassini[85]. Le service d'autobus assure une liaison entre Mistassini et Chibougamau autrefois inexistante. SODAB est aussi responsable du transport scolaire à certains endroits, dont cette localité[86]. La rentabilité du projet de service d'autobus a été assurée par la signature de différents contrats de service : avec le Conseil cri de la santé pour le transport des malades vers l'hôpital de Chibougamau, avec la Commission scolaire pour le transport des écoliers à Mistassini, Fort-Rupert, Wemindji, Eastmain et Wasnanipi, et enfin, avec Poste Canada pour acheminer le courrier entre Mistassini et Chibougamau et entre l'aéroport de La Grande et Chisasibi[87]. Des études de faisabilité et le financement de nouvelles compagnies aériennes permettent d'accentuer les déplacements et l'offre de services aériens[88]. L'implantation de ces services permet en outre d'accroitre la mobilité et donne lieu à une réorganisation spatiale du territoire cri. Ces mesures assurent l'accès aux nouveaux services sociaux.

La SODAB offre aux entreprises cries ses services de gestion et de financement. Les sommes qu'elle injecte auprès des entrepreneurs permettent la création d'entreprises de réparation de motoneige et d'une quincaillerie à Val-d'Or – *Le cri-bricoleur*[89]. En 1980, on évalue des projets d'hôtellerie, de restauration, de vente et d'entretien de

---

[84] *Ibid.*, p. 4.
[85] *Ibid.*, p. 6.
[86] ASDBJ, *Rapport annuel SODAB, 1982*, p. 19.
[87] *Ibid.*, p. 19.
[88] ASDBJ, *Rapport annuel SODAB, 1983*, p. 10.
[89]ASDBJ, *Rapport annuel SODAB, 1980*, p. 8.

véhicules[90]. La filiale de la SDBJ gère un actif de 4 millions de dollars, qu'elle investit au cours de ses 4 premières années d'existence, de 1978 à 1982, dans près de 20 projets économiques conjoints avec les conseils de bande[91]. Avec l'accentuation des travaux d'infrastructures publiques, de plus en plus de contrats de grande envergure sont offerts, comme ceux d'installation d'égouts, de canalisation d'eau ou de réparation routières. Dans cette optique, on contribue au financement et à la formation d'une nouvelle entreprise pour l'installation électrique et la plomberie[92].

Parmi les projets les plus importants de cette période, on compte l'implantation d'un grossiste en produits pétroliers pour desservir les trois communautés côtières de Fort Rupert, Eastmain et Wemindji[93], l'expansion d'une entreprise de machinerie lourde à Mistassini, la mise en opération d'un service d'autobus scolaire à Fort Rupert, la création d'entreprises en participation dans le domaine de l'alimentation et de l'entrepreneuriat général, l'implantation d'un magasin général à Némiscau, d'un garage à Chisasibi, d'une auberge à Eastmain, d'un casse-croûte et d'une salle de jeux à Mistassini[94]. Lorsque pris dans leur ensemble, ces projets contribuent à la conversion de l'économie autochtone vers une économie de services. Bon nombre d'entreprises déjà implantées capitalisent sur la création de SODAB pour croitre ou étendre leurs services vers d'autres communautés. Un bulletin trimestriel est éventuellement publié auprès des communautés cries afin de leur faire connaitre cette offre de services. La SODAB décide par la suite de déplacer son centre d'activité de Montréal à Val-d'Or et d'implanter un bureau fixe à Chisasibi muni d'un agent de développement permanent[95]. Ces démarches permettent l'obtention de contrats de déboisement auprès de la SEBJ et

---

[90] *Ibid.*, p. 9.
[91] ASDBJ, *Rapport annuel SODAB, 1982*, p. 5.
[92] ASDBJ, *Rapport annuel SODAB 1983*, p.14.
[93] Comme l'ensemble de l'Amérique du Nord, la crise du pétrole frappe durement les communautés du Nord-du-Québec au cours des années 1970. Pour pallier ses conséquences économiques, la société d'État favorise l'implantation d'un grossiste en produits pétroliers et instaure les centres de distribution réclamés. Voir ASDBJ, *Rapport annuel SODAB, 1982*, p. 10.
[94] *Ibid.*, p. 21.
[95] ASDBJ, « Message du Président-directeur général », *Rapport annuel SODAB, 1983*, non-numéroté.

d'études sur l'approvisionnement en bois de chauffage[96]. Enfin, l'implantation de centres administratifs sur le territoire ou à proximité atteste d'une intégration accrue des Cris à l'État et, par conséquent, aux formes d'organisations économiques en découlant. L'implantation d'un centre de formation professionnelle pour les Autochtones abonde également en ce sens.

D'ores et déjà, de nombreux partenariats de recherches ont été tissés avec les universités québécoises au cours des années 1970, sans compter les cours de soir offerts aux travailleurs hydroélectriques du territoire. Un centre de formation s'installe en 1983 sur le site de l'ancien campement du lac Hélène où les études écologiques étaient jadis menées[97]. La mise sur pied de cette institution d'enseignement résulte d'une entente entre la SEBJ et la Commission de formation professionnelle du Québec (CFP). Des dispositifs de la CBJNQ prévoyaient la mise en place de services et d'installations liés à la formation professionnelle et au placement de la main-d'œuvre autochtone. L'établissement s'adresse ainsi aux Cris, Inuits et Naskapis du territoire, qui peuvent désormais avoir accès à des cours de métiers choisis par les représentants de leurs collectivités. Dès ses débuts, le centre prend en charge 15 étudiants et prévoit rapidement en accepter jusqu'à 90. Tandis qu'une telle initiative vise officiellement à contribuer à la prise en charge par les Autochtones de leur propre développement, la structure mise en place suggère plutôt une orientation préétablie vers l'intégration aux objectifs d'exploitation des ressources[98]. En somme, cette démarche s'ancre de surcroit dans l'insertion d'une partie des entrepreneurs et élites économiques à l'appareil économique déployé par l'État. En 1985, certains observateurs autochtones déplorent cette division entre les membres de leurs communautés, alors que certains sont intégrés à « l'univers bureaucratique » et que d'autres travaillent plutôt dans les milieux saisonniers ou non spécialisés. On mentionne également la concurrence déloyale à

---

[96] *Ibid.*, p. 8.
[97] AHQ, « Le Lac Hélène aux autochtones », *En Grande*, vol. 10, no. 1, janvier 1983, p. 19.
[98] *Ibid.*, p. 19.

certaines coopératives et petites entreprises par les fonds gouvernementaux et le peu d'intérêt envers les volets sociaux[99].

À cet effet, l'éventail des programmes mis en place par l'État suggère qu'un intérêt restreint a été porté aux formes d'organisations économiques traditionnelles des peuples autochtones. Ces éléments affichent une fois de plus le caractère colonial des actions entreprises par les organisations paraétatiques à l'étude. Ce constat est appuyé par la provenance du groupe d'administrateurs ainsi que leur composition ethnique. Les efforts d'intégration à l'économie du sud renforcent l'idée selon laquelle l'autonomie des nations autochtones et leurs réalités territoriales spécifiques ont peu été prises en compte par ces derniers. Au milieu des années 80, les leaders autochtones ont l'impression que le gouvernement québécois a conservé son contrôle politique et administratif sur leur territoire[100]. Les représentants de certaines communautés dénoncent l'attitude cavalière d'Hydro-Québec et des promoteurs. On reproche à ces derniers d'encore régulièrement prendre les décisions seuls et de ne pas respecter plusieurs engagements[101]. Également, la noyade de 10 000 caribous dans la rivière Caniapiscau en 1984, attribuable en partie à la négligence d'Hydro-Québec et de la SEBJ, va miner la crédibilité de l'organisation en matière environnementale. Aux yeux du public et des représentants autochtones de l'époque, ce désastre sera interprété comme un échec des programmes sociaux et environnementaux instaurés lors de la CBJNQ, alimentant du même coup le scepticisme envers les futurs projets de développement[102]. Cette tragédie explique en partie l'opposition systématique des Premières Nations à la Phase 2 ou encore au projet de Grande-Baleine dans les années 1990. Après cette catastrophe, le rapport de force entre l'État québécois et les signataires de la CBJNQ se modifie. L'opposition des représentants autochtones, qui

---

[99] Cette désillusion envers l'économie est autant exprimée chez les représentants Cris, Inuits et Naskapis. Voir Gary BOWERS et Sylvie VINCENT (dir.), *op. cit*., p.5 et 63 à 162.
[100] *Ibid*., p. 6.
[101] *Ibid*., p. 6-7 et 167 à 181.
[102] La Presse, « *Caribous : La SEBJ serait responsable* », *La Presse*, 20 juin 1985, p. A2.

considèrent désormais l'Entente de 1975 comme étant colonialiste, va mener à la signature d'accords plus poussés en termes d'autodétermination et de respect environnemental[103]. À la suite de l'annonce du projet Grande-Baleine, les représentants inuits et cris ne manqueront pas de rappeler que cette entente jugée injuste leur a été imposée sans réel pouvoir de négociations[104]. Pour tout dire, il faudra attendre une autre entente, celle de la Paix des Braves en 2002, pour que le gouvernement poursuive l'exploitation hydroélectrique à la Baie-James sur de nouvelles bases.

3.5 La SDBJ à l'heure de la restructuration : la fin du développement intégré

Comme le souligne Jean-Philippe Bernard, « les programmes de colonisation sont essentiels pour enrichir nos connaissances de l'État dans ses rapports aux territoires et aux populations qui y habitent[105] ». Selon l'historien, ces programmes révèlent la volonté de l'État « d'ancrer des populations dans l'espace », tout comme la consolidation de son pouvoir politique sur le territoire[106]. L'expérience de la Phase 1 du projet de la Baie-James, forte de tous les changements qu'elle a occasionnés, nous permet de nous questionner sur le sens donné à la notion de développement et à l'occupation de l'espace dans le Québec de la Révolution tranquille. Mis à part le caractère imposant de cette vaste entreprise, que les responsables politiques et bon nombre de travaux historiographiques n'ont pas cessé de souligner, la région a été le théâtre d'une tentative de développement présentée comme particulière : le développement intégré. Alors qu'à l'amorce du projet, les responsables politiques misaient sur ce principe pour justifier la création de la SDBJ, favoriser la relance de

---

[103] Cela mènera notamment à la Convention La Grande et la création de la Société Eeyou de la Baie James, en 1986 et 1987. Stéphane SAVARD, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : Un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 39, no. 1-2, 2009, p. 53.
[104] *Ibid*., p. 54.
[105] Jean-Philippe BERNARD, « Crise, État et territoires : les programmes de colonisation et la consolidation du pouvoir politique sur le territoire abitibien, 1923-1939 », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 128.
[106] *Ibid*., p. 128.

l'économie québécoise et encourager l'appui populaire à leur initiative, ceux-ci ont progressivement délaissé cet objectif pourtant si névralgique à son annonce.

À la fin des années 1970 et au début de la décennie 1980, les objectifs de développement intégré sont progressivement abandonnés par les administrateurs et les dirigeants. En 1977, le gouvernement du Québec cesse de souscrire au capital-actions de la SDBJ, coupant ainsi sa seule source de revenus pour les années à suivre[107]. L'engagement initial prévoyant une souscription de 100 millions de dollars sera limité à 60 % de cette somme, sapant ainsi les capacités d'action de l'organisme[108]. À l'été 1978, le gouvernement annonce une restructuration interne de la SDBJ et crée un comité ministériel agréé pour étudier le mandat de la société d'État[109]. En octobre de la même année, la SEBJ devient une filiale à part entière d'Hydro-Québec, ce qui présage une perte d'influence pour la structure suivie d'une démobilisation à moyen terme. Après la réalisation des ouvrages hydroélectriques, des travaux correctifs et la démobilisation des chantiers, la SDBJ se réoriente graduellement vers d'autres secteurs d'activités. Comme nous l'avons vu, au cours des années 1980, celle-ci s'investit de plus belle dans le secteur touristique et dans le « développement autochtone ». L'entreprise continue de s'impliquer un certain temps dans les secteurs forestiers et miniers. En 1980, elle crée notamment une nouvelle filiale intitulée *Exploration SDBJ* pour augmenter les investissements privés dans le domaine des mines, l'exploration et la création d'entreprises en participation. Quoiqu'on annonce le domaine minier comme un domaine prometteur tout au long de la décennie 1970, on présage au début des années 1980 que peu de projets pourront être mis en application au cours de la décennie. Cette cessation s'explique par la conjoncture internationale défavorable au

---

[107] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1982*, p. 13.
[108] *Ibid*., p. 11-13.
[109] ASDBJ, *Rapport Annuel SDBJ, 1978*, p. 10.

prix des minerais en raison de la crise du fer et de la récession économique du début des années 1980[110].

En fin de compte, la plupart des projets miniers n'ont pas atteint le stade de l'exploitation. Cela n'empêche pas certains projets de voir le jour, comme la réouverture de la mine d'or Joe Mann prévue en 1980 non loin de Chibougamau. Cette initiative se solde toutefois par un échec un an après sa remise en service, eu égard au contexte économique international. Avant d'être touchée par cette situation inopportune, la SDBJ entrevoyait une décennie prospère dans le domaine à la suite d'une croissance des activités minières de 38 % en 1981 par rapport à 1980[111]. Les projets *Ferchibald*, *Feral* et *Canadif*, pourtant porteurs d'espoir aux yeux des administrateurs, ne verront finalement pas le jour[112]. Les entreprises ferroviaires *Canadien National* et *Canadien Pacifique* refusent en fin de compte d'investir dans le milieu minier aux vues de l'amplification des coûts. Les gouvernements fédéraux et provinciaux annoncent dans ce contexte désirer prioriser l'industrie du fer sur la Côte-Nord[113].

Dans le secteur forestier, la SDBJ mise désormais sur une stratégie de maximisation de la valeur ajoutée des produits forestiers pour porter à un niveau optimal les aires de coupe[114]. Plutôt que de multiplier les lieux de transformation, la compagnie affirme vouloir transformer localement, dans les scieries situées sur le territoire, les produits de la coupe afin de développer la région. L'organisme investit dans plusieurs projets, notamment dans la région de Chibougamau-Chapais où l'activité forestière est notable. La SDBJ y assume en 1982 la gérance d'un projet d'aéroport. L'implantation d'usines d'aboutage et de panneaux composés étudiée par les administrateurs ne verra en

---

[110] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1981*, p. 8. C'est dans ce même contexte que les mines à proximité de Gagnon et de Schefferville ferment.
[111] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1981*, p. 8.
[112] Réjean GIRARD, « L'arrivée des Jamésiens», dans Réjean Girard (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 251.
[113] *Ibid*., p. 251. Malgré cela, la mine de Schefferville fermera tout de même.
[114] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1980*, p. 13.

définitive pas le jour. La région de Joutel connait toutefois une expansion en raison de la scierie *Selbaie*. Mis à part ces exceptions, l'ensemble du territoire connait une diminution accentuée des activités municipales. Cette baisse de régime, combinée à une diminution du nombre de travailleurs, entraîne une démobilisation de la partie temporaire de la ville de Radisson[115]. La MBJ se limite par conséquent à deux types de services, soit l'administration régionale et la sécurité publique. Bien que le rythme de construction d'infrastructures diminue corollairement au rythme des travaux hydroélectriques, certains projets de route s'ébauchent pour stimuler le domaine minier et forestier. C'est nommément le cas de l'érection d'un lien permanent pour relier la région de Chibougamau au Lac-Saint-Jean[116]. Un autre tronçon entre Albanel et la rivière Broadback est réalisé pour favoriser la circulation d'entrepreneurs sur le territoire, et semblablement, le transport d'énergie.

En novembre 1981, les administrateurs de la SDBJ suggèrent au gouvernement d'intervertir sur le mandat de l'organisme afin de la convertir en Société de développement du Nord. La réponse du gouvernement s'avère décevante pour les proposeurs. Bien que Charles Boulva, président de la régie gouvernementale, affirme lors de sa démission en 1982 toujours vouloir faire « reculer les frontières économiques et démographiques du Québec bien au-delà de la vallée du Saint-Laurent », le gouvernement affirme simultanément vouloir limiter l'entreprise à des tâches administratives et même la saborder dans un avenir rapproché[117]. La vocation de développement de la Société lui étant graduellement retirée pour être confiée à des organismes sectoriels, celle-ci se concentre dès lors sur la gestion timide des relais routiers, centres de voiries, lieux touristiques, services municipaux, consultations et travaux correctifs[118]. De nombreuses radiations d'actifs miniers sont effectuées. La SEBJ, pour sa part, se retire du territoire après le parachèvement du réseau

---

[115] *Ibid*., p. 13.
[116] *Ibid*., p. 13.
[117] Mot du Président de la SDBJ, Charles BOULVA dans : ASDBJ, *Rapport Annuel SDBJ,* 1982, p.13.
[118] ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1983*, p. 5.

d'infrastructures hydroélectriques en 1984. Entre 1981 et 1984, les lieux communautaires et les services offerts par la SDBJ sont vendus graduellement à des particuliers par manque de rentabilité. Ces ventes comprennent les actifs de deux de ses importantes filiales, SOTEL et SOTOUR, ainsi que des routes au ministère du Transport. Les actifs de ces deux sociétés sont principalement vendus à des entreprises privées du domaine des télécommunications ou du tourisme. Par ailleurs, en 1982, le gouvernement du Québec prend la décision de transférer les actifs miniers et forestiers de la SDBJ vers SOQUEM et REXFOR[119]. La cession et la décentralisation des actifs de la SDBJ à des organismes sectoriels consacrent alors la longue démarche d'abandon des objectifs de développement intégré pour la région. Après 1986, le gouvernement décide finalement de conserver la société d'État et de lui confier un rôle logistique et administratif. La SDBJ se concentrera à l'avenir sur la gestion des routes et des aéroports[120]. Ce mandat perdure encore de nos jours.

Finalement, la SDBJ et ses structures ont sans surprise été les plus actives au cours de la durée des travaux hydroélectriques. L'influence de cette dernière aura en substance été circonscrite à la première phase du projet. Tout bien considéré, à l'exception de l'industrie hydroélectrique, les autres secteurs de développement recoupant les mines, la foresterie, le secteur industriel, le tourisme et le peuplement auront pris une envergure limitée sur le territoire de la Baie-James. De ce fait, la Phase 1 du *projet du siècle* a légué à ses contemporains une région-ressource dont l'activité économique et la gestion relèvent des grands centres urbains du sud du Québec. Dans l'ensemble, l'approche de la SDBJ et du gouvernement québécois a tout d'abord priorisé la technique et les intérêts économiques nationaux avant de céder le pas, face aux pressions populaires, au souci social et écologique. Ces nouvelles préoccupations n'ont néanmoins pas favorisé une diversification pérenne des secteurs d'activités et une

---

[119] *Ibid*., p. 5 et ASDBJ, *Rapport annuel SDBJ, 1982*, p. 12.

[120] Historique, Société de Développement de la Baie-James, page consultée le 6 août 2020, https://www.sdbj.gouv.qc.ca/fr/societe/historique/.

croissance démographique prononcée. Alors qu'on voyait en 1971 le projet de la Baie-James comme une aventure devant faire progresser la civilisation et redéfinir le rapport de la société québécoise avec le Nord[121], l'écart des objectifs initiaux de développement a fait du projet une entreprise analogue aux autres projets de développement nordique de son époque. Tout compte fait, l'action de la société n'a pas conféré à la région une fonction qu'elle pouvait assumer par elle-même dans la longue durée.

Cette mutation des mandats de la SDBJ est avant tout attribuable à la situation économique critique du début des années 1980. Compte tenu de la récession et de la chute des prix du pétrole, l'Amérique du Nord traverse alors une période économique difficile. L'augmentation de la demande en électricité chute drastiquement. Face à la conjoncture internationale, la politique énergétique du Québec se voit modifiée. Bien que le gouvernement prévoyait à l'origine une deuxième phase de développement hydroélectrique à la Baie-James, cette dernière est temporairement écartée en raison des surplus de production et des oppositions autochtones[122]. Nageant désormais dans l'excédent de production, Hydro-Québec entreprend un nouveau virage commercial caractérisé par l'exportation aux États-Unis[123]. Ces surplus énergétiques à écouler, combinés à la situation économique instable de l'industrie minière, font perdre à la SDBJ son leitmotiv de développement global du territoire. À l'instar du gouvernement québécois, Bourassa fait dès 1981 la promotion d'une stratégie énergétique misant sur le devancement des projets hydroélectriques. Selon l'ex premier ministre, le Québec doit alors miser sur le potentiel excédentaire pour exporter davantage afin de s'enrichir avec la vente d'énergie et la création d'emplois[124]. Si en 1971 le chef du PLQ et les responsables politiques voyaient dans la Phase 1 du complexe La Grande une nécessité

---

[121] Voir le chapitre 1.

[122] Robert Bourassa continue au milieu des années 1980 de faire la promotion de l'exploitation des rivières du Nord du Québec, dans une optique de continuité avec la Phase 1. Voir : Robert BOURASSA, *L'énergie du Nord; La force du Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1985, p. 158.

[123] Stéphane SAVARD, *Hydro-Québec et l'État Québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, p. 62.

[124] Robert BOURASSA, *Deux fois la Baie-James*, Montréal, La presse LTÉE, 1981, p. 78-79.

pour répondre aux besoins voraces du Québec, celui-ci souhaite désormais que le Québec mise sur une stratégie d'exportation.

Pour comprendre le rôle de cette réorientation sur l'histoire du développement régional et des liens entre l'État et les contrées septentrionales, un retour en arrière s'impose. Au cours des années 1950, le complexe de Bersimis est venu jeter les bases de l'expansion territoriale à travers l'activité hydroélectrique de l'État québécois. Le rapport de recherche de Marie-France Barrette nous démontre bien comment la volonté de créer des villes modernes était aussi présente à l'époque[125]. Son étude sur Labrieville fait voir comment l'intervention étatique vise alors la colonisation de la Côte-Nord et l'expansion de capacités administratives de l'État sur le territoire[126]. En effet, le gouvernement de l'Union nationale avait comme objectif de tirer parti du complexe hydroélectrique pour stimuler le développement économique, minier et industriel du Saguenay, de la Côte-Nord et de la péninsule gaspésienne[127]. On voit ainsi poindre l'ambition de développer des pôles industriels ailleurs qu'à Montréal et dans « l'écoumène traditionnel du Saint-Laurent[128] ». En somme, c'est l'idée de créer une société régionale doublée d'une certaine détermination à émanciper économiquement les Canadiens français qui guidait l'action et le discours du gouvernement de Duplessis[129]. Cette volonté d'utiliser l'énergie puisée des zones septentrionales pour développer les régions périphériques n'est bien sûr pas étrangère aux agissements de la SDBJ, qui souhaitait en faire un de ses principes dominants. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà évoqué, la centralisation et la rationalisation des liens entre l'État et le territoire ne cessent de croitre au cours des années 1960. Ce phénomène donne naissance à une pléthore d'organisations paraétatiques comme le BAEQ ou l'ODEQ,

---

[125] Marie-France BARRETTE, « De Bersimis à La Grande: La vie des travailleurs dans les camps et les villes-ressources durant la construction des grands projets hydro-québécois », Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 2016, p. 11.
[126] *Ibid*., p. 11 et voir Stéphane SAVARD, *op. cit*., p. 148-149.
[127] Stéphane SAVARD, *op. cit*., p. 143.
[128] *Ibid*., p. 145.
[129] Dominique MORIN, « Le BAEQ, la légende et l'esprit du développement régional québécois », dans Harold Bérubé et Stéphane Savard (dir.), *loc. cit.,* p. 266.

qui rationalisent l'activité humaine dans le domaine du développement et de l'aménagement régional.

Dès la fin des années 1950, le complexe *Manicouagan-Outardes* vient consacrer la vocation essentielle des projets hydroélectriques comme facteurs de développement régional et industriel des contrées septentrionales[130]. Cette orientation sera consolidée jusqu'en 1978, date de parachèvement de ce complexe. Au cours des années 1980, cette façon de concevoir les régions est remise en question par les nouveaux responsables politiques qui souhaitent plutôt orienter les projets d'exploitation des ressources hydrauliques vers le développement des centres urbanisés du sud de la province[131]. De même, la prise en main bureaucratique du développement régional par l'État vit une rationalisation et une libéralisation croissante au cours de cette décennie [132].

Dans la continuité de la stratégie économique initiée lors des années 1950, le gouvernement continue, au début des années 1970, de placer ses efforts dans l'expansion des activités productivistes au sein des régions septentrionales. Les responsables politiques forgent alors l'espoir que le projet de la Baie-James servira de levier économique pour les régions limitrophes de l'Abitibi et du Saguenay. Ce faisant, les principes de développement du territoire mis de l'avant par les administrateurs de la SDBJ et les représentants politiques dans le cadre du *projet du siècle* s'inscrivent à la fois dans la stratégie préconisée par le gouvernement Duplessis dans les années 1950 et la réorientation qu'ont entrepris les structures étatiques lors des années 1960. L'idée de prise en charge économique de la nation québécoise a ainsi été au cœur de la Révolution tranquille. Le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles a pour sa part été un principe phare de l'idéal d'émancipation collective préconisé au cours de la

---

[130]Stéphane SAVARD, *op. cit*., p. 147.

[131] *Ibid*., p. 216, 229 et 289.

[132] À cet effet, voir Gabriel GAGNON et Luc MARTIN (dir.), *Québec 1960-1980; La crise du développement. Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise, 1973, 701 p. Pour une analyse de cette rationalisation croissante entamée dans les années 1960, voir Jean-Jacques SIMARD, *La longue marche des technocrates*, *La Longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 12-13, 22-23 et 58.

période. La situation économique difficile du début des années 1980, qui vient freiner le développement de la Baie-James et de la Côte-Nord, met un terme au développement régional. Incidemment, les difficultés économiques du début des années 1980 contribuent à mettre fin à la phase d'expansion territoriale initiée par la Révolution tranquille. Le délaissement du développement intégré à la Baie-James témoigne d'un essoufflement de l'interventionnisme étatique, qui surmonte avec difficulté la situation financière mondiale. De surcroit, le contexte économique mondial fait alors perdre au gouvernement québécois sa capacité d'agir, à un moment où les ambitions des élites politiques se réorientent également.

3.6 Conclusion

Pour conclure, la période du projet s'échelonnant de l'inauguration de LG-2 à celle de LG-4, entre 1979 et 1984, a été marquée par le déploiement de l'industrie touristique sur le territoire. Tout comme au cours de l'exposition internationale des Floralies de Montréal, les activités touristiques ont tenté de mettre en forme la nature afin de publiciser le projet et les orientations lui étant associées. Les mesures de corrections ont quant à elles pris de l'ampleur avec le parachèvement des infrastructures hydroélectriques. Sous l'impulsion de la SOTRAC, ces correctifs visaient à faire du territoire un lieu d'occupation permanent, à rendre les paysages agréables au regard et à pallier les effets négatifs touchant les populations autochtones. Tout comme le tourisme, ces initiatives ont modifié de façon durable l'environnement. La création de la SODAB, découlant de la signature de la CBJNQ, a permis à la SDBJ de se positionner comme un partenaire économique important dans les communautés cries. La filiale a entre autres contribué au déploiement de services sanitaires, alimentaires, de transport, de mécanique et de distribution de produits pétroliers. La participation des Autochtones aux travaux liés à l'exploitation des ressources naturelles a toutefois été plus timide. Des critiques des leaders autochtones sur les enjeux économiques se sont d'ailleurs fait entendre à cet effet. L'action de la SODAB a

contribué à orienter une partie de l'économie des Cris vers les structures de l'État et les institutions économiques du sud du Québec. Pour terminer, le contexte économique mondial défavorable aux industries d'exploitation des ressources naturelles a mené à une réorganisation de la SDBJ, qui s'est soldée par le retrait de plusieurs de ses mandats. Lorsque comparée aux programmes de développement ayant précédé la Phase 1 de la Baie-James, l'action de la SDBJ, et par extension celle du gouvernement québécois, s'inscrivent dans la continuité des stratégies développementales et de rationalisation des régions des années 1950 et 1960. La récession économique du début des années 1980 vient pour sa part tourner court au développement régional et essouffle l'élan de l'État interventionniste ayant pris son essor au cours de la Révolution tranquille.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous désirons dans cette dernière section présenter une réflexion globale sur le rôle du concept de développement, tel que mis en application par la SDBJ. Nous comptons également revenir sur les particularités du projet de la Phase 1 au regard des caractéristiques propres aux structures gouvernementales qui ont mené à terme le projet. De même, nous souhaitons conclure en résumant les éléments phares de notre étude, ses limitations, ses objectifs et sur la portée de nos travaux.

L'État, le développement et la nouvelle culture du territoire

Les pratiques de gouvernance analogues aux mesures et programmes de règlements déployés par l'État nous permettent de concevoir plus clairement les changements qui s'opèrent au Québec dans le rapport au territoire. Par ailleurs, les stratégies de planification, l'emploi des ressources naturelles et les objectifs de développement étant construits socialement sur le long terme, ces éléments doivent être perçus comme relevant du domaine de la culture. Nous employons ici ce terme dans le sens le plus large qu'on puisse lui attribuer, soit comme une « totalité intégrée » qui inclut l'ensemble « des coutumes, lois, croyances, techniques, formes d'art, de langage et de pensée[1] ». Chez les premiers théoriciens de la culture, le concept était déjà associé à la production, possession et maîtrise de la nature pour être maître de soi-même[2]. Dans

[1] Cette définition est paraphrasée du texte « La culture », dans *Notions de Philosophie III*, sous la direction de Denis KAMBOUCHNER, Paris, Gallimard, Folios Essais, 1995, p. 445 et se retrouve dans Serge CANTIN, *La distance et la mémoire; Essai d'interprétation de l'œuvre de Fernand Dumont*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2019, p. 97.

[2] Cette vision s'est généralisée depuis les écrits de Descartes. Voir Serge CANTIN, *op. cit*., p. 96.

cette optique, la création de l'espace territorial de la Baie-James n'échappe pas à cette logique et voit de facto une nouvelle culture et un rapport spécifique au territoire y faire son apparition.

Les travaux de Scott et Castonguay ont démontré comment le changement de paradigme issu de la modernité avancée a contribué à l'émergence d'une classe de représentants scientifiques de l'État, chargée d'assumer les travaux technoscientifiques sur le territoire. Dans *La longue marche des technocrates*, Jean-Jacques Simard voit dans le déploiement d'un appareil technocratique « une science de la production vouée paradoxalement à la domination des savants[3] ». Dans le cas du projet de la Baie-James, le « destin national » s'est vu superposé à l'ascension déjà entamée de la nouvelle classe de représentants scientifiques de l'État, ingénieurs, techniciens et bureaucrates. Depuis la Révolution tranquille, cette classe technocratique voit dans l'aménagement des régions un véhicule intéressant d'expérimentation et d'application de théories inédites de développement[4]. Rappelons que les administrateurs de la SDBJ offraient à l'amorce du projet de véhémentes critiques du développement régional des années précédentes. Leur critique du développement chaotique et du libéralisme reposait essentiellement sur la promotion de l'interventionnisme étatique. Néanmoins, cette rhétorique a graduellement cédé le pas à une stratégie d'acceptation de l'État technocratique auprès des habitants du territoire, particulièrement auprès des Autochtones. À cet égard, les velléités émancipatrices du projet associées aux objectifs initiaux ont laissé leur place au déploiement de l'État technocratique comme une fin en soi, où les citoyens seraient par la suite invités à définir eux-mêmes les changements dans leurs collectivités[5].

À travers l'expérience du développement intégré les ressources, les administrateurs ont opposé au développement circonscrit d'une seule ressource la productivité maximum

---

[3] Jean-Jacques SIMARD, *La longue marche des technocrates*, *La Longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 9.
[4] *Ibid*., p. 12.
[5] *Ibid*., p. 51 et voir le Chapitre 1 de ce mémoire.

de tout l'appareil de production. Ce dernier devait résulter d'un meilleur niveau de vie pour l'ensemble de la population[6]. Par leur action sur la région, la SDBJ et la SEBJ ont amorcé une nouvelle socialisation orientée vers les normes, valeurs et hiérarchies propres à leurs visées planificatrices[7]. Les administrateurs et responsables politiques ont modélisé, à partir de leurs actions et des structures qu'ils ont mises en place, les façons de faire et les styles de vie des populations du territoire. Tout au long du projet de la Baie-James, le développement a, consciemment ou non, désigné l'avancement vers ces finalités. Le sous-développement, contre lequel cette notion s'est construite, a été utilisé pour référer à l'état des choses telles qu'elles étaient avant l'ascension des nouvelles structures paraétatiques.

Par leur emprise sur l'action de l'État, les responsables politiques favorisent la transition vers une nouvelle culture qui organise le réel : celle émanant des valeurs, façons de faire et savoirs technoscientifiques issus de l'État technocratique. Comme effet direct, les habitants et habitantes du territoire sont amenés à voir autrement ce qui les entoure en fonction des nouvelles structures sociales qui sont implantées[8]. Ces transformations frappent le plus drastiquement les populations autochtones qui subissent ces changements de manière radicale. Les nouvelles organisations balisent des styles de vie, des valeurs et conditions du vivre-ensemble collectif. Pour Simard, sous l'impulsion d'un système qu'on peut qualifier de technocratique, « les citoyens sont amenés à comprendre autrement la communauté, et leur participation aux œuvres collectives[9] ». Ces œuvres collectives, comme nous l'avons vu, forment l'addition des projets hydroélectriques, de déploiement de mines, d'industries forestières, d'infrastructures modernes et permanentes pour alimenter la société de consommation en croissance. Ces pratiques ont été accompagnées de nouvelles modalités d'occupation, comme la mise en place d'un système municipal moderne, de

---

[6] Jean-Jacques SIMARD, *op. cit.*, p. 53.
[7] *Ibid.*, p. 57.
[8] *Ibid.*, p. 57-58
[9] *Ibid.*, p. 58

programmes environnementaux, de mesures de corrections de la nature, d'institutions de santé publique, ou d'incorporations socioéconomiques des Autochtones aux structures paraétatiques. En outre, à partir de la nouvelle structure et du nouvel espace régional, les habitants du territoire sont orientés vers de nouveaux modes de vie issus de leur réalité[10]. Cette dernière est étroitement imbriquée à la création de la région administrative, qui forme un cadre de vie collective renouvelé.

Autant dans le discours des administrateurs de la SDBJ et responsables politiques que celui des journaux de la compagnie, on réfère à un idéal type précis du projet à réaliser. Le cadre technocratique, en se déployant comme planche de salut pour atteindre les finalités collectives naissantes, favorise la référence continuelle à des collectivités « potentielles plutôt que réelles[11] ». Cet élément est caractéristique du projet, dont toute la symbolique émancipatrice et moderniste est restée constante et centrale. À cela se sont jointes les représentations de la nordicité déployées dans les journaux des sociétés d'État ou celles de la société de loisirs régulièrement évoquées. Ultimement, ces représentations auront surtout été reléguées au stade d'utopies. De même, les structures de planification issues du développement de la Baie-James ont amplement misé sur les principes de participation afin de réconcilier les intérêts divergents. À cet effet, elles ont mis en œuvre des dispositifs pour canaliser et intégrer l'avis et les revendications des groupes de pression, notamment à travers la SODAB, la SOTRAC et la MBJ. Après leur mise en place résultant des oppositions juridiques et politiques, ces structures ont balisé la prise de parole de la population et des groupes de revendication au sein de l'appareil gouvernemental, assurant par le fait même la cohérence de son action sur le territoire[12]. Autrefois, la gestion du territoire à partir des plans d'aménagement étatiques laissait peu, voire aucune place dans les structures de développement aux groupes revendicatifs. Les structures chargées du développement territorial préféraient

---

[10] *Ibid.*, p. 58.
[11] *Ibid.*, p. 58.
[12] Jean-Jacques Simard offre des réflexions similaires sur les structures d'aménagement régionales au cours des années 1970, dont les conclusions s'appliquent selon nous à la SDBJ. Voir *Ibid.*, p. 81-82.

tout simplement les écarter des prises de décisions. Dans le cas de la Baie-James, dès 1975, les représentants de l'État organisent rationnellement les groupes au sein même de sa structure sous la formule du compromis, en acceptant leur rôle tout en régulant leur discours.

Comme nous l'avons mentionné, l'ensemble de ces caractéristiques font des changements territoriaux encourus à la Baie-James des éléments devant être replacés dans un long mouvement de rationalisation du développement régional entamée des décennies auparavant. Dans le cadre du *projet du siècle*, l'État s'est acquitté de l'organisation de la région en la confiant à des sociétés paraétatiques orientées vers de nouvelles formes de savoirs, méthodes et principes de planification. Par le truchement de l'exploitation hydroélectrique, des industries d'exploitation des ressources naturelles et de l'ensemble des processus de rationalisation du territoire, l'action de l'État québécois aura été orientée vers l'avènement de formes d'organisations technocratiques « modernes ». L'effort de l'entreprise privée a été soutenu et intégré lorsqu'il s'est conformé aux objectifs de rationalisation du développement mis de l'avant par l'État. C'est à partir de l'inclusion de la gestion de l'exploitation des ressources aux structures de l'État technocratique en consolidation que de nouveaux usages, de nouvelles pratiques et formes de publicisation de la nature ont vu le jour.

Lorsque comparé aux programmes d'appropriation de l'espace nordique des années 1950 à 1970, quatre éléments étalés tout au long de cette étude distinguent le projet de la Baie-James. Premièrement, le type de structures étatiques élaborées pour planifier le territoire. La diversité des mandats octroyés à la SDBJ, combiné à la centralisation de son appareil, en ont fait une structure sans pareil. Le phénomène de concentration du pouvoir au sein de l'État a touché son paroxysme à la Baie-James avec la prise en charge du développement territorial par la SDBJ, une structure étatique hautement centralisée. Cette concentration inégalée dans le cadre d'un projet nordique continue de pousser la logique déployée au cours de la Révolution tranquille, à travers, par exemple, l'expérience du BAEQ. Deuxièmement, face aux critiques des groupes de

pression, les principes écologiques faisant leur entrée dans l'espace public québécois ont commencé à être pris en compte par les structures paraétatiques. En plus d'être une première lors d'une entreprise d'une telle ampleur, ces principes ont été incorporés aux structures de l'État par le biais de mesures concrètes. Troisièmement, la vocation de tourisme et de plaisance accordée au territoire par l'État est un aspect capital de l'appropriation de l'espace inexistant lors des plans d'aménagement nordiques antérieurs aux années 1970. Avec la montée de la société de loisirs, le secteur touristique surpasse les initiatives prises lors des projets d'appropriation des contrées septentrionales précédents. Ce secteur d'activité modifie durablement les paysages et les liens sociaux avec le territoire, tandis que les liens symboliques associés à ce dernier sont en mutation. Cet élément nouveau pour le Nord contribue à en repousser la frontière imaginaire, qui n'est plus la même que dans les décennies précédentes[13]. En terminant, la mobilisation des peuples autochtones, d'abord écartés des prises de décisions, a cédé le pas aux bases d'une cogestion territoriale. Bien que jugée par plusieurs comme étant inégale et ethnocentriste, l'intégration des Premières Nations dans les structures de gestion s'est avérée une première dans les projets d'exploitation des ressources naturelles au Québec. Dans l'ensemble, la jonction de ces quatre éléments a caractérisé les nouvelles formes d'appropriation du territoire qui ont vu le jour à la Baie-James et qui ont perduré jusqu'aux années 1980.

Retour sur les objectifs du mémoire

Tout au long de notre étude, nous avons analysé la conception du développement dont les administrateurs du projet de la Baie-James étaient pourvus. Afin d'en révéler la substance, nous nous sommes attardés autant aux discours véhiculés par ces derniers qu'aux pratiques de développement, qui ont formé d'importants révélateurs de l'orientation des stratégies développementalistes. Nous

[13] Christian MORISSONNEAU, *La terre promise : Le mythe du Nord Québécois*, Montréal, Hurtubise, 1978, p. 189.

avons éclairci la façon dont ces derniers ont traduit à travers leurs décisions les paradigmes de l'État technocratique en ascension. L'action de ce dernier étant orienté vers l'utilisation de la technoscience comme moyen d'assurer l'ordre social, le déploiement de la Société de développement et d'énergie a été accompagné d'une nouvelle socialisation du territoire, de nouvelles finalités, valeurs et orientations collectives. Compte tenu des manques à explorer dans l'historiographie sur l'administration et la gouvernance territoriale au Québec comme au Canada, nous avons mis en lumière les programmes de règlements mis en place et leurs significations dans la temporalité propre au *projet du siècle*. De même, nous avons décelé les idéologies sous-jacentes au développement, à la colonisation et l'appropriation des régions septentrionales dans l'histoire récente du Québec. L'étude de la réorganisation de cet espace nous a également donné l'occasion de visiter la reconfiguration des liens triangulaires entre nature, culture et société au sein du Québec de la Révolution tranquille. Notre recherche nous a permis d'éclaircir les formes de médiations entre l'État et le territoire et sa modélisation par les institutions de gouvernance.

En nous intéressant au contexte de création et aux actions entreprises par une institution singulière comme la SDBJ, nous avons révélé des usages et des pratiques spécifiques à la temporalité du projet à l'étude. En tant que tributaire des objectifs d'aménagement et de planification territoriale, la société d'État reflète des enjeux de pouvoir et des régulations relatives à l'appropriation, à l'érection d'infrastructures publiques, à l'exploitation des ressources naturelles et à la mise en place d'institutions. Notre analyse des pratiques des organes composant la SDBJ nous fait voir comment l'utilisation de la nature constitue un enjeu politique majeur. Pour les Premières Nations en particulier, l'appropriation du territoire est sans surprise hautement associée à la lutte pour leur reconnaissance et des relations conflictuelles avec les institutions issues de la modernité.

Notre corpus de sources, choisi pour répondre à notre problématique, n'avait en majorité jamais été l'objet d'étude d'autres chercheurs. Les informations uniques qui y

ont été recueillies ont pour leur part permis de déceler des formes d'usages territoriaux, de discours et d'aspects du développement qui n'avaient guère été rapportés. En exposant l'ingénierie sociale, territoriale et les usages de la nature régulés par l'État tout au long du *projet du siècle*, notre démarche s'est inscrite dans la continuité des travaux de Stéphane Savard et Stéphane Castonguay sur les ressources naturelles. Notre cadre conceptuel s'est nourri des théories provenant notamment de James C. Scott, Caroline Desbiens, Claude Raffestin, Fernand Dumont et Jean-Jacques Simard, pour ne nommer que ceux-ci. Le dialogue avec les thèses évoquées par ces chercheurs nous a permis de mettre en relation les changements initiés par la SDBJ avec ceux que traverse le Québec à la même époque. Nous avons ainsi humblement tenté de susciter des réflexions et recherches originales conjointes à celles des auteurs et autrices dans les domaines touchant à l'histoire environnementale, champ d'expertise qui reste à être investi davantage au Québec. Notre étude tend à démontrer qu'une analyse approfondie des liens entre société, territoire et environnement permet de bonifier les thèmes abordés par l'histoire politique contemporaine.

Dans une optique d'apport à la connaissance, nous avons produit une recherche empruntant à plusieurs courants de la discipline historique tels que l'histoire régionale, environnementale, politique et de l'exploitation des ressources naturelles. Notre cadre conceptuel a tantôt emprunté des concepts issus de recherches anglo-saxonnes ou européennes, et s'est tantôt ancré dans le contexte propre aux spécificités de la société québécoise et de son historiographie. Pour offrir une perspective la plus globale possible, nous avons misé sur trois concepts analytiques différents pour chacune des périodes étudiées, soit le développement régional, la planification territoriale et les représentations sociales. Ces derniers nous ont permis d'étaler les discours et pratiques mises à profit par la SDBJ.

En résumé, nous avons décelé trois temporalités qui ont ponctué le cours du projet. Chacune d'elles est accompagnée d'usages, de pratiques et de la mise en place d'institutions différentes. Tout d'abord, la période s'échelonnant de 1971 à 1974 a été

marquée par une annonce spectaculaire du projet. En contextualisant ses débuts, nous avons réitéré que ce dernier s'ancrait dans un paradigme particulier, celui de la modernité avancée. Les débats sur les questions énergétiques nous ont démontré que le choix entre une stratégie misant sur le nucléaire ou l'hydroélectricité doit être recadré dans les impératifs de la société à forte croissance des Trente Glorieuses. Dès sa première évocation, les responsables politiques et les administrateurs ont ancré le *projet du siècle* dans une trame narrative au sein de laquelle il était porteur d'un nouveau régime pour le Nord. La création de villes permanentes, hautement démocratiques et répondant aux impératifs de la société de loisirs a été évoquée par les administrateurs de la SDBJ. L'évocation de cette nouvelle façon de concevoir le Nord était alors portée par une vision d'un développement intégrée, soit une approche holiste de développement misant sur un aménagement global du territoire, où l'industrie hydroélectrique servirait de levier pour les mines, la foresterie, le secteur industriel, le renforcement des municipalités existantes et le développement de nouvelles collectivités. Cette approche, inspirée de la *Tennessee Valley Authority*, plaçait le projet dans une trame keynésienne issue de la pensée rationaliste et dans le mouvement de l'histoire universelle. Les premiers jalons du nouvel espace territorial de la Baie-James débutent avec la construction des infrastructures de transport, des télécommunications et du travail d'inventaire. Dès le début des travaux, la cartographie et le travail d'inventaire permettent d'octroyer à l'espace une nouvelle cohérence. Celle-ci est orientée vers les finalités planificatrices souhaitées par les administrateurs. Les activités scientifiques concèdent une fonction sociale à la matière et modifient la façon dont l'État entrevoit son action sur son propre territoire. Cette nouvelle imagerie, lorsque mise en circulation, confère une nouvelle cohésion à l'espace centrée autour des projets initiés par l'État. La construction de nouvelles routes affecte ainsi l'espace en le fragmentant selon de nouvelles considérations. Le transport aérien et le développement des télécommunications par la SOTEL ont amené dans leur sillon de nouvelles échelles de connexions aux habitants. Le développement conjoint des

transports et des télécommunications a dès lors intégré culturellement la Jamésie au sud du Québec.

En second lieu, la période de 1975 à 1979 a été marquée par l'intensification des travaux hydroélectriques. Au cours de cette phase de haute intensité, la SDBJ et la SEBJ ont procédé à une mise en forme quasi totale du territoire. Nous avons étudié comment un des mandats principaux de la SDBJ, celui de gérer et constituer le territoire en municipalités, a fait de la municipalisation le lieu premier de représentation politique. La société d'État a d'abord œuvré à redynamiser les collectivités du sud de la région. Par la suite, elle a contribué à l'émergence de deux nouvelles villes. Il s'agit de celle de Radisson, pour les cadres et employés permanents du complexe, et la ville de Chisasibi, issue de la relocalisation des Cris de Fort George. Ces deux villes ont été aménagées selon le modèle de la banlieue, afin de répondre à des changements spatiaux immédiats. Le système municipal est ainsi devenu, à la suite de l'adoption des nouvelles catégories de terres de la CBJNQ, le lieu privilégié aux yeux de l'État pour la représentation, la participation politique et, par extension, l'exercice de la démocratie libérale chez les Autochtones du territoire.

Le déploiement de l'industrie minière et forestière au cours de cette période a permis de consolider le Nord-Ouest québécois comme espace industriel. L'action de la SDBJ s'ancre de surcroit dans la longue prise en charge de ces domaines d'activités par l'État, qui fut entamée au début du siècle. À travers ces ressources, la SDBJ joue un rôle important d'expansion et de diversification des activités productivistes. En développant ces industries, les administrateurs tentent de conférer une fonction industrielle à l'espace, axée sur un développement dans le temps long. Qui plus est, à travers le processus d'industrialisation des rivières, la SEBJ a érigé de nouvelles subdivisions venant offrir une nouvelle cohérence et de nouveaux attributs aux cours d'eau formant le complexe. Par son action sur les rivières, la SEBJ vient matériellement valider le pouvoir du gouvernement québécois sur les cours d'eau septentrionaux qui lui a été conféré par l'extension du Nouveau-Québec en 1912, puis par la CBJNQ. Alors que

les Premières Nations faisaient un usage de facto des rivières du complexe, l'autorité et le contrôle sur les plans d'eau se réorientent vers les structures de l'État à la suite des négociations environnementales. L'État a vu dans les mesures d'atténuation d'impacts les bases d'une aire d'utilisation commune se voulant issue du compromis pour les populations autochtones et québécoises. Par ailleurs, les sciences de l'environnement et la nouvelle vision de l'écologie contribuent à influencer le rythme et la gestion du projet. Ces domaines sont utilisés pour élaborer des mesures orientées vers la santé publique des populations autochtones du territoire, l'esthétisme des paysages et la mise en œuvre d'ouvrages ultérieurs. L'incorporation des pratiques de participation a favorisé l'acceptation des modalités et finalités de la planification étatique en permettant aux populations de définir le rythme et la nature des changements. Celles-ci forment ainsi un élément clé pour le déploiement des structures de gouvernance en faisant office d'outils à la fois critiques et coercitifs alliant des principes contradictoires. Nos analyses des journaux *En Grande*, *Le Jamésien* et d'autres grands quotidiens de l'époque ont révélé que des représentations particulières de la nordicité ont été mobilisées au cours de la Phase 1. En plus de confirmer les travaux des autres chercheurs qui voyaient dans le projet du siècle un arrimage avec la représentation d'un Québec moderne, affranchi de la nature et soucieux de l'environnement, nous y avons décelé une promotion de la vie nordique consentie, permanente, et en contraste avec la rudesse d'autrefois. Conjointement à l'objectif de favoriser l'établissement de populations permanentes, les symboles employés permettent de rattacher culturellement la région au reste du Québec. Dans cette optique, les transformations et l'amélioration de la qualité de vie y sont présentées comme étant intimement liées aux technologies et savoirs technoscientifiques.

En troisième lieu, la période de 1979 à 1984 a été marquée par l'accentuation des activités touristiques suivant l'inauguration de LG-2 ainsi que par une restructuration de la SDBJ. La Société de Tourisme de la Baie-James, bien qu'elle assumait déjà la gestion de nombreux services aux travailleurs, a vu son activité décupler avec le flux

de visiteurs. Le tourisme se joint aux activités de camping, à l'hôtellerie et aux activités de chasse et pêche pour conférer au territoire et ses rivières une nouvelle vocation de plaisance. La SDBJ et ses divers organes procèdent à une publicisation de la nature palpable lors de l'exposition des Floralies de Montréal en 1981. La mise en scène qu'on y présente contribue à faire connaitre la région aux centaines de milliers de visiteurs en usant de la nature comme outil de connaissance, de promotion et de valorisation des projets hydroélectriques. Les premières années de la décennie 1980 ont également été marquées par l'application de mesures de correction et d'atténuation des impacts au sein du complexe. Les correctifs sont orientés vers la renaturalisation des lieux affectés à travers le reboisement, la restauration des sites de travaux, la restitution des berges et la relocalisation de la faune. Le programme de reboisement met à contribution le Jardin botanique de Montréal, mais prévoit aussi de produire des semences directement sur le territoire. À travers ces mesures pour redorer l'esthétisme des paysages pour les activités touristiques, nous avons démontré comment l'État transforme de façon durable le milieu naturel tout comme il l'a fait en modifiant les caractéristiques physiques des rivières. En y habitant depuis plus d'une décennie, les Néo-Norois y ont développé leurs propres usages de la terre et ont modelé le territoire pour en faire leur lieu d'habitation. Les activités horticoles, de renaturalisation, de démoustification, d'aménagements routiers, touristiques et municipaux sont autant d'éléments abondant en ce sens. L'étude de la création de la SODAB et de la SOTRAC, toutes deux issues de la signature de la CBJNQ, nous a permis de témoigner de l'incorporation des peuples autochtones à l'économie du sud. Les mesures de correction et les projets économiques qui ont vu le jour ont raffermi l'emprise de la SDBJ comme partenaire économique au sein de ces collectivités. Nous avons ainsi retracé la conversion d'une portion de l'économie crie à l'économie de service, tout comme aux formes de gestion issues des organisations paraétatiques. Qui plus est, la réorganisation de la SDBJ au début des années 1980 survient dans un contexte d'instabilité économique mondiale et témoigne d'un essoufflement du dynamisme de la Révolution tranquille. Les législateurs modifient ainsi la structure de la SDBJ afin de délaisser l'approche holiste qu'on lui

avait adjugée pour développer le territoire dans son intégralité. Les actifs miniers et forestiers en sa possession ont été vendus ou transférés vers d'autres structures gouvernementales. Cette fonction de développement intégré, initialement centrale, aura finalement été circonscrite à la période précédant l'inauguration de LG-2.

La temporalité du *projet du siècle* aura donc intimement été liée aux trois phases de déploiement des structures de l'État, passant de sa planification utopique à la mise en forme du territoire, puis à l'aboutissement du projet marqué par une reconfiguration des mandats de la SDBJ face à un contexte économique international la forçant à se redéfinir.

Limites et portée de notre étude

Dans la mesure du possible, nous avons tenté de rendre compte de notre problématique de façon exhaustive. Néanmoins, certaines limitations dues à la forme du mémoire, à sa méthodologie et au respect de notre problématique de recherche ont fait en sorte d'écarter certains aspects. En effet, la réciprocité entre l'aménagement du territoire et la façon dont celle-ci a été vécue par les populations locales nécessiterait une certaine attention. L'étude de ces expériences, qui diffèrent selon des critères géographies, ethnologiques ou sociaux, nous permettrait de compléter notre compréhension des rapports changeants à l'État et aux structures sociales au cours de cette période. Comme notre recherche se concentre sur la conception du développement dont étaient pourvus les administrateurs de la SDBJ, le rapport des populations locales aux nouvelles structures de gouvernance et la façon dont celles-ci ont vécu la reconfiguration des liens avec le territoire mérite d'être analysés séparément. À cet effet, les expériences communautaires et les points de vue des populations cries, inuites et naskapies dans le cadre du projet sont d'autres aspects à explorer pour bien saisir les usages territoriaux fluctuant pour les Autochtones au cours de cette période. Bien que notre étude offre des pistes de réflexion sur la segmentation

du territoire selon les origines, le sexe ou la classe sociale, ces enjeux méritent de surcroit d'être le point central d'études subséquentes. Qui plus est, les modifications territoriales permanentes, quoique souvent évoquées, mériteraient d'être l'objet de recherches plus poussées dans le domaine de la géographie historique. De plus, l'action conjointe des différents ministères composant l'État québécois dans les changements territoriaux survenus à cette époque à la Baie-James n'a pas été mise en exergue par notre recherche, compte tenu de l'ampleur qu'aurait demandée un tel projet de recherche et des limitations de notre corpus de sources. Le rôle du gouvernement fédéral, plutôt marginal compte tenu du cadre national ayant initié le projet de la Baie-James, a lui aussi été écarté de notre étude. Son influence a somme toute été circonscrite aux négociations de la CBJNQ, dont les conclusions dépendaient en grande partie des demandes de l'État québécois.

Également, l'inaccessibilité de plusieurs documents étatiques classifiés ou introuvables, dont plusieurs rapports annuels de la SODAB, de la MBJ et les procès-verbaux du conseil d'administration de la SEBJ, ont possiblement occulté certaines mesures mises de l'avant par la SDBJ. Toutefois, nous jugeons que cette restriction a une influence limitée sur les idées de fond défendues dans notre recherche. Dans la lignée des éléments étalés dans ce mémoire, la construction de LG-1 et la planification de la Phase 2 du projet de la Baie-James méritent d'être comparées à sa phase précédente d'aménagement. En plus d'y déceler des éléments de rupture ou de continuité, ce type d'analyse permettrait de situer ces projets dans les recherches portant sur les plans d'interventions étatiques dans le domaine des ressources naturelles au Québec.

Au surplus, rappelons que le projet de nationalisation de l'industrie hydroélectrique associé à Hydro-Québec a été conçu comme la pierre angulaire d'une volonté d'autonomisation économique portée par les élites de la Révolution tranquille. À travers un discours promouvant l'émancipation collective, ces derniers se sont attaqués à la mainmise du capital étranger sur l'industrie des ressources naturelles. Le contexte

de création d'Hydro-Québec et plus tard de la SDBJ est donc indissociable de l'affrontement sévissant entre diverses stratégies de possession du territoire. Bien que le courant postcolonial ait souvent associé la stratégie de l'État québécois à une opposition entre blancs et Premières Nations, cette concurrence avec les stratégies de développement proposées par le capital anglo-canadien a peu été abordée par cette école de pensée. Même si la présente recherche ne s'est pas intéressée à cette relation, ces éléments méritent d'être discutés dans des recherches subséquentes.

Enfin, nous pensons que des études ayant comme point central des éléments biophysiques comme les rivières devraient davantage voir le jour au Québec. L'histoire de ces dernières pourrait nous permettre de franchir la frontière parfois arbitraire entre nature et culture. L'utilisation changeante de ces cours d'eau au fil du temps révèle de nombreux usages territoriaux, eux-mêmes rattachés à des stratégies de développement construites socialement. Au Québec, des recherches en histoire environnementale pourraient par exemple se concentrer sur le fleuve Saint-Laurent, la rivière Harricana ou la Manicouagan comme objets d'histoire, permettant ainsi d'élargir les perspectives historiques en inversant la forme des objets d'étude. De même, notre relation au territoire doit continuer d'être approfondie par la communauté historienne. L'étude du *projet du siècle* nous a à cet égard offert d'intéressants éléments de réflexion sur l'influence des nouveaux usages territoriaux dans la formation identitaire. L'emploi du territoire et de la nature comme forces politiques, principalement dans le cadre de programmes de colonisation et de développement régional, révèle le processus complexe d'auto-institution d'une société. Ces aspects valent pleinement d'être l'objet d'attention des chercheurs et chercheuses.

L'approche dont nous nous sommes prévalus nous permet de voir les forces sous-jacentes aux structures étatiques dont la gestion, à l'époque étudiée, est assumée par une catégorie sociale précise, celle des hommes issus de professions technoscientifiques œuvrant dans la haute direction des sociétés d'État. Le système de régie gouvernementale sous leur gouverne s'accompagne d'une vision précise de

l'occupation, de l'habitation et du développement territorial. Revoir le *projet du siècle* sous un autre jour nous a permis d'ajouter à la production multidisciplinaire sur les régions septentrionales en comprenant l'action de l'État comme un comportement culturel précis associé au déploiement du savoir technoscientifique et à la modernité avancée. En plus d'éviter de tomber dans le fatalisme souvent associé à la mémoire de ces mégaprojets, présentés dans l'espace public comme des exemples de progrès matériel, cette approche laisse la porte ouverte à l'étude d'autres formes d'organisations. L'analyse des structures technocratiques créées pour s'acquitter du développement nous propose de se questionner sur la validité ou la perfectibilité des modes d'aménagements issus de la modernité. Leur étude nous offre des pistes de réflexion sur les formes optimales d'organisations pour l'administration des collectivités nordiques.

En somme, l'historiographie québécoise a souvent présenté la Révolution tranquille comme un vaste projet de modernisation de la société québécoise. Dans l'historiographie sur l'exploitation des ressources naturelles de cette période, on réfère souvent vaguement au rôle croissant de l'État dans ce secteur. Les chercheurs se sont peu intéressés aux nouvelles formes de prise en charge des ressources résultant de la réarticulation du rapport au territoire, lui-même découlant souvent de la réorganisation des institutions. À ce propos, il y aurait matière à analyser davantage les changements territoriaux comme des comportements propres aux formes qu'ont prises les institutions et les réseaux d'expertise dans des temporalités spécifiques, de même qu'aux rapports évolutifs avec la nature qui en ont découlé. Bien qu'une bonne partie de ces changements soient imputables à la création d'Hydro-Québec, d'autres structures mandatées pour aménager (ou réaménager) le territoire ont laissé place à des formes de territorialités variées (REXFOR, SOQUIP, SOQUEM, etc.). Ainsi, le projet de la Baie-James s'inscrit dans cette réorientation du rôle de l'État, qui a vu son rapport avec le territoire et l'environnement se transformer sous l'impulsion de la SDBJ. Celle-ci a servi à encadrer le développement régional au sein d'une société en évolution

qu'elle incarne tout autant qu'elle contribue à transformer. Son action ne nous renseigne pas uniquement sur la tangente prise par la société québécoise de l'après-guerre, mais également sur l'ingénierie sociale des grands projets universels d'exploitation des ressources.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Débats de l'Assemblée nationale du Québec, Séances du 19 mai, du 6 au14 juillet et du 9 décembre 1971, du 5 novembre 1975 et du 14 novembre 1978 [version électronique disponible à la bibliothèque de l'Assemblée nationale].

Projets de loi et conventions

Projet de loi n° 50, *Loi sur le développement de la région de la Baie-James*, 29e législature, 2e session (23 février 1971 - 24 décembre 1971).

Convention de la Baie-James et du Nord-Québécois (1975).

Documents étatiques

Société de développement de la Baie-James (Archives de la SDBJ)

Rapports annuels 1971-1984

Procès-verbaux 1971-1984

Conférences des Présidents 1971-1984

Journal *Le Jamésien* 1980-1983

Site Internet de la Société de Développement de la Baie-James, [en ligne], http://www.sdbj.gouv.qc.ca/fr/societe/historique/

Société d'Énergie de la Baie-James (Archives d'Hydro-Québec)

Rapports annuels 1971-1984

Documents promotionnels 1971-1984

Journal *En Grande!* 1973-1984

Site internet d'Hydro-Québec. Société d'Énergie de la Baie James; Profil, [en ligne], http ://www.hydroquebec.com/sebj/fr/profil.html

Société de Développement Autochtone de la Baie-James (Archives de la SDBJ)

Rapports annuels 1980, 1982, 1983

Journaux

La Presse, 1979 et 1985.

Le Devoir, 1979.

Livres publiés

BOURASSA, Robert, *La Baie James*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 139 p.

BOURASSA, Robert, *Deux fois la baie James,* Montréal, Éditions La Presse, 1981, 157 p.

BOURASSA, Robert, *L'énergie du Nord : la force du Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1985, 224 p.

Rapports de recherche

GOURDEAU, Éric, DANSEREAU, Pierre, HAMELIN, Louis-Edmond et ROCHER, Guy, Le processus décisionnel dans la conception et la réalisation du développement nordique du Québec. Un cas d'espèce : la Baie James, Conseil des sciences du Canada, 1974.

Autres documents

Le complexe hydroélectrique de La Grande Rivière; Réalisation de la première phase, Montréal, 1987, SEBJ, 496 p.

Secrétariat aux Affaires Autochtones du Québec, « 1975, La Convention de la Baie-James et du Nord québécois», 30 juillet 2020,

https://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/ententes/cris/historique-entente-eeyou-istchee.htm#1975

Études

Articles d'encyclopédies

CRAIK, Brian et PRICE, John A, « Convention de la Baie-James et du Nord québécois », *Encyclopédie Canadienne*, 27 juin 2011, [En ligne] https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/convention-de-la-baie-james-et-du-nord-quebecois, (Page consultée le 29 mars 2019)

HAMELIN, Louis-Edmond, « Nordicité », dans L'encyclopédie canadienne, [En ligne], https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nordicite, (page consultée le 16 octobre 2019).

Ouvrages de références

COURVILLE, Serge, ROBERT, Jean-Claude, SÉGUIN, Normand, *Le pays Laurentien au XIXe siècle; Les morphologies de base*, Presses de l'Université Laval, Québec, 1995, 171 p.

Ouvrages collectifs

GAGNON, Gabriel et MARTIN, Luc (dir.), *Québec 1960-1980; La crise du développement. Matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise, 1973, 701 p.

BÉLANGER, Yves et COMEAU, Robert (dir.). *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, 352 p.

BÉRUBÉ, Harold et SAVARD, Stéphane (dir.), *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, 386 p.

GIRARD, Réjean (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, 560 p.

GRAND, Isabelle, JUAN, Salvador et VIGNET, Julien (dir.), *La technocratie en France; une nouvelle classe dirigeante?*, France, Bord de l'eau, 2015, 256 p.

KAMBOUCHNER, Denis (dir.), *Notions de Philosophie III*, Paris, Gallimard, Folios Essais, 1995, 576 p.

MARTIN, Thibault, HOFFMAN, Steven (dir.), *Power Struggles; Hydro development and First Nations in Manitoba and Quebec*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2008, 334 p.

HORNIG, James (dir.), *Social and Environmental Impacts of the James Bay Hydroelectric Project*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, 169 p.

SARRA-BOURNET, Michel (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, 292 p.

VINCENT, Sylvie et BOWERS, Gary (Dir.). *Baie James et Nord québécois ; 10 ans après,* Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1988, 305 p.

Monographies

ARMSTRONG, Christopher, EVENDEN, Matthew et NELLES, H.V, *The River Returns; An Environmental History of the Bow*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2009, 488 p.

BANVILLE, Charles, *Les Opérations dignité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, 128 p.

BOISMENU, Gérard, *Les Trente Glorieuses au Canada*, Montréal, Del Busso Éditeur, 2020, 222 p.

BOUCHARD, Gérard, *Quelques Arpents d'Amérique; Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971,* Montréal, Boréal, 1996, 635 p.

BOLDUC, André, HOGUE, Clarence et LAROUCHE, Daniel, *Québec un siècle d'électricité*, Montréal, Libre Expression, 1979, 405 p.

BONNELL, Jennifer L., *Reclaiming the Don: An Environmental History of Toronto's Don River Valley*, Toronto, University of Toronto Press, 2014, 277 p.

CANTIN, Serge*, La distance et la mémoire; Essai d'interprétation de l'œuvre de Fernand Dumont*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2019, 426 p.

CASTONGUAY, Stéphane, *Le gouvernement des ressources naturelles; Sciences et territorialité de l'État québécois 1867-1939*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2016, 203 p.

CASTONGUAY, Stéphane et EVENDEN, Matthew (dir.), *Urban Rivers, Remaking Rivers, Cities and Space in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012, 302 p.

DALE, John, *Hydroelectricity and industrial development- Quebec, 1898-1940*, Massachusetts, Harvard University Press, 1957, 269 p.

DAGENAIS, Michèle, *Montréal et l'eau ; une histoire environnementale*, Montréal, éditions Boréal, 2011, 306 p.

DESBIENS, Caroline, *Puissance Nord; territoire, identité et culture de l'hydroélectricité au Québec*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2014, 318 p.

DUGAS, Clermont, *Les Régions périphériques, Défi au Développement du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, 253 p.

DUMONT, Fernand, *Le Sort de la culture*, Montréal, L'Hexagone, 1987, 332 p.

EVENDEN, Matthew, *Fish versus Power: An Environmental History of the Fraser River,* Angleterre, Cambridge University press, 2007, 328 p.

FOSTER, Janet, *Working for Wildlife: The Beginning of Preservation in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 300 p.

FRIEDMANN, John, *Planning in the Public Domain*, New Jersey, Princeton University Press, 1987, 501 p.

GAGNON, Alain et ROCHER, Guy, *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2002, 314 p.

GIRARD, Réjean, *Histoire de la Jamésie*, Lebel-sur-Quévillon, Mouvement Jeunesse Baie-James, 2012, 37 p.

GROSSMAN, Elizabeth, *Watershed: The Undamming of America,* Berkley, Counterpoint, 2002, 320 p.

GUIMELLI, Christian, *La pensée sociale*, Paris, Presses universitaires de France, collection *Que sais-je?*, 1999, 128 p.

HAMELIN, Louis-Edmond, *Nordicité canadienne*, Montréal, Hurtubise, 1ère édition, 1979, 458 p.

HARDY, René et SÉGUIN, Normand, *Forêt et Société en Mauricie; la formation d'une région*, Québec, Septentrion, 1984, 337 p.

HARVEY, Fernand, *Les synthèses d'histoire régionale au Québec ; Le chantier sur l'histoire des régions du Québec*, Québec, INRS-Urbanisation, culture, société, 2003, p. 351-353

IAIN GOW, James, *Histoire de l'administration publique québécoise 1867-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, 441 p.

IMBEAULT, Sophie, *Une histoire de la télévision au Québec*, Montréal, Fides, 2020, 530 p.

JOHNSON, David A., *The TVA Regional Planning and Development Program; The Transformation of an Institution and its Mission*, London, Routledge, 2004, 210 p.

JOSEPHSON, Paul R., *Industrialized Nature: Brute Force Technologies and the transformation of the nature world*, Washington DC, Island Press, 2002, 276 p.

KUHLBERG, Mark**,** *In the Power of the Government: The Rise and Fall of Newsprint in Ontario*, 1894-1932, Toronto, University of Toronto Press, 2015, 424 p.

KUHLBERG, Mark**,** *One Hundred Rings and Counting: Forestry Education and Forestry in Toronto and Canada, 1907-2007*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 352 p.

LACASSE, Roger, *Baie James une épopée; L'extraordinaire aventure des derniers des pionniers*, Montréal, Libre Expression, 1983, 653 p.

LAPLANTE, Robert, *L'expérience de Guyenne : Colonisation et coopération en Abitibi*, Guyenne, Corporation de développement de Guyenne, 1995, 554 p.

MACFARLANE, Daniel, *Negotiating a River; Canada, the US and the creation of the St-Lawrence Seaway*, Vancouver, UBC Press, 2014, 356 p.

MALOUF, Albert, *La Baie James indienne : Texte intégral du jugement du juge Albert Malouf*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 211 p.

MANN TROFIMENKOFF, Susan, *Vision nationales*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986, 455 p.

MASSEL, David, *Quebec Hydropolitics The Peribonka Concessions of the Second World War,* Montréal, McGill's Queen University Press, 2011, 264 p.

MCCUTCHEON, Sean*, Electric Rivers; The story of the James Bay project*, Montréal, Black Rose Books, 1991, 194 p.

MORISSONNEAU, Christian, *La terre promise : Le mythe du Nord Québécois*, Montréal, Hurtubise, 1978, 212 p.

MUSAMBI, F.Y.M, Malongi, *Conception du temps et développement intégré*, Paris, L'Harmattan,1996, 240 p.

NELLES, H.V, *Politics of development; Forests, Mines, and Hydro-Electric Power in Ontario, 1849-1941,* Montréal et Kingston, McGill's Queen University Press, 1974, 514 p.

PAQUETTE, Pierre, *Les mines du Québec, 1867-1975*, Québec, Éditions Carte Blanche, 2010, 372 p.

PETIT, Jacques-Guy, *Les Inuit et les Cris du Nord-du-Québec : territoire, gouvernance, société et culture*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 431 p.

RAFFESTIN, Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Éditions LITEC,1980, 250 p.

VAN HORSSEN, Jessica, *A Town Called Asbestos: Environmental Contamination, Health and Resilience in a Resource Community*, Vancouver, UBC Press, 2016, 256 p.

VALLIÈRES, Marc, *Des mines et des hommes; Histoire de l'industrie minérale québécoise des origines à aujourd'hui*, Québec, Les Publications du Québec, 1989, 439 p.

SALISBURY, Richard, *A Homeland for the Cree: Regional Development in James Bay, 1971-1981*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1986, 172 p.

SAVARD, Stéphane, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 435 p.

SCOTT, James C., *Seeing like a state; How certains schemes to improve human condition have failed*, Londres, Yale University Press, 1999, 464 p.

SELEZNICZ, Philip, *TVA and the grass roots; A study in the sociology of formal organization*, New York, Harper and Row, 1966, 274 p.

SIMARD, Jean-Jacques, *La longue marche des technocrates*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 198 p.

SMITH, Duane, *Mining America: The industry and the environment, 1800-1980,* Lawrence, University Press of Kansas, 1987, 210 p.

WHITE, Richard, *The Organic Machine: Remaking the Columbia Rive,* New York, Hill and Wang, 1996, 144 p.

Chapitres de livres

BELLAVANCE, Claude, « Un long mouvement d'appropriation de la première à la seconde nationalisation », dans Yves Bélanger et Robert Comeau, *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 71-78.

BERNARD, Jean-Philippe, « Crise, État et territoires : les programmes de colonisation et la consolidation du pouvoir politique sur le territoire abitibien, 1923-1939 *»,* dans

Stéphane Savard et Harold Bérubé (dir.), *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 125-160.

GIRARD, Réjean, « L'arrivée des Jamésiens », dans Réjean Girard (dir.), *Histoire du Nord-du-Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 237- 320.

JUAN, Salvador, « Symboles, idéologies et conceptualisation de la technocratie naissante », dans Isabelle Grand, Salvador Juan et Julien Vignet (dir.), *La technocratie en France; une nouvelle classe dirigeante?*, France, Bord de l'eau, 2015, p. 17-38.

KAMBOUCHNER, Denis, « La culture », dans Kambouchner, Denis (dir.) *Notions de Philosophie III*, Paris, Gallimard, Folios Essais, 1995, p. 445-453.

MORIN, Dominique, « Le BAEQ, la légende et l'esprit du développement régional québécois », dans Stéphane Savard et Harold Bérubé, *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 265-309.

PROULX, Marc-Urbain, « Quatre décennies de planification territoriale au Québec », texte paru dans Mario Gauthier, Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier(dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, chapitre 1, p. 23-54.

PROULX, Marc-Urbain, « Saisir la pratique québécoise de planification territoriale » Texte paru dans Martin Robitaille et Marc-Urbain Proulx (dir.), *Sciences du territoire II* , Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, p. 365-385.

ROEBUCK, B.D, « Elevated Mercury in Fish as a Result of the James Bay hydroelectric Development: Perception and Reality » , dans James F. Horing (dir.), *Social and environnemental impacts of the James Bay hydroelectric project*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's university press, 1999, p. 169 p.

SAGANASH, Roméo, « Should the James Bay and Northern Quebec Agreement Serve as a Model Agreement for Other First Nations? », dans Martin Thibault et Steven Hoffman (dir.), *Power Struggles; Hydro development and first nations in Manitoba and Quebec*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2008, p. 215-226.

SARRA-BOURNET, Michel, « La planification au Québec; Un paradigme de gestion hérité de la France? », dans Michel Sarra-Bournet (dir.), *Les grands commis et les grandes missions de l'État dans l'histoire du Québec,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 263-288.

SAVARD, Stéphane, « Concilier l'exploitation hydroélectrique et la protection du territoire : le cas de la Direction de l'environnement d'Hydro-Québec, 1970-1980 » dans Stéphane Savard et Harold Bérubé, *Pouvoir et Territoire au Québec depuis 1850*, Québec, Septentrion, 2017, p. 310-348.

SAUVÉ, Lucie et GARNIER, Catherine, « Une phénoménographie de l'environnement: réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse des représentations », Montréal: Logique, 2000, dans Michel-Louis Rouquette et Catherine Garnier (dir.), *Représentations sociales et éducation*, Montréal, Éditions Nouvelles, 2000, p. 141-163.

WARNER, Stanley et COPPINGER, Raymond, « Hydroelctric power at James Bay: Establishing a frame of reference », dans James F. Horig (dir.), *Social and environnemental impacts of the James Bay hydroelectric project*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's university press, 1999, p. 19-38.

Articles de périodiques

BENIDICKSON, Jamie, « Cleaning Up after the Log Drivers' Waltz : Finding the Ottawa River Watershed », *Les Cahiers de droit*, 2010, vol. 51, no. 3-4, p. 729–748.

CASTONGUAY, Stéphane, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no. 1, 2006, p. 1-34.

CASTONGUAY, Stéphane, « Foresterie scientifique : l'État et la production d'une "forêt à pâte" au Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, no. 1-2, 2006, p. 61-93.

CASTONGUAY, Stéphane et FOUGÈRES, Dany, « Les rapports riverains de la ville : Sherbrooke et ses usages des rivières Magog et Saint-François, XIXe-XXe siècles », *Revue d'histoire urbaine*, vol. 36, no. 1, 2007, p. 3-15.

CASTONGUAY, Stéphane et SAMSON, Hubert, « Science, utopie et production paysagère: industrialisation, décontamination et restauration de la rivière Saint-François au 20e siècle », *GéoCarrefour*, vol. 85, no. 3, 2010, p. 241-252.

DESBIENS, Caroline, « Un nouveau chemin vers les rapides. Chisasibi/La Grande et les relations Nord-Sud au Québec », Globe; *Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no. 1, 2006, p. 177-201.

GAGNON, Robert et YVES, Gingras, « La baie James : De territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no. 3, 1999, p. 67-78.

HAMELIN, Louis-Edmond, « L'entièreté du Québec : le cas du Nord », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 42, no. 115, 1998, p. 96-110.

HARVEY, Fernand, « L'historiographie du Nord québécois », *Recherches sociographiques*, vol. 35, no. 3, 1994, p. 373-420.

LATHOUD, François, « Les enjeux de la participation des Cris de la Baie-James à l'exploitation des ressources forestières », *Revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, no. 1, 2005, p. 155-173.

LOO, Tina et MEG, Stanley, « An Environmental History of Progress: Damming the Peace and Columbia Rivers », *Canadian Historical Review*, vol. 92, no. 3, 2011 p. 399-427.

MEREN, David, «"Commend me the Yak": The Colombo Plan, the Inuit of Ungava, and «Developing» Canada's North», Histoire sociale/Social history, vol. 50, no. 102, 2017, p. 343-370.

PERRON, Normand, « Le chantier des histoires régionales et la public history », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, no. 1, 2003, p. 23-32.

SANGSTER, Joan, « L'évolution de l'histoire locale : de marginale à centrale », *Histoire Québec*, vol. 22, no. 2, 2016, p. 5-8.

SAVARD, Stéphane, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : Un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 39, no. 1-2, 2009, p. 47-60.

SAVARD, Stéphane, « L'énergie nucléaire au Québec : débats politiques et conflits de représentations, 1963-1996 », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 69, no. 3, 2016, p. 5-33.

SAVARD, Stéphane et PÂQUET, Martin, « Introduction : les enjeux énergétiques au Québec. Conflits et représentations », *Globe; Revue internationale d'études québécoises*, vol. 13, no. 2, 2010, p. 11-25.

SIMARD, Jean-Jacques, « Développement et gouvernement autochtones : l'expérience de la Baie James et du Nord québécois », *Autodétermination dans les sociétés plurinationales,* no. 28, 1995, p. 71-85.

Rapports de recherche

BARRETTE, Marie-France, « De Bersimis à La Grande: La vie des travailleurs dans les camps et les villes-ressources durant la construction des grands projets hydro-québécois », Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 2016, 147 p.

Mémoires de maîtrise

CASTONGUAY-LAPLANTE, Alexis, « Savoir et pouvoir au confluent du discours, des pratiques et de la matérialité : le développement du potentiel hydro-électrique et le

processus de modernisation de l'État du Québec » mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Maîtrise en Sociologie, 2019, 211 p.

GAGNON, Robert, « La mobilisation des compétences : la protection de l'environnement à la baie James », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Maîtrise en histoire et sociopolitique des sciences, 1984, 172 p.

Thèses de Doctorat

RIOPEL, MARC, « L'historien et le milieu : réflexions sur l'application de l'histoire : la publication d'une synthèse historique sur le Témiscamingue », thèse de PH.D, Université Laval, Département d'histoire, 2001, 507 p.

ANNEXES

Annexe A- Cartes de la SDBJ

Carte géologique

Lithologie et Stratigraphie Générale

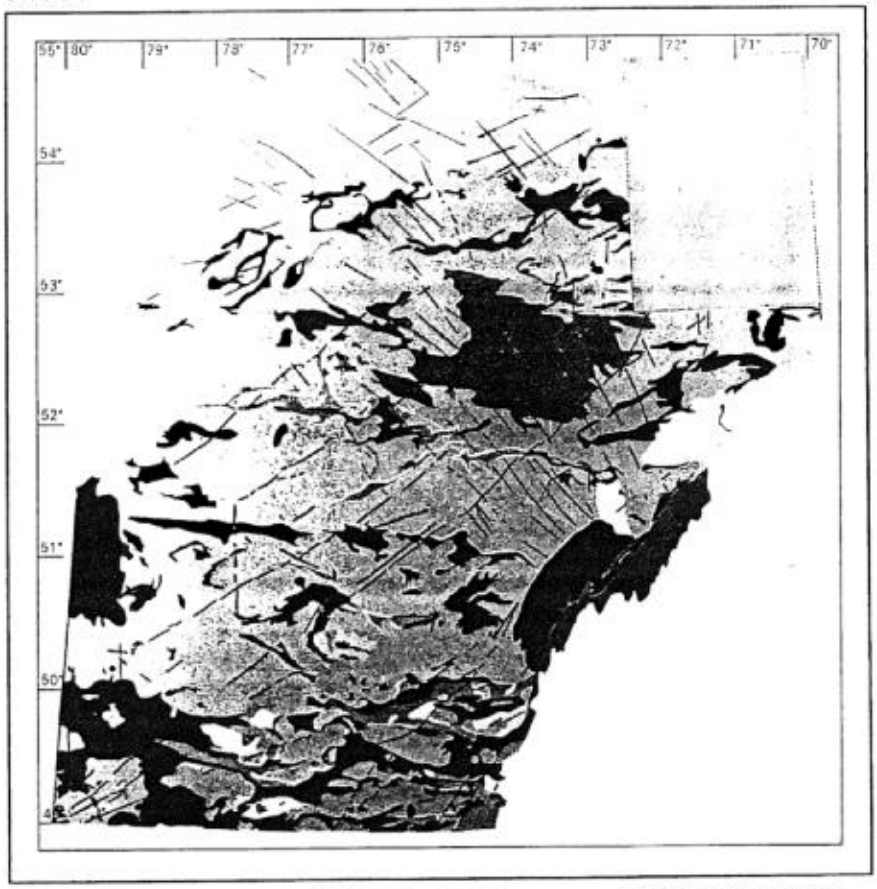

Paléozoïque

- Calcaire, dolomie, micrograès, grès

Roches sédimentaires des types Mistassini et Otish-Sakami

Précambrien supérieur

- Dolomie avec schiste ardoisier

Grès, quartzite, arkose, conglomérat

Roches intrusives et métamorphiques

Précambrien inférieur et/ou supérieur

- Diabase

Granite, gneiss granitique et roches granitiques

- Intrusions gabbroïques, avec ou sans roches ultramafiques
- Complexe Gabbro-Anorthosite
- Roches ultramafiques
- Gneiss et schiste mixte : d'origine sédimentaire et volcanique

Granulites

Roches volcaniques et volcano-sédimentaires de type Keewatin

- Roches volcano-sédimentaires et quelques roches volcaniques

Roches volcaniques acides à intermédiaires

- Roches volcaniques basiques à intermédiaires et volcano-sédimentaires associées

Failles, fracture

géologie non identifiée

ASDBJ, Rapport annuel 1973, p. 16.

Territoire de la Baie James

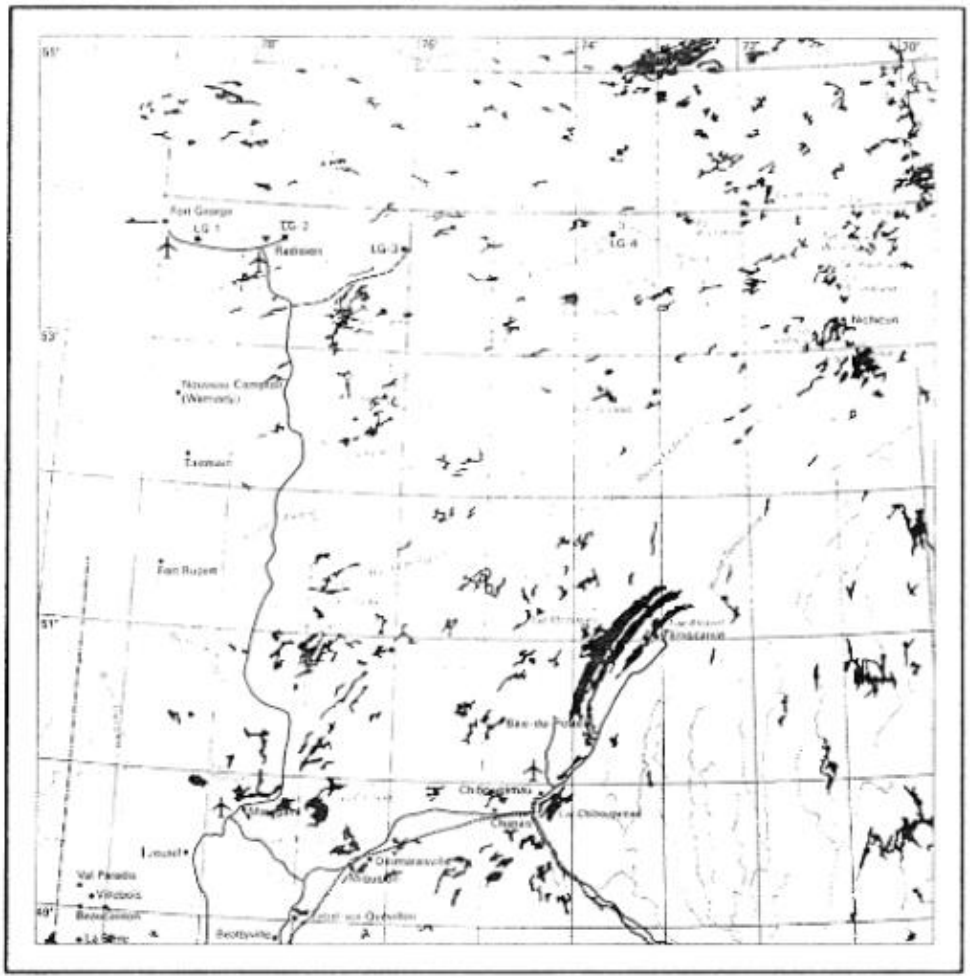

▼ Site de la future ville de Radisson
■ Centrale hydro-électrique
—— Route permanente
- - - - Route en construction
++++++++ Chemin de fer
Aéroport
Port

ASDBJ, Rapport annuel SDBJ 1973, p. 8.

Richard Champagne, gérant de la municipalité de la Baie-James, lors d'une réunion d'équipe.

ASDBJ, Rapport annuel MBJ, p. 2.

Annexe B- Caricatures

AHQ, *En Grande*, Vol.5, No.3, février 1978, p.22

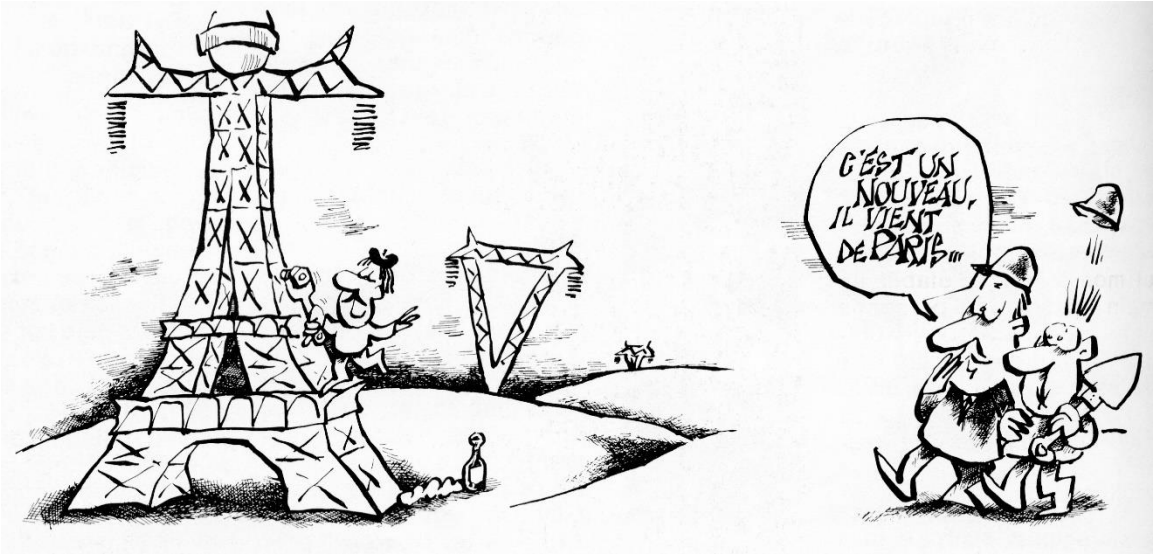

AHQ, *En Grande*, Vol.7, No.8, mai 1980, p.28

AHQ, *En Grande*, Vol.3, No.20, novembre 1976, p.2

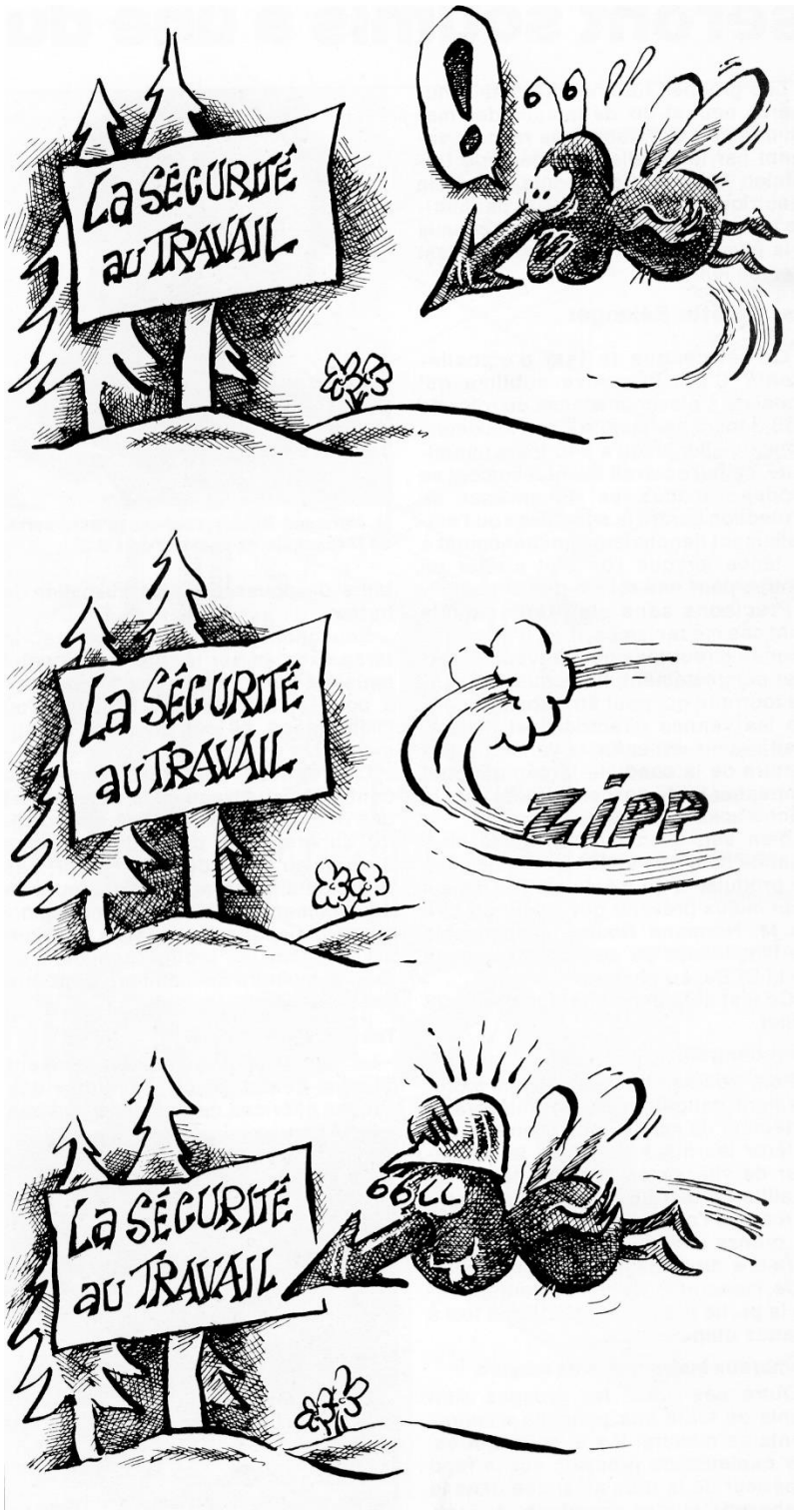

AHQ, *En Grande*, Vol. 13, No.7, juillet 1980, p. 27

AHQ, *En Grande*, Vol. 11, No.5, juillet 1984, p. 15.

Annexe C- Chroniques du Jamésien

FLORA JAMESIANA

LES ESPÈCES DE PLANTES INSECTIVORES EN JAMÉSIE

par André Lapointe

Une notion selon laquelle des plantes mangeuses de bonne chair existent ici et là dans la pénombre d'un arrière-pays légendaire inquiète toujours cet intrus qui daigne y mettre le pied. Coupez ces enlaçantes lianes et ne vous laissez pas amputer par ces carnivores étranges. Certes, il est possible d'être piégé dans une végétation quasi tentaculaire mais le "carnivorisme" chez les plantes n'est pas vraiment un phénomène actif.

Dans la réalité du Nord québécois, des plantes dites insectivores vivent à proximité d'innombrables gîtes infestés par ces insectes horripilants. D'après une adaptation circonstancielle aux milieux semi-aquatiques, ces plantes ont développé des structures capables de piéger les insectes qui pullulent dans leur voisinage. Même si les insectes jouent un rôle important de pollinisateurs, il faut cependant admettre qu'ils ne sont pas essentiels à la survie des plantes insectivores. En fait, c'est tout comme si elles prenaient une vitamine de temps en temps.

Ces plantes se retrouvent dans plusieurs familles.

- Sarracénie pourpre
- Rossolis d'Angleterre
- Rossolis intermédiaire
- Rossolis linéaire
- Rossolis à feuilles rondes
- Parnassie de Kotzebue
- Parnassie des marais
- Grassette velue
- Grassette vulgaire
- Utriculaire cornue
- Utriculaire intermédiaire
- Utriculaire mineure
- Utriculaire verte jaunâtre
- Utriculaire vulgaire

La plus remarquable d'entre elles, la Sarracénie pourpre, se caractérise par des feuilles tubulaires et une longue hampe florale aux pétales pourpres. Elle affectionne les tourbières où elle prend racine dans une mousse bien humide. Les insectes qui s'aventurent dans ses feuilles sont retenus par des poils dirigés vers la base où ils sont éventuellement décomposés et partiellement absorbés. Soulignons que la Sarracénie est l'emblème floral de Terre-Neuve.

Les Rossolis, elles aussi, sont aussi communes dans les tourbières, bien que l'on puisse les trouver en bordure de lacs. Elles se distinguent surtout par la forme tantôt arrondie, tantôt allongée de leurs feuilles. Celles-ci possèdent une pilosité dont les terminaisons sont des glandes nectarifères qui rappellent les gouttelettes de rosée matinale. Les insectes s'y agglutinent et la feuille s'infléchit vers l'intérieur comme par nervosité. Recouvert d'un liquide enzymatique, l'insecte est réduit en bouillie pour être ensuite absorbé.

Beaucoup moins communes, les Parnassies, de la famille des gadelliers, possèdent une inflorescence dont certaines étamines sécrètent un liquide analogue à celui des Rossolis. Dans ce cas-ci, les longs filaments ramènent l'insecte vers le centre de la fleur où il est rapidement digéré. La fleur blanche rappelle un peu le bouton d'or.

Les Grassettes, comme le suggère le nom, sont pourvues de feuilles charnues formant une rosette sur le sol. De minuscules poils gluants tapissant la surface des feuilles réagissent à la présence d'insectes et favorisent le repli de la marge foliaire vers l'intérieur. Cette plante se retrouve surtout sur le rivage des lacs.

Dans les tourbières comme dans les étangs boueux, de jolies colonies de petites fleurs jaunes se dressent à la surface de l'eau. Sans feuilles apparentes, les Utriculaires dissimulent cependant un réseau capillaire submergé, garni de petites vésicules. Ces utricules agissent comme des trappes à souris en capturant des petits animaux aquatiques telles les larves d'insectes. Encore une fois, la digestion enzymatique réduit ces intrus en nourriture absorbable.

Ce n'est plus un mythe de savoir que de jolies petites plantes éliminent gracieusement ces voraces maringouins et mouches noires dont les survivants se feront une joie de votre visite.

Sarracénie pourpre

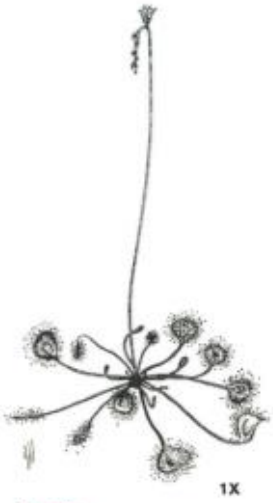

Rossolis à feuilles rondes

ASDBJ, Le Jamésien, numéro 2, juin 1981, p. 12.

GENS du pays

TAXIDERMIE

On peut être à Radisson et travailler soixante heures par semaine, sans pour autant renoncer à développer ses talents personnels et sa créativité. Ainsi, lorsqu'il est arrivé au SSP, il y a plus de 4 ans, Jean-Jacques Boisvert était loin de penser qu'il serait un jour un taxidermiste réputé. Bien sûr, cela n'a pas été sans difficultés et Jean-Jacques avoue avec bonne humeur que son premier vison empaillé avait l'air du digne rejeton d'un chien saucisse. Qu'importe, la persévérance vient à bout de tout. Après un an d'études, d'observations, d'essais et d'erreurs, Jean-Jacques, maintenant efficacement secondé par sa femme Diane, a pu développer une technique personnelle qui semble très appréciée dans la région.

Diane Boisvert

Jean-Jacques Boisvert

Chez les Boisvert, on sent le souci de l'hygiène et le sens du détail esthétique. Tout ce qui est putrescible est soigneusement enlevé, le reste est lavé à l'eau et au savon, puis passé dans des solutions désinfectantes, mais aucun produit toxique n'est employé. Les formes pour refaçonner le corps sont faites maison, à l'aide de laine de bois et de plasticine; les yeux sont artificiels; les pattes et le bec, qui ont tendance à noircir, sont colorés artificiellement. Mais l'artifice s'arrête là car les formes et attitudes sont données à l'animal après études de sujets vivants. Les époux Boisvert travaillent particulièrement sur des oiseaux locaux, et uniquement les variétés dont la chasse est autorisée. Bien sûr, pour les protecteurs de la faune, la taxidermie peut apparaître comme un art un peu barbare. Cependant, ici, toute la chair est consommée, le reste serait normalement destiné au rebut. Alors, entre la poubelle et une place d'honneur dans un salon, qu'est-ce que le volatile lui-même aurait choisi?

Gérard Soucy et son oeuvre en cours: une "petite" cuillère.

SCULPTURE SUR BOIS

Quelque part, au milieu de rien, une poignée de roulottes isolées, apparemment sans raison d'être: c'est le centre de voirie sis au kilomètre 135, sur la route Matagami-Radisson. La première pensée qui nous vient, c'est que les gens doivent s'y ennuyer à périr. Et pourtant. . .Gérard Soucy nous accueille, serein, chaleureux. Il a les yeux d'un bleu rare, intense. Son regard est aiguisé, exercé à découvrir dans l'arbre, la branche morte, la pierre ou le lichen, une forme qui, avec un minimum de modifications, deviendra objet décoratif ou utilitaire (souvent les deux à la fois). Toute son attitude traduit une parfaite harmonie avec la nature. On sent l'homme profondément intégré à son milieu. Avant d'être sculpteur, Gérard Soucy est d'abord un observateur. Ses chopes à bière, par exemple, sont faites d'une seule pièce: l'anse est formée d'une branche qui, par un caprice de la nature, a poussé en poignée sur un petit tronc; un peu de creusage et le tour est joué.

Cependant, ce n'est quand même pas aussi simple, et le polissage est effectué avec un soin jaloux, à tel point que certaines pièces finissent par acquérir l'apparence de la nacre. Depuis le temps qu'on s'entend dire que le bois de la taiga est famélique, inutilisable et inexploitable, il est réconfortant de constater qu'un peu d'amour a su, de sous le masque d'une soi-disant laideur séculaire, faire jaillir la beauté!

Une coupe à fruits pas comme les autres.

ASDBJ, Le Jamésien, numéro 2, juin 1981, p. 12.